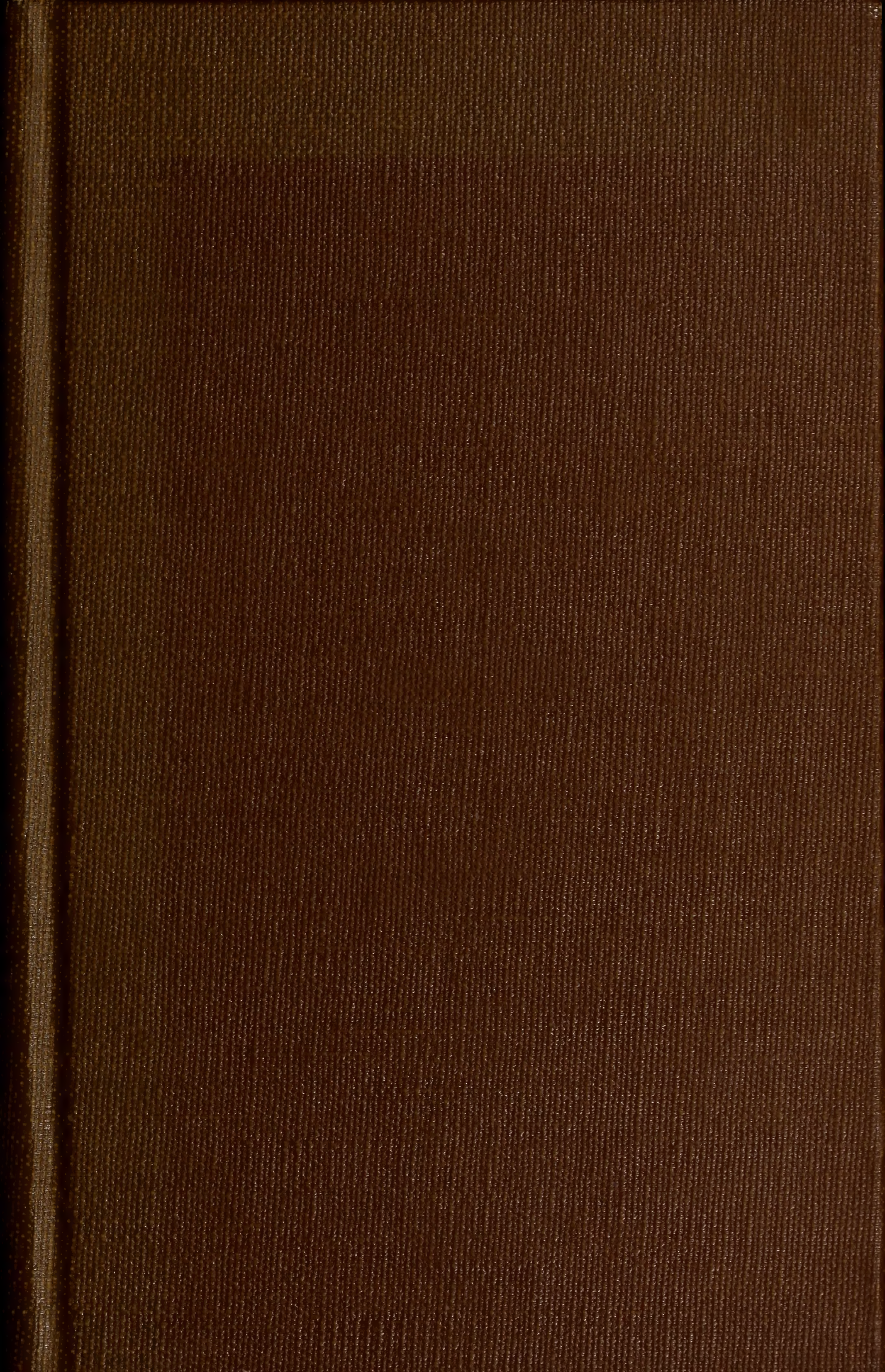
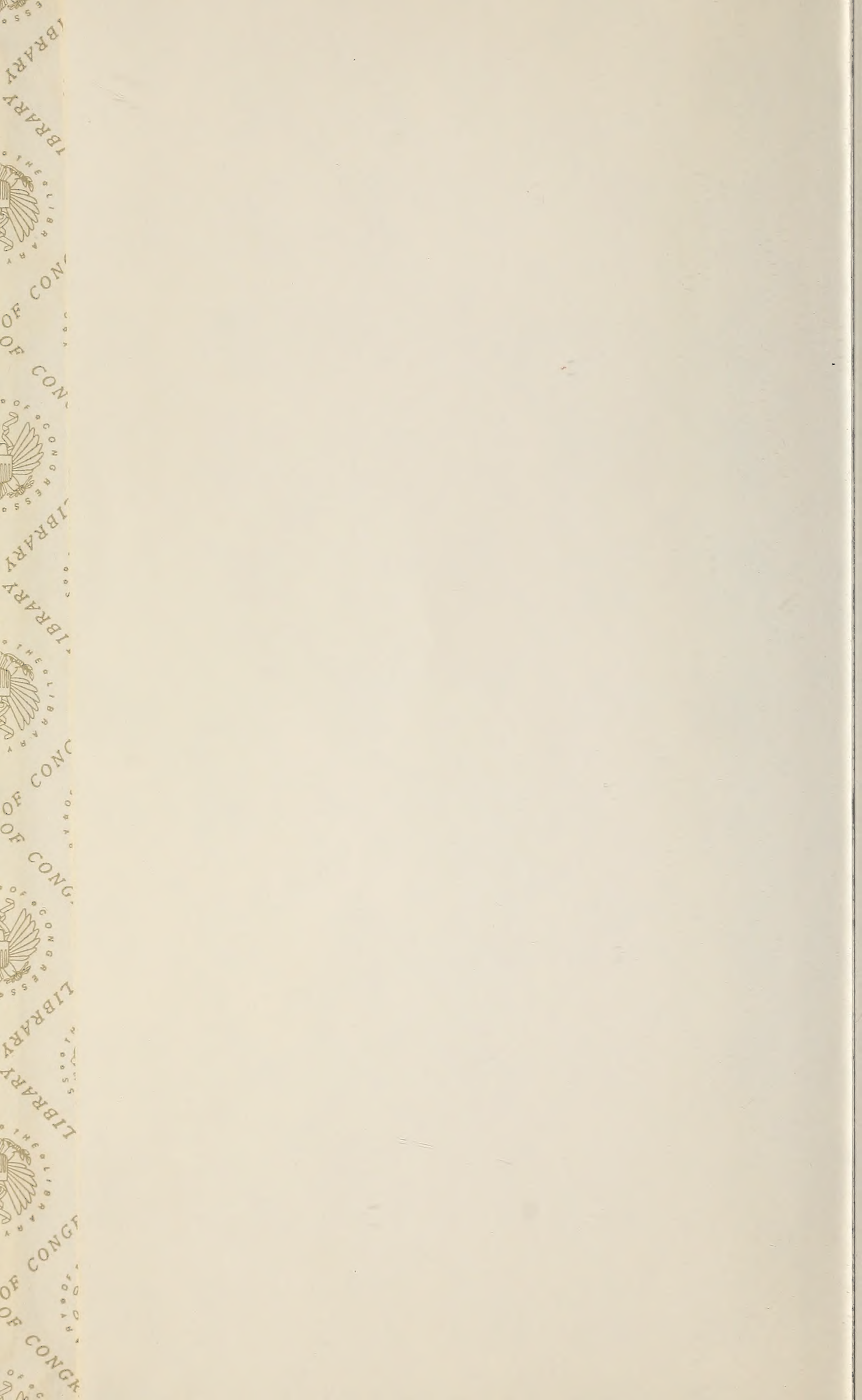



THE LIBRARY OF CONGRESS





HISTOIRE

DE

L'IDIOME BOURGUIGNON

DIJON, IMPRIMERIE LOIREAU-FEUCHOT,
place Saint-Jean, 1 et 3.

HISTOIRE

DE

L'IDIOME BOURGUIGNON

ET DE SA LITTÉRATURE PROPRE

OU

PHILOLOGIE COMPARÉE

DE CET IDIOME

SUIVIE DE

QUELQUES POÉSIES FRANÇAISES INÉDITES

DE BERNARD DE LA MONNOYE

PAR MIGNARD

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Membre de plusieurs Académies
en France et à l'étranger,
Chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand, etc.



DIJON

LAMARCHE ET DROUELLE, LIBRAIRES-ÉDITEURS

PLACE SAINT-ÉTIENNE.

1856

AVANT-PROPOS.

Un livre manquait à la série de ceux qui peuvent intéresser le plus notre belle province de Bourgogne; c'est l'exposé méthodique de sa langue nationale, ayant, comme toutes les autres langues, sa *grammaire* et son *lexique*, qu'il est d'autant plus nécessaire de ne pas négliger que les idiomes des provinces tendent à disparaître comme des lueurs affaiblies par l'éclat de la langue française, aujourd'hui dominante.

Une raison de plus pour que cette grammaire et ce lexique ne se fassent plus attendre, c'est que la littérature particulière à l'idiome bourguignon est une des plus riches du genre. Elle a donc besoin en effet que le langage où elle a pris naissance voie ses lois sanctionnées et conservées.

En exposant soit l'origine des mots, soit la riche bibliographie des œuvres écrites en ce langage, j'ai pris à tâche de faire ressortir les événements et les mœurs de chacune des époques à laquelle se rattache cette littérature propre, dont la bibliographie générale, présentée aussi par moi, remonte au XVe siècle et va jusqu'à nos jours.

La bonne hospitalité littéraire que j'ai reçue dans les collections et les bibliothèques de mes compatriotes m'a permis de publier plusieurs pièces de poésies bourguignonnes inédites, et, entre autres, un Mystère du XVe siècle dont la grâce et la naïveté ne sont pas le moindre mérite.

En donnant une bibliographie des Noëls, j'y ai joint celle qui est particulière aux Noëls de La Monnoye, parce que jusqu'ici l'on n'avait rien présenté de complet ni de satisfaisant sur ce point. La Monnoye lui-même n'était pas connu sous toutes les faces de son esprit littéraire; mais la découverte que j'ai faite d'un assez grand nombre de poésies françaises *inédites* signées de lui, m'a permis de présenter sa vie sous son véritable jour. Je me hâte de dire qu'il eût été dangereux pour la mémoire de La Monnoye que ce recueil fût

tombé entre les mains de quelque esprit exclusivement systématique et frondeur.

Le livre qu'on va lire est le fruit de plusieurs années de recherches, de pérégrinations et de travaux consciencieux et persévérants. L'intention qui m'animait vaut mieux sans doute que la mise en œuvre; mais cette initiative aurait de bons résultats si mon ébauche provoquait les mêmes études dans les diverses provinces de France.

Nota. — On a imprimé à tort : à la page 179, 7e ligne, *beau* au lieu de *bon* ; — à la page 243, 7e ligne, *dedan* au lieu de *de dan* ; — et, à la page 249, 5e ligne, *Robisson* au lieu de *Robissou* ; il s'agit bien, en effet, d'une allusion à Robinson ; mais il fallait une rime à *fessou*.

PHILOLOGIE COMPARÉE

DE

L'IDIOME BOURGUIGNON.



INTRODUCTION.

C'est une grande difficulté aujourd'hui que celle d'assigner à nos patois de France leur véritable origine. On devrait être pourtant d'accord, ce me semble, sur les principes qui mènent à cette solution. Ainsi, avant que la langue des Troubadours (la langue Provençale) ne se fût formée ; avant que le langage *Wallon* (depuis langue d'Oil, langue des Trouvères, et enfin langue française) ne se fût aussi formé, il s'était opéré un grand travail, une longue fermentation entre le Gaulois, le Latin, le Grec et le Tudesque (1), et il en était résulté un langage mixte et bâtard qu'on a nommé *langue Romane*, parce que le puissant idiome des Romains avait exercé dès la conquête une influence d'abord officielle, puis inévitable, à cause des rapports constants, universels et prépondérants des vainqueurs avec les vaincus.

(1) J'ai lu quelque part qu'on doit retrouver le plus de celtique dans les endroits les plus écartés, le plus de latin dans les villages rapprochés des voies romaines, le plus de tudesque dans les localités les mieux fortifiées. Quoique cette opinion soit systématique, il y a du vrai.

Or, cette langue Romane elle-même, avant son âge fait, avant sa méthode et son génie propre, dont l'illustre Raynouard nous a donné les lois, a eu toutes sortes de faces, de transmutations, de variantes et de sous-variantes selon les pays divers, selon le nord, selon le midi, selon les citadins, selon les rustres, selon les arts, selon les métiers : aussi jamais enfantement plus pénible n'avait peut-être eu lieu; car on rencontre des dialectes de dialectes à travers les nombreuses populations de la France. C'est ainsi que le dialecte *Poitevin* est une variété du dialecte Saintongeois, et que l'*idiome Provençal* a des variétés dans le pays de Vaucluse; c'est ainsi que les dialectes du Mâconnais, de la Bresse et du Bugey s'éloignent déjà sensiblement de l'*idiome Bourguignon*, d'où ils paraissent néanmoins dériver. C'est encore ainsi qu'il y a des oscillations et des ressauts d'un idiome à l'autre, et que les dialectes Bourguignons tiennent quelque chose à la fois de ceux du midi et de ceux du nord.

Je demeure donc convaincu que ces mille patois ont été, sur notre sol, le bégaiement des premiers âges de la langue Romane, appelée ainsi à cause de la prépondérance du latin sur les autres éléments, et que nous avons une véritable langue *Romano-Bourguignonne* pour notre idiome propre.

On a appelé *Patois* ces divers dialectes des provinces parce qu'ils se sont transmis des pères aux enfants. Ils ont bien, au reste, un air de famille, et il suffit de les comparer soit entre eux, soit avec les diverses productions de l'idiome Provençal, pour être convaincu de leur ressemblance et de leur origine commune.

En feuilletant la *Floureto noubile del Ramelet moundi* (la pure fleur du bouquet Toulousain), par le poète lan-

guedocien Goudelin, et en parcourant les fables et les contes d'un autre poète languedocien, Auguste Tandon, de Montpellier, j'ai été frappé de l'analogie de leur langage avec notre *idiome* Roman-Bourguignon, et avec ce passage de nos Noëls, entre autres :

Lucifar
N'a pas si gran clar
Qu'on panseroo.
El a si béte qu'ai croyoo
Que Dei varoo
An grant èproo (apprêt);
Qu'ai poteroo
Et l'or et lai soo;
Que le moindre roo (rôti)
Qui vireroo (tournerait)
Su sé lochefroo (lèchefrite)
Serò dé geleignôte dé boo.

(B. DE LA MONNOYE.)

Le Provençal, le Limousin, le Catalan formaient, dit Schlegel (*Littérature provençale*, p. 256), un seul dialecte central dans l'Europe latine.

Le dialecte Languedocien, dit aussi *Shnakenburg* (1), a conservé le plus de pureté et de ressemblance avec l'ancien Provençal, et ces premiers types des dialectes Romans, ajoute-t-il ailleurs, ont eu un moment un rang distingué parmi les langues cultivées de l'Europe.

---

(1) *Idiomes populaires de la France.* Généralement l'auteur n'a pas bien précisé la différence qu'il peut y avoir entre idiome et dialecte. J'avertis le lecteur que je considérerai dans le cours de cet ouvrage *les dialectes* comme les divisions d'un langage principal auquel je réserverai la dénomination d'idiome.

Il ne faut pas chercher dans nos dialectes Romans, et particulièrement dans notre idiome Bourguignon, les délicatesses d'une langue façonnée : l'H aspiré y est une chose inconnue; on y écrit comme on parle; les infinitifs en *ir* retranchent la lettre *r;* point de signe du pluriel ni dans les substantifs ou adjectifs, ni dans les temps des verbes, etc., etc.; mais cette simplicité de la forme existe aussi dans le fond même : et, s'il y a de la rudesse, il y a une vigueur qui fait briller la pensée, et il y a aussi de cette grâce native qui laisse bien loin derrière elle l'afféterie de notre langage officiel français, lequel devient d'autant plus efféminé et scrupuleux que la pureté de nos mœurs et notre bonhomie s'altèrent de jour en jour davantage. Lisez les Noëls de La Monnoye traduits en vers français; lisez certaines productions vives et originales d'Aimé Piron traduites en vers français (il existe de ces traductions), et aussitôt vous verrez disparaître le nerf et la désinvolture libre et spirituelle de la pensée : au lieu de l'ame vous aurez le squelette; au lieu d'énergie et de rondeur, vous n'aurez plus que des formes flasques, timides et embarrassées.

Molière et Lafontaine ont plusieurs fois emprunté des tours et des expressions à nos patois, comme pour protester contre l'insuffisance ou la pruderie de la langue française. Un écrivain plus moderne, Châteaubriand, a prêté de la vie et de l'originalité à ses Mémoires en les semant de plusieurs mots énergiques et pittoresques empruntés à l'idiome Breton.

Nous ne devons pas plus renier nos vieux dialectes que nous ne devons renier nos pères; et d'ailleurs, au point de vue philologique, la marche du langage a été la même chez tous les peuples. La Grèce, avant d'avoir une langue

noble, épurée et universelle, comme l'est aujourd'hui notre langue française, la Grèce, dis-je, a eu ses dialectes, dont deux principaux, l'*Eolien* et l'*Ionien*, qui ont produit le Dorique et l'Attique, nous sont signalés par les grammairiens et les philologues parce qu'ils étaient les plus importants et avaient appartenu à quatre provinces de premier ordre. — Tous ces dialectes, on le sait, ont été célèbres : c'est dans l'Ionien qu'Homère a écrit ses poèmes; dans l'Eolien que les poètes lyriques ont chanté; c'est le dialecte Attique qui a fait les frais de l'éloquence entraînante de Démosthènes et des narrations précises et animées de Thucydide.

Or, des phénomènes du même ordre se sont accomplis dans nos civilisations modernes. Diverses provinces ont eu leur idiome parfaitement tranché et leurs productions diverses. A côté de ces idiomes ont surgi des dialectes, comme des rejets vigoureux au pied de la souche, et ces rejets ont encore eu leurs rejetons.

Qui sait si, dans la Grèce, l'on ne se montrait pas aussi indifférent sur cette intéressante philologie que nous le sommes nous-mêmes relativement à nos dialectes, lesquels renferment pourtant toutes les origines de notre langue, aujourd'hui calme et régulière?

Quoi qu'il en soit, on doit reconnaître pour principaux idiomes en France, ayant leurs dialectes comme autant de satellites, si l'on veut bien me passer la comparaison, ceux que je vais énumérer :

Le *Picard*, qui est le fond de la langue française, et qui, aux XII[e] et XIII[e] siècles, devint le langage des Trouvères. — Les Mémoires du sire de Joinville en décèlent de nombreuses acceptions;

Le *bas Breton* ou Armoricain, lequel a des rapports si

patents avec le patois du pays de Galles, celui de Cornouailles et le Gaëlic des Ecossais, qu'on ne peut se refuser à l'évidence de son origine gauloise (1) ;

Le *Rouchi* ou Wallon, lequel se parlait à Valenciennes, Maubeuge, Avesnes, Bruxelles, etc.;

Le *Lorrain*, qui se parlait à Metz, Lunéville, Nancy, Epinal, etc.;

Le *Limousin* et le *Poitevin*, qu'on est allé jusqu'à qualifier de *langue Limousine*;

Le *Languedocien* ou idiome des provinces méridionales, divisé en haut et bas Languedoc et consacré par un grand nombre de poésies, telles que les œuvres de Pierre Goudelin dans le dialecte de Toulouse, un des plus purs; celles de Rigaud et d'Auguste Tandon, de Montpellier;

Le *Gascon* ou idiome de la Guyenne, dans lequel on a traduit les fables de Lafontaine et où des poètes populaires, comme Arnaud-Daubasse et autres, ont exercé leur verve;

Le *Provençal*, que l'abondance et la richesse de ses productions ont élevé au rang de langue régulière;

Le *Vaudois* ou langage du pays de Vaud, qui se parle à Genève et dans le Jura. Il a un grand air de parenté avec notre idiome Bourguignon (2), lequel est un de ceux de

---

(1) On voit dans le *Mithridate* d'Adelung que les vrais Celtes occupaient une partie de la Gaule et les îles Britanniques, plusieurs portions de l'Italie et le pays compris entre les Alpes et le Danube, depuis la Gaule jusqu'à la Pannonie. La Grande-Bretagne a reçu de la Gaule sa population primitive; c'est l'opinion de César, de Tacite, de Strabon et de quelques autres : aussi serait-il bien intéressant de consulter les poèmes d'Ossian dans leur véritable langue, c'est-à-dire le Gaëlic.

(2) C'était l'opinion de Gabriel Peignot, qui en a laissé plusieurs notes manuscrites à l'appui, et, entre autres, celle-ci, empruntée par lui à quelque statistique : « Le langage du peuple des campagnes en Savoie participe de différents idiomes, etc. Le langage de l'arrondissement de Saint-

France qui a le plus de dialectes et de sous-dialectes, à cause de la grande étendue de territoire qu'a possédé la Bourgogne dans ses diverses phases politiques. Aussi est-ce un des idiomes principaux les plus importants et qui faisait dire à M. Génin (1), critique d'un rare talent, mais d'un grand scepticisme à l'endroit des dialectes Romans : « Qu'on me montre une composition, n'eût-elle qu'une seule page, de *franc Picard* ou de pur *bas Normand*, pareille aux Noëls de La Monnoye, et je croirai à vos dialectes littéraires. » Voilà une réponse péremptoire adressée aux incrédules systématiques et en même temps un hommage loyal rendu à la notoriété de notre idiome Bourguignon et à son ingénieux interprète. En effet, notre La Monnoye, et avec lui Aimé Piron, sont les modèles épurés du véritable idiome de nos pères (2). Les Noëls de La Monnoye peuvent être considérés comme le XVIIe siècle du genre.

Eh quoi! parce qu'il a plu à certains poètes modernes ou soi-disant poètes de faire un badinage à l'aide d'un jargon fictif et de se jouer d'un langage réel dont ils ne connaissaient ni les éléments ni la grammaire, doit-on douter de

---

Jean-de-Maurienne est celui qui offre le plus de mélange. On y retrouve beaucoup de mots qui appartenaient autrefois à l'italien et au français. Sa prononciation est prompte et presque aspirée. Le patois des habitants de la Tarentaise est plus doux; ses terminaisons sont presque toutes latines ou italiennes. Dans l'arrondissement d'Annecy (excepté les communes des cantons de Faverge et d'Ugine, les plus rapprochées des arrondissements de Moutiers et de Chambéry), le langage diffère sensiblement de ceux de la Tarentaise et de la Maurienne. Aurait-il conservé, comme on le prétend, plus d'analogie avec la langue des Celtes et des Bourguignons? »

(1) *Des variations du langage*, p. 271.

(2) On peut placer après eux Amanton pour les bonnes traditions du patois.

l'existence de cette langue nationale reproduite fidèlement par des poètes qui ont désormais conquis leur immortalité?

Il semble que les poètes populaires se soient donné tous en même temps le mot pour faire déserter à leur muse la langue latine et pour donner aux patois le privilége de toutes les hardiesses qu'elle leur permettait d'abord. Antoine Malpoy, conseiller à Dijon, rendait en 1644 le latin et le bourguignon tout à la fois complices de ses poésies galantes. Il avait déjà publié en 1620 la *Vie de Godô* (1). Les poésies populaires en patois n'ont guère, dans toutes les autres provinces, une origine plus ancienne que nos premières poésies Bourguignonnes. En effet, les premiers essais du patois Toulousain datent de 1545, époque où Pierre de Nogerolles faisait paraître quelques pièces de poésies. Pierre de Brach, à Bordeaux, écrivait ses poèmes patois en 1576. François Pesunt chantait ses Noëls auvergnats en 1580; enfin Louis Belaud donnait ses rimes provençales en 1595. Le XVIIe siècle devint plus fécond en ce genre : la Savoie et le Limousin eurent alors leurs poètes populaires; Aix, en Provence, vit paraître les comédies et les chansons de François Le Bègue; le patois du Poitou eut pour interprète Jean Drouhet, vers 1662; Goudelin, de Toulouse, florissait déjà en 1617; le flamand donna signe de vie en 1694 par une traduction du Cid de la façon de Michel de Swaen. Les Noëls et chants populaires flamands que vient de publier avec la musique (2) mon honorable et savant ami M. de Coussemaker,

---

(1) Voir à la partie bibliographique de cet ouvrage.

(2) *Chants populaires des Flamands de France*, recueillis et publiés avec les mélodies originales, une traduction française et des notes par E. de Coussemaker. Gand, 1855.

appartiennent au commencement du XVIIIe siècle, comme les Noëls de notre La Monnoye.

A l'époque de la conquête française, l'idiome bourguignon se parlait au cœur de la province, c'est-à-dire dans la capitale. Alors les hommes lettrés et surtout les juristes écrivaient en latin dans un style pur, facile et élégant : par là les poètes érotiques bravaient l'honnêteté dans des vers moins chastes que ceux de Tibulle ou de Properce et quelquefois aussi bien tournés, et cette littérature, presque exclusive, a duré jusqu'au commencement du XVIIe siècle (1).

Le peuple dijonnais n'a commencé que du temps d'Aimé Piron (2) et de La Monnoye à dédaigner son vieux et traditionnel langage pour *parler jantais* (3) ; et c'était à l'aurore même de sa *littérature propre* que notre idiome bourguignon cédait son empire à la langue française. Quoi qu'il en soit, on le parla longtemps encore dans les réunions populaires, telles que les caves et écraignes, où les vignerons passaient leurs soirées d'hiver.

La Monnoye lui-même, qui, dans ses immortels chants populaires, a écrit le code du pur idiome bourguignon, se plaignait en effet que de son temps « *le Borguignon aivò quemancé ai faire lai quinquenelle* » (la dégringolade). Il trouvait fort mauvais que les laquais des gros Messieurs vinssent chanter à sa porte des Noëls français qui *débarôzaient* (4) sa famille.

---

(1) Le modèle du genre de ces poésies érotiques est dans une pièce de vers imprimée en 1618 et intitulée *Pancharis* (petit in-32 imprimé à Lyon chez Thomas Soubron).

(2) Père de l'auteur de la *Métromanie*.

(3) C'est-à-dire parler français. Voir au mot JANTAIS dans le Glossaire qui suit.

(4) On ne peut traduire ce mot que par : *qui débourgognisaient*. — La famille *Barôzai* était une famille de Bourguignons *pur sang*.

Quoique de nos jours le patois paraisse bien s'être éteint dans la capitale de la province, il y a néanmoins certains recoins où le langage des *écraignes* (1) se reproduit çà et là en petites lueurs affaiblies ; mais il se retrouve encore avec quelques reflets de sa vigueur native dans plusieurs de nos contrées bourguignonnes tout à fait voisines de Dijon (2), et surtout dans d'autres situées près des forêts ou perdues dans les montagnes, loin des grandes voies de communication.

Les pays boisés ou de montagne, comme Essarois, Recey, Aignay, Chaumont-le-Bois, etc. (Côte-d'Or), sont encore remarquables par leur ténacité au vieux langage. L'antiquité de ces lieux ou bourgades n'est pas douteuse, d'après certains faits archéologiques que j'ai signalés ailleurs (3) : aussi ne doit-on pas s'étonner de trouver là, dans le langage, les impérissables racines du vocabulaire gaulois.

Une localité vraiment curieuse à observer sous ce rapport, c'est le Châtillonnais et la ville de Châtillon elle-même. Une preuve de son ancienneté et du séjour des Gaulois dans la contrée, c'est qu'elle a conservé plus qu'ailleurs des expressions d'origine celtique qui ont passé dans l'idiome bourguignon, et qui, même depuis, se sont

(1) Voir ce mot au Glossaire qui suit.

(2) Un jour de l'été dernier, j'étais assis sur la butte de Fontaine près de la chapelle consacrée à saint Bernard, au lieu même où est né cet illustre Saint. Non loin de là, vers le milieu d'une pelouse, se trouve un tilleul dont les branches étaient secouées par deux jeunes garçons pour s'en approprier la fleur. J'entendis toute leur conversation, faite en excellent patois bourguignon. Or, les habitants du village de Talant parlent aussi généralement ce même langage. L'idiome bourguignon, comme on le voit, n'a point, en abandonnant sa capitale, cherché seulement des retraites lointaines et inaccessibles.

(3) Voir dans les *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or* ce que j'ai écrit sur Essarois.

francisées tant bien que mal et se reflètent encore dans le langage de la localité. Deux bourgs s'y constituaient, le *Bourg* proprement dit, résidence et seigneurie de l'évêque de Langres; et *Chaumont* ou *Chamont*, placé sous la dépendance des Ducs de Bourgogne. Le bourg a été de bonne heure un foyer de civilisation à cause des clercs et de la noblesse, qui faisaient là leur résidence; mais *Chamont*, au contraire, animé de l'esprit d'une rivalité envieuse contre le bourg, affectait de mépriser les formes adoucies et progressives de son langage, et il avait soin de garder comme un trophée les vieilles formes de son *patois*. La différence était si grande entre les deux portions de ville, dont les habitants respectifs pouvaient pourtant se donner la main du haut de leurs remparts, que cette différence se remarque encore aujourd'hui dans le langage, et que je ne sache rien de plus curieux à observer dans ce genre de phénomènes des civilisations provinciales. Une autre remarque à faire, c'est que le dialecte *Châtillonnais* a de nombreux rapports avec le dialecte champenois : on sera plus d'une fois à même de le constater en lisant la philologie comparée dans le Glossaire qui suit.

Parmi les bourgs dépendants du Châtillonnais, *Aignay* et *Etalente* peuvent être cités pour l'excentricité de leurs expressions populaires. Au surplus, ces pays de montagnes sont riches en fait d'explorations archéologiques : les vieilles tombes en pierre, les statues gallo-romaines, les armes antiques, les cippes funéraires, certaines dénominations de lieux; toutes ces choses, qu'on ne trouve pas dans nos pays de plaines, abondent au contraire dans la contrée d'Aignay et sont autant de signes manifestes de la présence des Gaulois d'abord, puis des Romains, que la conquête y a substitués. Si l'on avait soin de recueillir dans

toutes les contrées de ce genre un certain vocabulaire de mots qui, au premier aperçu, paraissent bizarres et sans aucun rapport avec notre langage habituel, on rendrait un grand service à la *Philologie*, qui a pour but de rechercher les origines d'une langue générale. Je crois apporter ma pierre à l'édifice en offrant à la science le résultat de mes études sur nos dialectes bourguignons. Si des esprits patients s'occupaient, dans chaque idiome important de la France, de rechercher les rapports des divers dialectes avec cet idiome, il en résulterait la connaissance des origines de notre vieux langage. Qu'on fasse sur divers points de la France des vocabulaires comparés et approfondissant nos idiomes, et je réponds d'un résultat décisif sur la bonne appréciation de ces origines.

Je me suis appliqué dans le dictionnaire de *philologie comparée* qui va suivre à faire remarquer les expressions ayant plus particulièrement droit de cité dans certaines villes, bourgs ou villages, et qui sont des indices d'une plus ancienne nationalité. Je n'ai mis en œuvre, pour la recherche des affinités du langage, que des auteurs recommandables et dignes de foi; et je puis citer au nombre de ceux-ci les consciencieux ouvrages du breton *Le Gonidec*, dont la science sincère a fait oublier ou plutôt flétri les écarts de la triste école de Bullet. Il était important d'offrir aux lecteurs une grave et lumineuse autorité pour justifier les analogies que présente notre idiome avec l'idiome *breton*.

Il n'existe encore qu'un glossaire bourguignon: c'est celui de La Monnoye; mais, quelque intéressant qu'il soit, il est bien restreint et ne va pas au-delà des expressions employées dans une assez courte série de Noëls. D'ailleurs, son grand mérite est d'être spirituel, anecdotique et pi-

quant; mais sa recherche des étymologies sent trop la façon de *Ménage*, lequel torturait le latin pour en exiger toutes les racines de nos dialectes et ne songeait point à recourir aux nombreuses racines des autres *idiomes* qui avaient régné sur le sol de la France.

Quant à moi, j'ai pris à tâche de lire tout ce qu'il est possible de se procurer d'œuvres écrites dans l'idiome bourguignon, même les plus précieuses et les plus rares, et que des amateurs distingués (1) de ce genre d'utile collection ont bien voulu mettre largement et avec bienveillance à ma disposition. Dans ce nombre, il est peu de productions d'Aimé Piron que je n'aie pas méditées et dont je n'aie cité les textes à l'appui de mes investigations.

Surtout et bien mieux encore, j'ai étudié avec persévérance le *langage parlé*, dans tous les lieux de nos campagnes où j'avais pu remarquer qu'il s'était le moins modifié encore.

J'ai donné le plus que j'ai pu aux mots de l'idiome leur orthographe et leur prononciation bourguignonne, et l'on pourra remarquer la désinence des verbes en *ai*, *é*, *i* et *oi* pour l'infinitif, dans toute la suite du Glossaire.

En outre, je me suis attaché à l'histoire de ces mots sous une infinité de rapports, dont l'un des plus curieux est l'influence que les Anglais ont exercée sur notre idiome bourguignon, lorsque vers 1420 (2) ils séjournèrent à Dijon

---

(1) J'aime à citer et à remercier ici M. le comte de Vesvrotte, M. Baudot, président de la Commission archéologique de Dijon, et M. H. Joliet. Honneur à ceux qui favorisent et encouragent ainsi l'essor du travail.

(2) C'est surtout en 1423 que se cimenta la funeste alliance de l'Angleterre avec la Bourgogne par le mariage du duc de Bedfort avec Anne de Bourgogne, sœur du duc Philippe-le-Bon. On lit dans le traité d'alliance qui eut lieu à cette occasion : « Nous nous entr'aymerons et entretiendrons

comme alliés du duc Philippe-le-Bon contre les Français. Le lecteur peut, à cet égard, recourir aux mots AINICROCHE, CORSÉ, FLOQUET, GONNÉ, etc., de mon Glossaire ci-après.

Les étymologistes n'ont pas scruté assez profondément les divers dialectes dans leurs différents rapports; aussi n'ont-ils pas abouti comme ils auraient pu le faire. D'après mes remarques, sur huit à neuf cents mots de mon Glossaire bourguignon, il y en a plus de *deux cents* qui dérivent du gallois et du breton, *cent soixante* environ qui dérivent du latin, une *trentaine* venant du grec, quelques-uns de l'anglais et de l'italien, un petit nombre du *tudesque,* et enfin plusieurs autres ayant une étroite alliance avec les langues romanes du Nord ou du Midi (1). On voit par cette nomenclature que c'est l'élément gaulois qui domine; et comment en serait-il autrement, puisque les Bourguignons se trouvèrent, après leur conquête, immédiatement en contact avec le paysan gallo-romain, qui n'avait pas oublié la langue de ses pères?

Le Glossaire que je donne à la suite de cet exposé sommaire est non-seulement le résumé de mes lectures et de mon étude de la littérature *romano-bourguignonne*, mais encore des souvenirs de mon enfance et de mes remarques assidues pendant un long temps. A l'époque de mes jeunes années, plus j'étudiais le français et plus j'étais frappé de la différence et du choix de ses expressions avec celles que j'entendais journellement autour de moi, soit

---

comme frères, parents et bons amys, et si aucun ou aucuns nous foisoit mauuais rapport l'vn de l'autre, nous n'y adiousterons point de foy, etc. »
(PARADIN, *Annales de Bourgogne*, p. 678.)

(1) Toutes les fois que je parlerai de la langue romane proprement dite, ce sera pour faire allusion au langage des trouvères et troubadours, dont d'excellents vocabulaires m'ont fourni des éléments de comparaison.

dans la bouche d'une vieille gouvernante qui m'avait élevé, soit chez les paysans de la contrée *châtillonnaise*, soit dans une partie de la ville que j'habitais avec mes parents. C'était donc une *langue particulière*, dont mon éducation de collége m'éloignait ; mais d'où venait-elle et où remontait son origine?... Telles sont les questions que je me suis souvent adressées et qui ont provoqué les études que je résume dans cet ouvrage.

Mon livre sera divisé en quatre Parties :

La première renfermera un Glossaire étymologique et comparé de l'idiome bourguignon, suivi des locutions familières en Bourgogne, ou *Bourguignonismes*, etc.

La deuxième présentera la Grammaire comparée de ce même idiome.

La troisième en exposera la Littérature propre, ou, si on l'aime mieux, la Bibliographie.

Enfin, la quatrième partie donnera plusieurs œuvres de Poésie bourguignonne inédites, etc.

ABRÉVIATIONS

USITÉES DANS LE GLOSSAIRE QUI SUIT.

Am. Amanton.

A. P. Aimé Piron, père d'Alexis Piron, auteur de la *Métromanie*.

c.-à-d. c'est-à-dire.

Ex. Exemple.

Id. Bret. Idiome Breton, en usage en Bretagne, dans l'ancienne Armorique surtout.

Lac. Lacombe, Dictionnaire du vieux langage français.

Lavil. Lavillemarqué, Chants populaires de la Bretagne.

Le Gon. Le Gonidec, Dictionnaire celto-breton, et Dictionnaire français-breton.

Lep. Lepelletier, Vocabulaire breton.

Rost. Le P. de Rostrenen, Dictionnaire français-celtique.

Virg. vir. Virgile virai, c'est-à-dire Virgile travesti.

PREMIÈRE PARTIE.

GLOSSAIRE ÉTYMOLOGIQUE

ET COMPARÉ

DE L'IDIOME BOURGUIGNON.

> La langue romane, connue dans toutes les provinces sous le nom de *lingua materna*, était en effet la langue maternelle, parce qu'elle était le résultat de la langue primitive des Gaules mélangée avec le latin.
>
> (Champollion-Figeac.)

Nota bene. — Il ne faut point perdre de vue que le but principal de ce Glossaire est de faire l'étude de certains mots qui, pour n'avoir jamais été analysés, ne figurent dans aucun de nos dictionnaires et sont, pour la plupart, exclus en France du droit de cité. Je dois dire qu'après avoir lu scrupuleusement plusieurs manuscrits du XIIIe et du XIVe siècles, et entre autres un de nos volumineux romans rimés des Trouvères et d'autres chansons de geste, j'ai rencontré peu d'analogies et peu de congénères de ces mots de notre idiome bourguignon : c'est donc dans des sources plus éloignées que le provençal et le français qu'il faut aller chercher leurs racines. On les trouvera en effet bien plutôt parmi les paysans que parmi les poètes, toujours épurateurs du langage; on les rencontrera, dis-je, bien plutôt dans ce qui nous reste de la vieille langue gau-

loise, dans le *Breton-Bretonnant* (en Armorique) par exemple, que dans nos pays civilisés depuis plusieurs siècles. L'ouest de la France est resté gaulois même après la guerre de la Vendée ; ses chants populaires, nouvellement recueillis, portent le cachet de la naïveté et de la langue primitive de notre sol. Citer l'idiome breton, c'est incontestablement rappeler les racines celtiques qui se cachent dans les replis de notre vieux langage ; mais mon intention n'est pas d'en abuser. J'exposerai loyalement mes aperçus étymologiques, et le lecteur lui-même en tirera les déductions naturelles. Loin de moi l'idée de lui rien imposer sur un terrain difficile et souvent conjectural.

Il faudra bien se rappeler aussi dans tout le cours du Glossaire suivant que la terminaison des verbes est en *ai* ou *é* à l'infinitif pour nos verbes français terminés en *er ;* en *i* pour ceux en *ir,* et en *oi* pour ceux en *oir;* que la voyelle *ô* surmontée de l'accent circonflexe doit se prononcer *eu;* qu'enfin, pour toutes les autres parties du discours, l'orthographe bourguignonne a son type et ses règles particulières, qui seront développées dans la deuxième partie.

A

A prend un *t* euphonique devant une voyelle.

Exemple : *El at étraipai*, il est attrapé.
Ai nos at aivi, nous sommes d'avis de.
El at aivan, il est parti.

Aboutai, apporter. — *Aboute* donc, c'est-à-dire donne donc (Châtillon). — En terme de grimoire on appelait *about* un fonds assigné à un créancier. *Abouter,* c'était apporter ce qui était dû. (Voir la coutume de Metz.)

Abymé, ce qu'on a souillé, gâté et dont on n'a pas eu soin. — C'est par une singulière extension qu'on a atténué ainsi (dans le Châtillonnais, par exemple) le sens du mot abîmé, qui signifie perdu, anéanti. En effet, le mot grec ἄβυσσος veut dire qui n'a point de fond.

Accointai (s'), se lier intimement; se dit particulièrement d'une liaison des deux sexes. — Le vieux mot français *coint* signifie joli, agréable; *koant*, dans l'idiome breton, a la même signification. *Eur vaouez goant* (ou koant), *eo*, c'est une jolie femme. (Le Gon.)

Acoyo, expression bourguignonne du Châtillonnais. — Se mettre à *l'acoyo* du vent, signifie se mettre à l'abri du vent. Il faut chercher l'origine de ce mot jusque dans le sanscrit *âkâya*, demeure, d'où l'irlandais *achaidh*, qui a le même sens. (Voir Pictet, *Affinités des langues celtiques avec le sanscrit*, p. 31.) Il est visible que le mot breton *kear* et le mot gaulois *kaér*, habitation, gîte, dérivent également de la même racine sanscrite.

Les Italiens disent *all' asciutto*, au sec; à Genève, on dit se mettre à la *sioute;* en Franche-Comté, à la *soute*, et en Dauphiné, *se bita a la souta;* en Bourgogne, se mettre *à l'essôtte*. (Voyez ce mot.)

Affutiance, bagatelle. — En vieux picard, on disait *affutiau* pour exprimer quelque chose de peu d'importance. En latin, *fustis* signifie baguette, branchage de peu de valeur.

Aga, vois, regarde. — Les Languedociens disent *agatza;* les Grecs disaient ἀγάζειν, admirer.

Agaçai, provoquer, impatienter quelqu'un. — Le mot grec ἀκάζειν signifie piquer, irriter. Les Celtes, voisins de

la colonie de Marseille, avaient vraisemblablement pris à ce peuple leur mot, qu'ils ont converti en celui de *hega,* chicaner (Le Gon.), et *hegacc*, triste, chagrin. (Lep.) Un autre mot breton, *agac*, pie (d'où notre expression vulgaire *aigaisse*), vient de ce que l'apparition de cet oiseau passait jadis pour être d'un fâcheux présage.

Aiceurjou, Esceurjou et Escarjou, de chétive apparence. — Dans l'idiome breton, *kesk* signifie maigre, et *karguz,* poids, d'un maigre poids. (Le Gon.)

Aijance, agacement. — Lé fru var baille l'*aijance*, c.-à-d. les fruits verts agacent les dents.

Aigrô, bénitier. — Ce mot semble avoir la même origine qu'*aiguière,* c.-à-d. celle du latin *aquarium.*

Passan, Blaizôte a dans le crô;
Le prôve Gui di qu'el a quite
De li jeté de l'éà bénite;
Ai né pu ran dan l'*aiguerô.*

(Epitaphe de Blaizotte, bonne amie de La Monnoye, morte en 1709.)

Ainicrôche, obstacle imprévu. — C'est un mot que les Anglais ont laissé aux Bourguignons; *any crooked,* quelque chose d'accroché.

Ainille, agneau. — Cent brebi d'aivô los *ainille.* (*Virg. vir.*)

Airai, héritier. — Certains l'écrivent aussi *hairai*, en latin *heres.*

Airé, se fâcher, se courroucer, en latin *irasci.* — On dit aussi *airigô,* pour chicane.

Porquei li faire ène quairelle
Et li charché ein *airigó*
Jeuque su lai pointe d'ein clô.

(A. P., *Compliman dé vaigneron de Dijon ai M. l'abé de Citéà.*)

Airigote, Airigotouse, difficultueuse, tracassière. — C'est l'opposé d'*aisille*, aisé, facile.

Araignant, honnête, civil. — Il faut chercher la racine de ce mot dans l'idiome breton, où *éré, éréa* et, par abus, *éren*, signifient lier, attacher.

Les Bourguignons disent : *Ène dame ben airaignante.* Dans le vieux français, *aregner* signifie attacher par les rênes. (Lac.) Du propre au figuré, ce mot nous semble avoir fait beaucoup de chemin ; car, du participe *airaïgnant*, qui retient et qui modère, on a fait retenu, modéré, honnête, paisible.

Airoy, culture, du latin *arare ;* au figuré, parure, ajustement ; ce qui est en *désairoy* ou *désaroy* est ce qui est abandonné, ce qui est mal cultivé.

Aiseman, vase, ustensile. — Dans l'idiome breton, *ais* ou *eaz* signifie aisance, commodité. (Le Gon.) Delmasse dit qu'au moyen-âge on avait latinisé ce mot gaulois en celui d'*aisamentum*.

Boy sé tu veu dan may gôbelle
Qu'y tén ène bone écuelle,
Y mâche my soûpe dedan,
Sa tin bé aizile *aiseman.*

(*Dial. franç. et borg.*)

Aivi, avis. — *Ai mat aivi*, j'ai l'idée que.

ALGUAIRADE, algarade, dispute cherchée à quelqu'un. — Dans l'idiome breton, *argaden* (LAVIL. et LE GON.) signifie irruption, invasion de l'ennemi.

AMBRENAI, tout couvert de quelque chose de malpropre. — Dans l'idiome breton, *amprevan* (LE GON.) et *ambréan* (LEP.) signifient vermine.

Dans la pièce de poésie de *l'Evaireman de lai peste,* Aimé Piron a dit : *Un espri ambrenai de fantasie,* c.-à-d. un esprit farci d'imagination.

AMBREUILLE, le nombril.

AMBRUI ou AMBRUÉ, qui est mis en train de..., qui commence son mouvement. — Je ne suis pas de l'avis de La Monnoye, qui pense que ce mot est formé de la préposition *en* et du mot *bruit ;* il dériverait beaucoup plus naturellement de l'idiome breton, dans lequel *broéza* ou *brouéza* signifie s'emporter (LE GON.). Les quatre vers suivants, tirés du *Monôlôgue borguignon*, renferment ce mot et d'autres fort expressifs encore :

De moême qu'un oraige *ambrué* dedan l'ar
Montre de sai fureu l'effor de tôte par,
Ebôle lé moison, déraicine lés abre,
Fai *craulai* lé roché, feussein lai de fin mâbre...

AMBRUNCHAI, mine que l'on fait en fronçant les sourcils. — La Monnoye veut que ce mot vienne du latin *imbricare*, couvrir, parce qu'un front sombre est un front couvert. Cette étymologie est par trop savante ; je préfère l'origine gauloise de *abranchou*, qui signifie les sourcils. (Voir LE GON., au mot Sourcil.)

Ai pairossoo tôt *ambrunchai.*
(AM., *Boclié d'Ainiai.*)

Ammistôflai (s'), s'envelopper. *Ammistôflai de forure,* enveloppé de fourrures.

Ampigé, embarrassé; en latin *impeditus.*

Ancre, pour acre, du latin *acer;* quelques personnes disent *aincre.*

Andain, espace qu'occupe l'herbe coupée par la faucille. — Selon Delmasse, ce mot a deux acceptions : 1° celle de chenet de cuisine; 2° celle de *l'espace entre les deux jambes écarquillées.* Voilà certes une définition tout à fait bourguignonne dans ses termes; mais il ajoute que ce mot vient du celtique *andena.* Or, je n'ai trouvé cette expression nulle part dans l'idiome breton, si ce n'est pourtant le mot *aoten,* signifiant tout instrument tranchant. D'après Le Gonidec, *fals-aoten* exprime une faucille. C'est le trait de la faucille en effet qui dessine l'*andain* à mesure que le faucheur avance; mais encore c'est peut-être tout simplement l'italien *andare* qui a fait les frais du mot.

Andaivai, être très-contrarié d'une chose.

Ceu d'Heu et ceu d'Aneire (1) *andaive*
De n'aivoi fai chauffai le for.
(Ancien Noël borguignon.)

Anflicuterai, engrosser.

Voici comme Amanton, dans un passage du *Virgile virai,* a parodié les vers suivants du poète latin :

Donec regina sacerdos,
Marte gravis, geminam partu dabit ilia prolem.

---

(1) Les habitants d'Ahuy et d'Asnière.

Jeuqu'ai tan que certaine none
Qu'*anflicutéré* Mar en parsone
Vène vo pondre deu géméa.

Anguignônai, causer du désappointement et une vive contrariété à quelqu'un.

Vo ne saivé pa l'aivanture
D'ein de vos aimin qui pranture
Vos *anguignôneré* tretô.
(Am., *Virg. vir.*, ch. vi.)

Anjôlai, flatter quelqu'un pour le tromper.

Tu sai come on peu l'*anjôlai.*
(Id., *ib.*, ch. iv.)

Anroté, ce qui est ralenti ou arrêté dans sa marche par la boue et les mauvais chemins. — En Champagne on dit *anhotté*. La première de ces locutions semble venir du latin *rota*, roue de voiture.

Anvairimé, envenimé.

Anroué, enroulé, placé autour d'une roue.

Dessu lon paron du pailoy
Anroüé de taipesserie.
(*Dial. franç. et borg.*, 1682.)

Apôtre. — En Bourgogne et particulièrement dans le Châtillonnais on traite familièrement de *bon apôtre* un enfant vif et égrillard. Or, dans ce sens, ce mot aurait une analogie directe avec celui de l'idiome breton *paôtr*, garçon. (Le Gon.) *Bon apôtre* signifierait donc tout simplement bon garçon.

Approsse ou Approusse, très-grande hâte; du latin *ad proximum.*

Aré, Arré et Arriez, terme de désappointement et répondant, de plus, au mot *encore*.

D'autre *arré* montein si aivan
Qu'elle séguarein dans le tan.

(*Dijon en joie,* 1716. Il s'agit ici des fusées d'un feu d'artifice.)

Arguigné, exciter, provoquer, taquiner. — D'après Lacombe, le vieux mot français *aguigner* signifie faire signe des yeux.

Arias, obstacles, tracas.

Armône, aumône.

Armonée, aumônerie.

Arsouille, personne ennuyeuse; enfant exigeant. — Dans l'idiome breton, *harz,* pluriel *harzou,* signifie obstacle, embarras. (Le Gon.) Ce mot est très-employé dans le Châtillonnais.

Arsure, extrait obtenu de la réduction au feu de mauvaises graisses; du latin *ardere*, brûler.

Ataine, querelle. — On lit dans la vieille règle de saint Benoît : « *Toutes ataines sont défendues.* » Le mot grec ἀταειν, nuire, offenser, blesser, se rapporte assez bien à cette idée. En Bourgogne et surtout dans le Châtillonnais, on dit *tu m'étaines,* c.-à-d. tu me casses la tête, tu m'ennuies. Dans l'idiome breton, *atahin* signifie noise, chicane, et le verbe *atahinein* veut dire irriter, provoquer. (Le Gon.)

Atô, orteils.

Aubuzan, amusant; Aubuzai (s'), s'amuser.

Tu te rolleré su l'arbôtte
An t'*aubuzan* ai l'auluôtte
Qu'y suble, ma sy jôliman;
Sa tô mon divartisseman.

(*Dial. franç. et borg.*)

Aulai, appeler, demander quelque chose à haute voix.

Vou nos *aulin* d'où je sortein.

(*Démantelure de Tailan.*)

Aullée, allée d'arbres ou de maison.

Auturô, petite élévation. — Un *méchant auturô,* c.-à-d. une petite colline.

Averi, abri. — Dans l'idiome breton, *aber* signifie havre, lieu où les navires sont abrités des vents.

Avoindre, atteindre quelque chose; en latin *advehere.*

B

Babouin, enfant au berceau. — Dans l'idiome breton, *babouz* signifie bave, salive. (Le Gon.) Le mot français bavard semblerait avoir la même étymologie.

Bache, couverture en toile ou en cuir pour soutenir et préserver les objets placés au-dessus d'une voiture. — Dans l'idiome breton, *bac'ha* signifie renfermer. (Le Gon.)

Bacot, paquet de paille.

Bacoulé, frapper à coups de bâton; en latin *baculum.* *Etre baculé à coups de souliers à double gensive* (escraignes de Dijon), c.-à-d. être battu à coups de souliers à double semelle.

Bafrai, fairé bombance; en vieux français baffrer. (Lac.)

> Delai cé drôlai s'en allein
> Boire et *bafrai* lote frusquein.
> (A. P., *Compliman de lai populaice.*)

Baguenaudai, s'amuser à des riens. — Le mot breton *bachgen*, d'après Davies, et, chez les Gallois, *bychan*, signifient petit. (Voir le Gloss. de Price.)

Bahut, vieux coffre. — A Genève on dit *bahiu*.

« Il y en a qui cuident, dit Nicot, qu'il vient du verbe latin *bajulo*, parce qu'on en use à porter des hardes sur des mulets qui sont appelés *muli baiuli*. »

Phèdre a dit :

> Asinum bajulantem sarcinas.

Les Picards disent *bahuter*, c.-à-d. malmener, bousculer, chasser. Certains font dériver *bahut* de l'allemand *behüten*, coffre servant à serrer les hardes. Dans l'idiome breton, *baot* signifie tortue, voûte, arcade, forme habituelle des coffres.

Bailonge, dont le diminutif est *bailongeôtte*, est une cuve pour entasser les raisins de la vendange. — Dans l'idiome breton, *balok*, au pluriel *balogeu*, dans le dialecte de Vannes, signifie cuvier.

Baiôlai, capuchon de femme. — En Bretagne on dit bagnolet.

Bandée, troupe, multitude. — Dans l'idiome breton, *banden* signifie multitude. (Lavil.)

Bane, borgne. — Chez les Bretons *banné* veut dire taie, pellicule ou tache blanche qui se forme sur l'œil. (Le Gon.)

De ce que les pleurs obscurcissent les yeux, on a dit à Rennes *baner* pour pleurer, et *banard* pour pleureur.

BANNE et même BENNE. — En Bretagne *banna* signifie étendre, élever, hausser. (LE GON.) Ce mot s'appliquait d'abord aux toiles tendues devant les boutiques ou placées sur les charrettes ou sur les compartiments en osier. C'est seulement par extension qu'on a nommé *bannes* ces voitures elles-mêmes, et notamment les charrettes à charbon. De même on a appelé *bannettes* certaines corbeilles en osier, *bannetons* des coffres pour conserver le poisson dans la rivière, etc. A Dijon, on nomme *benatons* des paniers d'une certaine dimension; à Châtillon, on donne le nom de *benetons* aux cages d'osier sous lesquelles s'engraisse la volaille.

BARAGOUIN, jargon d'un enfant qui ne sait encore que demander pain et vin *bara* et *guïn*. (Voir ces deux derniers mots dans le Vocabulaire celto-breton de Le Gon.)

BARBÔTAIGNE, hésitation, tremblement. — En languedocien, *barbouti*, et, dans le roman français, *barboter*, signifient frissonner.

Aimé Piron a dit dans sa pièce de *Philisbor éclaforai* :

> Ça le brave Monsieu Moréà
> Qui fai dé var san *barbôtaigne*.

BARRE, fermeture de porte. — De ce mot *barre*, qui signifie obstacle, on a fait barreau, lieu où se tiennent les avocats et qui est séparé de celui où sont les juges. Lorsqu'un nouvel avocat prête serment, l'huissier place à l'entrée du banc des avocats *une barre* qu'il soulève aussitôt que le président a prononcé l'admission. Dans l'idiome bre-

ton, le mot *bar* ou *barr* signifie branche d'arbre, sommet, cime, pointe, et, par extension, limite, frontière. Ce mot est très-fréquent dans les délimitations politiques de nos provinces et il est des plus anciens de nos vocabulaires.

Le mot *barons* n'a pas d'autre origine, parce que ces seigneurs rendaient la justice dans certaines limites. Dans l'idiome breton, *barn* signifie jugement, et *barner* juge.

Barôche, paroisse; en grec παροικία.

Barrô, brouette. — En roman des Trouvères, *barot* signifie charrette. Toutefois *barrô* veut dire *baril* dans les vers suivants :

D'autre coutai Guillemette
Corrô rempli lo *barrô*
Ai crédi ché Simonnô.

(A. P., *Bontan de retor.*)

Bataclan. Tout le *bataclan,* c'est tout ce qui compose un train de maison, tout ce qu'une personne a d'argent. — Ce mot se dit aussi dans d'autres provinces; *clan* veut dire tribut, famille. *Klaan*, en écossais, signifie enfant. En Champagne, *pataclan* a le sens d'attirail.

Baigou ou Bagou, bavardage. — Chez les Bretons, *bek* ou *beg,* au pluriel *begou,* signifie bec, bouche. Dans le vieux français, *bagouler* veut dire parler beaucoup. (Lac.) — Notre mot français *bégueule,* prude, hautaine et impertinente, est la traduction littérale de ces mots de l'idiome breton *beg huel,* bec levé. (Le Gon.) — L'ancien mot français *beguelle* signifiait impertinente. (Lac.) A Vannes on disait *bec oll*, tout en bouche. (Rost.)

Benaton, panier oblong dans lequel on transporte des raisins dans la *bailonge*. (V. au mot Banne de ce Glossaire.)

Benore, burette.

Bernique (prononcez *beurnique*), en vieux français *bernicles* (Lac.), sorte d'exclamation qui exprime un refus, un rien, une petite quantité de... — Dans l'idiome breton, *bernik* est le diminutif de *bern*, tas, monceau, amas. (Le Gon.)

Ha mouged euz ann dinellou,
Luduet holl e *bernigou.*

(Lavil., *Chants populaires de la Bretagne*, Jeanne de Monfort, t. 1, p. 318, § 4.)

« Et la fumée qui s'élevait des tentes toutes réduites en petits monceaux de cendre. »

Les Picards disent *berluke* pour signifier un atome, une ordure dans l'œil.

Bernike ou *bernicle* est fort en usage dans le nord de la France comme interjection négative.

Berullô, nombril. (Voir au mot **Breuillô** de ce Glossaire.)

Bers, berceau. — Les annales du temps disent que trois porcs furent suppliciés en 1404, à Rouvres (Bourgogne), pour avoir tué un enfant au *bers*.

Betun, tabac. (Voir au mot **Petun**.)

Voici comment, dans le *Virgile virai*, est traduit ce fragment de vers :

. . . . . . Hic sævus tendebat Achilles.

C'etoo lai, se disein lés un,
Qu'Achille faisò son *betun*.

Cette traduction rappelle l'usage où les gens du peuple ont été pendant quelque temps de raper eux-mêmes leur tabac.

Beugne, **Beigne** et **Boigne**, coups sur la tête, et, par extension, enflure qui en résulte.

Beuillé, regarder de près et avec étonnement comme les bœufs. Le mot français *béer* a le même sens et la même origine.

Tan qu'ai pale elle vo le *beüille*,
N'an détone pas lé deuz eüille.
(Am., *Virg. vir.*, ch. iv.)

Beurlu, qui a mauvaise vue. (Voir au mot **Brelue**.)

Beur et **Beurre**, pâturage. — Chez les bretons, *pawr* signifie pâture. (Davies.) Dans le pays de Galles, en Angleterre, on dit *yr bor*, et, dans l'Armorique, *ar beur* (Lep.) le pâturage. On parle ainsi dans le pays de Vannes : *N'eûz két halz a beûr*, ou : *a bêuri er park-zé*. Il n'y a pas beaucoup de pâturage dans ce champ. (Le Gon., *Dictionnaire franç.-br.*, au mot Pâturage.)

Bevore, tasse; du latin *bibere*.

Bezai. — A Chaumont-le-Bois, dans le Châtillonnais, on nomme ainsi les tiges sèches de la pomme de terre. En Bretagne, on appelle *bezin* ou *bizin* une espèce d'algue ou de varech. (Le Gon.) Le mot *bezai* est évidemment d'origine gauloise.

Biaude, vêtement analogue à la saie gauloise, qui n'a fait que changer de nom. En vieux français, *bliaut*, *bléaut*, justaucorps. (Lac.) En latin barbare, *bladum* signifie blé. — La *blaude* est le costume universel de nos paysans, et son nom ne viendrait-il pas de *bladum?*

Biche-cone, califourchon.

Bichet. — Ce mot, dans la Haute-Marne, signifie une

petite mesure de graines sèches. Dans l'idiome breton, *bychan* répond au latin *paucitas*, petite quantité de...

Biguenou. — Dans le Châtillonnais, avoir *les yeux biguenoux*, c'est avoir les yeux chassieux. Dans le Dictionnaire de Nicot, *bigue* signifie tumeur. En Bretagne, *pikouz* et *bikouz* se disent de l'humeur des yeux. (Le Gon. et Rost.) — Ailleurs encore, en Bourgogne, on se sert du mot *bitoux* pour exprimer qu'une personne est affectée de la chassie, d'où notre mot *débitousai*, qui signifie se débarrasser les yeux de ce qui les obstrue.

Billadai, boiter. — En roman français, *bille* est un bâton; *billader*, c'est s'appuyer, comme les boiteux, sur un bâton.

Le noir Vulcain en *billadan*.
(*La Joie Dijonnaise.*)

L'un étoo vieu, l'autre *billar*.
(Am., *Virg. vir.*, ch. ii.)

Bionde, blonde, et, par extension, maîtresse.

Il existe une chanson villageoise dans laquelle, après avoir fait le portrait d'une brune, l'amoureux ajoute qu'il en fera sa *bionde*.

Bisqué, éprouver de la vexation. — En Bretagne, *goasqua* (Rost.) ou *gwaska* signifie vexer. (Le Gon.) La seule différence, c'est que dans notre idiome bourguignon le mot *bisqué* a un sens neutre.

Bitoux, affecté de la chassie. (Voir au mot Biguenou.)

Bliô, au féminin *bliôse* (prononcez *blieuse*), ce qui est mou ou talé. On dit une *poire bliôse*. — Dans l'idiome breton, *blôd* signifie mou (Le Gon.) : *pêr blot*, poire molle. (Lep.)

Ce mot, demande l'abbé Corblet, vient-il du celtique *blod*, du grec βλάξ, de l'allemand *bleich* (pâle) ou de l'irlandais *blaut*?

Bocane, sorte de danse licencieuse. — La Monnoye prétend qu'elle doit son nom à *Bocan*, son inventeur, maître de danse du temps de Louis XIII; mais cette expression ne rappellerait-elle pas plutôt quelque chose des saturnales ou des fêtes de Bacchus? car on dit dans le langage familier faire un *boucan sterlin*, c.-à-d. faire beaucoup de bruit, se livrer à quelque orgie; et *boucaner* signifie gronder, quereller, faire du tapage. *Bocan*, d'ailleurs, signifie *bouc* (1); on dit dans le patois de Genève : la chèvre et son *bocan*. Les Bretons disent *boch*.

Bodes ou Bordes, friches boisées. — En Bretagne, *bôd*, au pluriel *bôden*, signifie buissons, bosquets, touffes d'arbres.

Bôfe, enflure.

Bogre, bougre, et son diminutif *bôgrai*, petit bougre. — Ce mot n'a été connu, en Bourgogne comme ailleurs, que depuis les progrès des sectes Manichéennes. Voici ce que je lis dans les archives de la ville de Dijon : « Extrait des re-
« gistres du *secret* de la mairie de Dijon an 1407. Lundi
« avant la saint Barthélemy (22 août), délibéré que,
« comme il est prouvé que Nicolas *Butin*, de Semur, est
« *bougre*, il est condamné à soffrir mort et être *ars*. »

« En 1437, le 16 juillet, Guy Berbisey, mayeur, demande si l'on doit prendre M. *Gaspart*, physicien (médecin), demeurant en cette ville, que l'on dit être *vaul-*

(1) Cet animal était consacré à Bacchus.

dois, attendu qu'un jeune *valeton* nommé *Jean Creusot* confesse qu'il a commis le cas sur sa personne. — On les arrêtera tous deux.

« Le 25 juillet, Guillaume de Saulx ayant demandé qu'on lui délivrât Gaspart pour le mener à Arc-sur-Tille visiter sa femme, on lui fait réponse que Gaspart est prisonnier, mais qu'il ait à amener sa femme à l'hôtel de la Trimouille, et que l'on y amènera ledit Gaspart. — Le 9 août, autre demande afin de laisser Gaspart aller visiter *la femme Guillaume de Saulx* à la Trimouille.

« Sur l'information faite par le procureur de la ville à Genève, il est répondu par le prince de Piémont, l'évêque de Genève et autres, que Gaspart est un homme de bonne *fame* et renommée ; comme il n'y a que *Jehan* qui le charge, il semble qu'on ne doit y ajouter foy et qu'on doit le délivrer; mais qu'avant on en parlera aux conseillers du Duc. Mais, comme Guillaume de Saulx est bon ami de *la ville* et que *sa femme demeure près de la maison de la ville,* demande que Gaspart ira la visiter, mais accompagné du maire et de deux échevins.

« Le 12 août, assemblée pour savoir si l'on donnera la question à *Gaspart* que *Jehan Creusot* accuse de *bouguerie* et sodomie commise sur sa personne. — Vu l'information faite à Genève et l'âge de *Jehan* qui a quinze à seize ans, il est décidé qu'on ne la lui donnera pas ; qu'il sera mis hors de prison, mais que *Jehan* sera battu de verges par deux jours de marché. » (Extrait textuel.)

Le mot *bograi* n'a pas toujours néanmoins été pris en mauvaise part. Il a signifié aussi *petit galopin*. La preuve en est dans ces vers de la pièce intitulée *Dijon en joie* (1716), où il est question du maire :

Qui faisait rigôlai
Dan dé gran tondéa dan dé tenne
D'excellan sirô vignôlai (vin);
Peire, gaçon petit *bograi*
Tandein lo bure et lo gôbelle.
. . . .

Boquai, heurter. — On dit encore à Châtillon *se boquer*, c.-à-d. se heurter soit contre un mur soit contre une personne. Dans le dialecte de Valenciennes, *buquer* signifie heurter violemment et même frapper.

On dit aussi en Bourgogne *bûcher*, c.-à-d. travailler beaucoup. Cette dernière expression signifie aussi battre, assaillir quelqu'un. Les Anglais ont leur mot *box*, se battre à coups de poings.

Dans l'origine, le mot *boquai* avait de la gentillesse; il signifiait se heurter tête contre tête. Dans l'idiome breton, *boch* signifie joue. (Le Gon.) D'après Lepelletier il signifie aussi un baiser. Dans la basse Bretagne, les mères disent à leurs nourrissons : *boc'het mam, boc'het;* donne un baiser à maman, donne.

Ce mot a eu beaucoup d'extension. On l'a employé soit pour exprimer qu'on arrive quelque part, soit pour exprimer que quelque chose est contraint de céder ou se brise contre un obstacle.

En parlant des voyageurs du midi, Aimé Piron a dit dans sa pièce de vers *De lai gade dijonnoise :*

Ai fau qu'ai *bóque* au port é chèvre.

Le même poète, dans sa pièce de vers intitulée : *Compliman dé vaigneron de Vougeot*, a dit :

Un roi ché qui lai justice
Fai veni *bóquai* lai malice.

BOMBARDE, trompe, grand cor de chasse.

BORANFLE, enflé.

BORELÉ, tourmenté.

BORÔ, plaisanterie grossière. — Les Bretons disent *borod* pour exprimer le radotage. (LE GON.)

BOUCÔTE (prononcez *bouceûte*), petite bouche.

BOUCHE DU PAIN. — Je crois que cette expression peut se renvoyer au mot *boquai* ci-contre. (Voir ce mot.) En effet, la *bouche du pain* se dit, dans nos campagnes, pour exprimer les parties où il y a un contact entre *deux miches* de manière à former ce qu'on nomme ailleurs *la baisure du pain*. En Bretagne, *boulc'h ar bara* signifie entamure du pain. (Voir le P. ROST. et LE GON., au mot Boulc'h.) On trouve dans Lepelletier *bara boulc'het*, pain entamé. On dit encore dans nos campagnes *une bouchée de pain*.

BOUCHO, buisson. — Les Bretons disent *boched*.

Kemend ac'heriou neuz laret
M'ez euz zozennou er *boched*.
(LAVIL., *Chant pop. de la Bretagne*, 2e vol., p. 384, 4e édit. *La Croix du chemin.*)

« Il m'a tenu autant de doux propos qu'il y a de roses dans les buissons. »

BOUFFIO, nuage épais qui présage le tonnerre. — Cette expression est en usage dans le Châtillonnais, à Chaumont-le-Bois notamment. Dans la langue romane, *boufois* ou *bufois* signifie bruit, vacarme. En basse latinité, *buffa* a le même sens.

BOUGONNAI, murmurer tout bas. — Dans l'idiome breton, *buanégez* signifie colère, courroux.

Boui, amertume. — En latin, *buxum* signifie buis, et l'on voit que les Bourguignons ont pris la cause pour l'effet, car la feuille du buis est très-amère.

Boujôte, petit sac à mettre des nippes.

Bouie, lessive. (Voir Buie.)

Bourde, conte, plaisanterie, mensonge. — En Bretagne, *bourda* signifie tromper. (Le Gon.)

Bouscognai, pousser violemment. — C'est un assemblage du verbe *boussai*, pousser, et *cognai*, heurter; en latin *pulsare*. Ce mot a été francisé en celui de bousculer, c.-à-d. renverser tout sur son passage.

> Et peu je *bousse* et peu je crôle.
>
> (Am., *Virg. vir.*, ch. ii.)

Bousée ou Bouzée, fiente de bœuf. — Dans l'idiome breton, *bouzellen* signifie boyau, intestin. (Le Gon.)

Bouticle. — Ce mot appartient aussi au vieux français. (Voir Lac.) On entendait plus particulièrement par là ce que transportaient à dos les marchands colporteurs. En effet, dans l'idiome breton, *boutecq* signifie hotte. (Le Gon.)

Braillai, crier à tue-tête. — Les Bretons disent *breûgi*. (Le Gon.)

Braimai, crier. — Ce mot signifie, dans le Châtillonnais et à Aignay principalement, demander quelque chose avec obstination. Dans cette acception, il a de l'analogie avec l'italien *bramare*, désirer ardemment.

Nicot dit : *Bramer*, c'est crier énormément; il vient du grec βράμω, *in vocem erumpo*, etc.

Braine ou **Brehaigne**, stérile. — Dans l'idiome breton, *bréc'han* à la même signification. On lit dans le Dictionnaire français-breton de Le Gonidec, au mot Stérile : *Brec'hen eo choumet*, elle est restée stérile. Ce mot est aussi de la langue romane, car le passage suivant de saint Bernard : *Talem fructum ferunt arbores infructuosæ ad quarum radices securis posita jam videtur*, a été traduit ainsi : Teil fruit porte li arbre salvaige et *brehaig*, et ce me semblet ke li cugnieie soi jai mise as racines de ces arbres. (*Sermon de S. Bernard*, fol. 125.)

Brannai, remuer, branler.

Lo manton *brannein* en cadence.
(A. P., *Ebaud. Dijonnoy.*)

D'où le mot *branne*, c.-à-d. branle, balancement. Dans certains pays on dit *vranbir*. A Châtillon l'on dit *vrombir*. Or, la racine de ces deux mots est dans le latin *vibrare*. Le dimanche des Brandons est le jour où l'on allume des feux et où se lancent et se *brandissent* des tisons.

La Monnoye a dit :

Nun n'entre en Pairaidi
Tô *brandi*,

c.-à-d. tout jeté, tout droit.

Moulin à vent tout *brandit* est une expression de Rabelais. (Voir *Pantagruel*, IV, 17.)

Brassie, espace marqué par les deux bras étendus.

Brayôte, pantalon. — Dans l'idiome breton, *bragez* a la même signification. Les mots *bragues avallades*, des Écraignes dijonnaises, signifiaient *culottes bas*. Avallade provient de la basse latinité *avallare* (*ire ad vallem*).

Vo no fite é pote pati,
Quatre heure au chault vou gôte ai gôte,
Je suïn j'euqu'en lai *brayôte.*

(*Démantelure de Tailan.*)

Bréchie, cruche, pot à l'eau. — Les Bretons nomment *brôked,* diminutif de brôk, un vase de terre ou de grès, à anse. (Le Gon., *Dict. fr.-br.*)

Bredouillai, parler d'une manière peu distincte. — Dans l'idiome bret., *breudou* signifie assise des seigneurs de fiefs. (Gloss. de Price, *Archeology cornu Britanniæ.*) Ce mot convient à une grande assemblée à cause du murmure continuel résultant des entretiens d'une multitude d'assistants. En Cornouailles, *brodit* signifie juge supérieur. (*Ib.*) La racine de ce mot est *breût* ou breûd. (Le Gon.) *Plaid*, lieu où l'on plaide. *E ad eo d'ar breâdou,* il est allé à l'audience. (Le Gon.)

Brelandai, courir les brelans, lieux où l'on joue.

Ai *brelandai,* que Diale sai-je,
Ai boulevarsé tô lé mannaige.

(A. P., *Requaîte de Jaiquemar et de sai fanne.*)

Brelaigne, voiture. — Dans le pays de Vaud on dit *brelingue,* et, en style familier français, *berlingot.*

Tantô de çai, tantô de lai,
Faisan charrié lé *brelaigne,*
Dou lé chevau esseurfautai
Pissein de pô darré lé laigne.

(A. P., *Bontan de retor.*)

Brelue, Barlue et Berlue. C'est aussi un vieux mot donné par Nicot. — Avoir la berlue signifie avoir la vue

obscurcie. Les Picards disent *berlou* et *berlu;* et, chez eux, *berluser* signifie tromper. On dit encore ébrelue et éberlue.

Brésillai, briser en petits fragments. — Dans le Berry, bresilles ou bretilles, et, ailleurs, broutilles, signifient menus morceaux de bois. Au figuré, on nomme *broutilles* des riens, de petites choses.

Bressore, berceau. — Ce mot semble être un diminutif du languedocien *brés,* qui signifie berceau d'osier. Le poète Goudelin, dans le *Ramlet Moundi*, emploie le mot *bressa* dans le sens de bercer.

Dan lou moitan étoo pôzay
Lou petiô Duc ammaillôtay
Dan ène bé jôlye *bressore* ;
On ly jũoo de lai mandore.

(*Dial. franç.-borg.*, 1680.)

Brettou, ferrailleur, homme d'épée, querelleur, bretteur. — Il est fâcheux que ce mot ait son origine dans de gracieux usages. Un mariage ne se concluait pas chez les Bretons sans un messager d'amour nommé *bazvalan* (baguette de genêt) qui portait à la main une branche de genêt. Les noces n'étaient conclues que lorsque la jeune fille était remise au fiancé par une sorte de tuteur appelé breutaër (Le Gon.), plaideur, et après un combat en vers où il fallait que ce dernier fût vaincu par le *bazvalan.* (*Chants populaires de la Bretagne,* 4e édit., t. ii, p. 296. Pièce intitulée : *La Demande.*)

Breuillô, nombril. — En roman des Trouvères, *breuilles* signifie boyaux, intestins (en latin infime, *burbalia*).

Bribaullai, mendier. — En roman des Trouvères *bribau* signifie un gueux.

. . . . Lai Dupon,
Qui *bribaulle* de lay lou pon.

(*Lou véritable vie de Godó.*)

Briffai, manger avec gloutonnerie. — En Armorique, *brefaot* ou *brifaot* signifie goulu, glouton. (Le Gon.) On dit aussi en vieux français *briffer*. Nicot pense que ce dernier mot vient du grec βρίφος, enfant, *a puerorum consueta voracitate* : toutefois, c'est βρέφος, et non βρίφος, qui signifie enfant.

Bringuai, boire beaucoup; en allemand, *trinken*.

Anlumaignon nô lai trogne,
Bringuon tô le lon du jor.

(A. P., *Bontan de retor.*)

Bringuai est devenu le synonyme de *trinquai* et de *chinquai*. — De ces trois mots le français n'a pris que celui de *trinquer*, c'est-à-dire choquer les verres avant de boire. Au surplus, le mot *bringue*, dans notre idiome bourguignon, signifie *toast*, comme on en peut juger par ces vers d'Aimé Piron dans l'*Ebaudisseman Dijonnoy* :

On lé voisoo potai dé *bringue*
Et se récriai taupe et tingue,
Beuvan et rebeuvan vin foi
Ai lai santai de note Roy.

Broche. — Dans le Châtillonnais, on nomme ainsi une tige creuse au moyen de laquelle on peut tirer le vin d'un muid. Dans le grec, βροχή signifie pluie, βρέχω veut dire je mouille, j'humecte.

Brou, bourgeon. — « Le *brou* d'aibôpin, disent les Bourguignons, a bé bon po gari l'estropisie. » Dans l'idiome bre-

ton, *broust* (Rost.), *brouss* (Lep.), signifie buisson, comme *brustus* en basse latinité d'où le mot français *brouster* et les *brosses*, lieux incultes parsemés de buissons. De là encore le mot *broutilles* (broussilles), petites branches de fagots.

Broutillai, manger, sans appétit, de légères bribes de pain. (Voir l'article précédent.)

Brulô, yeux.

Lé *brulô* de lo jeune fille
Qui n'aivou pa pu de vint an,
Dé piarrerie de l'Indostan
Von épluan d'ène tei force,
Qu'on se dôtte bé que lai sorce
Qui côle au bà de cé brulô,
N'é jaimoi métei de côvo (1).

(A. P.)

Buie, *bouîe* et *buée*. — Ce mot est aussi du vieux français. Nicot pense qu'il vient du latin *imbuo*.

« Entendîmes un bruit strident et divars comme si fussent femmes lavant la *buée.* »

(Rabelais, *Pantagruel*, v, 31.)

Busenai, muser, perdre son temps : d'où *buzard* et *buson*, personne triste et qui parle peu. Dans l'idiome breton, *bouzard* signifie sourd. (Le Gon.) On dit à Vannes et à Tréguier : *Né ket laouen bouzareien*, les sourds ne sont pas gais.

---

(1) N'a jamais besoin de couvet.

C

CAGNAR, lâche, poltron. — Les Bretons nomment *caignard* un fainéant. Avoir les *cagniais* (Châtillon), avoir les *queignas* (Champagne), c'est avoir les jambes enraidies par la fatigue.

CAIBÔCHE se dit d'une personne têtue et opiniâtre. — Cette dénomination date de l'époque de Charles VI, où les mutins avaient à leur tête un chef du nom de *Caboche*.

CAIBOSSÉ, tordre, bossuer. — En langue romane on trouve *cabouler* et *cambouler;* et, dans les vocabulaires bretons, *kam* signifie courbe, tortu.

CAIBOTTIN, comédien.

CAIBU, chou pommé, du latin *caput,* parce que le chou est comme une tête.

CAIMAN, au féminin *caimandouse*, mendiant, mendiante. — Dans l'idiome breton, *keaz* ou *kez* signifie indigent, et *mennout,* demander (LE GON.) : d'où le vieux français *quémander*.

CAINE; *faire la caine* n'a point de rapport avec ce que nous avons vu du mot *cagnar;* il signifie souper et a les plus grands rapports soit avec le latin *cœnare,* soit avec le mot breton *koan,* repas du soir, et *koana,* souper. (LE GON.)

CAIPIROTADE, pour *capilotade*. — Mettre en capilotade, c.-à-d. mettre en pièces. Les Picards disent *capilloter,* pour lutter corps à corps. Lacombe donne le vieux mot *capilha* comme signifiant culbuter, tomber la tête la première, *in capite labi*.

Cairiaige, charroi, et, au figuré, embarras.

A. Piron a dit, dans l'*Evaireman de lai peste* :

Po no sauvai du *cariaige.*

Ne dit-on pas encore aujourd'hui : Quelle charrue! quand on veut exprimer tout le souci qu'on a d'une entreprise?

Calainge ou Cailinge, en langue d'oïl *calengier,* réprimander, corriger, punir. — Dans l'idiome breton, *kelenna* (Le Gon.) a le même sens.

A. Piron a dit (*ibid.*) :

Ce gran deraingeman de l'ar
Qui no *calainge* et qui no gate.

Calé-bé ou Mau-calé, bien ou mal mis. — Dans l'ancien pays de Guienne, *calat* signifie beau, comme le grec καλός.

Calenbredaine. Ce mot, avec *cairibandène* et *pretentaille*, sont trois synonymes.

Elle cor lai *cairibandène*
Po lai ville et po lé rampart.

(Am., *Virg. vir.,* ch. iv.)

Calô, noix; d'où *calôtei,* noyer. — Dans l'idiome breton, *kaled* signifie dur. (Le Gon.) Il est vraisemblable que le mot est venu au fruit, et, par extension, à l'arbre, à cause de la dureté de la coque du fruit. *Décaloter* ou *échaler* des noix se dit, dans le Châtillonnais, pour exprimer qu'on sépare le fruit de son brou.

Amanton, dans son *Virgile virai*, ch. vi, a dit :

Ein *calôtei* de son feuillaige
Ombraigeoo tô le voizinaige.

Cambôle, ampoule, élevure. — La racine de ce mot est *kamm*, bosse, dans l'idiome breton. (Le Gon.). Lé piqûre d'ôtie fon veni dei *cambôle* (prononcez *cambeule*).

Nos mots *camard* ou *camus* appartiennent à la même racine, qu'il faut aller, du reste, chercher jusque dans le sanscrit *kamar*, être courbe. On trouve dans le pays de Galles et en Cornouailles la même expression *cam* pour exprimer ce qui est courbe.

Cambré, position droite et raide. — Les paysans de Bourgogne appellent arbre *mau-cambré* (mal cambré) un arbre dont le tronc est bossu. Ils donnent aussi ce nom à certains amas de nuages blanchâtres simulant les ramifications d'un arbre et pronostiquant la pluie.

Canai, heurter, rencontrer une *carne* ou un angle. — Par une singulière extension, l'on dit qu'un individu est *canné* (Châtillon) quand il ne regarde pas droit devant lui ou quand il louche.

Campène, bigotte. — Du latin *campana*, cloche, parce que les dévots vont à toutes les messes.

Campin, qui ne marche pas droit. — Dans l'idiome breton, *kam* signifie courbe, et *penn* tête. (Le Gon.)

Carrai (se), se carrer, c.-à-d. s'admirer dans sa tournure ou dans ses habits.

Carre, coin. — Tô po le carre de lai velle. (*Dial. franç. et borg.*)

Casaquin, habillement de femme. — Les Bretons disent *keseghen* (Lep.) pour jupe.

Caule, bonnet. Abrégé du latin *cuculla*, sorte de capuchon.

CELTES. Comment ne conviendrait-on pas que ce nom de peuple vient de *kaled* (LE GON.), endurci?

César a dit des *Germains* (ce qui signifiait *frères des Gaulois,* à cause de la parité de mœurs et d'origine) : « *Ab parvulis duritiæ ac labori student.* » D'autre part, Tite-Live peint les Gaulois d'un trait par ces mots : « *Gallos inter ferrum et arma natos.* » Cambden nous donne en ces mots l'origine tout à fait analogue du nom de *Calédonie :* « *Caledonii, id est homines duri, asperi, inculti*, etc. »

CENELLES, senelles, cynelles ou sinelles, baies du houx ou de l'aubépine. — Ce mot, très-employé dans le Châtillonnais, vient du latin *coccinellus,* à cause du rouge éclatant de ces fruits.

CENISE, cendres. — Les Bourguignons disent encore *carre.*

CHAFOÏN, grêle, menu. — En italien *eaffo*, moindre, impair, plus petit que les autres. — A Genève, *chafouiller* c'est manger seulement comme les enfants. — Dans le vieux français, le mot *chafoin* a le sens de laid, sale, de mauvaise ou piteuse mine. (LAC.)

Li sainge est un pouant *chafouen.*

CHAIBÔTTE, danse usitée en Bourgogne. C'est sans doute la javotte.

CHAIMINGE, chemise. — Dans le latin du moyen-âge on trouve *camisia*, id est *tunica interior.* (DUCANGE.)

CHAINTÉA, en français *chanteau,* morceau réservé d'une chose. — Dans la distribution du pain bénit, une part était toujours réservée au seigneur. Dans la basse latinité, on trouve *cantellum,* dont la racine véritable est *quantillum,*

quelque peu de. (Voir Ducange, in *Gloss. med. et inf. latinit.*)

CHAIPECÔ (prononcez *chépecheu*), coupe-chou, couperet à hacher les herbages.

CHAÎPIFÔ, bonnet de fou.

CHAISSÔ, maillot d'enfant. — On devrait l'écrire *sechô,* car ce mot vient de ce qu'il faut toujours faire sécher le linge des enfants. Le vieux mot français *chainse* signifie jupe. (LAC.)

CHAISSOURE. — On dit encore à Châtillon une chassoire pour exprimer un fouet de charretier.

Lu, tenan lai *chaissoure* en main,
Fezoo *vredai* lés annemain.

(AM., *Boclié d'Ainiai.*)

(Voir au mot VREDAI.)

CHAITOGNÉ, attirer par des friandises, *des chateries,* comme on dit encore dans le langage familier.

CHAIVOUSRI, chauve-souris.

CHAIRPAIGNE, grande corbeille où le bois de *charme* entrait plus particulièrement sans doute, car le mot *charpe* signifie *charme* dans la langue des Trouvères. (ROQUEFORT.) — En Lorraine on dit *charpagne,* et l'ouvrier qui confectionne ces corbeilles se nomme *charpaignier*. Cette explication ne semblera-t-elle pas plus simple que celle qui aurait recours aux mots *karg,* charge, et *penn,* tête (LE GON.), de l'idiome breton, par la raison que ces sortes de paniers se portaient sur la tête? Il est vrai que les femmes portent encore aujourd'hui de cette manière au marché les légumes et autres provisions.

Chambleire, servante, femme de chambre. — En languedocien, *chambriero*.

Champai, jeter. — Le mot latin *campus*, champ, a donné lieu à de nombreuses étymologies, comme *campo*, congé donné aux écoliers, *champiou*, *champart*, *champoyer*, etc. Ici *champai* signifie jeter à terre, jeter aux champs, et, par extension, jeter sur quelqu'un.

Lo *champe* dé meurgée de piarre (1).

(Am., *Virg. vir.*, ch. ii.)

Charbouillé. Dans le Châtillonnais, on parle ainsi d'un enfant qui a la figure sale et noircie, et *décharbouiller* signifie nettoyer la figure. — Le Dictionnaire de l'Académie (1855) donne le mot *charbouillé* comme exprimant l'effet de rouille produit par la nielle sur les blés. Il y a, dans l'idiome breton, quelque chose qui rentre dans cette acception : ainsi *kerboullen*, d'après Lepelletier, signifie guède ou pastel, plante commune parmi les blés et dont se servent les teinturiers pour teindre en jaune. — Aimé Piron, dans sa pièce de vers des *Hairangou de Dijon*, a dit que le poète Santeuil se *bottoit à écrire*

Sen *s'encharbóttai* lai çarvelle.

Mais ce n'est plus le même mot. Ce dernier signifie *s'embarrasser*. (Voir, au surplus, les mots Encharbotai et Décharbotai.)

Charreire, voie où passent les chars. — Ailleurs on dit charrière.

---

(1) Il leur jette des amas de pierres.

Charivari, tapage contre les veuves qui se remarient. — D'après le P. Grégoire de Rostrenen, ce mot serait une corruption des noms propres bretons *Gili, Vary,* Gilles et Marie. Si je cite cette interprétation, c'est pour montrer quel abus on peut faire des étymologies.

Le mot grec χάλυψ et le latin *chalybs* signifiaient acier, d'après Scaliger. L'expression *charivari* tirerait donc plus vraisemblablement son origine du bruit que faisaient les Orientaux sur des vases d'airain, usage qu'ils appelaient *chalybarium.*

Chau, du vieux verbe français *chaloir,* importer. — *Ai ni chau comman,* peu importe comment. D'autres écrivent *cho. E li cho bé,* il importe bien.

Chemy, chemin, de l'italien *cammino.*

Cheneveuilles, tiges sèches de chanvre dépouillées de leur écorce.

On nos airé por sés béas eüille
Brelai come dé *cheneveuille.*

(Am., *Virg. vir.,* ch. ii.)

Chenil. — A Châtillon l'on dit : *avoir un chenil dans l'œil,* pour exprimer que quelque ordure ou parcelle de poussière s'est introduite dans les yeux. C'est le tout pour la partie : car cette singulière locution vient de ce que les *chenils,* lieux où l'on enferme les chiens, sont toujours remplis de poussière et de malpropreté.

Cheulai, se dit des enfants sevrés qui sucent leur pouce. — En mauvaise latinité, *cheolare* se disait, d'après Ducange, d'une sorte de jeu familier en Picardie (*Glos. med. et inf. latin.*); et, à l'occasion de ce mot latin, Ducange cite ce passage d'un historien nommé *Robert Bourron :*

« Et en cet camp avoit une compaignie d'enfant qui « choulloient. »

CHEVANCE, tout le bien qu'on a. — *Chevancia*, en basse latinité (DUCANGE, *Gloss. med. et inf. latin.*), répond aux mots *facultates, bona ;* d'où l'expression bourguignonne *chévi*, posséder, et, par extension, jouir de, maîtriser, venir à bout de. On trouve dans le vieux français *chefvir, chevier*, et, en bas latin, *cheviare*, dont la racine est *caput*, tête.

CHEVAU. — Nos paysans ne disent jamais autrement que un *chevau*, au lieu de dire un *cheval*. C'est un des exemples les plus singuliers de l'emploi ou confusion du pluriel pour le singulier. Les Grecs établis à Marseille faisaient le principal commerce de la Gaule, et transportaient leurs marchandises à l'aide de bêtes de somme qu'ils appelaient καϐάλλεες (*equi clitellarii*, d'après Schrevelius). De là est venu le nom de cheval, qui supplanta peu à peu le mot gaulois *marc'h*. (LE GON.)

L'expression latine du moyen-âge *caballus* a la même origine. Le vrai latin *equus* n'a formé, à ma connaissance, que les mots *eugaigne* ou *eugeigne*, mauvais cheval (se dit à Aignay, Côte-d'Or), et *igue*, mauvaise jument (se dit en Franche-Comté).

CHEZAI, choir.

> Ay lan *chezain* en étorgie (1).
>
> (*Dial. franç. et borg.*, 1682.)

---

(1) Ils en tombaient en léthargie.

Chianleizai (se), courir les rues et les bals avec un costume et un masque pendant les jours gras.

El ôte po fini son rôle
Le masque qui le *chianleizo.*

(Am., *Virg. vir.,* ch. iv.)

On peut voir, dans les remarques d'Amanton sur le livre iv du *Virgile travesti*, l'interprétation de ce mot.

Chiclai et Jiclai, faire jaillir. — Je crois ce mot tout simplement imitatif du bruit que fait l'eau. Les enfants, après avoir chassé la moëlle des branches de sureau à l'aide d'un manche, s'en servent ensuite comme d'une pompe qu'ils appellent *chicle,* et nomment *chicclo* le jet qu'ils produisent. Dans le Berry on dit *zigler.*

Chiffonné, inquiet, mécontent. — Dans l'idiome breton, *chéfuz* signifie triste, mélancolique, et *chéfa* veut dire attrister :

Marzin, Marzin, na chifet ket.

(Lavil., *Chants populaires de la Bretagne,* t. I, p. 114, 4e édit., st. vi.)

« Merlin, Merlin, ne vous chagrinez pas. »

Chipai, dérober subtilement. — En Irlandais, *kippa* signifie dérober.

Chipotai, disputer minutieusement sur le prix d'une chose. — Ce mot peut bien être originaire du Languedocien.

Chipouta, chicaner.

Le vieux français a étendu le sens de ce mot; car, d'après Lacombe, il signifie encore manger avec délicatesse ou dédain.

CHIQUE. — Ce mot, pour signifier *mine*, est tout à fait bourguignon. Le chique d'une chose (style d'artiste), c'est la véritable manière de faire ou de présenter cette chose. Dans l'idiome breton, *chîk* signifie menton. (LE GON.)

Eur varo enn he *chick*.....

(LAVIL., *Barzaz-Breiz*, — 4e édit., t. 1, p. 106. — *Le Barde Merlin.*)

« Une barbe blanche au menton.... »

CHIQUÉ, manger de la chair. — Dans l'idiome breton, *kîk* ou *kîg* signifie viande, chair. (LE GON.) Ce n'est que par une extension abusive qu'on a pu dire, à une époque plus moderne, *chiquer du tabac*.

CHIGNON, en roman des Trouvères, *quignon*, lopin, morceau de pain ou de viande. — Nos paysans disent un *chignon de pain*.

« Trampé vote *quignon* dans le vingnaigre, vou dan lai piquette. »

(*L'Enfant prodigue*, traduct. d'AM.)

CHIOUDE, sale, dégouttant. — Du côté de Valenciennes on dit *chiourde*.

« Je dors une heure ou deux à travers cent rêves plus *chioudes* les uns que les autres. »

(Lettre d'ALEXIS PIRON du 25 janvier 1758.)

CHOMAI, ne pas travailler. — En Bretagne, *choum* ou *chouma* signifie demeurer. (Voir LE GON., *Dictionnaire français-breton*, au mot Demeurer.) A Vannes, on dit *chommein*. (LEP.)

Enn han doué! mestr, *chommet* er ger.

(LAVIL., *Barzaz-Breiz*, 4e édit., t. I, p. 162.)

« Au nom du ciel, maître, restez à la maison. »

CHOUINAI et COINNAI, affecter de pleurer comme font les enfants, ou crier comme les petits des animaux. — *Souin* veut dire jeune porc (voir LE GON.), et *chwyn* signifie plainte, lamentation, d'après Davies.

Dans le Jura on dit *coinner*, en Bourgogne on dit encore *couiner;* et, pour exprimer qu'une personne désire ardemment une chose, on dit qu'elle en *récouine*.

CHONNE, honteux, timide. — C'est un mot que nous ont laissé les Anglais pendant leur alliance avec les Bourguignons; car, la prononciation aidant, il a quelque analogie de son avec *ashamed*, confus.

CHÔZE (prononcez *cheuze*), chose. — On se sert très-fréquemment en Bourgogne de cette singulière locution pour faire allusion soit à une personnne, soit à une chose dont la dénomination échappe à la mémoire.

Chôze (ô muse!) charche voi lou grémoire
Po no contai tôte l'histoire.

(P. DUMAY, *Virg. vir.*, ch. I.)

CLERTAI, clarté, abréviation du latin *claritas*.

CLAIRAI (prononcez *quiéré*). — On dit dans le Châtillonnais : le *feu claire* (en latin *clarescit*), la chandelle claire. Ce verbe a été formé directement de *clareo*, qui, dans le latin de Cicéron, signifie je brille, je deviens apparent. Il est fâcheux que nos grammairiens le repoussent; car il faut des périphrases pour le suppléer. Notre langue romane-

bourguignonne a été très-sensée de l'adopter. Amanton a dit, dans le chant II du *Virgile virai* :

Ma quant i vi le feu *clairai.*

CLARCELAIRE, celui qui est le gardien des clefs. — En latin *claustri-cellarius*, id est *qui cellarum curam habet.* (DUCANGE, *Gloss. med. et inf. latin.*)

CLEMISÔTTE, cligne-musette, jeu.

CLIA, feu follet, que les paysans prennent pour l'ame d'un mort. — Le verbe grec κλαίω signifie je pleure, je me lamente. Dans l'idiome breton, *glaou* signifie charbon embrasé. (LE GON.) Ce mot a une analogie plus directe avec l'idée de feu follet.

CLIVAY, éplucher, rechercher.

CODELLE, corde. Ce mot vient du grec χορδή, boyau, corde d'instrument. — On dit à Châtillon *codeler*, c.-à-d. faire de la corde, et une ficelle mal *codelée*, pour exprimer que le chanvre qui la compose est mal tressé.

Uglisse et tote sai sequelle,
En vorein fillai lai *codelle.*

(AM., *Virg. vir.*, ch. II.)

COGNAI (se), se heurter contre quelque chose. — Dans le vieux français, *cogne* signifie coin, angle, exprimé en bas latin par *cognus.* (ROQUEFORT.) Se heurter se disait en vieux français se *coigner.* (Voir NICOT.)

COGÉ (se), se taire. — On dit à un enfant *coge teu,* c.-à-d. tais-toi ; c'est le latin même *coge te.* (Voir au mot COYSER.)

Côquefredouille. — Mot emprunté à la langue romane et qui signifie sot, fat, niais, paresseux, malotru, sans esprit.

Je seûgon ce *côquefredoüille*
Come ène trôpe de moton.

(Am., *Virg. vir.*, ch. ii.)

Côqueluchô (prononcez *queuquelucheu*), capuchon. — Ce mot date vraisemblablement de 1510 à 1557, espace de temps où la coqueluche, *cucullus morbus*, fit un grand nombre de victimes.

Cognotte, petit pain. — Diminutif de *cogne*, coin, angle de quelque chose.

Combe ou Comme, vallon étroit. — D'après Davies, *cwmm* ou *comm*, dans le Gallois, signifie vallée.

Copeaux, éclats de bois; en vieux français *escoupaux*: dans l'idiome breton, *scolps*, pluriel *scolpou*. (Le Gon.) — D'où nos mots sculpter, couper, et même le mot coup. En vieux français on écrivait *copper*. (Voir Nicot.) *Escoupeler* signifiait ébrancher un arbre, et *escoubete* ou *escouvete*, petit balai. (Lac.)

Côperô, large couteau de cuisine, couperet. (Voir au mot Réguzai.)

Coquerillou, fâché comme un coq.

Vos aitin si tré orguillou,
Si quintou et *coquerillou*.

(*Démantelure de Tailan*, 1611.)

On dit encore aujourd'hui : Il est rouge comme un coq; il monte sur ses ergots; il se fâche tout rouge. Chacune de ces expressions est une allusion au courroux animé du coq.

Corsé. Vin corsé, c.-à-d. qui a du corps, qui est vineux, et non encore dépouillé. — Ce terme, pur bourguignon, a été emprunté par nos aïeux aux Anglais à l'époque où ces derniers étaient les alliés du duc de Bourgogne contre le roi de France Charles VI. En effet, le substantif anglais *coarse* signifie épais.

Cosse, enveloppe des fruits de la famille des légumineuses. — Dans l'idiome breton, *coss*, suivant Lepelletier, et *kos*, selon Le Gonidec, ont le même sens. Le mot français est *gousse*. Dans le Châtillonnais on dit *écosser* des pois; on dit encore d'un champ de pois bien pourvu de cosses, et par conséquent fertile et productif, que c'est un champ *cossu*; bien plus, on a transporté au figuré cette expression à une personne qui est dans l'abondance, *c'at ein paysan cossu*, c.-à-d. qui a de bonnes récoltes et beaucoup de biens.

Cote, courge. — Le mot *côtignar* signifie confitures de coings.

Coteret, bois en fragment. — Chez les Bretons, *koat* signifie bois. (Le Gon.) C'est en demandant exclusivement toutes les origines de notre langue au latin que Ménage donne pour étymologie au mot *coteret* l'adjectif latin *constrictum*.

Couée, grand nombre d'enfants. — C'est une image prise de la fécondité des femelles d'animaux : car, dans la langue des Troubadours, *coar* signifie *couver*. (Voir le *Glossaire occitanien* de Rochegude.)

Coulinai (se), se glisser furtivement quelque part. — Dans l'idiome breton, *kôulin* signifie lapin. (Le Gon.) Les chasseurs savent en effet que rien n'est plus fâcheux que le passage de ce gibier à travers les garennes.

Courgie, fouet; en latin *corrigia*, lanières.

Coysé ou Cousé (se), se tenir tranquille, se tenir coi. (Voir au mot Cogé.)

Couse tei, que veux tu dire
Aivô ton tambor?
. . . .
Cousé vo tô deu,
C'a moi qui le veu.
(A. P., *Bontan de retor.*)

Côvò, couvet, chaufferette.

Tôtte les harbeire (marchandes de légumes),
D'aivô lo *côvò.*
(A. P., *Ibid.*)

Crance, creux, desséché, vide. — Les Languedociens disent *cranco* ou *cranc*. Le mot *kraz* (Le Gon.) de l'idiome breton signifie sec, arride, desséché. Il ne faut pas confondre cette expression avec celle de *cancre* (en latin *cancer*), ou crabe, mollusque d'un aspect repoussant. De là vient l'épithète de cancre dont Lafontaine lui-même s'est servi dans la fable du *Loup et du Chien.*

Vos pareils y sont misérables,
Cancres, hères et pauvres diables.

Crane. — Ce mot a, chez les Bourguignons, plusieurs acceptions; il signifie tout à la fois bien mis, tapageur et avare, ou homme dur. Dans l'idiome breton, *kré* ou *krén* signifie fort, robuste, puissant. (Le Gon.) A Tréguier, on dit *kréon;* à Vannes, *kréan*. Le vulgaire dit : C'est *crânement beau*. En Picardie, il *est crane* signifie il est bien habillé. De l'idée de puissance et de force est ve-

nue celle de dureté et d'insensibilité, et, par extension, celle d'avarice. C'est un *crane* signifie le plus ordinairement, dans le Châtillonnais, c'est un ladre, un avare.

Crée, au féminin *crète;* d'où le français *crétin.* — *Qu'el a crée!* c.-à-d. qu'il est chétif! Ce mot signifie aussi ladre, vilain. — Dans le patois toulousain, *creat* signifie pécunieux, qui n'a pas maille. (Voir le vocabulaire à la fin des œuvres du poète Goudelin.)

Dans l'idiome breton, *krin* (Le Gon.) signifie avare, aride, desséché.

Craulai ou Crôlai, trembler, et, par extension, remuer quelque chose, un arbre, par exemple, pour en faire tomber les fruits. (C'est l'acception reçue dans le Châtillonnais.) En languedocien *crollar;* en français *crosler.* — Nicot pense que ce mot vient du grec κρούειν, qu'il traduit par *pulsare.* D'après J. du Fouilloux, *crouler la queue* (remuer la queue) se dit du cerf quand il fuit.

Amanton a dit, livre ii du *Virgile virai*, en parlant du cheval de Troie :

> Ai *crôli* de si rude sote,
> Que quate fois on antandi
> Dan son ventre ein chairivairi.

Ces autres vers, du même traducteur, ne laissent aucun doute sur la signification du mot :

> An ein moman l'abre se foin,
> *Ai crôle,* ai branne son brainchaige,
> On antan sûblai son feuillaige,
> Et peu d'aivô bé du fraca,
> Tô d'ein cô on le voi ai bas.

Creuse, coquille.

Crinses, mauvaises graines mêlées au froment, espèce de cangrène, comme l'ivraie pour le froment. — Chez les Bretons, *krîna* (Le Gon.) signifie corroder, détruire insensiblement.

Crôtô (prononcez *creuteu*), creux de la nuque. — Diminutif de *crô,* creux, comme si l'on disait petit creux.

Croupeton (se mettre à), c.-à-d. s'accroupir. — A Lyon, l'on dit se mettre en *graboton.*

Crumé, être en deux, n'avoir pas la force de se soutenir. — Cette expression est usitée du côté de Bar-sur-Seine. Dans l'idiome de Cornouailles *crum,* en basse Bretagne *croum,* en Gallois *crwm,* signifient courbé. (Append. à l'*Histoire de la Gaule Armoricaine,* par de Courson. Glossaire de Price.)

Cutimblô, culbute. — A Châtillon on dit *cutumario;* en Lorraine on dit *quicambôle.*

D

Daignes, tige de chanvre. — Voici ce qu'on lit dans le *Dictionnaire celto-breton* de Le Gonidec : « *Tenna,* tirer, « amener à soi. — *Tennadek,* assemblée de plusieurs « personnes qui travaillent à tirer de la terre le lin ou « le chanvre. C'est un jour de fête et de plaisir. — C'est « ce qu'on nomme *tirerie* en haute Bretagne. »

Dangreignar. C'est comme si l'on disait avec un respect ironique : M. le greigne, M. le fâcheux, M. le bourru, M. l'homme insociable. — On dit encore, dans certains pays, *Jean-grognon* et *Marie-grognon.*

Darrei, derrière. *Darei,* dernier. *Darérement,* dernièrement.

Débaigolay, parler vite et beaucoup. — *Bagoula*, en syriaque, signifie, d'après M. l'abbé Corblet, fadaises et mensonges. — On dit aussi vulgairement *quel bagou*, c.-à-d. quel verbiage. (L'*y*, dans ce mot et les suivants, semble donner plus de force à la prononciation de la *dipthongue*.)

Débitouzay, nettoyer ses yeux obscurcis par la chassie. — *Je debitouzon nos eüille*, c.-à-d. nous nous frottons les yeux.

Débricolay. — Ce mot est un assemblage évident de ces deux expressions de l'idiome breton, *debri*, manger, et *goulloi*, vider, ôter ce qu'il y a dans une chose, c.-à-d. boire à plein verre. (Le Gon.) En Cornouailles, *delbry* signifie manger. (Price, *Arch. corn.-brit.*)

On se mit ay *débricolay*
Lé poulô, les pingon, lé torte.

(*Discor joyou.*)

Débriday, délacer.

Pandan qu'Ainiai lai *debridoo*.

(Am., *Virg. vir.*, ch. iv.)

Déboudrillay et **Se déboudrillai**, sortir d'un état d'assoupissement ou d'ennui, *se secouer*. — Ce mot se dit encore soit de l'esprit ou de l'intelligence qui s'ouvre, soit d'une jeune fille qui se développe. — Dans l'idiome breton, *divoredi* ou *divorredi* (Le Gon.) signifie se réveiller. — En Picardie on dit se *déberdouiller*, pour se dépétrer de quelque chose; et, dans l'arrondissement de Bayeux, on dit se *débernequer*.

Déchairbouillé. (Voir au mot **Chairbouillé**.)

Do qu'elle û di sai râtelée,
Qu'elle se fu *déchairbouillée*.

(Am., *Virg. vir.*, ch. vi.)

Décharpillai (se), se débarrasser de, se dépouiller de, (en latin *de carne pellere*), ôter ses vêtements.

Aimé Piron a dit, dans *Lai trôpe gaillade :*

Ça qu'ai fau que lé prince habille,
De l'embarra se *décharpille*.

Déchaux, déchaussé, *de calceo ponere pedem*.

Déchifrai quelqu'un, c'est le faire connaître avec tous ses défauts.

Dégarròchay, dérouter. — Une personne *dégarrochée* est celle qui ne sait plus comment retrouver le fil d'un discours ou la suite d'une chose commencée. — En vieux français, *garro* signifie jambe, jarret. (Lac.) — Dans l'idiome breton, *gâr* ou *garr* a le même sens. (Le Gon., *Dict. fr.-bret.*) — *De garro* signifie hors de jambe, hors du point d'appui.

Déleire, choisir, supprimer. — En latin, *delere* signifie effacer.

Démangonai, démantibuler. — A Genève on dit : Cette serrure est *démangonnée*. Les Picards disent *démagandé*.

Ai laitein bé environ cen
Qi tirein ai tô bou de chan,
Ma dé cô de si rude sote,
Qu'ai len *démangonein* lé pote.

(*Ebaudisseman Dijonnoy.*)

Demauroge, remuant, qui ne peut se contenir ; il signifie aussi qui se dérange, comme le prouvent ces deux vers

d'Aimé Piron dans *lai Requaite de Jaiquemar et de sai fanne :*

> Por que ce tan daigne reloge (horloge)
> Ne feusse jaimoi *demauroge* (dérangé).

(Voir, dans ce Glossaire, au mot MAUROGE.)

DÉPAILLÉ, déguerpir. — Les Bourguignons disent, dans le langage familier, *sortir de sa paille,* pour sortir de son lit, se lever.

DÉPOINDRE, dépeindre, participe passé *dépoindu,* pour dépeint.

DESENGRAIGNAI, désennuyer ; de *graigne,* chagrin. (Voir ce dernier mot.)

DÉTAULAY, sortir de table. — *Taule* signifie table dans notre idiome bourguignon.

DÉTRAIPAI, déménager, desservir après le repas. — Ce mot signifie aussi attraper, tromper.

> Que de chôse ai nos é contai !
> Que de monde el é *détraipai.*

(AM., *Virg. vir.,* ch. II.)

DEVANTÉ et DEVANTEI (ce que tu portes devant toi), tablier de femme.

DÉVAUDURAI, déchirer. — Dans l'idiome breton, *devadur* signifie destruction par le feu. (LE GON.) — A Recey-sur-Ource, on appelle *dévauduron* un enfant qui brise et détruit tout.

DEVAULAI, descendre ; en latin *de valle ire.* (Voir au mot VAULÉE.)

DIALE, pour diable. — Même abréviation chez les Picards, dans les Vosges, le Jura, la Lorraine, etc. Les

Bretons eux-mêmes semblent avoir pris à tâche de contracter le mot latin *diabolus* en *diaoul.*

Et di draigon in regiman
Dé pu *andialay* garniman.

(*Dial. franç. et bret.*, 1682.)

DINDELLE, petite cloche. — Aimé Piron a dit dans les *Harangou de Dijon,* en parlant des belles dames :

Lé pandan qu'elle on és oraille
C'a dé *dindelle* qui révaille
Et qui réguse l'aupeti.

Le même poète dit encore dans la *Requaite de Jaiquemar :*

Jaiquemar et sai bonne fanne
Que j'estime ène autre Susanne,
Aivon fai vœu de chastetai ;
C'a porquei ai n'on poin d'airai
Po fraipai dessu lô *dindelle.*

(Voir au mot TINTELLE.)

DODEIGNAI, dorloter quelqu'un ; en français *dodeliner,* d'où le mot enfantin *dodo.*

DOGNE, chagrin, triste. — Les Bretons disent *dounia,* s'ennuyer, et *doan,* chez eux, signifie tristesse, déplaisir. (LE GON.)

DOUAIRE, don du mari à la femme pour le cas de veuvage. — Dans l'idiome breton, *douar* signifie terre.

DRILLAI, fuir, vagabonder. — Les Languedociens disent *drilia* dans le même sens. On appelait *drille* un soldat mal vêtu. En Armorique, *trul* (LE GON.), *truilh* (ROST.), signifient haillon ; d'où le mot *truan* dans le français pour exprimer un homme mal mis ou déguenillé. Du côté de

Bar-sur-Seine, *driller* c'est ramasser de vieux chiffons. En Champagne, le mot *drilles* ou *drillons* répond au *testiculi* des Latins. Dans le Berry, *drillon* signifie homme maigre et efflanqué. On dit pourtant quelquefois en bonne part un *bon drille*.

Ai falloo voir *drillai* (fuir) no gade.

(Am., *Virg. vir.*, ch. II.)

Le même poète bourguignon a dit *drillouse* pour une vagabonde :

Ça bé jôli qu'éne pissouse
Qui vén ché no tôte *drillouse*,
Que j'éborgi po charitai,
Me jue ein tor tei que stu lai.

Driol, but contre lequel on joue au palet. — A Châtillon, les gamins ont dit *triol*, puis *truol*, et enfin *truotte* par corruption.

Drogue. — En Bourgogne on applique ce mot aux personnes, ce qui lui donne une analogie plus directe avec l'armoricain *droug*, qui signifie méchant, nuisible, malfaisant; en Cornouailles *drog*, en Gallois *drwg*. (Price.)

Drôle, mauvais sujet. — Dans l'idiome breton, *diroll* signifie hors la règle. (Le Gon.)

Tri den iaouank dirollet oa enn hostaliri.

(Lavil., *Barzaz-Breiz*, 4e éd., p. 56, t. II.)

« Trois jeunes débauchés étaient dans une hôtellerie. »

Dru, épais. — Il se prend aussi adverbialement : *boire dru; taper dru*, c.-à-d. frapper fort.

E

Ebanai, ouvrir. — Aimé Piron a écrit, dans le *Compliman dé vaigneron de Dijon* :

> Ai Citéà, dan le gran chaupitre,
> Ai failli *ébanai* lé vitre
> Pò baillé ar é religieu.

Ebaubi, étonné. — Dans l'idiome breton, *abaf* veut dire étourdi, étonné, et le verbe *abafi* signifie surprendre, étourdir. (Le Gon.) Lepelletier écrit *abaff*, étonnement.

Ebazoi ou **ébasoi**. Etre *és ébasoi*, être aux abois, c'est être réduit à une fâcheuse extrémité.

Ebelansay (s'), se balancer, se mouvoir de çà, de là.

Ebôllai, abattre. — *L'ébôlleman de Tailan*, la démolition de Talant.

Eborgeai, recevoir, faire l'hospitalité à quelqu'un.

Eboui, pour ébloui.

Ecatade ou *écatrée*, élargissement ou écart des jambes. (Voir au mot Écarquillé.)

Echaillai, enlever le brou des noix, enveloppe à laquelle on donne en Bourgogne le nom d'*échaillon*. — Dans le *Vocabulaire vendéen*, par La Réveillère, on trouve *écaléâ*, noix dépouillée de son brou.

Echerpie, massacre. — Le latin *e carne* y est pour quelque chose; on disait aussi *eschaipporay;* témoin ces vers de l'*Isménias* :

> Gro caynon, grande coulleurigne
> Qui fraippò droit ay saint Bénigne,
> Et jusqu'an lai plaice sain Jan
> Por y *eschaipporay* dé gen.

Echaivon, petit dévidoir.

Echaiti, attirer quelqu'un, comme on attirerait un chat, par des friandises. —On trouve ce mot dans une peinture gracieuse du livre de *Ruth* par Amanton : « Noëmi preni le petit novéa nai, l'anvelôpi dans son devantei; elle le potoo su sé brai, et quan ai crioo, elle l'époisoo tô coi, en li fezan cheulai (sucer) queique gôte de laisséa (lait) tô frais sôti du pei de lai bique, et qu'elle seucroo (sucrait) po l'*échaiti* (l'affriander). »

Echarre. — La Monnoye a dit que ce mot ne signifie pas seulement rustre et grossier, mais chiche et avare. Amanton, dans l'épisode de l'*Antaireman de Palla,* confirme cette décision :

> Le roi, qui n'étoo mie *écharre,*
> Le fi gran seigneur ai lai fin.

Éclaiforai, Éclaforai, Écapourai. — Ces trois mots paraissent synonymes et signifient briser, écraser, éparpiller, disperser. Dans cette dernière acception, Amanton (*l'Enfant prodigue,* ch. ii, v. 27) a dit : « Elle nos é demandai la parmission de seugre lé moissenei po rémassai les épi *écapourai* su lai tarre. »

Dans la première de ces acceptions, le même poète a dit, au *Virgile virai,* ch. vi :

> On nos é tan rompu lai tête
> Du droigon qu'el *éclaifori,* etc.

A Châtillon, l'on dit : *Ecafouiller un œuf.* A Rennes, ces mots : « Il a le nez tout écaboui, » signifient : Il a le nez camard. *Ecarbouiller,* pour écraser, se trouve au Dictionnaire de l'Académie de 1835. Ce Dictionnaire, appa-

remment, n'a fait un tel honneur à cette locution que parce qu'elle se trouve dans le poète Baïf :

Au malheureux charton *écarbouille* la tête.

Ce mot n'en a pas moins l'air, pourtant, d'une *onomatopée*. On dit, dans le Berry, écarbouiller ou écrabouiller une limace.

Eclanchai. — On dit, à Châtillon, *églancher* quelqu'un, c.-à-d. lancer de l'eau involontairement sur les vêtements d'une personne en piétinant vers elle. Dans l'idiome breton, *glann* ou *klann* signifie rivière.

Eclô (prononcez *écleu*), hors de défense ; du latin *exclusus*.

Ecodai, accorder.

Ecôquignai (s'), se trouver bien quelque part.

.... Ainiai, qui n'étoo pa pu saige,
S'écôquignoo dan son mannaige.

(Am., *Virg. vir.*, ch. iv.)

Ecôtorre, appui, dossier de chaise ou de fauteuil.

Quoi ce daigne et réréran peire
N'aivo po la ran qu'ène cheire,
Tô simpleman et tôt ansin
San *écôtorre* et san côssin.

(A. P., *Compliman dé vaigneron de Vougeot ai mosieu l'abé de Citéa.*)

Ecôvai (prononcez *éceuvai*), écouvillon de boulanger.

ECOUFLE, épluchures. (Voir au mot COSSE.)

« Lai el airoo étai si contan de rampli son vantre et de lochai sé babaigne de lai laivure et des *écoufle* que li couchon meingein ; ma nun ne li an bailloo. »

(AM., *Pairaibôle de l'Anfan prodigue.*)

ECOURGIE, fouet (V. COURGIE); d'où les composés *écouai*, battre, *écourré*, battu, et *écoussai*, batteur en grange.

ECOUTRAI, accoutré, ajusté.

ECRAIGNE ou ESCRAIGNE, hutte, cave ou taudis, où les vignerons et autres artisans tenaient leurs veillées. — La Monnoye puise dans le latin moderne une étymologie qui me semble peu satisfaisante ; il en donne une autre tirée de l'allemand et qui aurait peut-être plus de vraisemblance; je hasarderai la mienne. Dans l'idiome breton, *skrina* (LE GON.) signifie rire d'une manière forcée ou immodérée ; or, on sait que les *écraignes* étaient toujours les témoins d'une joie bruyante et d'une moquerie sans fin. Cela date d'un temps éloigné, car il existe un proverbe du XIIIe siècle qui dit : les *moqueu* de Dijon et les *buveu* de Béane. (Si l'on avait dit seulement les buveurs, passe encore!)

Pour en revenir aux moqueurs de Dijon, ils savent bien qu'ils ont cette renommée, parce que l'esprit leur surabonde plutôt de la tête que du cœur. Ce défaut, si c'en est un, a bien pu leur nuire quelquefois un instant dans l'opinion des étrangers; leur hospitalité, quand elle se montre, est plutôt splendide que simple et cordiale; c'est le pays du monde où l'on vise le plus à ne se point gêner, même en fait de politesse. Les *écraignes*, quoique de vieille date, n'existaient sans doute pas du temps du bon roi Gonde-

baud, où se pratiquait la bienveillance ; mais depuis, elles ont gagné du terrain, et l'on rit de tout fort chaleureusement, aussi bien dans les salons que dans les taudis. Cette charmante ville, faite néanmoins pour être la plus aimable du sol français, s'attache au rang plus qu'à toute autre chose ; elle est l'*eldorado* des fonctionnaires, et eux seuls presque ont droit de cité, comme les citoyens romains dans la capitale du monde. L'on afficherait volontiers des listes d'exclusion pour tout le reste ; on n'y aime pas les réputations nouvelles, et l'on n'y pardonne qu'aux morts de s'être un peu distingués.

« Jamais, disait un président à mortier au milieu du beau monde remplissant les salons de l'hôtel de Mimeure, jamais, *je l'espère bien,* ce petit Bossuet ne deviendra cardinal. » Or, ce petit Bossuet est devenu bien autre chose que cardinal, et l'on ne sait plus le nom de ce personnage de considération qui le rabaissait si fort. — Une autre fois, on lisait certaine production d'un jeune poète à la muse duquel s'attachait quelque espérance. Une dame écoutait volontiers ; mais, lorsqu'elle se fut fait dire le nom de l'auteur, elle s'écria : « C'est impossible qu'il ait fait d'aussi belles choses ; son père et sa mère vendent des étoffes au coin de la place. »

Ecraimore, écumoire.

Ecrignôle (prononcez *écrigneule*) se dit d'une personne chétive. Dans le Jura l'on dit *escringet, escrinquigné*. — La racine de ce mot paraît être *cryn*, du dialecte gallois, que Davies traduit par le mot latin *mediocris*. ***Krin***, d'après Le Gonidec, signifie sec, aride.

Ecueillai, abaisser, mettre à cul. — On a écrit ce mot de différentes manières, comme *écœuillai*, *équelay*. Dans

le Châtillonnais l'on dit *écueuler;* un soulier *écueulé* est celui dont le quartier est brisé et replié en dedans.

J'y ai tan eusay de soulay
Que je m'en san tôt *équeulay.*
(*Eglogue past.*)

ECUIRE. — Être écuit, c'est lorsque l'on éprouve au rectum un gonflement produit par une marche prolongée. Dans l'idiome breton, *skuiza* ou *skouiza* signifie être las, harassé. A Vannes on dit : *Gwall skouiz oann,* j'étais fort fatigué. (LE GON.)

EDEGRAI, escaliers. — Il semble qu'on ait voulu exprimer quelque chose de la signification du latin *egredi.*

EFANTI, affamé. — Il semble qu'on lise les mots latins *e fame acti,* pressés par la faim. — Amanton (*Virg. vir.*, ch. II) parle des *loup-gairou* qui sortent de leurs cavernes

Por épotai baiquée
Ai lor *éfanti* louvetéa.

EFEUTAI, rusé. — En français affûté, ou plutôt fûté. Comme verbe, il signifie encore se revêtir de.

Efeutay d'ène bone gonne.
(*Dial. franç. et borg.*)

« Revêtu d'une bonne casaque. »

EFIGNÉ, duper, tromper, faire le fin.

EFFONDRAI, enfoncer, briser.

Vos éte comme ein lemaisson (limaçon)
Qu'on ay *effondray* sai maison.
(*Démantelure de Tailan,* 1611.)

Egambai, enjamber, franchir quelque obstacle matériel. En basse latinité, *gamba* signifie jambe. Dans le Jura, l'on dit *camber* le gouillat, c.-à-d. franchir le ruisseau.

Egarade, méprise, erreur.

Eglante ou Eglente, qui sautille, et par extension une puce.

. . . Ay lay fin in *églente*
S'en vin tô droit se mettre sa say mente.

(Pièce bourguignonne.)

Egôton, égoût, restes.

Egrafaignai, égratigner. — Dans l'idiome breton, *kraf* signifie piqûre, et *krafina* blesser avec les griffes ou les ongles (Le Gon.). — A Châtillon, l'on dit *grafigner*, et, dans le Jura, *égrafiner*.

Et maugrai lai jalouse envie
Qui s'*égraifaigne* en lé voisan,
Ai li seron enco lon tan.

(A. P., *Lé Hairangou de Dijon.*)

Egrailli (s'), se dégourdir, se divertir.

Cete vie duri quinze jor
Tantô belleman tantô for,
Seugan que lé neu étein belle
On *s'égraillisoo* po lai velle.

(A. P., *L'Ebaudisseman Dijonnoy.*)

On voit que ce mot signifie aussi se répandre en tout lieu, comme fait la foule. Le vieux mot français *égresse*, sortie, issue, mot dont on se servait au Xe siècle (voir Lac.), vient évidemment du latin *egredi*.

Egreli, rendu grêle, desséché par la privation de l'humidité nécessaire à certains ustensiles en bois, tels que seaux, cuviers, etc.

Egusé, aiguiser. — A Châtillon, sans s'embarrasser d'un *barbarisme bourguignon*, l'on dit *réguser*.

Ejançai (s'), s'agencer, se mettre en toilette.

Elaide, Eleude, Eloïde, Elouaide, éclair. — En Champagne, on dit *éleuder* pour exprimer qu'il fait des éclairs (Voc. de Grosley). Dans le roman des Trouvères, on trouve *eliou* (Roquefort); en bas-breton, *elew;* en languedocien, *liaus, lieus*. Or, la racine de tous ces mots ne seraitelle point dans le grec ἥλιος, soleil, à cause de la vive lumière de l'éclair, ou dans le latin *elucere?*

Aimé Piron, dans *Lai Hairangou de Dijon*, a dit ce joli vers :

Pron de l'esprit comme ène *élaide*.

On lit aussi ce mot dans le *Virgile virai*, ch. IV :

Ai n'etoo nun qui ne se grulisse
De voi tan d'*élaide* dans l'ar.

Elangueni. — Mot très-expressif pour rendre un état d'affaiblissement, de langueur ou d'atonie; en latin, *languere*.

Lai leugne queiqu' *élanguenie*
Et qui n'aivô masheu qu'un jor
Se renôvelle ai vot' aibor.

(A. P., *Compliman de lai populaice.*)

Elemai, allumer. — *Elemai ène élemôte*, allumer une allumette.

Eluchi, instruire; d'où *éluche,* élève, et, par extension, *éluchon,* nourrisson. — A Aignay, se bien *élucher* ou *alucher* signifie se bien nourrir. Le sens primitif du mot peut bien avoir pour racine le latin *elucere,* éclairer.

Embagué, qui a les doigts ornés de bagues.

> Ene daime dessu sai pote
> *Embaguée* ma de belle sote.
>
> (A. P., *L'Ebaudisseman Dijonnoy.*)

Embale, conteur de billeversées, prometteur, comme le sont avec emphase les gens peu sincères. — Le mot grec ἐμβάλλειν (mettre dans, pousser dans) a certainement quelque chose de cette acception. On dit encore d'un trompeur qu'il nous *a mis dedans.*

Embarlificoté se dit, à Châtillon, pour exprimer la gêne des mouvements par suite de quelques entraves. — Le Gonidec cite ces mots de l'idiome breton : *mond war hé palafanou,* comme signifiant aller sur ses deux mains à la façon des culs-de-jatte.

Emboisé, enjôler par des compliments. — Le mot grec ἐμβίωσις signifie qui prend racine, qui s'implante.

> Ah! ah! velai come on m'*emboise.*
>
> (*Virg. vir.,* ch. I, v. 407.)

Le mot de l'ancien provençal *emboscar* signifie se mettre en embuscade, se cacher dans un bois, tendre des embûches. Dans le roman-français, *emboisieur* signifie fourbe, charlatan.

Emiaullay, réduire en miettes.

Embrené, tout couvert de. — Dans l'idiome provençal, *embrena* signifie souillé.

Embrué, mis en mouvement. — Dans l'idiome breton, *broeza* signifie s'emporter. (Le Gon.) On dit à Châtillon qu'une chose s'embrue quand elle acquiert de la vitesse dans l'impulsion qu'elle a reçue.

Emmirolé, ce qui est roulé en spirale.

Emmitôlai (s'), s'envelopper de quelque chose comme d'un manteau. — Dans le vieux français, s'*affistoller* signifie se parer. Ces deux mots ont la plus grande analogie, et le dernier vient à coup sûr du grec ἀμφί, autour, et ἱστός, toile. Dans le langage des Trouvères, *emmitofler* signifie aussi s'envelopper de quelque chose.

Empingé, entravé par quelque obstacle.—Dans le latin, *impingere compedes* (Plaute) signifie mettre les fers aux pieds.

Emplieuré, éploré.

Empousenai, infecter. — Les Bourguignons disent encore : Il empoisonne, au lieu de *il sent mauvais*.

Enainché, éreinté, harassé ; du mot *ainche*, qui signifie hanche. — On dit fort bien en français *déhanché* pour exprimer qu'on a les hanches disloquées.

Encharbôtai, embarrassé. — Les Picards nomment *enchoite* (non quietus) une personne qui s'embarrasse facilement.

May varve tôjor m'érigôte
Et may çarvelle s'*encharbôte*.
Pu y me san érigôtay
Pu y me san *encharbôtay*.

(*Discor borguignon.*)

Encharbouillai (s'). (Voir aux mots Charbouillé et Encharbôtai.)

Enchifrené, qui éprouve un embarras dans l'acte de la respiration par suite d'un rhume. — Dans l'idiome breton, *siferni* signifie s'enrhumer. (Le Gon.)

Encouti, habitant des bois, sauvage, homme inculte et grossier. — *Enn koad ti* signifie, en breton, habitation dans les bois. — Voici ce que j'ai recueilli d'un bon prêtre né à *Chaumont-le-Bois*, près Châtillon (Côte-d'Or) : Voulez-vous, m'écrit-il, un échantillon du langage de nos pays de bois et de montagnes? Eh bien! les mots suivants : « *Tu ne seroo pas si encouti po harguigné dé luron pu* « *dru que te* » (prononcez *teu*, c.-à-d. toi), signifient : Tu ne serais pas si grossier que d'aller t'en prendre à de braves gens qui valent mieux que toi.

Endémoné, endiablé. — Cela répond au mot *endesvé* du roman des Trouvères, mot que Roquefort fait venir de *deviare*, dévier, être hors de sens.

Engadai, se bien garder de.

Engigonnai, croiser ses jambes. — C'est une transposition assez grossière des membres de l'homme à ceux d'un animal : car *kig* (Le Gon.) et *gicq* (Rost.) signifient, en breton, viande, chair; d'où est venu le mot *gigot*.

Engoncé, enveloppé jusqu'au nez dans son vêtement. — Le Glossaire roman de Roquefort dit : *esconché, esconsé, escondit*, caché, couvert, voilé; du latin *absconsus*.

Enheuillé (s'), s'assoupir, avoir les yeux pris par le sommeil.

Entarvé ou Entervé, s'opposer, barrer le chemin, se mettre entre le chemin et une personne, *inter viam*.

Entenouaillai, faire entrer dans son intelligence.—*Entenouaillé vo dan lai tête*, c.-à-d. mettez-vous dans la tête.

Epaumé ou epaumi, étendu et ouvert comme la paume de la main.

Eplongé (s'), s'arranger. —Amanton s'est servi de ce mot dans sa traduction de *Ruth et Noëmi* : *Eplongé-vo don bé propeman.*

Epôffai (s'), s'esquiver; *s'épоffai de quart*, s'esquiver de côté ou par derrière. — Dans le Glossaire roman, *s'épouffer* c'est s'enfuir secrètement, et *éponce* signifie déguerpissement. On fuit quand on a peur; or, ce mot ne viendrait-il pas du latin *expavefactus?* Aimé Piron s'est servi de ce même mot dans *Bontan de retor* :

Lai faim, lai fièvre aivô lai guarre,
Treteule et *s'épôffe* de quarre.

Eponter, effrayer.—Il faut bien reconnaître que ce mot a infiniment moins d'analogie avec le latin *expavescere* qu'avec *spount*, frayeur, et *spounta*, épouvanter (Le Gon.), de l'idiome breton.

Tevet, ma bab, na spontet ket.

(Lavil., *Le barde Merlin*, 4e édit. des *Barzaz-Breiz*, t. 1, p. 116.)

« Taisez-vous, mon enfant, ne vous effrayez pas. »

Epôti, faire cuire au pot.—Viande *épôtie*, c.-à-d. cuite au pot.

Eprousse, hâte, diligence. — Dans la langue d'Oïl on dit *approusse ;* en latin *ad proximum*, au plus proche.

EQUARQUILLÉ, faire un *écart*, écarter les jambes. — Dans le Glossaire roman on trouve *écartiller*.

ERAINGI, pour arrangé.

On voyò tan de brayverie,
De chandoille bé *éraingie*.
(*Dial. franç. et borg.*)

ERAIGNANT, civil, arrangeant.

ERAIGNOU, hargneux, incivil. C'est tout l'opposé du mot précédent. — Dans le midi de la France, on disait *ergnous;* dans la langue des Trouvères, *éreux* signifie querelleur. La racine est le latin *ira*, colère.

ERENAI ou ERRENAI, frapper sur, éreinter. — Dans le *Virg. vir.*, ch. II, on lit ces vers :

Ça le metai de lai guarre,
D'*errenai* vou d'être *errenai*.

ERIGÔ, chicane.

ERIGOTAY, provoquer, en latin *iram agere*.

Ma si tu m'*érigôtte* ansin,
J'ai prenu le dessin
D'étôffai dedan le vin
Ce que tu me fai de chaigrin.
(A. P., *Bontan de retor.*)

ESCANDLI, échalas. — On trouve ce mot dans la pièce intitulée : *La Trôpe gaillade*, d'Aimé Piron. Dans le Glossaire roman, *escander* signifie monter, gravir; en latin *scandere*.

ESCHAIPORAI. (Voir au mot ECHAIRPI.)

Escoïfion, coiffe.

Esodeli, assourdi, étonné.

Esparluca, expert, habile dans un art. — Les deux mots latins *expertus, lucens* semblent faire les frais de cette expression :

Ça que Lai Monnoy, ce rimou
Si *esparluca,* si famou,
Lou maitre de tô ço de France,
Dequey lez autre on bé lé jance,
É fait ène ode ai Monseigneu.

(A. P., *Le Chai de novelle.*)

Esquoux ou Escout, en latin *excussum,* se dit d'un arbre dont on fait tomber les fruits en le secouant. — *El at escout,* il a été secoué.

Essatai, déchirer. — Image venant de ce qu'on déchire la terre en la sarclant. *Esarter* ou *éserter,* dans la langue des Trouvères, et, en bas latin, *exartare,* paraissent être une corruption du meilleur mot latin *sarrire,* sarcler.

Esseurfantai ou Eseurfantai, effrayer, surprendre, embarrasser quelqu'un.

Cé Messieu lai
Qui se trôvein *eseurfantay*
Et enrôtai dan los hairangue.

(A. P., *Lé Hairangou de Dijon.*)

Essôtte, abri. — *Se bôttre ai l'essôte,* se mettre à l'abri. En latin, *ad sedem.* (Voir au mot Acoyo.)

Aimé Piron, dans *Lé Hairangou de Dijon,* a dit :

Ai l'*essôtte* d'ein gran chaipéa.

Le même poète a dit, dans *Lai Trôpe gaillade* :

> Dô devan que lai violôtte
> Fleurisse au printan, ai l'*essótte*
> De lai brise. . . . .

Etailantai, désirer ardemment. — On disait autrefois, en français, *enthalenté,* occupé d'un grand désir. Dans le grec, ἐθέλω signifie je veux, et ἐθελοντήν veut dire volontairement. Voici comment un de nos poètes bourguignons a traduit ces mots : J'en suis si fort désireux que tout mon pauvre cœur m'en bat :

> J'en seu si fort *étailantay,*
> Que tô lou prôve cor m'en bay.

Etainai, Eteiné, Etenné, Eténé, ennuyer, fatiguer quelqu'un. — Cette expression est fort en usage dans le Châtillonnais. Dans l'idiome breton, *atahina* (à Vannes, *atahinein*) signifie irriter, chagriner. D'après Lepelletier et Le Gonidec, on emploie aussi dans l'idiome bourguignon l'adjectif *éténe* ou *éteine*, ennui, fatigue. La Monnoye cite sur ce mot une multitude d'étymologies, excepté la bonne, je crois.

Aimé Piron a dit, dans *Lai Trôpe gaillade* :

> San se bôttre beacô en peine,
> Que le mairi braille ou *s'éteine.*

Etau, table de boucherie. — Les Irlandais appellent *staul* un banc. Ce mot a encore une autre acception comme adjectif ou participe d'un verbe : *el a tôt étau,* il est tout étonné, tout stupéfait ; en latin, *attonitus.*

Etaules, Eteules et Etoules, ce qui reste aux champs de la paille des blés après moisson. — Dans l'idiome bretou, *taol* est la partie du tuyau de blé comprise entre deux de ses nœuds. (Le Gon.). A Châtillon l'on dit *étroubles;* c'est plus mal parler pour vouloir mieux dire. Le vrai mot est *esteules*, du latin *stipula*, paille, chaume, tiges de céréales.

Aimé Piron a dit, dans l'*Evaireman de lai peste :*

Dans les *étoule* ammi lé chan.

Etoule signifie aussi étable, parce que le toit en était couvert de chaume.

Eugaigne ou Eugeigne, mauvais cheval. (Voir au mot Chevau.)

Evairai, chasser.

Coge te, tu *évaire* me poulô.

« Tiens-toi tranquille, tu chasses mes poulets. »

Ce mot signifie aussi la disparition et l'action de faire disparaître. Aimé Piron a dit, dans le *Compliman de lai populaice :*

Vos *évairé* note humeur graigne.

Selon le même poète, *évaireman de lai peste* signifie disparition de la peste; en latin *evehere*.

Evarbé (s'), s'écarter de son droit chemin. —C'est une expression du Châtillonnais. En latin *e via recta ire*.

Evarpillai (s'), s'évertuer.

Ma quan on é le cor aigile,
Que dan lai joie on s'*évarpille*.

(A. P., *L'Evaireman de lai peste.*)

Evaulai, avaler.

Eveure, étourdi. — Ce substantif est formé du verbe bourguignon *évairai*, fuir. *S'évairai* signifie s'égarer, disparaître, s'aventurer. En latin *evadere*.

Amanton (*Virg. vir*, ch. vi), en parlant de Dédale, a dit :

Et peu *s'évaire* ai tô hasar,
Tô po le béa mitan de l'ar.

Euvrée. On dit aujourd'hui *ouvrée*. — C'est une mesure agraire valant le huitième du journal. Quoique le mot *ouvrée* ait prévalu, *euvrée* ou *œuvrée* serait préférable, comme venant du mot *œuvre*, à cause de l'œuvre ou ouvrage qu'un vigneron peut faire en un jour. En latin *opus*.

Euzerôle, érable.

F

Faguena, odeur repoussante. — En Bretagne, *fank* signifie fange, boue, ordure, et *fanka* salir. (Le Gon.)

Du *faguena* et du poussô
Qui vène saisi tô d'ein cô
L'odora vou lai regadure.

(A. P., *L'Evaireman de lai peste.*)

Faiviôle, fève.

Fanfreluche, choses vaines et frivoles. — Le même

mot se remarque dans la langue romane avec ces variantes : *farfelues, fanfelues.*

Aimé Piron a dit, dans l'*Evaireman de lai peste :*

Se farci de creuse pansée,
De *fanfreluche* bigairée.

Un *freluquet* est celui qui se pare de dehors vains et frivoles. — A Vannes, on nomme *furluquin* un baladin. (Rost.) En Cornouailles, *furlukin* signifie bouffon, facétieux. (Lep.)

Fannet, un homme qui fait l'ouvrage d'une femme. — Ce mot est de la contrée de Semur, où l'on dit aussi *cocotte* pour synonyme de *fannet.*

Farô, fier, hautain; le latin *ferox* signifie aussi superbe, orgueilleux. — Le même mot s'écrit *faraud;* il est usité à Paris, et *Vadé* s'en sert dans ses couplets poissards. Il se dit principalement de ceux qui se quarrent dans leurs habits.

Farrai, pour ferré. —A présent qu'il n'y a plus d'ânes à Beaune comme du temps de Piron, rapporterai-je un fait que je rencontre dans un opuscule imprimé par Chevignard, en 1807, à Genève?

« Un jour que l'autorité municipale faisait pêcher dans les fossés de Beaune, on sentit que le filet contenait quelque chose de très-pesant. — « Allez chercher M. le maire, s'écria l'adjoint, nous tenons bonne prise; *é fau qu'el an é le plaisi.* » Cependant les pêcheurs, impatients, tiraient toujours le filet; enfin apparut un âne, les quatre fers en l'air. « *Brochai farrai,* s'écria un Dijonnais; allez dire à M. le maire *que ce n'a qu'ein ane.* »

FARFOUILLAI, fureter quelque part avec désordre; en latin *perfodere*, creuser, *fouir*.

FAU. — Ce mot a deux sens : celui de faulx (*falx*) et celui de hêtre (*fagus*).

FELONGNE, quenouille.—On dit encore *quelogne* et *quenoille*.

FEMEIRE, fumée.—Il y a un charme infini dans les vers suivants d'un poète bourguignon, et je les cite avec plaisir, parce qu'ils rappellent le *jam culmina fumant* de la 1re églogue de Virgile.

Car po pu revoi mé pairan
Vou note fanne et nos enfan,
Vou fraire et sœu, vous peire et meire,
Vou voi *femai note femeire*,
Mai foi je peu bé, dos ici
Dire ai tretô : aidieu vo di!

FESSÔ (prononcez *fesseu*), houe, instrument recourbé pour couvrir la terre. — *Fessou*, une pioche; d'où *fessourou de veigne*, c.-à-d. vigneron.

Que jaimoy *fessourou* de veigne
Ne soo ny mailaide ny graigne.

(*Réjouisseman su lai poy*, 1669.)

Les paysans, dans leur gros bon sens, et pour indiquer les fruits du travail, disent encore à présent : *La graisse du fessou est toujours la meilleure*. Lafontaine est bien d'accord avec ces bonnes gens qnand il fait dire au vieillard :

Creusez, fouillez, bêchez; ne laissez nulle place
Où la main ne passe et repasse.

Fôletô (prononcez *feulteu*), feu follet. — Chez les Armoricains, le mot *feûl* (Le Gon.) signifie fretillant. Dans le langage de Toulouse, *la feu* signifie chimère. Comme les villageois pensaient autrefois que les feux follets représentent l'ame des défunts, notre mot pourrait encore venir de *feu*, défunt, en latin *defunctus*.

Feurdeneman, fredonnement de la voix.

Feurguenai (écrivez *fôrgônai*), remuer, attiser. — Dans l'idiome breton, *fourgas* signifie agitation, remuement. (Le Gon.)

Fi, Ma fi! — Il y a peu d'exemples d'une proposition plus implicite; car c'est une abréviation de tous ces mots du latin : *per meam fidem polliceor,* j'en jure par ma foi, ou j'engage ma foi. Dans la Bresse, on dit *ma fiou! ma fiougai!* Pendant le moyen-âge, on ne se faisait pas faute de ces serments, témoin ces mots : *Par la corbleu* (par le corps de Dieu); *par la sambleu* (par le sang de Dieu); *tête bleu* (par la tête de Dieu).

Fiade ou Fiarde, toupie que les enfants lancent avec une ficelle.

Fichu. — On dit en Bourgogne : Comme le voilà *fichu!* pour exprimer combien la personne dont on parle est mal vêtue. C'est de l'idiome breton tout pur; car le verbe *ficha,* prétérit *fiched* (Le Gon.), signifie accommoder, apprêter, orner, parer.

Setu eunn aotrou braz *fichet*
Hag hen penn da benn Houarneset.

(Lavil., *Barzaz-Breiz, La Fiancée*, t. I, p. 264.)

Littéralement : « Voici un seigneur bravement mis et du haut en bas couvert de fer. »

Fiôlan, fanfaron, présomptueux, et plutôt bravache, — pour se rapprocher encore mieux du sens du mot *fiolent* (du latin *violens*, emporté, fougeux) qui, en langue romane d'Oïl, signifie un homme faisant le brave ou le méchant.

Suplie humbleman Jaiquemar
Elevai su deu pau de far,
Vé sai cloiche aivô sai femelle,
L'un et l'autre enfan de lai velle,
De veille daitte et do le tan
De Jan san Pô le *fiôlan*.

(A. P., *Requaîte de Jaiquemar.*)

Flaimeusse, gâteau des campagnes, formé d'un mélange de farine de maïs et de seigle ou de froment, et pétri au lait.

Fliaque, pour flaque, amas d'eau.

Flayrure, odeur, vapeur de viande. — *Fleurer*, dans l'ancien français, a aussi le même sens : *Il fleure non moins que rose.* Dans l'idiome breton, *flear* signifie puanteur, infection. Dans le dialecte de Léon, *fler* (Le Gon.); en Cornouailles, *flair*, et en pays de Galles, *efflair* (Price), ont une signification semblable.

Floquet, réunion de plusieurs fleurs ou fruits sur une même branche. — Dans le Châtillonnais, on dit un *floquet de cerises.* Ce mot a été laissé aux Bourguignons par les Anglais, chez qui *flock* signifie troupeau, et *to flock*, s'assembler.

They declared for him in gread numbers and *flocked* to his standard with alacrity. « Ils (les Gaulois) se déclarèrent en grand nombre pour lui (Annibal) et se réunirent sous son étendard avec ardeur. » (*Hist. rom. de Goldsmith.*)

Foiray, célébrer. — *Foiray lai sain Jan,* fêter la Saint-Jean ; du latin *forum,* concours de peuple.

Foindre, quoique venant de *fingere*, faire semblant de, n'a pas ce sens chez les Bourguignons. Il *foint* signifie il a peur, et il *ne foint pas* veut dire il ne craint rien.

Foisse, en vieux français *fouace ;* du latin *focum*, parce qu'on faisait cuire sous la cendre du foyer ce pain mollet confectionné avec des jaunes d'œufs, auxquels on ajoutait de l'anis ou autres substances d'un goût agréable.

A Dijon, ce mets était la gourmandise de la veille de Noël. Le nom de *Foisset* vient peut-être de quelque célébrité dans ce genre de pâtisserie des familles.

Fo, fou. — Ce mot est tout à fait gaulois. Dans l'idiome breton, on dit *foll* (Le Gon.); en Cornouailles, *fol ;* en pays de Galles et en Islande, *ffoll* (Price). Ce qui confirme mon dire, ce sont d'abord ces mots cités par J. Diacre dans la vie de saint Grégoire le Grand : « At ille, more gallico, sanctum senem increpitans *follem.* » Traitant de fou ce saint vieillard, selon la coutume gauloise. Et ce sont de plus les expressions suivantes, qu'on remarque dans l'une des épîtres de l'abbé Guillaume (*Analectorum* sect. ii, p. 257) : « *Follem* me verbo *rustico* appellasti. » Tu m'as appelé fou selon une expression rustique.

Foudri, abondance, tas de choses. — Dans l'idiome breton, *founder* (Le Gon.) signifie une grande quantité de.

Dé bon cusenei lai maignie
Composère torte et patai,
Garnissire un *foudri* de plai
De jubié de tôtte naiture.

(*Dijon en joie*, 1716.)

Fouinai, se glisser en tapinois, s'esquiver comme une fouine.

Fouleire et Fôlaire, feu d'artifice (feu en l'air).

Ay pu lé quiochey antoray
De gran failô por éclairay,
Pandan que tôte lé *foulayre*
Etain en fô et en lemayre.

(*Dial. franç. et borg.*, 1682.)

Frachai, briser; en latin *frangere*.

Que j'ale *frachai* mon sarman.

(Am., *Virg. vir.*, ch. iv.)

Ein arc tôjô bandé se *frache*.

Traduction libre du vers d'Horace :

Non semper arcum tendit Apollo.

On dit aussi *frezai* et *freusai*, et le mot *frachun* a le même sens que celui plus moderne de *fraisil* ou *frasil*, poussière de charbon. (Forges du Châtillonnais.) — Dans le Jura, *fresian* signifie poussière de foin.

Tôt a rédu an *fresée*.

(A. P., *Evaireman de lai peste*.)

Le même a dit, dans *Le Rejouisseman su lai poy*, 1660 :

Qu'on faise ein bon feu de *frachun*.

La *fresée*, c'est la cendre du fraisil ou frachun; *fraise de veau* a la même origine que les mots précédents, parce que ce viscère a un aspect tout déchiré.

FRELORE. — Les Allemands disent : *Ich been verloren,* je suis perdu.

Aimé Piron donne le même sens à ce mot, devenu bourguignon :

Dans Dijon on ne voiroo pu
D'haibitan ; je serein *frelore.*
(*Evaireman de lai peste.*)

FREMI, fourmi ; d'où le verbe *fremillai,* pour indiquer une foule, un grand nombre.

Homme et fanne, gaçon et fille,
Moître, vaulô, tôt y *fremille.*
(A. P., *Virg. vir.,* ch. II.)

FRETAILLE, chose menue et de peu de valeur.

Aipré Pairi, aipré Versaille,
No ville ça de lai *fretaille.*
(A. P., *Compliman de lai populaice.*)

FRIMOUSE (de l'anglais *free mouth,* bouche ou mine sincère, ouverte, naturelle), bonne mine.—Ce mot a le même sens en Champagne, à Reims, à Nancy, à Bourges, etc.

FRINGAI, sauter, gambader, comme dans le mot *fringa* de l'idiome breton. *Né ra né met fringa,* il ne fait que gambader. (LE GON.)

FRINGUENELLE ou FRIGUENELLE, coquette. — En Champagne, le mot *fringuenelles* s'applique aux idées dissolues. Dire des fringuenelles, c.-à-d. avoir une conversation très-leste. *Fringai* signifie aussi jouir de la vie.

FRIPE-LIPPE, goinfre, glouton. — On peut le traduire littéralement par *frotte-lèvre.*

Frisque, au féminin frisquette, jeune fille éveillée. — Ce mot vient de l'anglais *frisk*, sautiller.

Frogni, plisser le front; d'où le réduplicatif *refrogni*, et avoir un air *renfrogné;* du latin *frons*.

Frusquin. — Les Languedociens disent *fresquin* (Dict. de l'abbé Sauvage). Ailleurs, on dit *frisquin*. Manger son *saint frisquin* (je crois qu'on devrait dire *son sien frisquin*), c'est dépenser son avoir. — D'après Ducange (*Gloss. med. et inf. latin.*), *frustum terræ* signifie parcelle de terre, la partie *d'un bien*.

De lai cé drôlai s'en allein
Boire et bafrai lote *frusquin*.

(*Compliman de lai populaice.*)

G

Gadoi, vidangeur. — Dans le langage des Trouvères, *gadoue* signifie immondice.

Gacenô et Gaichenô, un garçon; ène *gaichôte*, et même ène *jasôte*, une jeune fille.

Gaibelou, percepteur d'impôts sur certains objets de consommation, le vin par exemple. L'explication qui va suivre donne tout lieu de penser que la racine de ce mot est dans celui de l'idiome breton *goab* (Le Gon.), ironie, moquerie.

« Le Roy Philippe de Valois, dit Pasquier (*Des recherches de la France*, in-4°, p. 112), *fut le premier innovateur de la gabelle du sel* en 1342. » Mais, trouvant la chose commode et ayant besoin d'argent pour soutenir la guerre contre les Anglais, il obtint du prévôt des marchands et

des échevins de Paris un subside sur chaque denrée qui serait vendue tant à Paris que dans le ressort de la prévôté et vicomté. Or, en établissant cet impôt, Philippe de Valois protesta hautement qu'il ne serait que temporaire, ne tirerait pas à conséquence et ne serait qu'un *subside gracieux*. Toutefois, le roi Jean ne tint pas la parole royale de son père; bien au contraire, la gabelle du sel fut augmentée à Paris, et de nouvelles aides furent imposées aux provinces. « Et comme aussi fut, ajoute Pasquier, que la royne de Sicile, alors dame d'Anjou et du Maine, soustint que cest aide ne deuoit auoir cours sur ses subiects, le roi, pour lui clorre la bouche, lui en donna la moitié. »

On conçoit d'après ce récit que les Français, qui rient jusque dans leurs mauvais jours, aient appelé du nom de *moquerie* un impôt permanent sous le titre de *subside gracieux, sans conséquence* et d'*une année seulement*. Le peuple conféra le titre de maltôtiers aux agents de ce fisc nouveau, pour exprimer par là l'idée d'un exaction (*male tollere*).

Gairguillô, gosier. On dit aussi *gargari* (du grec γαργαρεών, gorge), *gargoulette*, et, dans certains lieux, *margoulette;* ce qui semble bien être un barbarisme.—Dans le Jura, on dit *gargoulette*, et, dans les Vosges, *gargollette*. *Gairguillô* est synonyme du mot *jarbeire*.

Ma d'ein bon cô de sai raipeire
Ai vo ly côpi lai *jarbeire.*
Si vo n'antandé pa ce mô,
Ai veu dire lou *gairguillô.*

(*Virg. vir.*)

Galfatre, mendiant. — On trouve dans le vieux français *galfrettier*, gueux sans feu ni asile.

Galvaudai, gâter, tripoter quelque chose ; c'est le sens qu'on donne à cette expression en Bourgogne. Cependant ce sens a été bien dérouté par d'autres interprétations : ainsi, Lacombe et Roquefort disent que *galvauder* signifie poursuivre une affaire avec ardeur, et ce dernier fait dériver le mot de *caballicare*, latin corrompu. D'une autre part, le Dictionnaire de l'Académie, 5e édit., donne au mot *galvauder* le sens de maltraiter quelqu'un de paroles : on l'a *galvaudé d'importance.*

Gambi, qui ne marche pas droit. — Dans l'idiome breton, *kamm* signifie tortu. *Cammigh*, chez les Irlandais, veut dire courber. (Voir Le Gonidec, au mot Kamm.)

Aimé Piron a dit dans *Lé Harangou de Dijon :*

Lé bossu, lé *gambi*, lé bane.

Ganache, personne faible et sans force. — Dans l'idiome breton, *gana* signifie engendrer, et *nach* exprime la négation, sans race, c.-à-d. stérile.

Gandoises, choses qui amusent. — *Dire des gandoises* ou *des gaudriolles.* Je ne vois aucune différence dans ces deux locutions. *Gandoise* est vraisemblablement une corruption de *gaudoises*, du latin *gaudere*, qui a servi à une foule de mots de l'idiome bourguignon. — Dans le vieux français, on trouve *gaudenées.* (Voir Lacombe.) — Dans la langue romane d'Oïl, on trouve *gaudances* et *gaudines*, c.-à-d. divertissements. (Voir Roquefort.)

Gandrou, personne qui n'a point de tenue, et qui tue le temps. Le mot *kantréa* de l'idiome breton, lequel signifie rôder, aller à l'aventure (Le Gon.), a beaucoup d'analogie

avec ce mot.—Les Picards disent *Marie Gadrou* quand ils veulent caractériser une femme peu soigneuse.

Gargaisses, culottes. — Voir l'interprétation qu'en donne La Monnoye, au Vocabulaire de ses *Noëls*.

Garlô et Garrelô, étui à mettre des aiguilles.

Gas. Ce mot signifie jeune homme. Il s'emploie encore dans certaines contrées de la Bourgogne. On dit mon *gas*, un grand *gas*, un *gas* bien alluré. — *Gwaz*, dans l'idiome breton, signifie domestique, vassal. (Le Gon.) En Cornouailles, *guas;* dans le pays de Galles, *gwas* (Price) ont le même sens. En se francisant, ce mot est devenu *gars* et a eu même un féminin qui était pris en bonne part.

Gaudelurô et Galurô, jeune homme libertin, qui ne songe qu'au plaisir. —Ce mot vient du latin *gaudere*, ainsi que les mots *gaudi* (*se*), s'amuser, se réjouir, et *gaudrille*, fille de joie.

Gaulai, abattre avec une perche, un *gaulis* (en grec καυλός; en latin *caulis*). — *Gaulai* quelqu'un signifie le frapper avec un bâton.

Gaulfretié (se), se rassasier de. — Dans une pièce intitulée *Dialogue français et bourguignon*, on trouve : se *gaulfretié* de gorge chaude. On nomme de ce dernier mot les parcelles de gibier *tout chaud* dont on alléchait les oiseaux de fauconnerie.

Gaulon, grosse bouchée ; en latin *gula*. — Les Champenois appellent *gaulon* un bon morceau et un bon repas ; mais, dans cette dernière acception, les Bourguignons emploient le mot *gueuleton*.

Gaussé, mentir. — Dire des *gausses* (expression du

Châtillonnais), c'est dire des mensonges. Dans l'idiome breton, *gaô* ou *gaou* signifie fausseté (Le Gon.); *lavarout gaou,* dire des mensonges (exemple cité par Le Gonidec).

Gaupe, fille folâtre.— Dans l'idiome breton, *goap* signifie plaisanter, badiner. (Le Gon.)

Gauviotte, carotte blanche, bonne seulement à donner au bétail. — Dans l'idiome breton, *géot* signifie herbe. (Le Gon.)

Gelaigne, gelinotte ; en latin *gallina,* poule.

Gueulai, dans le sens de pleurer. — Ce mot a son analogue chez les Bretons.

Hag hi sellet out-han, ha *gwella.*

(Lavil., *Barzaz-Breiz*, *l'Ermite*, t. I, p. 172, 4e édit.)

« Elle le regarda et se mit à pleurer. »

Giclai, lancer de l'eau. — A Genève, on dit *rejicler;* c'est aussi un terme du Dauphiné; on dit *rejiscla* en Languedoc. Quoique le mot *chiclai* ait l'air d'une onomatopée, *giclai* et surtout *regiclai* ont beaucoup d'analogie avec le mot latin *rejicere.*

Ginguet, petit vin. — Diminutif évident du mot breton *gwin,* vin. (Le Gon.) Il semble que le mot *ginguer* (gambader) vienne aussi de là, à cause de la gaîté qu'amène le vin.

Gipaillai, faire sauter ses jupes en l'air en s'évertuant de gambader.

Ces vers un peu égrillards d'Aimé Piron, dans sa pièce

de *Bon tan de retor,* sont trop jolis pour que je ne les cite pas à l'occasion du mot *gipaillai.*

Dessu l'harbe jôlie
Je *gipaillon* si bé
Qu'enfin né contre né
Et bouche contre bouche,
Mille sôpir en l'ar
  Gaillard
De lei, de moi
Tôt ai lai foi
Bordène comme mouche.

Give, rive d'une rivière.

Suson et l'Ouche de lô *give*
Regade anfin lé brouïllar.

(A. P., *Compliman de lai populaice.*)

On charchoo lai mar et lai *give.*

(Am., *Virg. vir.,* ch. ii.)

Gniôle (prononcez *gnieule*), niais. — En basse latinité, *geniolus* signifie *petit esprit.* On dit, dans le Châtillonnais, un *gniot* pour exprimer un dernier né.

Gobargi, se réjouir, se divertir, être de belle humeur.— En langue romane, *goban* signifie belle humeur. Nous avons déjà vu (au mot Gaibelou) que *goapa,* en breton, a le sens de railler, se moquer de. Or, les mots *gobargi, gouaillai, gouaille* me semblent de même étoffe.

Gôbelle, petit vase, d'où, par extension, *gobelotter,* boire à petits coups. — Dans le dialecte de Vannes, *gobed* signifie petite mesure.

Aipré lai par de mai femelle
Le reste aulli dans mai *gôbelle.*

(A. P., *Ebaud. Dijonnoy.*)

Godai, garder.

Godaillai, (certains disent *gogaillai*), faire métier d'ivrogne. — *Godale*, en roman, signifie mauvais vin, comme *godaille* en bourguignon.

Ai ne barboüille pa lò vin
Comme fai bé de lai canaille
Qui, sans respai du genre humain,
Ne vo van que de lai *godaille.*

(A. P., *Bon tan de retor.*)

Gôdenô (prononcez *geudeneu*), violon. — En latin *gaude nos*, réjouis-nous, parce que, en effet, le violon est l'ame de la danse chez les villageois. Les précieuses disaient que le violon est l'ame des pieds.

Qu'on aule query Jôvenô
Po no jué du *gôdenô.*

(*Rejouisseman su lai poy*, 1660.)

Godelurô, qui fait le galant. — En langue romane, *gode*, *godine*, *goudine*, *goudinette* signifient fainéante, amante, maîtresse. Dans l'idiome breton, *goda* veut dire caqueter (Le Gon.).

Gogo, avoir tout à *gogo*, c'est avoir tout en abondance; être en *goguette*, c'est se réjouir. — Le latin *gaudere* n'est sans doute pas étranger à ces locutions et à un grand nombre d'autres.

Gôguenettes, railleries, plaisanteries. — Dans l'idiome breton, *gogea* ou *gôgei* (Le Gon.) signifie railler.

> I ne dit pa dé *gôguenette,*
> Qu'on jüe lay tantirligônette
> Po rémassay dé baytaillion
> Tô po l' quatey de Dijon.
>
> (Ext. d'une pièce bourg. citée par Delmasse.)

Goinfre, qui mange outre mesure. — Ce mot a son analogue en Bretagne.

> . . . . . Po *goenv* ar mor.
>
> (Lavil., *Chants pop. de la Bret.,* t. I, p. 29, Prédiction de Gwenc'hlan.)

« Quand la mer s'enfle. »

Gôle. Avoir les doigts gôles, c'est les avoir saisis par le froid. — Ce mot a été emprunté évidemment au latin *gelu,* glace, grand froid.

Gomblai, gonfler, enfler.

Gonai, Gounai et Gaunai, mal vêtu. — Les Anglais ont laissé en Bourgogne leur mot *gown*, robe, et *gowned,* vêtu d'une robe; mais partout, en Bourgogne comme ailleurs, ce mot *gonai* est pris en mauvaise part. Dans le Jura, il signifie une personne mise sans goût (Voc. de Monnier); dans le Dauphiné, *gonella* se dit d'une femme qui a l'air niais (Voc. de l'Isère); en Languedoc, *gonela* veut dire tunique (Dict. de l'abbé Sauvage). Cette dernière expression se trouve dans le langage des Troubadours :

> Qi tolra la vestimenta, negueis
> La *gonela* no vulhas vedar.
>
> (*Glossaire occitanien.*)

Littéralement : « A celui qui t'enlèvera l'habit, ne veuille refuser même la tunique. »

En Bourgogne, *se gonai* signifiait encore mener la vie intérieure.

Padei lu-moime (1) ôvrò lai pote
En disan : L'aimain, de quei sote
Vo *goné* vo dan lai moison?
É-vo des airai ai foison?

(A. P., *Compliman de lai populaice.*)

Gormai, frapper à coups de poings.

No *gormai* no tiché tailoche.

(*Hairangue dé vaingneron de Dijon.*)

Goui, et son diminutif Gouisô, serpe, serpette.

Gouillai, flaque d'eau. — Le même terme s'emploie à Besançon aussi bien qu'à Bourges, où l'on dit en outre *se gouiller*, pour se crotter, et où l'on appelle un laquais un *saute-gouilla*. On dit à Châtillon *gassouillat* pour ruisseau, et *gassouiller* pour exprimer l'acte d'un enfant qui barbotte dans l'eau. Dans l'idiome breton, *gwas* ou *gouaz* signifie ruisseau, et le pluriel de ce mot est *gouasiou*. (Le Gon.) A Genève, *gouille*, et, en Franche-Comté, *gouillet* expriment une mare, une eau bourbeuse. Le mot *gouille*, dit le Glossaire genevois, est connu dans toutes les Alpes. On dit la *Gouille-à-Vassu* du glacier de Valsorey; la *Gouille-aux-Cerfs*, près du Chantelar, etc., etc. Dans le

(1) Le prince de Condé, dont le poète décrivait ainsi la popularité.

Vocabulaire de Le Gonidec, le verbe *goueleà* signifie chômer, être en repos, et, par conséquent, être stagnant en parlant de l'eau.

> Citéà (Cîteaux) plantai dans les éa,
> Dan dé *gouillai* dan dé citane
> Au travar de mointe cabane.
>
> (*Compliman dé vaingneron de Dijon.*)

> On dit qu'autrefoy lé renouille
> Qui parmi lé *gouillai* barbouille,
> Eleuzire entre lor in roy.
>
> (*Démantelure de Taylan.*)

Le mot *gargouillai* (usité à Châtillon) veut dire fouiller dans l'eau, barboter. D'après Rostrenen, le mot *gargoul* de l'idiome breton signifie grosse gouttière en pierre.

> Come de tô genre d'oséà
> Qui von *gargoüillan* dans les éa.

Les Picards disent *gadouilier* et les Limousins *gadouillia*. A Genève, on dit *gafouiller ;* en Provence, *gafouillar,* et à Vienne, en Dauphiné, *gabouiller*.

Gouine, fille de mauvaise vie. — Dans l'idiome breton, *gouhyn*, d'après Rostrenen, signifie courtisane. *Gouhin* ou *gwhin*, d'après Lepelletier et Le Gonidec, signifient gaîne, fourreau d'épée. En Cornouailles, *guain*. (Price.)

Goulô, orifice d'une bouteille. — En breton, *goulou* veut dire trou par lequel on voit le jour. (Le Gon.) A Tréguier, on dit *golo*, et à Vannes *goleü ;* en gallois, *gweili* signifie vide.

Gouri, porc ; en grec χοῖρος.

Goyôte (prononcez *goyeute*), bourse.

Graigne, Greigne et Grigne, triste, maussade, chagrin; et *grignenie*, tristesse.

« Peire, ai seu bé *greigne* d'aivoi peiché contre le cier et contre vo et tô. »

(Am., *L'Anfan prodigue.*)

On i voioo porvision
De patai et de jambion,
Du vin des au de Montevaigne (1),
Qui réjoui ço qui son *graigne*.

(*Ebaudisseman Dijonnoy.*)

Les mots *grigné*, *grignoté* (manger par petits morceaux) et *grionche* sont de la même famille. Dans l'idiome breton, *krina* signifie ronger. (Le Gon.) On lit dans Lepelletier : *Crignat e ivinou*, ronger ses ongles. On dit dans le Châtillonnais, *grigner les dents*. Être *grionche*, c'est avoir un air maussade. Chez les Bretons, *grigons* veut dire pomme âcre, pomme sauvage (Le Gon.); et *grignoun*, en vieux français (voir Lacombe), signifie pepin de raisin, chose très-âcre. Dans le Berri, *grigner* se prend dans le sens d'avoir une bouche grimaçante : *graigne* a cette même acception au propre et au figuré. Ce rapprochement vient de l'effet infaillible que produit sur les traits l'action de ronger un fruit sauvage d'une grande acidité. On trouve dans le Dictionnaire français-breton de Le Gonidec *grinouza*, gronder, murmurer entre les dents. Une femme *grionche* est celle dont la figure

(1) Des eaux de Montevigne, c.-à-d. du vin de quelque bon climat.

est peu avenante et anguleuse. *Grionche* signifie aussi de mince apparence.

Nos autre du *grionche* étaige.
(*Monologue borg.*)

Grainguenotai, fredonner. — On dit en Bourgogne : Lé rossignô *grainguenôte.*

Grapillô, terme châtillonnais pour exprimer une rampe de terrain. — Dans l'idiome breton, *krapa* signifie gravir. (Le Gon.)

On trouve dans le Dictionnaire français-breton de Le Gonidec, au mot Gravir, cette phrase :

Béac'h hon eûz o krapa ar ménez. « Nous avons eu de la peine à gravir la montagne. »

Dans le Berri, l'on dit *graviller* pour gravir ; à Troyes, on appelle *grippô* une éminence.

Graule, la grêle.

Grazelai, crier comme fait la volaille ; en latin, *gracillare.* — Le mot *grasseyer,* beaucoup plus moderne, vient de là. Je ne puis m'empêcher de rire en pensant aux efforts que font certaines petites perronnelles élevées en province pour se rendre ridicules et perdre leur naturel en essayant de parler comme on le fait à Paris.

Grecque. — Une *grecque*, dans quelques villages de la Bourgogne et notamment à Aignay et à Etalente (Côte-d'Or), signifie une femme. C'est un reste évident de la langue gauloise dans ces pays de montagne ; car le mot breton *grék* ou *grég* (Le Gon.) signifie femme, épouse. En Bre-

tagne encore, *grék-vleiz* ou *lamie* est une espèce de sorcière qui, lorsque le peuple croyait aux fées, était réputée manger les petits enfants. (V. Id.) En Cornouailles, *greg* signifie aussi femme. Ce mot s'écrit *gwrec* dans les anciens manuscrits armoricains (Price, *Archéol. cornu Brit.*), et *gŵraig* suivant Davies. On trouve dans Lavillemarqué : *grecq a ef guin*, femme qui boit du vin.

Grelu, que certains prononcent *gueurlu*, signifie un pauvre, un gueux. — Un homme *greuli* (grêle), c'est un homme de rien. Le diminutif est *greluchon*, épithète que les femmes de mauvaise vie donnent à ceux qu'elles favorisent gratis en se faisant payer par d'autres.

J'iron tô au devan de lu
Padey! jusqu'au moindre *grelu*.

(*Lay Bregogne resegrizée.*)

Gremisséa, paquet, peloton.

Grenon se dit, dans le Châtillonnais, pour exprimer les restes d'un mets adhérent aux casseroles, et, par extension, peu de chose. — *Krien* ou *krienen* (Le Gon.), dans le breton, est ce qu'en français on appelle gratin, partie de la bouillie qui reste attachée au fond du poêlon.

Gresillon, charançon. — En patois picard, ce mot exprime l'état d'une personne qui a froid.

Greule. — Ce mot signifie à la fois grêle et *tremble*, arbre d'un bois tendre.

Grevai. — Ce mot, qui veut dire grever, peiner, blesser, s'emploie au physique comme au moral; il vient du latin *gravare*.

Gribouilli ou Grifouilli, tout trempé d'eau. — Dans le vieux français, *gréfou* signifie jet d'eau. (Lac.) En Bourgogne, on disait à un homme qui avait fait quelque balourdise : *Tu resanne ai Jan*-Gribouille *qu'ai se bôtte an gliau de pô qu'ai ne mouille.* « Tu ressembles à Jean-Gribouille, qui se met dans l'eau de peur de mouiller. »

Grignotai, manger par petits morceaux. (Voir au mot Graigne.)

Grigou, homme pendable. — En Armorique, *krouga* ou *grouga* signifie pendre. *Hé* grouga *a rejont oud eur wézen.* « Ils le pendirent à un arbre. » (Voir Le Gonidec, *Dict. franç.-bret.*, au mot Pendre.)

Grimôlai, grommeler, murmurer. — On appelle en Bourgogne un *grimolon* celui qui a l'habitude de se plaindre, ou, comme il est dit dans le langage des Trouvères, de geindre. Cette dernière expression a tout l'air de venir du latin *gemere*.

Ai *grimôle* antre sé dan.
(Am., *Virg. vir.*, ch. iv.)

Grionche, maussade. (Voir au mot Graigne.)

Gripai, prendre avec avidité, soustraire lestement. — On trouve dans Rostrenen ces mots de l'idiome breton : *antel gripedou*, tendre des piéges. Dans le grec, γριπεύς signifie pêcheur.

Grisôtte, grisette, jeune ouvrière. — Les Picards nomment *griséte* une sorte de camelot rayé de couleur grise. Autre temps, autres mœurs ! Les jolis bonnets, les robes de soie et même le chapeau ont relégué bien loin le ci-devant et estimable accoutrement de la modeste journalière,

laquelle devait, ainsi qu'on le voit, son nom générique à son ancienne mise. Il existe dans les bibliothèques des curieux (1) certains statuts somptuaires faits par le vicomte maïeur (le maire) de Dijon au XVI[e] siècle (2).

On commence par y déplorer la ruine et la confusion que produit le luxe, le grand désordre qui s'est mis au prix des marchandises, denrées, vivres et journées d'artisans, vignerons et manouvriers, tellement qu'on s'aperçoit que lesdites denrées, marchandises et journées sont accrues de prix, seulement depuis deux ou trois ans, de près de la moitié. « On peut aussi facilement estimer, y est-il dit, que l'une des autres causes dudit surhaussement provient de ce que, au lieu de l'accord qui doit être entre plusieurs habitants de diverses qualités et vacations en une ville, se tenant chacun en son rang et ordre, il y a telle confusion et mélange, que le moindre veut être aussi bien habillé que le plus grand, tellement qu'on ne peut reconnaître ni remarquer par l'accoutrement un des états avec l'autre : dont il advient que, ne pouvant lesdits habitants fournir aux dépenses par la mauvaise imitation les uns des autres, *ils augmentent leurs marchandises et journées*, etc. »

Sur ces considérations, et après avoir consulté plusieurs marchands, artisans et autres, les vicomte maïeur et échevins de la ville de Dijon fixèrent le prix de la journée des divers métiers et entrèrent dans tous les détails de ces

(1) Notamment celle de M. le comte de Vesvrotte, à Dijon.

(2) Ces statuts sont intitulés : *Le Règlement politique*, fait par les vicomte maïeur, preuost et escheuins de la ville de Dijon, émologué par la cour du Parlement du duché de Bourgongne en février 1580.— A Dijon, par J. Des Planches, 1580.

métiers pour en coter le *maximum* en argent. La journée du vigneron était cotée à cinq sols, et celle de sa femme à trois sols et quatre deniers. La journée des maçons et des charpentiers à neuf sols en été et à sept sols en hiver; la journée du tonnelier à cinq sols. La façon d'une paire de chausses coûtait quinze sols; la journée d'un cheval de louage était de huit sols. On taxait jusqu'aux jeux de paume et aux joueurs d'instruments. Un chapon gras était coté dix sols, un lapin sept sols, une perdrix six sols, la bécasse trois sols quatre deniers et le bécassin quinze deniers (1); la douzaine d'allouettes grasses valait trois sols quatre deniers, ce qui est presque le prix d'une allouette à présent.

A l'imitation des anciennes républiques grecques et romaines, qui ont toujours flori, disait-on, tant qu'elles ont curieusement observé leurs lois somptuaires ou établi des règles pour les vêtements, il était défendu aux habitants de la ville, des faubourgs et de la banlieue de porter *pourfillures* et franges de broderie, ni *scoffions* d'or ou d'argent. Les avocats, appartenant à l'ordre le plus qualifié après la magistrature, ne pouvaient porter aucuns habillements de soie, sinon en pourpoints, *et encore fallait-il pour cela qu'ils fussent mariés*. Les chausses, chapeaux, ceintures et mulles de velours leur étaient interdits.

Les bourgeois et marchands ne pouvaient porter aucuns habits de soie, et il leur était défendu d'orner les bords de

---

(1) Il paraît que la bécassine était très-commune à cette époque, même sur les rives de l'Ouche et de Suzon, si l'on en croit ce vers du *Compliman ai son altesse le duc de Bourbon* (1696) :

L'Ouche bordée de bécaissaigne.

leurs cappes, manteaux ou chausses, de bandes de velours dépassant un pouce de largeur.

Toute personne, excepté dans sa maison, ne pouvait avoir de robe de couleur. — Les artisans ne pouvaient se vêtir que de draps de laine ou de serge, sans aucune bande ou cordon, ni bords de velours, satin, taffetas, passement de soie ni broderie. — Il fallait qu'un vigneron payât cent sols de taille pour qu'il lui fût loisible de porter un manteau.

Les femmes d'avocats ne devaient porter ni robes de velours ni robes de satin. Elles ne pouvaient se parer de ceintures et de chaînes d'or que la première année de leur mariage *seulement ;* « quant aux femmes des bourgeois, marchands, etc., dit le règlement, défenses à icelles de porter aucune ceincture d'or, ains pourront porter, la première année de leur mariage, vne petite chaîne d'or, du pris de vingt escus, au plus.

« L'usage des perles, diamants, émail, rubis ou autres pierreries était proscrit.

« Les filles des avocats ne pouvaient porter aucune robe ni pourfillure de soie, ains un simple arrière-point ; ni scoffions d'or ou d'argent, ni porter en leurs cotillions plus de *deux bandes* (on dirait aujourd'hui deux volants) d'une largeur de deux doigts au plus; point de bas de couleur.— Les filles des bourgeois et marchands ne pouvaient porter qu'vn bord de velours de deux doigts tant seulement. — Au regard des filles des artisans et autres gens de mestier, elles seront habillées selon leur estat et *simplement*, et ne porteront mulles ny souliers découpez, gorgères de crespe simple ny recouuert, coeffes de mesmes estoffes ou de soye, à mesmes peines.— Les *ratepenades,* indifféremment défendues aux femmes et filles de la ville, faux-

bourgs et banlieue.» — Il y avait vingt écus d'amende pour la première infraction, et une amende plus grande et arbitraire pour la récidive, etc. — Un règlement était donné aux teinturiers pour teindre en noir, moyen noir, petit noir, perse, garance, surbrun, violet, vert, bleu cannelé de gaide, etc., les draps et serges de laine. Ils étaient passibles de vingt écus d'amende s'ils teignaient en quelque autre couleur fausse ou éclatante. « Et sont invitez les tainturiez des villes de Chastillon, Beaune et autres du ressort de la cour, ne taindre draps ny serges qui leur seront déliurez qu'en la sorte et manière qui est ci-deuant déclarée. »

Quoique les temps soient bien changés, les mêmes désordres pour la cherté de toute chose se manifestent aujourd'hui, évidemment par les mêmes causes; mais on n'essaiera plus néanmoins d'exiger que les ceintures et les franges des robes de nos dijonnaises marquent les rangs par la différence de la largeur et du prix des étoffes, encore moins de les y contraindre par une amende, et par la geôle pour récidive. Si les esprits des grandes dames de ce temps-là voltigent quelquefois parmi les arbres du Parc, que doivent penser ces dames en apercevant les couturières de notre époque? Elles doivent être tentées de leur faire au moins de grandes révérences, comme à leurs pareilles !

Groin, le muffle d'un animal, et, par une extension grossière, la figure d'une personne irritée. Ainsi, être *en groin*, ou *faire le groin*, c'est être dans un état d'hostilité flagrante avec quelqu'un. En latin, *grunnire*, grogner.

Grouillai, remuer. — Tout y *grouille*, c.-à-d. tout y remue. (Voir au mot Craulai.) De là, sans doute, le mot

grouée du Berri, pour signifier une couvée de poulets ou de canards.

Le velai don couché su tarre
San *grouillai* non pu qu'ène piarre.
(AM., *Virg. vir.*, ch. II.)

GRUJAI, manger ou dissiper l'avoir de quelqu'un. — Dans le grec, γραείν signifie manger.

GRULLAI, trembler. (Voir au mot CRAULAI.)

J'en *grulle*, ai vo dire le vrai.
(AM., *Virg. vir.*, ch. II.)

Baillé lai *grulloison*, donner à quelqu'un l'occasion de trembler. (Id., *ibid.*)

GRUME. — Dans le Châtillonnais, on donne ce nom aux grains du raisin. En breton *kroum* (LE GON.), en Cornouailles *crum*, en pays de Galles *crwmm*, signifient *courbe* et *arrondi*. En Irlande, *crommigh* veut dire *se courber*. (PRICE.) — Dans le Châtillonnais, à Chaumont-le-Bois, on appelle *grumiau* le noyau ou partie ligneuse du fruit enveloppée par la pulpe.

GUAINCHAI, pencher, gauchir. — En grec, γυιός signifie boiteux.

Ai *guainche* de si tarbe force
Qu'ai cheuse dans les ébasoi
Tô troi.
(A. P., *Bon tan de retor.*)

GUAIRIRANDEINE OU GUAIRIBANDÈNE (courir la). — On dit dans le même sens courir la *pretantaine* ou *pertentaille*.

An coran lay *guairibandeine*
Ay s'an trôvoo tojô queiqu'eyne
Qu'aivian èrosay leut jaybô
Jeuque ay fare le cutaimblô.
(*Dial. franç. et borg.*, 1682.)

Guernipille, race de basse extraction. — Ce mot vient en droite ligne du breton *kær*, ville, et *puill*, abondance. (Voir au mot Pouillou de ce Glossaire.)

Gueuréa, un gueux refait. — C'est une sorte de superlatif de gueux, dont il faut chercher l'origine dans le mot breton *kéaz* ou *kéz*, mendiant. (Le Gon.) A Vannes, on dit *er gueih*, les pauvres gens. Le mot *guillandai*, qui signifie vagabonder, appartient à la même racine. (Voir ce mot.)

Guiche, jucheoir. — Du latin *jugum*.

Guignai, regarder de côté en clignotant les yeux. *Guinar*, en espagnol, et *guignar*, en hollandais, expriment la même chose. — *Guin*, en gaëlic, signifie obscur. (Voir le Dict. gaëlic de Mac Alpine.)

Guignon, ennui, désappointement. (Voir au mot Anguignônai.)

Guillandai, errer çà et là. — Le mot breton *gwil* signifie larron de nuit. (Le Gon.) Dans le Berri, on appelle *guillané* une aumône spécialement réservée pour les premiers jours de l'an. — Un amateur du vieux langage prétend que ce mot vient des anciennes fêtes gauloises où l'on annonçait l'année nouvelle par cette exclamation populaire : *Au gui l'an neuf*.

Guilledou, lieu de débauche. — On dit courir le *guilledou*. — Dans le Vocabulaire breton, *gwillioudi* signifie accoucher. (Le Gon.)

Guingoi, être de travers. — Je crois qu'on devrait dire de *guainchoi*. (Voir au mot Guainchai ci-dessus.)

H

Haquenée, cheval de petite taille et peu fort. — Dans l'idiome breton, *hinkané*, au pluriel *hinkaned*, signifie cheval qui va l'amble. Le Gonidec est fort timoré à l'occasion de ce mot, et il dit très-naïvement : « Ce mot me paraît venir du français *haquenée*, ou peut-être est-ce le contraire. » — Toutefois, il me semble, à moi, que la racine *hincha* ou *hencha*, que Le Gonidec nous donne lui-même dans son idiome comme signifiant *voyager*, aurait dû faire pencher ce savant philologue pour le dernier des deux partis qu'il hésite à prendre. Une raison de plus de décider, c'est que la Bretagne, et surtout la Normandie, étant des pays de race pour les chevaux, c'est plutôt de là que doivent nous venir les expressions caractérisant les espèces.

Ha gant-han eunn *inkane* saoz.

(Lavil., *Barzaz-Breiz*, 4e édit., t. I, p. 264.)

« Pour monture une haquenée saxonne. »

Harguigné, importuner par des insultes ou par des provocations. — Dans l'idiome breton, le mot *harc'hein* (Le Gon.) signifie japper, aboyer; racine *harz*, aboiement.

Haridelle, mauvais cheval qui boite. — D'après Lepelletier, le mot breton *harighella* signifie chanceler.

Heuquelle, chicane. — Dans l'idiome breton, *héga* veut dire agacer, irriter, provoquer.

Hieble, sorte de sureau herbacé. — Du latin *ebulus*, sureau.

Hognerie, murmure. — *Hoc'ha*, en breton, signifie grogner comme font les porcs.

Hoté, maison. — On dit en franc-comtois *outeau*; en languedocien, *oustal;* en champenois, *osté;* en langue romane, *hostéis, hostéet, osteil;* en latin, *ostium* signifie seuil de la maison.

Houe, cri des chasseurs qui découvrent un sanglier. — Tous les mots suivants signifient sanglier dans l'idiome breton : *houc'porc, houc'h gouez* (Rost.), *houc'h* (Le Gon.), *hoch* en Cornouailles; *hwch* en pays de Galles (Price, *Arch. cornu Brit.*).

Hoap, Hop ou Heup, cri pour appeler une personne éloignée. — En Bretagne, *hoper* signifie crier. — On disait aussi en vieux français *houper*.

I

Indiole, niais. — Ce mot se rapproche beaucoup du latin *indolentia*.

J

Janlognai et Janlorginai, faire le niais ou le badaud.— On dit encore, dans les campagnes, faire le *janjan*.

Jance, semblant. — A Châtillon, on dit faire *cance de*, c.-à-d. faire semblant de. — En langue romane, *jangle* signifie caquet, badinage, discours.

Jantais, gentil.— Parler *jantais*, c'était, chez les Bourguignons, parler français, c.-à-d., comparativement à leur langue nationale, c'était parler un langage recherché. —

Ce mot *jantais* se rapproche beaucoup de ceux de la langue romane *gent, gentiès, gentiex;* du latin *gentilis.*

Jaullou, jaloux.

Joie. — Comment admettre que ce mot vienne directement du latin *gaudium,* lorsque le mot gaulois conservé par les Bretons est *joa* (Le Gon.), satisfaction, plaisir?

Eurvad ha *joa* barz ann ti me.

(Lavil. *Barzaz-Breiz, Merlin barde,* 4e édit., t. I, p. 110.)

« Bonheur et joie en ce palais. »

Jôli. — Ce mot n'a pas le même sens qu'en français, car il signifie, dans le bourguignon, *content de,* et il a absolument cette même signification dans la langue romane d'Oïl. (Voir Roquefort.) — Dans l'idiome breton, *ioul* signifie volonté, désir, chose qui plaît, comme dans le latin *juvare.* (Voir Le Gonidec.)

È seron encor tô *jôli*
De cori po l'anseveli.

(Am., *Virg. vir.,* ch. vi.)

Jor, jour. — Le peuple, en Bourgogne, ne dit pas l'autre jour, mais bien *l'autre des jours.* — Dans le Jura, on dit également *l'atrou das dzous.* (*Mém. des Antiq. de France,* t. V.)

Juché, placé haut. — On dit *huchel* en Cornouailles, et *uhel* en Armorique et dans le pays de Galles. (Price et Davies.)

Le roi qui lai tenoo en joue
Fesi ène si tarbe moue
Que cen poule y airein *juché.*

(*Virg. vir.,* ch. v.)

L

Laisséa, lait.

Dé bure au *laisséa*
J'on fai dé russéa.

(A. P., *Bon tan de retor.*)

Laivaisse, ondée abondante, et, au figuré, réprimande sévère.

Lampée, grande verrée d'eau ou de vin; en latin *lambere*, s'abreuver.

J'entan de bonne *lampée*
De rouge et de blan;
Car ça lai bonne purée
Qui vai peinturan
Tô lé borjon que ton née
No montre en tô tan.

(A. P., *Bon tan de retor.*)

Lanceu, linceul.

Larmei, coin de l'œil.

Lé larme venire au *larmei.*

(*Virg. vir.*, ch. I.)

Larris, terres en friche. — Il y a une contrée de ce nom, à l'ouest de Châtillon, où l'on ne trouve que pierrailles et roches. — Ce mot est aussi en usage dans la langue romane et s'applique à des lieux incultes. (Voir Roquefort.) Il semble être une syncope de *loca arida.*

Lens, dont le Dictionnaire de l'Académie a fait *lente,* œuf d'où naît de la vermine. — Dans l'idiome breton, *laouen* signifie pou.

Lez. — Ce mot, qui signifie près de, est plus vieux que notre idiome bourguignon; car, dans l'idiome breton, *lez* (au pluriel *lézou*) signifie bord, limite. (Le Gon.) *Lez ar mor*, près de la mer.

Leu, ivraie; en latin *lolium*.

Ène miche tôte de *leu*.

(Am., *Virg. vir.*, ch. vi.)

Leussu, eau qui a passé sur les cendres d'une lessive; en latin *lexivium*. — C'est à tort que, dans le Châtillonnais, on dit *léchu*, comme en Champagne.

Amanton a dit, dans le *Virgile virai*, ch. vi :

. . . . On vo varseré dessu
Trante chaudeire de *leussu*.

Liaitte, tiroir. — Dans le Berri, on écrit *liette*.

Lipai, lécher. — *Lipa* en breton. (Le Gon.)

Liseré, bordure d'une étoffe. — En breton, *liser* signifie drap.

Hag eul liser *d'am liennan.*

(Lavil., *Chants pop. de la Bretagne*, t. II, p. 99.)

« Un drap pour m'ensevelir. »

Lizé, glisser.

Je san *lizé* dedan mai véne.

(A. P., *Lai Trôpe gaillade.*)

Lon, pour long; témoin ce proverbe immémorial, afin d'exprimer qu'on aperçoit Dijon de fort loin :

Qui voi Dijon
N'a pa au *lon*.

LOQUANCE, caquet; en latin *loqui. El ai de lai lôquance* signifie il a du babil.— Les Champenois appellent *loquance* une voix forte.

LOQUETTE, fragment d'une chose. — Donner à un pauvre une *loquette de fricot,* c'est lui faire l'aumône de quelque petit reste de viande.

LOU-VOIROU ou GAROU, êtres imaginaires; hommes méchants et cruels, disait-on, qui avaient été condamnés par le sort à prendre des formes d'animaux malfaisants.

Que dit-on d'ein homme jaulou?
On di que çat ein *lou-voirou.*

(A. P., *Lai Trôpe gaillade.*)

(Voir au mot VOIRLOU.)

LURON, homme fait. — Dans l'idiome breton, *lureu* ou *lureus* (ROST. et LEPEL.) signifie un paresseux qui force les autres de faire sa besogne. D'après Le Gonidec, *luré* signifie paresse. *Lurer,* en patois picard, c'est amuser quelqu'un par des contes et des sornettes; *arlurer* c'est tromper, gueuser, et *arluser* veut dire amuser.

Lures et son diminutif *lurettes* ont le sens de sornettes. — En Bourgogne, *il y a belle lurette* signifie il y a longtemps.

LUZANAI, regarder d'un œil vif et perçant. — Dans la langue romane, *luserna* c'est regarder, épier; et *lusir* c'est luire, briller. Ces mots viennent du latin *lucere,* et de son propre dérivé *lucerna.*

Té, *luzane* bé l'échayfau,
Sa t'in neuvre que ran n'y fau.

(*Dial. franç. et borg.,* 1682.)

LUZÔTTE, la luzotte (*Mercurialis annua*), plante dioïque de la famille des euphorbiacées. Son nom vient du breton *lousou*, et, à Vannes, *leuseu* (ROST.), herbages. — Cette plante est très-connue des paysans comme éminemment laxative.

M

MACHEDRU (mange-fort), gourmand, vorace.

MACHURAI, noirci, barbouillé, ou ayant des égratignures. — Dans l'idiome breton, *mac'herez* est l'action de fouler, presser, écraser. (LE GON.) — Dans le dialecte lorrain, on dit *macheré*. *Mascherare*, chez les Italiens, signifie noircir le visage à quelqu'un. Aimé Piron a employé le mot dans ce dernier sens, dans sa pièce du *Compliman des vaingneron de Dijon* :

> Au travar de mointe cabonne,
> Vou lé *machurai* charbonnei
> N'aivon po chambre et po grenei
> Que quate ou cin parche éfeutée
> Aivô un pechô de raimée.

MACRIA, sorte de grosse groseille nommée groseille à maquereau. — On trouve, dans le vocabulaire vendéen de La Réveillère, *macreâ*, petit polisson.

MAGOT, se dit d'un singe ou d'une figure grotesque, et aussi d'un trésor qu'on a grossi peu à peu.

Dans l'idiome breton, *maga* signifie nourrir, alimenter. (LE GON.) A Vannes, on dit *magueïn*. (ROST.) — Dans la langue romane, *magôt* signifie bourse bien garnie, et *macaut* veut dire poche.

Mai, coffre à pétrir le pain.— Dans le grec, μαγίς signifie huche ou pétrin, et μάττειν ou μάσσειν, pétrir. — Le mot *mé*, pluriel *méou*, dans le dialecte de Vannes, a le sens de huche, pétrin. (Le Gon.) — Les Picards disent *mée*.

Mai a encore une autre application : on dit *piantai lo mai*, c.-à-d. planter un arbre, au premier jour de mai, devant la maison des jeunes filles à marier; dans cette acception on dit *un mai*. — En Lorraine, *lo mai* signifie le jardin, comme en Armorique *maez* ou *meaz* signifie campagne. (Le Gon.)

Lé sorjan qui étain pliantai
Vé laï pote an sin que deu *mai*.

(A. P., *Ebaudisseman Dijonnoy.*)

Mainigance, artifice, machination. — Ce mot a de la conformité avec *mainiance*. Avoir tout à *maniance*, c'est disposer de tout. Deux expressions latines y répondent : *manu agere* et *manu gerere*.

Mainneu, minuit; comme on disait *mainjor, mijor*, et enfin *midi*. — En latin, *medium noctis, medium diei*.

Mairenière, Mareneire et même Maronière et Maironnié, pantalon. — Je renverrai volontiers le lecteur au Vocabulaire de La Monnoye pour avoir l'explication de ce mot, qui vaut au moins notre vilain mot *culotte*. Je trouve dans une pièce de vers intitulée : *Dijon en joie* (1716), le passage suivant :

J'aivein béa fouillé, béa cherché
Dan no *maironnié*, dan no poche
De quei faire sennai no cloche,
Je n'i trôvein pas un denei
Po contentai lé marillei.

Maroné signifiait mettre la première culotte à un enfant; et rire à *maronnes débloukées*, c'était rire à se tenir le ventre.

Mallus, mot latinisé, puis francisé, pour l'intelligence de l'histoire. — *Mall*, chez les Bretons, signifie encore hâte, empressement. On sait que les *Mallus* étaient des assemblées politiques ou religieuses chez les Gaulois, et où le dernier arrivé était immolé en sacrifice sur l'autel sacré.

Maure, pâle; en latin, *marcens* ou *marcescens* signifie qui se flétrit.

Mansseigne, liens provenant d'un arbrisseau à branches flexibles, et servant à assembler en gerbes les blés dans la moisson.

Mantéa, manteau. — Dans l'idiome breton, *méan tô* signifie couverture de pierre. (Le Gon.) On dit encore aujourd'hui : le manteau de la cheminée; en Cornouailles, *maento.* (Price.) Le mot *mantell* se voit dans les trois principaux dialectes gaulois. *Mantel* se trouve dans Nicot et dans Lacombe; dès l'origine, il s'est dit au figuré pour exprimer ce qui couvre et garantit.

Manterie, et dans certains endroits Mante, mensonge. *Ai vos é di dé mante*, il vous a dit des mensonges. — Les Picards disent *mentirie ;* ce qui rapproche bien plus encore l'expression du verbe latin *mentiri.*

Marche, limite. — Ce nom, très-commun dans la géographie de France, vient de l'idiome breton *marz*, frontière. (Le Gon.)

Margouilli, ordures. — Le même sens existe dans les dialectes lorrain et picard. En Languedocien, *margoulia*

signifie tremper dans l'eau. Les Bretons appellent *marigôd* celui qui pêche en mer à l'abri des rochers ; *margouillage* est un endroit boueux. Dans la langue romane, le mot *margoilloier* signifie rouler dans la boue. (Roquefort.)

Margoulette, gosier. (Voir Gairguillô.) — Dans le patois lorrain, *mouargolé* veut dire mâcher.

Marullai et Marillei ; en langage roman des Trouvères, *marillier*. — La dénomination actuelle est marguillier ; quelques-uns pensent que ce mot vient du latin *matricularius*, parce que le marguillier préside aux intérêts matériels d'une église. Cependant le mot *marc'hegiez* ou *marc'hégez*, de l'idiome breton, dont la racine est *marc'h*, cheval, exprime la dignité de chevalier ; il est certain, du moins, que les fonctions honorables de marguillier étaient offertes, et le sont encore aujourd'hui, aux gens de noblesse.

Marisson, tristesse ; en basse latinité, *marritio*, et en bon latin, *mœror*. — Dans le vieux français, *marrir* signifie s'affliger, se plaindre. Il a le cœur tout *marri*, c.-à-d. tout contristé.

Marmot, enfant au maillot. — Dans l'idiome breton, *marmouz* signifie singe, d'où est venu encore notre mot *marmouset* pour exprimer des figures grotesques.

Marre ou Mare, pièce de bois destinée à placer des muids. — El é cinquante quoue de vin su ṣé *mar*.

Marren, dans la langue romane, signifie bois de charpente. — En Champagne, *marelle* c'est l'espace qui est entre deux pièces de bois. Dans le Berri, *mâre* signifie grosse branche d'arbre.

Mascognai, toucher quelqu'un indiscrètement, froisser une chose sans précaution. — Dans le dialecte toulousain, *mascaigna* signifie charcuter.

On lit dans le *Virgile virai*, ch. II :

Po lo baillé dé cô de poin
Et lo bé *mascognai* le groin,
Ai merite bé qu'on lo torche.

Matai, tenir quelqu'un en échec. — On dit aussi, familièrement, qu'un individu est *maté* quand il se laisse mener. Dans l'idiome breton, *matez* ou *matis* signifie servante. (Le Gon.)

Maugeman, mélange.

Maule graisse, mauvaise grâce. — C'est le latin *mala gratia*.

Maulin-Maulô, pêle-mêle. — En Lorraine, *malin-mala*, et en Allemagne, *mish-mash*, dont on a fait en France *mic-mac*.

Mauroge, vif, qu'on ne peut tenir, qui fait enrager ses parents ou ses maîtres. — En Champagne, on dit et on écrit *maurage*, du latin *mala rabies*. On a dit *mau* pour mal, comme *roge* pour rage. Le vrai sens, c'est : *de mau roge*, d'où l'on a fait un mot unique, *demoroge*, en latin *de mala rabie*. (Voir ce mot.)

Mehaignai, estropier, et *meihan*, blessure. — Dans la langue des Trouvères, ce mot s'emploie au figuré ; car on dit *méhaigner l'honour*, c.-à-d. attaquer ou décrier quelqu'un. En bas latin, *mahenriare*, et *mahennare* a le même sens.

Meingnie, habitation de toute une famille. — En vieux français, *maignée*, du latin *manere*, demeurer, habiter. Il y a des endroits en Bourgogne où l'on dit *maisonnée*.

Ai n'a que de voi ; ai sai taulle
Tôtte sai *maignie* émiaulle.

(*Eglogue past.*)

Meignerie, batterie de cuisine.

Meire, mère.

Chaitillon, lai *meire* dé forge.

(*Hairangue dé vaingneron de Dijon.*)

Le Châtillonnais, en effet, est renommé depuis longtemps par ses forges et son industrie métallurgique, qui a remplacé l'industrie ou mise en œuvre des laines, en grande vigueur il y a deux siècles. A présent il n'y a plus de fabriques de draps ; mais le commerce des laines brutes y est toujours florissant.

Menou, conducteur. — Dans nos campagnes, ce nom s'appliquait au *menestrel, menestrier, menetrei*, parce qu'il *menait la noce*, à la tête de laquelle il jouait de son instrument. Par extension encore, on a dit au village : *mener d'un instrument*, pour jouer d'un instrument. *Ai menne lai fête* signifie il joue du violon ou du hautbois. *Ai menne lai vie* veut dire il fait vie joyeuse.

Quate auboi qui *menne* lai fête
Chevaulein en ran ai lo tête.

(A. P., *Compliman de lai populaice.*)

Lé menetrei *menne* lai fête.

(Am., *Virg. vir.*, ch. vi.)

MENEVÉA, poignée de chanvre que tient une personne qui *tille*. (Voir au mot TILLAI.)

MEUGLIAI, pousser des mugissements comme font les bœufs.

Ai se pri si for ai *meugliai*
Que tôt an trambli tô pô lai.

(*Virg. vir.*, ch. III.)

MEURGEI ou MURGEI, monceaux faits quand on épierre un champ. — Ce mot a dû être un terme d'art (*de muri jactu*, peut-être).

Lé Troïen qui montein lai gade,
Lo champe dé *meurgei* de piarre.

(AM., *Virg. vir.*, ch. II.)

Po dessu dé *murgei* de mor.

(Id., *ibid.*, ch. II.)

MEUSSAI (se), se coucher, se taire. — *Solô meussan*, soleil couchant. Il y a un sens analogue entre ce mot et *se cogé*. Les paysans disaient aussi bien *coge te* (coge-teu), du latin *cogere*, que *meusse te*, du latin *mussare*. — On dit en Bourgogne avoir un air *meusse*, c.-à-d. silencieux. Dans l'idiome breton, *mouza* signifie bouder.

MIC-MAC. (Voir MAULIN-MAULÔ.)

MIGEOTAI, faire bouillir à petit feu. — Au figuré, il signifie aussi caresser, dorloter.

MIGNÉE, eau miellée.

MIGNERAI, minerai de fer.

MIGNON, gentil, délicat, recherché. — Dans l'idiome

breton, ami se dit *minon* ou *minoun* (Le Gon.); d'où le verbe *mignotai*, c.-à-d. flatter et caresser une personne pour en obtenir quelque chose.

Jupiter à bone parsone,
I sairai bé le *mignôtai.*

(Am., *Virg. vir.*, ch. ii.)

Mijoré. Quelques-uns écrivent *mijauré*. — Dans la langue des Troubadours, *miejas her*, demi-héritier ou cadet de famille, semblerait devoir faire remonter ce mot au XIIe siècle. En effet, *mijoré* signifie qui affecte des prétentions et de petites manières. Ne serait-ce pas une allusion à certaines manies des cadets de famille de copier leurs aînés? Dans le Maine, on appelait *jorée* une fille qui n'observait pas les bienséances.

Millery ou Milleri, terme augmentatif, pris du mot mille.

Vé cé gran *millery* rochey,
Que son pu hau que dé clochey.

(*Eglogue past.*)

Mire, personne qui préserve du mal. — Dans l'idiome breton, *mirout* signifie garder, soigner, préserver, conserver, et *mirer*, gardien, *custos*, dit Davies. De là vient le vieux mot français *mire*, médecin.

Mirô, et son diminutif Mirôlô, miroir, du latin *mirari*. — En Lorraine, on dit *mirieu*.

Dô le moman que le sôlô
Fi relure son *mirôlô.*

(Am., *Virg. vir.*, ch. iv.)

Mistifrisé, enjolivé. — *Mist*, en langue romane, signifie joli, propre, bien arrangé. (Roquefort.)

Mitanteire, mitoyen; comme si l'on disait *milieu-tien*. — Les Bretons disent *metou*, et, dans la langue tudesque, *mitan* signifie milieu.

Mitouche, et non point *nitouche*. — Dans l'idiome breton, *mitouik* signifie patelin, artificieux. (Le Gon.) *Sainte Nitouche* est un abus de mots.

Môche (prononcez *meuche*), pain ou brioche. — On dit *miche* dans le dialecte picard comme dans la langue romane; en basse latinité, on disait *mica*, *micha* et *michea*; et, en Bretagne, *mich*; *maga*, au même lieu, signifie nourrir, alimenter, sustenter. (Le Gon.)

Môflô, rebondi, joufflu. — Dans la langue d'Oïl, *moufflard* (du bas latin *muffula*, gros gant renflé) a le même sens.

Moinche, manche.

Moni, caricature, personne mal faite. — Dans l'idiome breton, *môn* ou *moûn* signifie manchot, estropié. (Le Gon.)

Monissé, religieuse; du grec μόνη, seule.

Môque, moquerie. — A Genève, ce n'est pas de la *moque* signifie ce n'est pas peu de chose.

Morgognai, diminutif de Morguai, c.-à-d. fixer avec impertinence ses regards sur une personne qui nous reprend.

Morniffle, coup sur la face. — Dans le Jura, l'on dit *mourniffle*. On trouve dans le Vocabulaire breton de Lepelletier *mouren*, pluriel *mourennou*, barbe, moustaches.

Dans le patois picard, on dit *margnoufe;* dans le patois toulousain, *mourniflo* signifie chiquenaude.

D'aibord i pansi su sé giffle
Epliquai deu vou troi *morniffle.*

(Am., *Virg. vir.,* ch. ii.)

Morico, raisin très-noir, couleur d'un Maure. — On donne aussi ce nom à ceux qui ont les lèvres ou la figure teintes du moût de raisins. C'est encore l'épithète que les mères donnent à leurs enfants quand ceux-ci ont la figure malpropre.

Mouchai, éteindre. — Dans l'idiome breton, *mouga* présente la même signification. (Le Gon.) *Mouga ar goulu,* éteindre les chandelles (Rost.); d'où est venue l'expression française *moucher la chandelle.*

Lai pairôle ne fu pa dite
Que du bon coutai ai toni,
Et qu'ène étoile se *mouchi* (s'éteignit).

(Am., *Virg. vir.*)

Mousquai, se fâcher, grommeler comme la mouche bourdonne. — Dans le reste de la Bretagne, *mouza* (Le Gon.), et, à Vannes, *mous'hein* signifient bouder. On dit aussi en bourguignon *mousai* ou *mouzai* pour bouder, se fâcher tout bas : d'où le dicton français prendre la *mouche;* en latin *muscam imitari.* Il y a un proverbe italien qui dit : *La moscha vi salta al naso,* la mouche vous saute au nez. En effet, une seule abeille poursuit souvent à outrance le téméraire qui s'est trop approché d'une ruche.

Mousque, mouche; en latin *musca.* — *Mousque* ai mié,

mouche à miel, abeille. En Lorraine, on dit *meûche è milé.*

Musardai, avoir le nez en l'air, épier, examiner. — Dans l'idiome breton, *musa* signifie flairer, sentir, et, au figuré, épier, examiner. (Le Gon.)

Nemed *muza'nn* dirien c'hlaz n'eure;
Ha gand karn he dreid a riskrape.

(Lavil., *Barzaz-Breiz,* t. I, 4e éd., p. 174. *L'Ermite.*)

« Seulement, il flairait le gazon vert et il grattait avec les pieds. »

N

Naireigne, les narines.

Naiso, roüissoir, ou rutoir pour le chanvre. — En langue d'Oïl, *nais.*

Naiquou, enfant qui veut faire l'important. — En Normandie, on dit *nabot;* à Genève, *naimbot;* en langue d'Oïl, *ninbot.* Or, ces mots signifient nain aussi bien que *nabe, nabet, nabotin.* Dans l'idiome breton, *nébeût* ou *nébeûd* exprime une petite quantité, et l'on se sert fréquemment du diminutif *nébendik,* un petit peu. (Le Gon.) En Champagne, *nacard* ou *naqueux* signifie railleur, mordant, caustique; les Champenois disent : « J'aimon ben qu'an jobe, mais je veulon pa qu'an *nacarde.* » A Rennes, *nachard* signifie aussi goguenard.

Némôtte, personne de peu d'importance; en latin *nemo.*

Nenni, non. — En patois lorrain, *naîni*. Cela a bien l'air d'un réduplicatif, système très-cher aux Bourguignons et dont j'ai donné ailleurs quelques exemples. Ils disent encore aujourd'hui *si, si, si ; non, non, non.*

Neusilles, noisettes ; du latin *nucellæ,* petites noix. — En dialecte lorrain, *neuhattes ;* et, dans le Berri, *neusilles.*

Niau, œuf laissé dans le nid pour engager les poules à pondre ; en latin du moyen-âge, *nidasius* avait ce sens ; d'où les mots *nice, mioche*, et enfin niais.— Dans l'idiome breton, *nis* ou *nys,* c'est le petit enfant considéré relativement aux grands parents ; *niz,* un neveu, *nisée* ou *nizez,* une nièce ; en gallois, *nith,* selon Davies. Le mot *niquedouille,* tout aussi bien employé à Lyon et en Franche-Comté qu'en Bourgogne, ne manque pas de parenté avec le mot *niau.* En Bourgogne encore, faire le *nian-nian*, c'est faire le niais. A Genève, on dit : « Avec son air *nia niou,* il n'est pas si bête. » Dans le Dictionnaire celtique de Bullet, on trouve *neillduol,* solitaire ; mais je ne cite cet auteur que sous toute réserve. Les mots *nioche, ninoche* ou *minouche* (Valenciennes) sont de pures métathèses de *niau.*

Noéi, chants de Noël. — Les noëls étaient, avant la grande explosion des journaux en France, la véritable gazette dijonnaise. Il n'y avait pas d'événement dans la cité, pas de ridicules bourgeois, et point d'aventures graveleuses qui ne devinssent les éléments périodiques de cette presse grivoise des Avents de Noël.

La province avait ses poètes populaires qui étaient en possession de faire tous les frais d'apprêt de ces journaux à plein vent. Nul ne s'avisait de s'en plaindre, car on eût aiguisé contre soi les traits de la satire.

Les noëls de La Monnoye et d'Aimé Piron étaient chantés dans les familles, près de la souche et pendant les longues soirées d'hiver ; mais alors il régnait une certaine bonhomie bourguignonne, si tant est qu'il en ait jamais existé une soit dans les chansons, soit dans les noëls eux-mêmes.

Nun, Nuns, personne, aucun. — Dans la langue d'Oïl, *nuns* ou *nus* semble bien être une abréviation de *nullus*. On dit encore en langue d'Oïl *nului*, et *nuns nez*, c.-à-d. nul homme vivant.

O

Obéré, chargé de plus de travail qu'on ne peut en faire. — Dans l'idiome breton, *ober* est à la fois substantif et verbe : comme substantif, il répond au mot travail ; et, comme verbe, au mot faire, agir, et cela dans les trois dialectes principaux de l'ancienne langue gauloise, c.-à-d. ceux de Cornouailles, d'Armorique et de Galles. (Price et Davies.) Le verbe *ober* a une sorte d'universalité dans ces dialectes, tant il y figure essentiellement comme auxiliaire. On peut le regarder comme le pendant du verbe anglais *to do*.

Oboïtre, obéir. — Il semble que les Bourguignons aient préféré traduire *obediens esse* plutôt que l'infinitif *obedire*.

Oclage et Osclage, présent de noce que le mari faisait à sa future en lui donnant un baiser, *osculum*.

Ocle, cadeau de noce fait à une veuve pour son deuil. — Même signification en langue romane et même étymologie que le précédent.

Oclai, tromper au jeu.—Dans la langue romane, *ocleur* ou *hocqueleur* signifie fourbe, querelleur.

Octroyai et Autroyai, accorder une faveur, un droit, un privilége ; se dit en parlant des princes.—Dans l'idiome breton, *autrou* signifie seigneur.

Odon, assemblage d'ordures. — Il se dit au moral.

L'*odon* de no méchancetai.
(La Monnoye.)

Dans la langue romane, *ordous, ord, ordie, ordi,* etc., signifient impur; en latin *horridum.*

Odon veut dire encore ouvrage, affaire, comme l'atteste ce passage d'Aimé Piron dans sa *Requaîte de Jaiquemar* :

Un chécun menne son *odon*
Comme ai l'antan.

Orion, on écrit mieux Horion, gourmade, taloche. — Ce mot appartient aussi à la langue d'Oïl, où *boins horions* expriment de grands coups reçus. Comme il signifie principalement meurtrissure à la tête, Roquefort prétend que *orion* est corrompu d'*oreillon.* Je lui laisse cette responsabilité.

Ormoire, une armoire. —Dans le breton, *armel;* en Champagne, *aumoire;* en Franche-Comté, *aurmoire;* en Lorraine, *amerle.*

Ornie. —Voici un mot dont la signification est un mystère, même pour Roquefort, qui, tout en le citant dans son Glossaire, assure qu'il n'existe pas. Lacombe dit que ce mot signifie *voisine.* Toutefois, dans la langue romane, *oro,*

venant d'*oraculum*, c.-à-d. oratoire, signifiait aussi *église*, et ce dernier mot est bien en effet selon le sens des vers bourguignons que je vais citer.

On ne voi que trô de cafar
Qui, por étraipai queique hazar,
Se forre dan lé confrairie,
Curiou d'égraillé l'*ornie*
Et de vivre au dépan du tron,
San craindre le qu'en diré-t-on.

(*Le Mausôlei dé Jaicôpin.*)

Il ne s'agit point ici de gruger la voisine, mais bien de gruger l'église.

Ouche, terre labourable.—Ducange dit que ce mot vient du latin *olca* ou *olcha*. Dans le Berri, c'est l'enclos tenant à la maison, comme le mot *curtil* dans la Haute-Marne et parmi d'autres localités encore.

Ougia, oiseau. —On dit, dans le Jura, *ugé, ugeau ;* dans les Vosges, *ougé, oujeix;* en idiome provençal, *oousseau*, et dans l'idiome breton, *uc'hel, ihuel* signifient haut, élevé. Il est facile de voir que cette dernière racine est plutôt celle du mot bourguignon que le latin *avis*.

P

Pa, portion, nourriture. — C'est une abréviation du mot latin *pastus*. On dit encore à Recey : Ampote brâment de lai *part* aivô dou pain. « Ne manque pas d'emporter de la viande avec du pain. »

Pacan, homme grossier. — C'est le même mot en

Champagne, écrit un peu différemment (*pacan*); en latin, *paganus*. Mais voici la nuance : un paysan, c'est l'habitant du village; un *pacan*, c'est le rustre tout à fait incivilisé. (Voir au mot Pétra.)

Paignotte et Pagnotte, poltron, homme de peu de cœur. —Ce dernier sens est venu par extension; sa véritable étymologie est le mot latin *pagmentum*, assemblage. Au surplus, en voici l'histoire. (Je dirais l'*historique* si l'Académie voulait bien un jour admettre cette expression comme un diminutif. Il manque, selon moi, à notre langue, et l'Académie a fait des choses plus difficiles que celle de conférer un brevet de substantif à un adjectif.)

Lorsque les seigneurs les plus huppés d'une province se réunissaient pour quelque tournoi ou pour quelque cérémonie d'apparat, ils louaient, moyennant un salaire convenu, un certain nombre de gentilshommes destinés à leur servir d'escorte. De là est venu, dans la langue des Trouvères, le mot *paignolle* ou *paillole* signifiant société, compagnie, et, de plus, partie de plaisir. Qu'on ait considéré ces gens comme des soldats du pape et que le mot *paignolle*, corrompu depuis en *paignotte*, soit demeuré avec l'idée d'hommes peu faits pour l'action, c'est bien la marche des choses. Le mot en question daterait donc, comme on le voit, du XIIe ou XIIIe siècle.

Palet, disque de pierre avec lequel jouent les enfants. — Dans l'idiome breton, le mot *pal* (Le Gon.), *maën pal* (Lep.), *paled* (Davies), signifient une pierre plate et arrondie.

Paltoquai, paysan couvert d'une espèce de manteau de grosse laine appelé *paltôk* (racine, *pallen*, couverture, et *toêk*, laine, toison.) (Voir Le Gon., à ces deux mots) :

Hag eur *paltok* ruz war he gein.

(Lavil., *Chants pop. de la Bretagne,* t. I, p. 264, 4e édit., *La Fiancée.*)

« Un manteau rouge sur les épaules. »

En Champagne, un *paltoquet* c'est un homme lourd et grossier.

Pannô (prononcez *panneu*), être en *pannô* signifie être en chemise et tout à fait à son aise. Il vient du latin *pannus*, lambeau d'étoffe.

Pareire, carrière de pierre. En latin *paries*.

Pairôllai, parler, accumuler des paroles.

Ayprée aivoy tan *pairôllay*
Ah! quy vay bé ansablay.

(*Dial. franç. et borg.*, 1682.)

Patarou (être en), être ahuri, être en préparatifs pressés et interminables. — Cette locution est fort usitée dans le Châtillonnais.

Patenaille, panais, légume ; en latin *pastinaca*.

Patrimargotai, mettre, sans vue arrêtée, les mains à quelque ouvrage. — Si l'on en croit le P. de Rostrenen, ces deux mots de l'idiome breton, *patrousa-meska*, signifient mêler et remêler.

Paulai, nettoyer à la paule (pelle). *Faire lai paulée* signifie se régaler après le pressurage.

Paule-maule, entassement fait avec la pelle. — Jargon de vendangeurs, ainsi que le mot précédent.

Peindu, participe passé de peindre. — Peut-être nos pères ont-ils trouvé que cette désinence se rapproche plus du latin *pictus* que le français *peint*.

Pellée, ce que contient une pelle. — Une pellée de terre. En Picardie on dit *palée*, ce qui met ce mot plus en rapport avec sa racine celtique *pâl*. (Le Gon.) En effet, dans l'idiome breton, *pâl-dan* c'est la pelle à feu ; *pâl-fourn* c'est la pelle du four. (Id.)

Pelouse, tapis de verdure. — Dans l'idiome breton, *plouz* (Le Gon.) signifie paille. Dans le roman d'Oïl, *pelue* signifie paille ; en latin *palæa*.

Peneu (on prononce *pneux*), personne confuse.—Peut-être est-ce une métathèse du mot latin *pœnitens*. Les gens du midi disent *penou*. Dans le grec, πένομαι signifie être dans l'indigence. Or, la confusion et une honte secrète sont bien ordinairement les compagnes de cette position.

Fraincheman j'an seu tô *peneu*.

(A. P., *Bon tan de retor*.)

Pétra, paysan d'une grande rusticité.—Voici, au reste, les nuances d'après nos explications précédentes et celles qui suivent :

1° *Paysan*.— C'est le simple habitant d'un village et d'une éducation bornée ;

2° *Pacan*. — C'est un homme plus isolé, et par conséquent plus grossier ou moins civilisé ;

3° *Pétra*. — C'est la quintessence de la rusticité, c'est l'habitant des rochers et des montagnes par excellence.

Aussi, je crois tout bonnement que le mot latin *petra*, rocher, a fait les frais de l'étymologie ; c'est au moins l'image la plus naturelle de la dureté d'intelligence du personnage. — Cependant *Lepelletier* et *Davies* lui-même l'expliquent autrement ; mais ils me semblent être allés chercher bien loin leur interprétation : en effet, de ce que dans l'idiome breton les mots *pé, tra*, signifient littéralement *quelle chose?* quoi? et sous le prétexte que tel est le continuel propos d'un paysan borné et ne comprenant le sens d'aucunes paroles, ils pensent que ce mot aurait servi à personnifier cette sorte de gens. D'où la basse latinité (ajoute Davies) aurait fait le verbe *petruso*, je doute. Tout cela me semble plus ingénieux que solide.

Peut, et au féminin peute, laid, laide, difforme. — Malgré l'orthographe qu'on vient de voir, ce mot se prononce *peuë*, comme *queuë*. — A Toul, on disait *put foi* pour mauvaise foi. (Voir Lemoine, *Diplomatique pratique*.) — En langue d'Oïl, on appelle *peue* une bête grasse, *peuture* sa nourriture. Or, ce sens répond bien au grec πίων, qui signifie gras, et à παχύς, qui veut dire épais, replet.

Petun et Betun. — C'est ainsi que dans l'origine se nommait le tabac. On trouve dans le Dictionnaire du vieux langage, par Lacombe : *Petoun*, tabac en poudre, d'où l'on avait fait le verbe *pétuner*, prendre du tabac.

Pour exprimer des *décombres*, on dit à Châtillon (Côte-d'Or) des *petuns*. Ce mot est traditionnel et tout à fait particulier au pays, où il a vraisemblablement pris naissance à l'époque où le tabac, nouvellement découvert, était célébré par les uns et pris en aversion par les autres. A Châtillon donc, le tabac avait deux camps aussi bien que par-

tout ailleurs; mais il paraît que le peuple était son antagoniste, puisqu'il en a fait un mot servant à caractériser les choses de rebut.

Piaillai, parler haut en grondant et d'un air animé.— Dans le roman français, *piauler* signifie pleurer, et *piaulard* est un criard qui se plaint sans cesse. Dans le grec, πιππίζειν c'est *piauler*, crier comme les petits des oiseaux. Dans l'idiome breton, *pipia* signifie crier comme les poulets.

Pichenotai, manger sans appétit, chercher les morceaux sur son assiette et en prendre à peine. — On dit à Lyon *pillocher* et à Lausanne *pichogner*. Dans l'idiome breton, *békéta* signifie becqueter, et *pika* piquer. (Le Gon.) Quand les villageois mangent à la gamelle, ils se disent entre eux *piquez donc*, c.-à-d. prenez donc à votre tour. Je l'ai souvent remarqué.

Pidance ou Pidanse, repas, aliment; bien, abondance. — L'auteur du *Réjouisseman sù lai poy* (1660) dit, en parlant de la fortune :

Sé cone piène de *pidance*.

Pien, plein; *tô pien*, tout plein. — On dit encore en Bourgogne : J'en ai *tout plein*.

Piètre et Pieitre, vil, mesquin, de peu de valeur. — Au XIIe siècle on appelait *piètres* de petites pièces de monnaie (1120).

Tu é ène bé *pieitre* maigne
Secouë por iquy tai vermaigne.

(*Dial. franç. et borg.*, 1682.)

Pile, donner une *pile* à quelqu'un, c'est le battre ou triompher de lui par la force du corps. — Dans l'idiome breton, *pila* signifie terrasser, jeter par terre. (Le Gon.) *Hô tâd hô pilô.* « Votre père vous battra. » (Id.)

Piô, vin. — En grec πίνειν, boire; subj. aor. 2, πίω.

Pitô, fouine. — Dans certains pays on dit un *pitois* ou *putois.* Ce mot ne peut venir que de l'idiome breton *pitoul,* qui signifie friand et qui peut bien en effet s'appliquer à cet animal, qui suce le sang des jeunes poulets.

Pivai, tourner avec rapidité, courir avec agilité. — Le mot est particulier au Châtillonnais, et cette image a été sans doute suggérée comme une application de ce qui tourne avec rapidité sur un pivot.

Plaice. Aller *tô po lai plaice,* c'est ne pas rester en repos. — A Rennes, on dit : Ne marchez donc pas pieds nus dans la place, c.-à-d. sur le sol de la chambre (Lemière de Corvey), sur le plancher. *Plaice* ne serait donc ici qu'une traduction du mot *plaïnch* (Rost.) ou *plench* (Le Gon.), qui en Bretagne signifie plancher.

Pleuje, pluie. Du latin *pluvia.*

Pleutre, rustre, charretier. Du latin *plaustrum,* charrette.

Pôfai. *Pôfai de rire,* éclater de rire en faisant des efforts pour se contraindre.

Lé nimfe se *pôfe* d'an rire.
(Am., *Virg. vir.,* ch. iv.)

Poisé, peser. — On disait en vieux français *poïser* au lieu de peser. (Lac.) En latin *pondus,* d'où le mot poids, qui a fait lui-même le verbe *poiser.*

Poltron, qui manque de bravoure et ne s'aventure pas. — La racine de ce mot paraît être dans celui de l'idiome breton *poell*, retenue, modération, prudence excessive.

Por-singlai, sanglier.

> Lé marcassin, lé *por-singlai*,
> Cé gorman qui mainge no blai.
>
> (A. P., *Lé Hairangou de Dijon.*)

Porche, passage couvert. — Dans l'idiome breton, *pors* ou *porz* signifie grande porte cochère, porte de ville, de château. Dans le pays de Vannes, on dit *porc'h*.

Portail, façade de la principale entrée d'une église, comme si l'on disait *pors tal, porte-façade*. (Voir Le Gon. à ces deux mots. — Voir aussi l'art. précédent.)

Potte, la porte. C'est souvent que les Bourguignons retranchent l'*r* par euphonie, ou plutôt changent l'*r* en *t*.

Potu, trou, caverne, ouverture. — Du latin *puteus*, puits.

> Ai peu j'iron dan l'étoule
> Voi le bon Jésu
> Qui recogne fot épaule (1)
> Jeusqu'en son *potu*.
>
> (Noeï noveâ fai ai Semeur par ein fran Barôsai de Dijon.)

Potusai, faire des trous, pratiquer des ouvertures.

Aimé Piron a dit, dans *Philisbar éclaforai* :

> Pu *potusé* qu'ène fenêtre.

---

(1) Forte épaule. C'est le nom que les paysans bourguignons donnent au diable.

Poui, interjection pour marquer le dégoût. — En Savoie, on nomme *pouai* un porc.

Preuti, pour pétrir. — En latin, *panem terere*.

Lés un lai gréne écrosein
Pendan que d'autre *preutissein*.
(P. Dum., *Virg. vir.*, ch. I.)

Pouillou, misérable. — Dans l'idiome breton, le mot *pula* (prononcez *puilla*, en mouillant les deux *l*) signifie, d'après Legonidec, être en grand nombre. Or, une grande affluence d'enfants est de nature à amener la disette dans une famille. C'est dans ce sens-là qu'Aimé Piron, dans *Bon tan de retor*, a dit :

N'aivon no pa prou d'aîrai
éfaimai
Dedan nos *pouïllou* mannaige.

Ainsi, *chanter pouille* veut dire *crier misère;* cependant Boiste et la Mésengère pensent que *chanter pouilles* c'est dire des injures grossières.

Prôve, pour pauvre, métathèse habituelle aux Bourguignons.

Q

Quance, comme si. — Faire *quance* de (en latin, *agere quasi*), agir de manière à faire croire qu'on fait une chose, mais ne la point faire. On trouve aussi çà et là dans les auteurs *aller de quance*, pour aller de côté.

Si bé dé jan fon pegnitance,
Lai pu par lai fon po lé *quance.*
. . . .
D'autre y von Dieu les y épeule;
Oh ceu lai jaimoi ne requeule,
Queiqu'un cilice fraincheman
So un maussade écoutreman.

(*Le Mausôlei dé Jaicôpin.*)

QUARRE, coin, partie anguleuse d'un lacet. L'expression romane *quaron* a le même sens.

Amanton a dit dans le *Virgile virai*, ch. II :

. . . Je ne seu pu bon maseù
Qu'ai gadai le *quarre* du feu.

QUARELLE, diminutif du mot précédent, un petit coin, un morceau de quelque chose.

QUARQUELIN, échaudé, pièce de pâtisserie légère.

QUASIMAN, à peu près, presque de la même manière.

QUÉCUN, pour quelqu'un.

QUELÈRE; colère.

QUELONGNÉE, quenouillée, filasse garnissant une quenouille. (Voir au mot FELONGNE.)

QUÉMANDER, mendier. C'est presque la traduction littérale du latin *qui mendicat.*

QUENARD, trompeur.

QUENEUSSU, connu.

Dan l'androi de vote naissance
Vo n'étein *queneussu* de nun,
Vo vené dedan le silance
Ebandenai de tô chécun.

(*Noeï.*)

Queudre, noisetier, coudre. — En langue romane du Nord ou langue des Trouvères, *queudre* ou *queuldre* signifie cueillir, traduit enfin par cueiller. Ces mots semblent être une métathèse du latin *colligere*, surtout quand on remarque la transition de ces divers mots entre eux.

Quevea, cave, caveau où se place le bon vin.

Quéri (les paysans prononcent *cri*), chercher. — C'est le passif du latin *quærere*.

« Vos éte venue *quéri* éne essôte et ein aibri ai l'ombre de sés aile. »

(Am., *L'Anfan prodigue.*)

Quignô, présent du parrain à son filleul le premier jour de l'an après le baptême.

Ai li bailli pô son *quignô*
Lai vatu.

(Am., *Virg. vir.*, ch. vi.)

On dit aussi *quaingnô*, d'où est venue l'expression faire la *quaigne*, c.-à-d. célébrer par un festin la naissance d'un enfant.

Quinson, pour pinson, oiseau.

R

Rabachai, répéter souvent la même chose. — Dans l'idiome breton, *rabadiez* signifie fadaise, niaiserie, puérilité. (Le Gon.)

Racaille, troupe d'enfants bruyants. — Dans l'idiome breton, *raca* ou *graka* signifie faire un bruit désagréable,

et, au figuré, caqueter, babiller. (Voir Le Gon., au mot Graka.)

RACHAIS, polisson, gamin. — En breton, *râch* signifie teigne, maladie de la peau qui affecte particulièrement les enfants mal tenus.

RAFLIAI, emporter tout ce qu'on trouve à sa portée.—En latin *rapere*. Dans le dialecte *Rouchi*, à Valenciennes, on dit une *raflée* d'enfants pour exprimer une grande affluence de marmaille.

RAGACHERIES, menues choses mobilières. — Le P. de Rostrenen dit qu'en Bretagne le mot *ragaich* signifie marchandise de peu de prix.

RAICÔTI ou RÉCÔTI, de petite taille, comme l'on dirait raccourci par l'action du feu; *recoctum* en latin. (Voir le mot RATRI.)

I ne treuve pa dan mai tête
De quéi couleu eto sai bête
S'ail éto gran veu *raicôti*.

(*Virg. vir.*)

RAIFOUILLON, reste de viande. — En Normandie, *raffreux* signifie chose de rebut. (PLUQUET.)

RAIMASSE, correction, réprimande. — Dans la langue romane, *donner la ramasse* veut dire donner le fouet, et *ramassés* signifie ramée, fagot, d'où l'on tirait les verges. Notre mot actuel *ramassis* en français n'a sans doute pas d'autre origine. Un balai se disait *remaice* (du latin *ramus*) en Bourgogne, et les balayures s'appelaient *dé remaissure*.

RAIN, branchage, rameau. — Dans l'idiome breton,

vrank signifie branchage; *holl vrankou*, toutes les branches d'un arbre. (Voir au mot Branchage du Dict. fr.-bret. de Le Gonidec.)

Raipéa, rappel, réclame. — Dans le Châtillonnais, le *rapeau* c'est lorsque, entre deux joueurs, le jeu recommence parce qu'il y a eu un nombre égal de quilles abattues et qu'on renouvelle l'enjeu. On *renvie* au jeu, disent les paysans, c.-à-d. on y rappelle de nouveau deux joueurs dont les chances ont été égales. Dans la langue romane, *rapeau* ou *rapiou* signifie appeau. A Troyes, *rappeau* se dit d'une petite cloche d'horloge.

Dans la Requête de Jacquemar aux échevins de Dijon, Jacquemar demande des héritiers pour sonner les *rapeaux*. Il indique, pour exécuter l'ouvrage,

. . . . Sônoi,
Sarrurei qu'a tô pro de faire,
Po randre complaitte l'aifaire,
Po chaique *raipèa* un airai.

(A. P.)

Raitelée, discours.

On ai palè ai l'aisamblée
Où chacun di sai *raitelée*.

(A. P.)

Dans le vieux français, *raiter* ou *réter* signifie appeler quelqu'un en justice, accuser quelqu'un.

Rambarrai, faire des reproches à quelqu'un sur sa conduite ou sur ses discours.— La racine de ce mot est *barre*. On dit encore traduire quelqu'un à la barre pour entendre la condamnation ou l'avertissement prononcé par le juge. (Voir au mot Barre de ce Glossaire.)

RANBRUNCHAY, qui a un air mécontent.— Dans l'idiome breton, *rambréez* signifie rêveur. (LE GON.)

Ne me fai pas lou *ranbrunchay*
Qui t'airoo tantoo revorchay.

(*Dial. franç. et borg.*, 1682.)

RANCÔSSAI, avoir le râle, étouffer, respirer avec bruit. — Dans l'idiome breton, *ronkella* signifie râler. (Voir à ce mot le Dict. fr.-bret. de Le Gonidec.)

Didon ne bouge de sai plaice,
Devein froide comme lai glaice,
Baille, *rancósse*, ran l'espri...
Lai velai mote! aidieu vo di!

(AM., *Virg. vir.*, ch. IV.)

RANQUEUSAI, accuser, dévoiler quelque chose; en latin *rem accusare*.

. . . . Je peu bé tô *ranqueusai*
Aipré tô lé mau qu'on m'é fai.

(AM., *Virg. vir.*, ch. II.)

RATRI, contracté, retiré, comme quelque chose de desséché ou de trop cuit.

Dans la pièce de poésie bourguignonne intitulée : *Compliman ai son altesse le duc de Bourbon* (1694), l'auteur se plaint de la cherté et de la mauvaise qualité du pain :

Demi brelai, demi *ratri*,
Et bé moin pain blan que pain bi.

(Voir au mot RAICOTI.)

RAVATAI, gronder, tourmenter quelqu'un de reproches.

— En Champagne, *ravâcher* signifie gronder sans sujet. Les Languedociens disent *rabastejha,* tracasser quelqu'un. Chez les Francs-Comtois, *rabater* signifie faire du tapage. Le mot latin *rabies* ne serait-il point la racine de tous ces mots?

Rebecquai, se révolter contre l'autorité. — A Vannes, *rebech* signifie reproche. (Le Gon.) Le mot *revêche* a la même origine. La racine est *re,* préposition réduplicative, et *becq* ou *beg,* bouche. On dit, en Bourgogne, *rébecca* pour qualifier un enfant insoumis; mais ce n'est point une allusion, ou bien elle serait fausse : car il n'y a rien de commun entre l'esprit de révolte et l'aimable physionomie de Rébecca dont la Bible nous retrace l'histoire. Ce mot est donc simplement ici un substantif du verbe *Rebecquai.*

Rebeuillé, regarder de nouveau. — C'est un réduplicatif de Beuillé. (Voir ce mot.)

Rebratai, retourner sur ses pas, relever un vêtement. — Dans la langue d'Oïl, *rebras* signifie replis d'une robe, et *rebrasser* c'est relever, replier.

Rébraillai, crier fort haut et de rechef; c'est un composé de la préposition réduplicative et du mot *braillai.* (Voir ce dernier mot.)

Rebouisé, réprimander sèchement; en latin *repulsare.*

Quan on nos é bé *rebouisai,*
Jalon tretô no repôsai.

(Am., *Virg. vir.,* ch. vi.)

Recalai, répliquer vertement à quelqu'un. — En Champagne, on dit *requiller* quelqu'un. *Cala,* en Languedocien, veut dire se taire, baisser pavillon; et, dans la langue

romane, *caler* signifie s'apaiser. Ce n'est donc point là qu'est l'analogie ; j'en vois une intime, au contraire, entre notre mot et le latin *recalere*, qui signifie être échauffé de nouveau, s'animer de rechef.

Récationai, régaler.

In monsieu qu'ai ne fau nommai
Botti ordre ai dôze bon plai
Rampli de paté de gelaigne
Po *récationai* sé voisaigne.

(*Ebaudisseman Dijonnoy.*)

Recie et son diminutif Rechinoy signifient repas, collation, comme dans la langue romane d'Oïl. — Les Picards disent *rechiner* (en latin *recœnare*, manger de nouveau) pour exprimer l'action de *goûter* entre les deux principaux repas. *Recie*, repas, me paraît avoir deux diminutifs pour exprimer les différentes phases de l'appétit, ce sont *rechinoy* et *rôssignon*. (Voir ce dernier mot.)

Booz dit :

« Quan l'heure de lai *recie* airé senai au relôge de la ville, vené « iqui, et maingé de lai flaimeusse. »

(Am., *Ruth et Noémi.*)

Recodai, se souvenir de. *I me recode de celai.* « Je me souviens de cela ; » c'est le même sens que le mot latin *recordari*. — Par extension, nos villageois disent du maître d'école : *Ça lu qué* recode *not gaçon.* « C'est lui qui enseigne la lecture ou l'écriture à notre garçon. »

On vo fi *recodai* le droi.

(Le P. Joly, Epître dédicatoire du v[e] chant du *Virg. vir.*)

RECÔQUILLAI, racorni ; en latin *recoctum,* parce que c'est l'effet du feu de racornir les objets, *recoquere* en latin.

RECORE, sauver, secourir ; au participe passé *recous*, sauvé ; en latin *recuperatus*. — On dit, en vieux français, aller à la *recousse*, c.-à-d. aller au secours de quelqu'un, lui prêter assistance.

RÉCOUINAI, désirer ardemment une chose. *El en récouine,* c.-à-d. il n'y tient pas. — Dans l'idiome breton, *rec'huz* signifie inquiet, et *rec'hi* s'inquiéter. (LE GON.) Notre mot français *rechigné* signifie avoir un air contracté par le déplaisir ou par la mauvaise humeur.

REGADURE, visage, regard ; de l'italien *riguardo*.

RÉGALAI, dans le sens de répartir, distribuer également, vient de *rega*, travailler légèrement la terre avec la charrue. (LE GON.) — Dans le même idiome breton, *régez* (LE GON.) signifie braise. De là vient cette expression très-commune dans nos campagnes : *régaler le feu,* c.-à-d. ajouter au foyer de nouveaux aliments.

RÉGAUDI, se réjouir ; d'où *régaudon,* et non pas *rigaudon*. On doit dire danser un *régaudon* (en latin, *re gaudere*.)

Ma ai faloo bé faire festin
Et no *régaudi*.

(AM., *L'Anfan prodigue*.)

RÉGEIGNAI, REGIGNAI, REQUIGNAI, et, selon La Monnoye, REJANNAI, contrefaire quelqu'un ; en bas latin, *gannare*, se moquer. — Les Picards disent *rejongler*. Dans le Châtillonnais, on dit *rejauner ;* mais c'est un barbarisme de mots.

REGIPPAI, rejaillir, regimber.

Regraipi, rattraper, ressaisir de nouveau. (Voir au mot **Gripai**.)—Dans le Châtillonnais, on dit encore d'un joueur qui avait perdu et qui gagne : Il se *ragripe*.

J'aivon *regraipy* l'aige d'or.

(*Dial. franç. et borg.*)

Régoillardi, se ragaillardir, s'animer, s'embellir. — Dans le roman-français, *goiart* signifie gai, joyeux ; en latin, *jocosus*.

É vo ène vorde prairie
De mille fleur *régoillardie*.

(*Demantelure de Tailan*, 1611.)

Réguzai, aiguiser. *Ai* réguze *son côperô*. « Il aiguise ou repasse son couperet » (large couteau de cuisine). — En latin, *acuere, re acuere*, aiguiser.

Ceu lai los airme *réguzein*.

(Am., *Virg. vir.*, ch. vi.)

Rejannai, contrefaire quelqu'un. (Voir le mot **Regeignai**.)

Rejonflai et **Regonfai**, être surabondant. (Voir, pour l'étymologie, au mot **Goinfre**.)

Tô *regonfle* su los haibi
De cabochon et de rubi.

(A. P., *Lé Hairangou de Dijon.*)

Pô lé rue, tôt y *rejonfloo*
De table bé garnie de roo.

(Id., *Compliman de lai populaice.*)

Ay l'antô d'in char de trionfe
Vou tôte rairetay *regonfe.*

(*Dial. franç. et borg.,* 1682.)

Il y avait, à l'époque d'Aimé Piron, plus de simplicité et de bonhomie dans les mœurs dijonnaises. On ne craignait pas de dîner devant sa porte avec ses voisins, et cette coutume se pratiquait surtout pendant les fêtes et réjouissances publiques. (Voir la pièce intitulée : *Ebaudisseman Dijonnoy.*)

Relôge, horloge.

Remaice, réprimande. (Voir au mot Raimasse.)

Renaquai, cracher.

Rengrignai, aggraver une chose fâcheuse. Rendre *plus greigne,* plus triste. (Voir au mot Graigne.) — Dans la langue romane, on trouve comme équivalent les mots *rengréger* et *rengriger.* On dit le *rengrigement* ou le *rengrégement* d'un mal, d'un ennui. Le poète Marot a employé cette expression, qui est aussi dans Nicot :

Pourquoi ici donques ne me plaindrai-je
De ce cruel, qui chaque jour *engrége*
Mes longs ennuis...

Renevei, usurier qui renouvelle les échéances de ses débiteurs. — En latin, *renovare.*

Aimé Piron, dans *Bon tan de retor,* a dit :

Lé *renevei,* jan sôtarain
Von recelan le bon vin.

Réparmai, épargner. — Les Italiens disent *risparmiare*.

Et mon bon vin, i vo promai,
Ne vo serai pa *réparmai*.

(*Virg. vir.*, ch. v.)

Réplaigni (prononcez *répliaigni*), aplanir.

Requinqué (se), se parer, s'ajuster, s'orner. — Dans l'idiome breton, *kinkla* signifie orner, embellir, ajuster. (Le Gon.) Les mots *quincaillier*, qu'on écrivait d'abord *clincailler*, et *clincant* ont la même origine.

Resegrizai (se), se désassombrir, se débarrasser du gris, dont la teinte attriste l'ame. — Il y a une pièce de comédie bourguignonne qui porte pour titre : *La Bregogne resegrizée ;* elle date de 1660.

Ressui, qui a perdu son humidité.

Rétonnée, repartie, riposte.

Revainchai (se), prendre sa revanche, se venger de.

Revari, ce qu'on peut appréhender d'une chose. — En latin, *reveri*, appréhender ; *revereor*, j'appréhende.

Faison dessu tô notre étude
De ne pa choi dans le chaigrin.
Son *revari* a si malin
Qu'ai boullevarse lés antraille ;
An ein mô, ce n'â ran qué vaille,
Si vrai qu'ai fai sôvan meuri
Lé jan de mérite et d'espri.

(*Evaireman de lai peste.*)

Revarpi (se), se rebiffer, faire comme un ver ou un reptile dont les tronçons s'agitent. *Revarpai* signifie aussi, dans certains lieux, résister.

Révigorai, revivre, se ranimer.

Note pay élanguenay
Voy lou bon tan *revigoray*.

(*Réjouisseman su lai poy.*)

Revorchai, retourner, mettre quelqu'un à la raison, le faire changer de note. — Le mot latin *reversare* n'est peut-être pas étranger à la formation du précédent.

Ne me fai pa lou rambrunchay,
Qui t'airoo tantoo *revorchay*.

Revoulai, troubler, agiter, renverser. — On peut voir de l'analogie entre ce mot et l'expression latine *revolvere*, et surtout son supin *revolutum*.

Reuchô, toile grossière dont se servent les vignerons.— Dans le dialecte *Rouchi* (à Valenciennes), le mot *ruche* signifie grosse toile pour couler la lessive.

Su moi ail é tan chu de noge
Que san mon quaisaiquin de boge,
May chemisôtte et mon *reuchó*,
C'aitoo de moy comme d'ein chô.

(*Eglogue past.*)

Reuffle, crasse de la tête chez les enfants.

Reuvôdre, remettre du fil en peloton; d'où revoaeuse, ou ravôdéuse, pour qualifier l'ouvrière qui fait des raccommodages.

Rheumelou, tousseur, asthmatique, du mot rhume; en grec ῥεῦμα, fluxion. — C'est un barbarisme de dire *gremelou*, comme on le fait dans quelques endroits de la Bourgogne.

Riache, dur, coriace, et, au moral, difficile à vivre. — En latin, *reardere* signifierait s'enflammer de nouveau. Or, notre mot français rêche paraît avoir là sa racine, tout aussi bien que l'expression bourguignonne ci-dessus.

Ribaud, personne de mœurs licencieuses. — Dans l'idiome breton, *ribôdérez* signifie concubinage. (Voir ce mot dans le Dict. franç.-bret. de Le Gon.) — Monstrelet (t. I, ch. lxxviii) emploie l'expression *ribauderin*. On trouve dans Nicot *ribaulderin* et *ribaudequin*. Les mots *ribote, riboter* sont de même farine.

Riboulé signifie ouvrir de grands yeux, les dilater en tous sens : ce mot vient du latin *revolvere*, rouler.

Ricané, rire d'une manière narquoise. — Dans l'idiome breton, *richana* signifie caqueter, comme les poules lorsqu'elles veulent pondre. (Voir ce mot dans le Voc. bret. de Le Gon.)

Rigôlai se dit en parlant de l'eau qui s'écoule d'un plan supérieur. — Dans l'idiome breton, *rigol*, au pluriel *rigolou*, signifie sillon. (Davies.)

Quei neu, man Dieu, que c'étei lai !
Qu'on voï de san *rigôlai*.

(Am., *Virg. vir.*, ch. ii.)

J'ai tan chau que l'éaa me *rigôle*.

(*Disc. franç. et borg.*, 1682.)

Rimargotore, vif, frais, gaillard, enjoué.

Rincé, nettoyer les verres. — Les Bretons disent *rinsa*. (Voir au mot Rincer dans le Dict. franç.-bret. de Le Gon.)

Ripopai, mauvais vin. — On dit aussi *ripopée* et *ripopette* dans plusieurs localités de la Bourgogne.

RIQUIQUI, liqueur de ménage. — De toutes les étymologies qui ont été données, c'est celle du bourguignon Delmasse qui me semble la plus vraisemblable. Il pense que ce mot est une imitation de l'arabe *alkikil*, miel de fleurs de romarin.

RÔ, rocher.

ROGÉ, remuer par excès.

« L'épôsée quemanci ai santi *rogé* dan sé flan ène petiôte criature. » (AM., *Ruth et Noëmi.*)

En Champagne, on dit *rager* pour remuer. (Voir le Voc. de Grosley.) C'est un *rageur*, c.-à-d c'est un brisac, un enragé. La racine de ce mot paraît être dans le latin *rabies*, rage, fureur. (Voir DEMAUROGE dans ce Vocabulaire).

Quoi qu'il en soit, en Bourgogne on dit : C'est un *rogeur*. Qua çu tu *roge* don, c.-à-d. qu'as-tu donc à remuer? Ce langage est bien de nature à faire penser que ces mots viennent de l'idiome breton *roga*, *rogi* et *regi*, signifiant mettre en pièces. (Voir ces mots bretons dans le Dict. de Le Gon.)

ROSSE, cheval usé. — Dans l'idiome breton, *roncé*, au pluriel *ronceed*, signifie cheval, dans quelques parties du Finistère. (Voir au Dict. français-celtique du P. de Rostrenen, au mot Cheval). *Ronsé* a le même sens dans le pays de Cornouailles.

Gwell ve d'in eva dour ar prad
Desmeuz a ev *ronsed* va zad.

(LAVIL., *Chants pop. de la Bretagne*, t. I, p. 346, 4e édit. *Le baron de Janioz.*)

« J'aimerais mieux boire de l'eau de la prairie dont boivent les chevaux de mon père. »

Rôssignon, régalade. (Voir au mot Recie, dont *rôssignon* et *rechinoy* semblent être les diminutifs.)

Ay dé pu moillure enseygne
De quey ay fezain *róssignon*.

(*Dial. franç. et borg.*, 1682.)

Roui se dit du chanvre. Faire *roui* (rouir) le chanvre, c'est en mettre les tiges dans l'eau afin que, les filaments étant nettoyés, les substances molles et visqueuses se séparent facilement. — Dans l'idiome breton, *rouez* (Le Gon.) signifie clair, transparent.

Roulôtte, petite rue. — Dans l'idiome breton, *ru*, au pluriel *ruiou*, signifie chemin. (Voir Lep. et Le Gon.)

Voici un passage cité par Le Gonidec dans son Dict. franç.-bret., au mot Rue, et auquel la traduction en bourguignon répond mot pour mot :

Breton :	Er *rû* névez é choum.
Bourguignon :	É *rue* neuve ai chome.

« Il habite dans la rue neuve. »

Rousse, petite pluie après laquelle le ciel s'éclaircit. — En breton, *roues* ou *rouez* signifie clair, transparent; et *rouescat*, s'éclaircir.

Rullô, en Champagne *rouillot*, battoir de lessive. — A Châtillon on dit un *tapoir*.

Ai voise è bor de lai riveire
Chantai, pôtai lé laivandeire,
Qui du darreire et du *rullô*
Fon retanti tô nos échô.

(A. P., *Requatte de Jaiquemar et de sai fanne.*)

S

SAIDE, doux, agréable. — Dans le langage roman, *sadayer* signifie causer, et *sedde* exprime un fruit très-avancé en maturité. Le mot latin *suave* aurait-il subi toutes ces métamorphoses?

SAILLÔ, seau pour puiser l'eau. — Les paysans ne manquent jamais de dire un *sciau*, comme dans le patois picard et lorrain.

> Lai plieuge tumbe ai plain *sailló*,
> Et pô tretin ei pô tretô.
>
> (*Virg. vir.*, ch. v.)

SAIPEIGNE, sapine. — Mot particulier à Dijon pour exprimer une jalle faite en bois de sapin.

> Elle répainche éne *saipeigne*.
>
> (AM., *Virg. vir.*, ch. IV.)

SAUVILLÔ, troëne, arbuste.

SEIGLE, sorte de blé, en latin *secale*. (PLINE.)

SEILÉE, galette à l'huile et au sel. — On dit *salée* dans le Châtillonnais. C'était l'usage, dans les familles, de collationner avec ce simple mets, le jour du Vendredi saint. En latin, *sal* et *sale*, sel.

SEMONSSAI, inviter, solliciter à..... — Dans la langue romane d'Oïl, *semonche* veut dire avertissement, sommation (en latin, *submonitio*), et *semons* signifie invité, sollicité à.....

No bon peyre de l'oratoyre
Baillain devan ché lor ay boire :
Ai li *semonssain* tô lé jan,
Anco son ty dé bon n'anfan.

(*Dial. franç. et borg.*, 1682.)

Senicle, serin, oiseau.

Si vo velé de lai musicle,
Capus chante comme un *senicle*.

(A. P., *Hairangue dé vaingneron de Dijon.*)

Senongé, présager, annoncer, pronostiquer. — On disait : *Vo no senongé bissêtre* (vous nous présagez malheur), parce que les idées superstitieuses faisaient considérer les années bissextiles comme néfastes. — Le bibliographe bourguignon Delmasse pensait que le mot *senongé* remonte au druidisme et se rattache au souvenir des *senœ* ou *senots*, qui passaient pour connaître l'avenir et pour le pronostiquer.

Seu, sou, étable à porcs. — De même en langue romane d'Oïl; du latin *sus*.

Severonde, chanlatte, et, en langue romane d'Oïl, *subgronde*. — C'est aussi un vieux mot français, que Nicot faisait dériver du latin *suggrunda* (Vitruve), avant-toit, entablement.

Sia, si et oui. — On parle encore ainsi, dans beaucoup de pays de forêts et de montagnes, pour affirmer.

Sô, sec.

Sôco, saussaie, lieu planté de saules.

Soi, et mieux Soip, haie; du latin *sæpes*.

Soiron, serment, promesse solennelle. — On trouve *soirement* dans la langue romane d'Oïl. Est-ce *sermo*, est-ce *sacramentum* de la langue latine qui a été contourné ainsi?

Souillon, on dit aussi Touillon, sale, fangeux. — Dans la langue romane d'Oïl, *souil* signifie bourbier. Être *souillon* ne serait-ce pas ressembler à certain animal qui recherche la fange, en latin *sus?*

Soulay, soulier. — En latin *solea*, sandale.

Soute, abri. (Voir au mot Acoyô.)

Su ou Sus. — En latin *superstemus*, allons donc, marchons donc, ou plutôt *sursum*, dont le mot *su* est une abréviation.

> *Su* donc,
> Évairon l'humeu graigne.
> (A. P., *Bon tan de retor.*)

Suche, souche. — C'était une grosse bûche ou fonds de feu qu'on plaçait au foyer la veille de Noël, et qui était destinée à réchauffer pendant toute la nuit la famille d'abord réunie vers ce foyer, qu'elle quittait ensuite pour aller à la messe de Minuit, et où elle revenait encore fêter Noël dans une collation joyeuse. Pendant tout ce temps, le chant des Noëls, comme on peut bien le croire, retentissait à qui mieux mieux. Les enfants n'étaient pas oubliés : on leur disait que pour eux, trop jeunes encore, ils iraient dans la chapelle blanche (leurs petits lits blancs) ; mais que, pendant leur sommeil, *ils riraient aux anges* et que l'enfant Jésus leur apporterait des friandises. Aussi avaient-ils bien soin de placer leurs petits souliers vers la *suche*, et ils ne manquaient jamais de les retrouver le matin, en s'éveillant, remplis de bonbons.

Comme tout n'est pas pur dans les pratiques humaines, on voit certaines personnes choisir la veille de Noël pour se bourrer de *carbonnade* (viande de porc grillée), de vin blanc et de boudin et pour chanter des chansons bachiques; mais ceci est l'ombre projetée sur le tableau, et la naïve simplicité des pieuses familles, fêtant avec bonheur et respect cette grande fête de l'année, n'en revêt que plus de charme et plus de cette lumière douce et pénétrante qui plaît aux ames chrétiennes.

Subliai, siffler. — On dit, dans le Châtillonnais, *suiller* et *suillô*, pour sifflet. Dans l'idiome breton, on trouve *sutel* et *chouitel*. (Le Gon.) Le latin est *sibilare*. Dans le Jura et dans l'Anjou, on dit *subier;* et, dans la Vendée, *subliaer*.

D'aibor qu'on s'évaille, on san
Sublai l'un et l'autre timpan.

(A. P., *L'Evaireman de lai peste.*)

Suchenôtai, on dit mieux Chuchenôtai, parler bas, chuchoter. — Dans le roman-français, *chuchiller* et *chucheter* répondent à ce mot. Comme il s'écrit aussi *suchenotai*, la racine pourrait bien être *suche*, ce qui réveillerait l'idée des causeries intimes du coin du feu.

Symoise, rasade, lampée, verre de vin.

Ay ly ayvain sy bé loz ayze,
Qu'on loz i poty lé *symoize*.

(Citation de Delmasse.)

T

Taboulé, frapper sur un tambour. — Dans l'idiome breton, *tabut* signifie bruit. En Champagne, *tabouler* veut dire frapper à coups redoublés.

Talibô, herbe des prés dont le nom vulgaire est *barbe de bouc*. A Châtillon, les enfants disent *balibo*, ce qui est un barbarisme dans l'idiome.

Tairtevelai, faire du bruit avec une crécelle en bois qu'on nommait *tartevelle* ou *tartavelle*. — C'était l'instrument qu'on mettait à la disposition des lépreux, afin que, lorsqu'ils sortaient, ils prévinssent les passants de s'éloigner d'eux. Dans quelques provinces encore, on se sert de *tartavelles* pendant les trois derniers jours de la semaine pour annoncer les offices et suppléer les cloches, qui sont muettes en signe de deuil.

Taloche, coup de la main ouverte ou fermée. — Dans l'idiome breton, le mot *taolik* a le même sens. (Voir le Dict. fr.-bret. de Le Gon., au mot Tape.)

Tapon, tas de linge ou d'objets mal en ordre. — Dans le pays de Vaud, on dit une *tapée* de monde, une *tapée* de marchandises; on dit aussi *tiponner*, pour chiffonner.

Taquin, contrariant, qui va toujours s'opposant dans les plus petites choses à ce que les autres désirent. — Ce mot s'applique aussi à un ladre qui censure les plus petites dépenses. Dans l'idiome breton, *takona* signifie mettre des pièces à son habit. (Le Gon.) D'après le P. de Rostrenen, le mot breton *tacqonn* signifie avare.

Tarbe, terrible; abréviation du latin *terribilis*.

> C'à jarni éne *tarbe* bête.
> (A. P., *Compliman de lai populaice.*)

Tarbôlai, secouer quelque chose avec bruit, faire le terrible.

Tatouillai, diminutif de tâter, palper; en latin, le mot *titillare* signifie chatouiller. — Dans la langue romane d'Oïl, *tatoilier* a le même sens.

Taulée, tablée; du mot *taule*, table.

Taupi, s'associer à, consentir à, être de bon accord. — De là vient le mot *tope là*, ou simplement *top*, qui se dit encore en tendant la main pour provoquer chez quelqu'un son adhésion à une chose, ou simplement comme un témoignage d'expansion. Dans le compagnonnage, ceux du même bord *taupent*; mais il y a des métiers qui ne sympathisent pas, et, lorsqu'une rencontre se fait en voyage entre des compagnons de ces métiers, ils se battent entre eux, bien loin de *tauper*.

> Un chécun en fu bé contan,
> Et tô ceu qu'étein de ce tan,
> Seige autan qu'on le peurrò dire
> Ai ce bon santiman *taupire*.
> (A. P., *Compliman dé vaingneron de Vougeot.*)

Tételeige, attelage.

> Ay ly vain de tô lé villaige
> Dé jan pô voi ce *tételeige*.
> (*Dial. franç. et borg.*, 1682.)

TIGNOU, teigneux, qui a la teigne.

TILLAI, enlever les filaments du chanvre. — Dans l'idiome breton, *tilha*, selon Lepelletier : *tilha canob*, éplucher, écorcer le chanvre ; *tila*, selon Le Gonidec. Dans le Châtillonnais, on dit *tiller des cheneveuilles*. (Voir ce dernier mot.)

Autan qu'on voi tumbai de feuille,
Vou qu'on brele de *cheneveuille*,
Quan on *tille* pandan l'hivar.

(AM., *Virg. vir.*, ch. VI.)

TINTELLE et DINDELLE, petite cloche. — En Normandie, on dit *tinterelle* (PLUQUET). En latin, *tinnire*, signifie rendre un son clair.

TINTER. Se dit, dans le Châtillonnais, d'une cloche qu'on sonne lentement. (Voir au mot DINDELLE.)

TIRELARIGÔ et TÔRELÔRIGÔ, sorte d'onomatopée qui exprime le son du fifre, et, par extension, le joueur de fifre lui-même. Boire à *tirelarigô*, c'est boire comme un musicien, comme un *fifre*. Le mot *flûter*, dans le sens de boire largement, n'a pas d'autre origine.

Ay ne seray point de vaulô
Qui n'an veüille ramply say panse
Et boire ay *tirelarigô*.

(*Rejouisseman su lai poy*, 1660.)

Lé zautre su dé réchaifô
Bôvan ay *tôrelôrigô*.

(*Dial. franc. et borg.*, 1682.)

TISSE, récoltes amassées en un monceau. — On trouve pour l'idiome breton *tisa* (LEP.) et *tizout* (LE GON.), signifiant atteindre, parvenir à.

TODVILLON ou TOTEVILLON, personne qui touche à tout. (Voir au mot TOTEVILLAI.)

TOCSON, homme grossier. — A Rennes, on dit un gros *tocson* pour exprimer un homme sans éducation.

TOQUÉ, heurter quelqu'un ou quelque chose. — Ce mot se dit et s'écrit de même dans le dialecte lorrain. En Champagne, *toquer* signifie heurter légèrement. Dans le pays de Vaud, recevoir une *toquée*, c'est recevoir des coups. En italien, *toccare* signifie toucher. Un cerveau *toqué*, c'est un cerveau frappé. A Toulouse, un *toc* est une espèce de folie, *un coup de marteau.*

TORCHÉ, essuyer. — A Vannes, on dit *torchein.* (ROST.) D'après Le Gonidec, *torc'h* est tout ce qui sert à essuyer. Le mot torche, paille tortillée, bouchon de paille pour frotter les chevaux en sueur, n'a pas d'autre origine. On dit, en Bourgogne, une *torche de paille.* Le mot *torche*, dans l'acception de flambeau, vient de ce qu'on enflammait de la paille tortillée. Le dimanche des *Brandons* et à l'époque de la Saint-Jean, les habitants des campagnes sont encore dans l'usage de jeter en l'air de ces *torches de paille* enflammées. Un soir, j'ai vu tous les villages de la Côte, aux environs de Dijon, faire danser en l'air et à la même heure une multitude de ces feux volants. On pouvait ainsi distinguer la zone de plusieurs villages de notre riche côte vineuse.

On dit à Vannes, *torchad-bleo*, une touffe de cheveux.

Kemerid eunn torchad *hóló da zec'ha ar marc'h.* « Prenez un bouchon de paille pour essuyer le cheval. » (LE GON.)

Dans l'idiome bourguignon, le mot *torchon* veut dire aussi tas, assemblage, foule.

Sé béte de fanne et de fille
An n'in *torchon,* pu de mille
Velère antray dan lou couvan
An se champan tô po dedan.

(*Dial. franç. et borg.,* 1682.)

Totô, souliers. — Dans l'idiome breton, *botcz,* pluriel *botou,* signifie chaussure. Or, le mot bourguignon *tôtô* a bien l'air d'être corrompu de *botou.*

Ai prin son *totô* ai pognie.

(Am., Episode de Cacus.)

Totevillai, tortiller, aller en zigzag.

Po lé mone de sain Banar,
Ay tiraine de groo petar
Et dé chôze quy *toteville,*
Quy s'anfüe ay qui s'éparpille.

(*Dial. franç. et borg.,* 1682.)

Toteuilli, tortiller. — On disait, en vieux français, *tortuer,* du latin *torquere;* mais le mot bourguignon *toteuilli* a un sens déshonnête. On dit dans le Châtillonnais *tatouiller.* (Voir au mot Tatouillai.) On saisira mieux la différence des deux verbes *toteuilli* et *totevillai,* en observant que le premier est actif et le deuxième neutre, comme on peut le voir dans ces vers d'Aimé Piron, pris de l'*Ebaudisseman Dijonnoy :*

Aipré lor, doze petit paige

. . . .

Osi dispô que dés aiguaisse,
En *tôtevillan* de lo faisse
Menein in criquet tô gani
De livrée et *ragoni* (1).

Touillon, femme malpropre. — On dit, dans la langue romane d'Oïl, *touillé de boe*, couvert de boue. (Voir au mot Souillon de ce Glossaire.)

Toupillai, tourner comme une toupie.

Tracassai ou Traicaissai, mener une vie déréglée. — Les Bourguignons disent encore *tracasser* dans le sens de ranger, disposer, remettre en place. En Armorique, *trégas* ou *tragas* veut dire trouble, confusion, désordre. (Le Gon.)

Aimé Piron, dans l'*Evaireman de lai peste,* dit que c'est l'abus de *fringuai*

Qui baille la gôte poignante
Epaive rude et chaigreignante
Que nos peire nos on laissé
Ai force d'aivoi *traicaissé.*

Traige ou Treige, à Dijon et à Besançon, c'est un corridor fermé. —Dans l'idiome breton, *traez* signifie grève, rivage, lieu où l'on peut passer. (Le Gon.) On trouve, dans le Dictionnaire français-celtique du P. de Rostrenen, que *treuzou,* et, à Vannes, *trezéü,* signifient les seuils des portes, et par extension, porte et degrés ou marches d'escaliers;

(1) *Ragoni* ou *raconi,* tout ce qui orne ou couvre un objet. Dans la langue des Trouvères, *raconatéïr* signifie recouvrir le toit d'un bâtiment. (Roquefort.)

témoin ces deux passages des *Chants populaires de la Bretagne,* par de Lavillemarqué :

> Leveres-hu d'in penn-*treizer*
> Hag heu ma ann otrou er ger.
>
> (*Le tribut de Noménoé,* en dialecte de Cornouailles.)

« Dites-moi, chef des portiers, le maître est-il à la maison? »

> Leun ann iliz rez ann *treujou.*
>
> (Id., *La peste d'Elliant.*)

Littéralement : « Pleine l'église jusqu'aux degrés. »

Traiquoice, tracasserie. (Voir au mot Tracasser.)

Trale, servante, fille très-commune. — Dans le dialecte picard, *tralée* signifie grand nombre. On dit, dans le pays de Vaud, une *trâlée* de monde, une *trâlée* d'enfants. Dans l'idiome breton, *dral* signifie rognure, retaille, chose commune. (Le Gon.).

Tran-tran. Faire du *tran-tran,* c'est faire de l'étalage et du bruit pour rien. — Dans le Châtillonnais, *faire des trains* ou *faire de ses trains,* c'est montrer quelque ostentation, quelque fatuité. Le *tran-tran* des affaires signifie la routine, la conduite des affaires. Dans l'idiome breton, *tra* signifie chose, affaire. (Le Gon.) Le sens le plus ordinaire du mot *train,* c'est bruit, remue-ménage.

« El aippeli don ein dé vaulô et li demandi ce que c'étoo que tô « ce *train* lai. »

(Am., *L'Anfan prodigue.*)

Les Bourguignons ne se sont pas contentés de leur sin-

gulier substantif *tran-tran;* ils ont fait le verbe *trantelantai*, amuser, traîner en longueurs.

Uglisse de peu ce tam lai
Ne fit que me *trantelantai.*

(Am., *Virg. vir.*, ch. II.)

Traqué, terme de chasse. C'est l'acte de diriger le gibier des forêts sur les chasseurs, en faisant beaucoup de bruit. — Dans l'idiome breton, *straka* (Lep. et Le Gon.) signifie éclater, craquer, faire du bruit. A Vannes, on dit *strakein*.

Trebillai ou Trepillai, se trémousser, tourner sur soi-même. — De là vient le mot *trebi*, toupie, et *tripô*, jeu de paume.

Gaçon ai fille,
Tôt y *trebille.*

(Am., *Chanson d'un barózai.*)

Elle *trépilli* su lai taule.

(Am., *Virg. vir.*, ch. II.)

Trebillai ou Trepillai est un synonyme de *tripai*, qui signifie, dans le Châtillonnais, marcher sur quelque chose. *Triper sur la robe d'une femme.* — Dans l'idiome breton, *tripa* ou *trépa* signifie danser, sautiller, trépigner, et le latin *tripudiare* a le même sens. Dans le roman des Trouvères, *tripeir* signifie danser, fouler aux pieds. En Normandie, *tripot* c'est la halle au blé (Pluquet). Aujourd'hui ce mot signifie en français *maison de jeu*, d'où est venu *tripotage*, tripoter une affaire. Mais voyez comme on abuse des mots et de la logique du langage : dans le dialecte *Rouchi*, *triper* signifie faire un cadeau de tripes quand on a tué un cochon. En Picardie, une *tripée* c'est

un repas d'amis; on dit en Bourgogne *un repas de cochon*. Trépigner est la traduction française de *trepillai*.

Treille, vigne qui s'attache par ses vrilles à des supports. — Dans l'idiome breton, *trei*, tourner à droite ou à gauche (Le Gon.), comme fait une plante qui cherche un appui.

Tresir, germer, poindre, sortir de terre. — Dans le Jura, l'on dit : Les orges ont déjà *tresi*, c.-à-d. sont déjà sorties de terre; par extension, un plongeur qui *tresit* est celui qui se montre à une certaine distance du point où il s'est jeté à l'eau. En latin on dirait *tra exire*, sortir au-delà, ou *transire*, aller au-delà. Les jardiniers disent encore, en parlant de graines qui germent, *elles tresissent*.

Tressière, endroit d'où se tire le sable. — Ce mot, qu'on ne trouve dans aucun dictionnaire français, est particulièrement usité dans le Châtillonnais. Dans l'idiome breton, *tréaz* signifie sable, et *tréza* sabler. (Voir Le Gon.) Il est évident que ce mot est un de ceux qui, en assez grand nombre, comme on a pu le voir, se sont perpétués, par la tradition, du peuple gaulois jusqu'à nous.

Tretelai, vaciller, n'être pas solide sur ses jambes.

Tretô, composé du superlatif *très* et de l'adjectif *tout*, pour mieux exprimer l'idée de totalité. — En roman-français, *trestuit* signifie tous sans exception.

Po executai lou dessain,
On mi en besogne lai main
De Duboi, qui se sai bé prarre
Po foüillai lou boo ai lai piarre.
Le marbre noir osi le blan
Tretó li son indéferan.

(A. P., *Ebaudisseman Dijonnoy*.)

Trèpe, jatte de terre dans laquelle on met du lait.

Trève, repos des armes. — Dans l'idiome breton, le mot *trêf, trêv* et *tréo* (Le Gon.) signifie territoire dépendant d'une succursale. Davies traduit le mot *trêf* par *urbs, oppidum*, ville. La ville de *Trêvou*, si cette dénomination ne vient pas du latin *trivium*, serait tout simplement le pluriel de *trêf* ou *trêv*, c.-à-d. *trefiou* et *trevou*, mots qui signifient lieux d'habitation.

Trezéa, clocher. — Dans la langue des Trouvères, *três* ou *trez* signifie tente, pavillon, poutre, solive, et en vieux français ce mot a le même sens. (Voir Lacombe.) Dans l'idiome breton, *treûst* signifie poutre (Le Gon.). *Trais* a la même signification dans le dialecte lorrain. Le mot latin *trabs*, dans Pline, signifie obélisque. Du mot bourguignon *trezea*, clocher, a été fait le verbe *traizelai* ou *trezelai*, sonner, carillonner.

Trezelai, sonner. (Voir le mot précédent.) — Aimé Piron, dans sa pièce de poésie de *Bon tan de retor*, s'est servi de l'expression *trezelai lai fête*.

Trichai, tromper au jeu. — Dans l'idiome breton, *trincher* signifie engeoleur (Rost.), et *tricherez*, fraude. (Lep.) D'après Le Gonidec, *trec'hi* signifie mater quelqu'un, être victorieux. Davies dit que *trêch* veut dire le plus fort, et, d'après Lepelletier, *beza trec'h* signifie aussi être le plus fort, prévaloir. Or, l'expression *trancher du grand* ne viendrait-elle point de là?

Tripô. Voir au mot Trebillai.

Trimai, trimer, marcher vite et beaucoup. — Dans l'idiome breton, *tréménout* ou *tréméni*, et, par abus, *trémen*, suivant Le Gonidec, signifient aller d'un lieu à l'autre.

Tremenet, va mignoned, *tremenet...*

(Lavil., *Barzaz-Breiz,* t. II, p. 194. *Le Pardon de saint Fiacre.*)

« Passez votre chemin, mes amis, passez. »

Tripai, marcher sur. — Expression très-usitée dans le Châtillonnais. (Voir au mot Trebillai.)

Troché, pousser des tiges; en latin *truncos agere.* — Dans la Bourgogne, le Lyonnais et la Picardie, *troche* ou *trochée* signifie assemblage. Dans le vieux français, *troiche* c'est un bouquet de fleurs. En Lorraine, *trotchy* c'est un noisetier, un coudrier. En Champagne, *trocher* a le sens de pulluler. On dit dans le Jura *trucher.* Dans l'idiome breton, *druz* signifie gras, abondant. (Le Gon.) *Doüar drus,* terre grasse, d'où notre mot français *dru.*

Trôlai, aller partout colportant des nouvelles. — Dans le grec, θρυλεἰν et θρυλλεἰν signifient divulguer, publier.

Trompai, sonner de la trompe.

L'un qui juoo de lay musôtte,
L'autre *trompoo* de lai conôte.

(*Dial. franç. et borg.,* 1682.)

Trôssillon ou Trôsillon, paquet. — C'est un diminutif du mot *trossel* (trousseau), appartenant à la langue romane.

Ene si trée deigne nôvelle
Qu'ain bé haubile pôstillon
Époty dan son *trôssillon..*

(*Dial. franç. et borg.,* 1682.)

Truant, vagabond, déguenillé. (Voir au mot Drillai.)

TRUOTTE, jeu de gamins. (Voir au mot DRIOL.)

TUISSÉ, soustraire. — Cette expression, peu commune, est usitée dans le Châtillonnais, parmi le peuple, pour exprimer l'acte de dérober furtivement un objet. Dans l'idiome breton, *tua* ou *tui* signifie mettre à l'écart, dérober en cachette. (LE GON.)

TUMÉ, renverser un liquide par-dessus les bords d'un vase. — Le latin *tumere* se dit d'une rivière qui déborde de son lit; mais ce verbe est neutre, au lieu que les Bourguignons font le leur neutre et actif à la fois.

TURELUTAINE, vielle organisée. — On peut, je crois, ranger ce mot dans les onomatopées ou locutions imitatives.

V

VAIGNERAILLE, un vigneron. — Cela ressemble bien au latin *vitis arator*. Dans le Berri, on appelle un vigneron un *vat-aux-vignes*.

VARGAINCHE, émulation, amour-propre.

Pran mey in pechô de *vargainche*.

(*Dial. franç. et borg.*, 1682.)

VARJÔTTE (prononcez *varjeûte*), baguette. *Fesée ai varjôtte*, fusée à baguette. — En latin, *virgula*, petite branche.

VARULLÔ, verrou d'une prison.

VASE, la vase, le bourbier qui se dépose au fond de l'eau. — Dans l'idiome breton, *gouaz* signifie ruisseau.

(Voir ce mot dans le Dictionnaire français-breton de Le Gonidec.)

Me wel ar goad evel ear *waz.*

(LAVIL., *Chants populaires de la Bretagne*, fin de la 2e strophe de la *Prédication de Gwenc'hlan*, t. I, p. 52.)

« Je vois le sang comme un ruisseau. »

VAULÉE, vallée, plaine au pied d'une montagne. — On dit encore à Recey, dans le Châtillonnais, *tomber à la vallée*, c.-à-d. tomber.

Ma vo tomberé ai lay *vaulée.*

(*Isménias.*)

On disait aussi *dévaullai*, pour tomber ; en latin, *de valle ire.*

VENONGÉ, vendanger.

Aidieu, pené (panier), *venonge* a faite.

(*Virg. vir.*, ch. v.)

VEULE, maigre, stérile. — A Rennes, un homme *veûle* est un homme mou, sans vigueur et sans énergie. A Valenciennes, *veûle* signifie léger, étourdi. Une terre *veûle* est une terre légère. Dans la langue romane d'Oïl, un homme *veulz* est un homme paresseux.

VIRAI, tourner ; d'où est venu *viro*, vertige, et *virago*, jeune fille étourdie. — En Champagne, *virer* et *viracher* signifient glisser, faire un faux pas. Au moyen-âge, *virets* ou *viretons* était synonyme de flèches. En Normandie, *virli* signifie petite femme vive. Dans le dialecte picard, *viroler* veut dire tourbillonner (du latin *girare*, tourner, faire des évolutions). Une *virolée*, c'est une coquille de colimaçon ou de *limaisse*, pour parler le vrai patois.

Quant elle l'a emmirolée
Dedan sai creuse *virólée.*
(*Démantelure de Tailan,* 1611.)

Sai chambre *vire* autor de lei.
(Am., *Virg. vir.,* ch. IV.)

Le mot *virai* signifie aussi changer et traduire. C'est ainsi que, dans notre idiome bourguignon, on nomme *Virgile virai* le Virgile traduit en vers burlesques. Il en sera question à la partie bibliographique de cet ouvrage.

Le vin an san s'étoo *virai.*
(Am., *Virg. vir.,* ch. IV.)

Viseygère, figure, face parfaitement en évidence. — En latin, *visum gerere* veut dire porter le visage haut.

Visarnai, regarder au visage.

Lou Moire de Dijon veny
Su celay et lé *visarny.*
(*Démantelure de Tailan*, 1611.)

Voi, voir. — *Voyez-voi;* cette locution, fort commune en Bourgogne, me semble être la traduction littérale du latin *vide verum.* Infinitif, *voi;* participe présent, *voisant;* participe passé, *voisu.* On trouve dans le dialecte bressan la même locution :

Zé demando vay que l'alovan fore.

« J'ai demandé *voir* ce qu'ils allaient faire. »

Les hôme n'avein de lo vie
Voisu tei prince que ceu lai,
Tant ai son vaillant et parfai.
(A. P., *Lé Hairangou de Dijon.*)

Voirlou. — Dans le Châtillonnais, on dit encore aujourd'hui : crier comme un *voirlou*. Il faudrait dire : crier comme un *harlou*, vieille expression forgée à l'aide du mot breton *harz*, qui signifie obstacle. Les Bretons disaient : *harz ar bleiz*, obstacle au loup, c.-à-d. *haro* sur le loup, courez sur le loup, barrez le passage au loup.

On se servait aussi de l'exclamation *harlou* pour exciter les chiens lorsqu'on donnait la chasse aux loups. (Voir Le Gon., aux mots Harz et Bleiz.) Courir comme un *voirlou*, c'était courir avec empressement sur les traces du loup.

La frayeur excitée par ces alertes, assez fréquentes autrefois, a bien pu aussi, aux époques de superstitions, faire personnifier le simple mot *harlou* en un être imaginaire du nom de *lou-voirou* ou *lou-garou*. (Voir ce mot en son ordre dans ce Glossaire.)

Volée, donner une *volée*, c.-à-d. battre quelqu'un. — Je crois qu'ici une mauvaise prononciation a dû prévaloir, et que le vrai mot est *gaulée*. (Voir au mot Gaulai.)

Voraire ou Vouairère, vitre, fenêtre, croisée. — La racine est le mot *voir*, sans doute, et, en langue romane, *vouair* (prononciation essentiellement dijonnaise), examiner, considérer.

Ansain que tôte lé *voraire*
Qu'aitain revetuë de lemeire.

(*Dial. franç. et borg.*, 1682.)

Vord, au féminin Vorde, vert, verte. — Cet exemple est des plus frappants pour montrer combien les Bourguignons étaient toujours disposés à rejeter l'*e* muet pour y substituer l'*o* ou la diphthongue *ai* comme plus accentuée.

Voueurs, coureurs d'*écraignes* ou d'assemblées du soir. (Voir Ecraigne.) — On les appelait aussi *varlots* et *amourous* en langue romane. *Voueurs* vient du latin *votum*, parce qu'ils allaient offrir leurs vœux au beau sexe.

Vouivre, fée; d'où le mot *vesvre*. — Le bois de *Vesvre* ou *Vevre* signifie le bois des fées.

Vredai, aller çà et là. — Dans le Châtillonnais, on dit *veurder*. En Champagne, *verder* signifie sauter, s'enfuir; d'où le nom de *verdriot* donné au lézard vert, parce qu'il fuit par bonds. Le latin *veredarius*, dans Sidoine-Apollinaire, signifie messager.

Po moi, le van, pandan troi neu,
Me fi *vredai* tô de sou meu.

(Am., *Virg. vir.*, ch. vi.)

Ai vo le taippe, ai vo le taule,
Le chaisse en tô coin, l'étodi,
Le fai *vredai* come ein trebi.

(Id., *ibid.*, ch. v.)

Vrombi. — Ce mot est fort usité dans le Châtillonnais; il se dit de l'air qui frémit quand on sonne les cloches. Les jeunes écoliers ne manquent pas de dire : Ma toupie *vrombit*, pour indiquer le frôlement de l'air. Dans l'idiome breton, *frommi*, d'après Lepelletier, signifie frémir. Le Gonidec dit que le mot *fromma* s'emploie en parlant du bruit que fait une pierre lancée avec une fronde; le latin *fremere* n'est peut-être pas étranger à la formation du mot *vrombi*. (Voir au mot Brannai de ce Glossaire.)

Z

Zaisse; faire des *zaisses*, c'est trébucher comme un ivrogne qui marche en diagonale et pour lequel la rue n'est pas assez large.

Tretô coifai ay lai teurquaysse,
Ai san aullin fezan dé *zaisse*.
(*Dial. franç. et borg.*)

Zebai, ébats. Prendre ses *zebai*, prendre ses ébats.



LOCUTIONS FAMILIÈRES EN BOURGOGNE

OU BOURGUIGNONISMES (1).

Ein raitou et ène raitouse, c.-à-d. un jeune garçon et une jeune fille, et, pour parler patois : ein jeune gaçon et ène jeune fille.

. . . Ene foi qu'an é *raitai*,
Ce n'ai qu'aivô bé de lai peine
Que tan de raitou s'en retenne
Lé *raitouse* paroilleman.
(A. P., *Lai Trôpe gaillade*.)

(1) Je donne ces *bourguignonismes* dans l'ordre où je les ai successivement recueillis, soit dans les pièces patoises, soit dans les traditions populaires.

Chemenai son train, continuer ce qu'on faisait.

Ça tôjô pei qu'antan, c'est toujours de pis en pis.

Vivre paiz-aise, vivre dans le contentement de la paix.

Jetai son plom, jeter son dévolu sur...

Faire lai tampéte, c.-à-d. faire beaucoup de bruit, beaucoup de choses étonnantes.

Antan moy qu'y te vai contai
De Dijon ène tarbe fête;
Car on y é *fai lai tempéte*.

(*Dial. franç. et borg.*)

Ay lé de quey, il a de quoi, il est riche.

Troucé son sa et sé quille, c.-à-d. s'en aller.

Si tu n'é d'ène heumeu jantille,
Trouce mey ton say et té quille,

(*Dial. franç. et borg.*, 1682.)

Ran n'y fau, rien n'y manque. — Falloir a ici son vrai sens primitif.

Je te velai bé épontau, te voici bien effrayé.

Un chécun, tout ein chécun, chacun, toute personne d'une assemblée ou d'une foule.

Un chécun plieure, *un chécun* grogne.

(*Virg. vir.*, ch. III.)

Messire chécun ou chaicun, expression d'une singulière originalité pour exprimer chaque personne siégeant parmi les membres du Parlement.

Quan au parleman ai paloo,
Messire chaicun l'aidmiroo.

(Id., *ibid.*)

Je t'en pond du beurre de bique. — Cette bizarre locution peut être traduite par celle-ci du français : Va-t'en voir s'ils viennent.

Ne pa montai fraize, c.-à-d. ne pas causer le moindre embarras.

Lé sutillitai, les airgô,
Lés airguman, lé distinguô,
Celai *ne vo montoo pa fraize.*

(*Virg. vir.,* ch. v. Epître préliminaire.)

Rire ai maironne débloukée. — Cette locution répond à celle-ci : rire à ventre déboutonné. (*Maironne* signifie un pantalon.)

Ça lu, ça son peire tô naiquai vou tô craichai, c.-à-d. il ressemble tout à fait à son père. Il y a des localités où l'on ajoute : *tout pôché.* Je ne vois guère d'autre raison, sinon qu'un pochon ou tache d'encre ressemble à un autre pochon, comme un crachat ressemble à un crachat.

Pique vou nôgue. — Dans le langage des Troubadours, *picq* signifie pire, et *nogut,* nuisible. (Voir le Glossaire occitanien de Rochegude.)

Les vers suivants d'Aimé Piron, dans le dialogue de Plantebode et de Rudemeigne, feront facilement comprendre le sens de cette locution.

Cé jan vorain en estrôlôgue
Scaivoi quan ça *pique vou nôgue.*

Chécun di sai chéquéne (voir le *Chaî de nôvelle*), c.-à-d. chaque personne raconte sa nouvelle.

Baillai loupo desu, donner dans la bosse.

Dou sirô vignôlai (littéralement : du sirop de vin), c.-à-d. d'excellent vin.

Piarre égusore, pierre à aiguiser.

Flairé le vadô, flairer le vin doux, c.-à-d. s'assurer si le vin sera bon.

Déquénédé foi. — Ce terme répond au vieux français *d'aucunes fois.*

Dans *le Chaî de nôvelle* d'Aimé Piron, on rencontre cette expression :

Déquénédé foi cé raivou (rêveurs),
Déquénédé foi cé buvou (buveurs),
Fon palai lou Roy note sire
San qu'ai li songe et li fon dire
Lou secrai de son inchamô (1).

Le défigneman, c.-à-d. la fin du monde.

Veigne meure, vigne mûre. — Expression figurée, pour exprimer un bon port, un lieu de sûreté. En effet, les Bourguignons ne sont tranquilles sur le sort de l'année que lorsque leurs raisins sont mûrs.

Dei vo conduze an *veigne meure.*
(Am., *Virg. vir.*, ch. vi.)

« Dieu protége vos pas. »

---

(1) Conseil du Cabinet.

BAILLAI LAI FÉTE, c.-à-d. donner une aubade.

FOIRAY LAI BONNE VENUE, c.-à-d. fêter la bonne venue de quelqu'un, se réunir pour la célébrer.

EN VECI EIN FOUDRI, c.-à-d. en voici un tas, une grande quantité.

JEN AI LAI RONFLE (prononcez *ronfieu*), c.-à-d. je dors d'ennui.

MOILAIDIE DE CLIÒCHÉ (prononcez *quiauché*), nostalgie, regret du pays natal.

JE VELAI. — Une chose particulière à cette locution, c'est qu'elle est toujours suivie de *que*.

« Piarre se potoo ben hier et *je velai* qu'ai ven de meuri. »

C'est un tour élégant en bourguignon de dire : *j'an veci, j'an velai*, pour en voici, en voilà.

L'AUTRE DÉ JOR, l'autre jour.

MAUBUÉ, mal lavé, mal blanchi.

BREVIAIRE MAUDI, pour bréviaire mal dit; expression équivoque.

J'AN AIVOO METEI, j'en avais besoin.

BAFFRAI AI BOUCHE QUE VETU, manger tout ce qu'il est possible; comme si l'on disait : « Bouche, que veux-tu. »

PARÔLAI, parler. — Ce mot n'a pas d'équivalent en français.

POUE, expression de dédain pour une chose ou pour une opinion.

PAIRÔLE DE QUARRE, parole de travers. (Dijon.)

C'AT AI MON DIRE, suivant moi.

C'AT ÈNE DOUCETTE, C'AT EIN DOUCET ; c'est une aigrefine, c'est un aigrefin, défiez-vous.

Les diminutifs ne manquent pas dans le langage bourguignon ; le nom de *Bénigne*, patron des Dijonnais, a reçu des diminutifs innombrables. On dit *jôliette* pour jolie, *ène péa doucôte*, une peau douce, du vin *doucô*. *Ç'at ein fannei*, c'est un femmelet, un homme timide comme une femme.

Ç'AT ÈNE JASEUTTE, c'est une jeune fille.

MAULIN-MAULÔ, pêle-mêle.

TRÔ RA TRÔ, c'en est trop.

EL Y É BELLE LURETTE, c.-à-d. il y a longtemps.

Ch. Nodier dit : « Je ne serais pas éloigné de croire que le mot *luron* est fait de ce *mimologisme* commun du chant et de la danse, de ce *tra la, deri dera* qui supplée aux paroles et quelquefois à la musique dans les fêtes du peuple : ce qui a fourni aux vieux chansonniers, entre autres gais refrains, *luron, lurette* et *lalure*. Un luron ne demande qu'à chanter et à danser. Ma *lurette* est devenue, dans ce sens, un nom de femme. »

RIBON-RIBÊNE, bon gré mal gré.

BOISAI AI LAI PINÇÔTE, embrasser à la pincette, c.-à-d. prendre quelqu'un par le menton pour l'embrasser.

AI BICHECONE, à califourchon.

AI BOUCHETON, attitude d'une personne accroupie. — C'est un emprunt à la langue romane proprement dite.

BRAGUES-AVALLADES, culottes-bas. (Ecraignes de Dijon.)

FAIRE UN BRANLE DE SÔTIE, voyager. (Voir au mot BRANNE du Glossaire.)

AI S'AN FAI PAIN BRIÔ, c.-à-d. il se fait un grand plaisir

de cela. Le *pain briô* était un pain de fine fleur longtemps blutée et broyée (briot), qu'on mangeait dans les familles avec une certaine sensualité.

SE DÉBARÔZAI, c.-à-d. se défaire du franc-bourguignon, du patois de la famille (du nom de *Barôzai*, vigneron célèbre par son patois de vieille roche).

TÔ DÉS ANDÉE. — Cette expression, très-elliptique, signifiait, dans les pays vignobles, qu'on avait du raisin tout le long des sentiers (andée, en italien *andare*, aller); elle répond à cette expression triviale : *tout plein*.

LAISSAI LE CIER AU DEZAR, c.-à-d. abandonner le ciel pour les soins de la terre.

ENTENTOI OU ANTAN-TROI (entend-trois). — Faire de l'*ententoi*, c'est feindre de ne pas entendre et répondre comme si l'on s'occupait d'une troisième chose, au lieu de répondre à une première ou à une seconde.

Fô que j'étein de ne pa voi
Q'ai no bailloo de l'*antan-troi*.
(AM., *Virg. vir.*, ch. II.)

Le mot familier *tintoin*, se donner bien du *tintoin*, ne répondrait-il pas au mot bourguignon *ententoi?* Il exprime l'embarras d'une personne qui ne sait auquel entendre.

AI CHAQUE BOU DE CHAMP, c.-à-d. à chaque instant.

COURI LAI FETEINE, tenter le prix de la course. — Dans certains villages de la Bourgogne, on donnait au vainqueur de la course une pièce de futaine.

DRESSAI LAI SÔPE. — Ailleurs, on dit *dosser* la soupe, c.-à-d. servir le potage.

Aimé Piron a dit, dans *Montmélian tarbôlai* :

In jor comme on *dressò lai sôpe.*

ETRE EN GROIN ou FAIRE LE GROIN avec quelqu'un, c.-à-d. être en désaccord ou en état de guerre avec quelqu'un.

Sai châsse ne fu pas au cam
Qu'elle *fi le groin* ai no j'an.
(AM., *Virg. vir.*, ch. II.)

VIRON VIRU, tours et détours.

PO LA FIN DOU FIGNON FIGNELLE.—On dirait aujourd'hui : pour la fin des fins.

NI CHAUBÉ, qu'est-ce que cela fait?

POUÏTROU-JAIQUAI ou POTROU-JACQUET, de grand matin.

Elle se leuvi do *pouïtrou-jaiquai.*
(AM., *Ruth et Noëmi.*)

RÉFOLITAI LÉ MOUSTACHE, refaire les moustaches.

JE NE SEU PA VENUN COUIFFAY (A. P.), je n'ai point de bonheur.

SUBLO DÉ CHAUDERONEI, flûte des chaudronniers, flageolet, flûte de Pan.

TRAINE CAISSO, fainéant.—Ce mot répond à *traîne-gaîne,* soldat oisif des garnisons.

RIRE ÉS AINGE, sourire de contentement.

EGOTON DE QUEVÉA, vin de rebut.

PRARRE DE LAI POUDRE D'ESCAMPAITE, s'en aller au plus vite.

I délôge don san trompaite,
I pran *lai poudre d'escampaite.*
(AM., *Virg. vir.*, ch. II.)

DIALEZAU, diable soit si.

LAISSAI ALLAI LE CHAI AU FROMAIGE, c.-à-d. succomber à la tentation.

DIRE SAI RATELÉE, dire tout ce qu'on avait sur le cœur.

FAIRE MIGNAN MIGNAN, faire des caresses.

JE SEU SANG MU, je suis ému. Littéralement : Je suis ayant le sang ému.

Ma maintenan *je seu sang mu*,
Que je voy que de toy on chante.
(*Isménias*, 1609.)

Çà LAI FLEUR DÉ POI, c'est la fleur des hommes, la crême des hommes.

POR CEN OU ÇAN QUE, pour cela que, par la raison que.

. . . . . . Pairi lo pu
Por çan que d'argent ai n'on pu.
(*Démantelure de Tailan*, 1611.)

LAISSAI AI REMOTIS, laisser au rebut; du latin *remotis*, choses éloignées.

LA LA LA, ÇA PO LU, tant pis pour lui.

FAIRE PEUTE FIN, accueillir mal quelqu'un.

ETE PRI SAN VAR, c.-à-d. être pris à l'improviste. — Cela vient de ce qu'à la suite de conventions, entre amis joyeux, d'avoir toujours sur soi quelque feuillage, sous peine d'amende, les délinquants régalaient de leur bourse ceux qui n'oubliaient pas de se munir d'une branche de verdure.

Amanton, dans ses Notes, dit qu'aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, quiconque ne portait pas, dans les premiers jours de mai, une branche de verdure, s'exposait à recevoir un seau d'eau sur la tête.

AI N'A PU NI FRISQUE NI FRASQUE, il n'est plus alerte ni éveillé. — *Freisque*, en langue romane d'Oïl, signifie gai, éveillé ; il vient de l'anglais *frisk*, sautiller. Le mot *frasque*

a été inventé par quelque Bourguignon pour jouer sur le mot véritable.

T'A PRI, GRILLÔ, c.-à-d. te voici à ma disposition.

VISON VISU, en face de.

BOISÉ DEU CHÈVRE ENTRE LÉ CONE, se dit d'une femme maigre.

> Al airoo ben *entre lé cone*
> *Boisé deu chèvre* po le moin,
> Tan al aivoo in cheti groin.
>
> (AM., *Virg. vir.*, ch. II.)

VÈNE QUÉ PIANTE, vienne qui voudra, ou ce qui pourra.

COURI LAI POULE, musarder.

FAIRE LAI MEIGNE GRISE, faire une mine sévère à quelqu'un.

PISSAI DES EUILLE, pleurer.

ONOMATOPÉES

OU EXPRESSIONS IMITATIVES.

COR-TON-TON, corps de chasse.

CROA, corbeau.

DYBE-DYBEDÔ, carillon des choches.

ECLAFORAI, écraser. — On dit, dans certaines contrées, *écrabouillai.*

LIPPE-LAPPAI, trembloter.

Aimé Piron a dit, dans *Montmélian tarbôlai* :

Ai tô moman bombe, carquaisse
Faisein *lippe-lappai* sé faisse.

MAIRE-MAY-MAIN ou MAIRE-MAY-MAY, sorte d'exclamation qui répond à celles-ci : sans oublier que, bien plus encore, etc. Le mot latin *magis* paraît en avoir fait tous les frais.

PAITAY-PAITAY-PAN, tambour.

J'ayuin dé *paitay-paytay-pan.*
(*Isménias.*)

Les Bourguignons expriment encore le rappel du tambour par le mot *tanturlurette* répété plusieurs fois, et ils appelaient *tantirligonette* une trompette.

TAUPE ET TINGUE, bruit résultant du choc des verres. — Cette expression est commune chez nos poètes bourguignons.

TIPE TAUPE, coups.

Ai tôche comme ein anraigé,
Tipe-taupe et tu an airé.
(*Virg. vir.*, ch. II.)

NOTA. — On pourrait encore donner ici quelques mots qui semblent au premier aperçu appartenir à la série des onomatopées, mais qui, ayant leurs dérivés selon les lois du langage, ont dû prendre place dans le Glossaire.

DIMINUTIFS.

ANNILLE, petit agneau ; du latin *agnellus*.

BETÔTTE, petite bête.

BREUGNETTE, diminutif de brune.

MEUSSÉ-VO DAN QUEIQUE CARRENÔ, cachez-vous dans quelque petit coin.

CAIRMANTRAN, carême entrant, jours qui précèdent le carême, et, par extension, personnes qui fêtent ces jours de folie en prenant divers déguisements.

CIFAR, diminutif de Lucifer.

DEMOISELÔTTE, petite demoiselle.

DRÔLAI, petit drôle.

AI DIEU VÔ COMMAND, je vous recommande à Dieu.

MADOR, *Mares-d'Or,* vignoble renommé à Dijon.

PECHENIQUO, tant soit peu de. — Diminutif de *pecho, paucum* en latin.

PETIGNÔ, tout petit, diminutif de *petiô*.

QUEVELÔ, petite cuve, diminutif de *quevéa*, cuve.

QU'EME, pour que même.

ROULÔTE, comme si l'on disait à présent *ruellotte,* petite rue.

TANTAI (de *tantum*), un peu.

TANTINET, diminutif du mot précédent.

DEUXIÈME PARTIE.

GRAMMAIRE COMPARÉE

DE

L'IDIOME BOURGUIGNON.

Le bourguignon a ses règles comme le français.
(LA MONNOYE, *Voc. des Noëls*, au mot VICU.)

DE L'ARTICLE.

L'article est indicatif ou défini, comme :

Sing. — Le et quelquefois lou, *le;* lai et quelquefois ley, *la.*

Plur. — Lé, *les.*

Il est énonciatif ou indéfini, comme :

Ein, in, eun, et, devant une voyelle, ène, *un*, *une.*

Dans le dialecte bressan, un se dit *na. Na cauderono dé ri,* un chaudron de riz. (Voir les *Noëls bressans*, p. 6.)

DU SUBSTANTIF.

Les paysans ne se sont pas inquiétés s'ils amalgamaient bien ou mal les éléments dont ils se servaient pour leur langage ; ils ne se sont pas occupés des signes distinctifs du nombre : aussi disent-ils indifféremment cardinal ou *cardignau*, *mau* pour mal, *chevau* pour cheval ; — *a, e*

ou *et* se changent en la diphthongue *ai*. Les Bourguignons disent *bontai* pour bonté, *flaigôlai* pour flageolet. *En* devient *an*. Ils écrivent *instruman* au lieu d'instrument.

Au se change en *éa*. *Novéa* au lieu de nouveau.

DE L'ADJECTIF.

L'adjectif est invariable et n'a, pas plus que le substantif, le signe du pluriel. Au surplus, quelques langues modernes régulières suivent cette loi.

L'*adjectif numéral* a sa division, comme partout ailleurs, en *ordinal*, comme premei, *premier*, etc., et en *cardinal*, comme in, *un*, etc.

ÉNUMÉRATION DES NOMBRES CARDINAUX.

Ain, ein, in, eine, eune, *un*, *une*; deu ou deus, *deux*; troi, quatte; cin (devant une consonne), cinq (devant une voyelle); six, set, veuït, nef, di, onge, dôze, traize, quetorze, quinze, seze, diset, disveuït, disnef, vint (1).

DU PRONOM.

PRONOM PERSONNEL.

Première personne : je, i.

Je mainge ou i mainge; je maingeon ou i maingeon. On

(1) Il est inutile de pousser plus loin cette nomenclature; je ferai seulement l'observation que *cent* s'écrit *cen*, et que *mille* se prononce en mouillant d'une manière affectée les *ll*.

Je profite de cette note pour donner une autre nomenclature.

Saisons. — Le printan, l'étai, l'autonne, l'hyvar.

Mois de l'année. — Janviai, feuvrai, ma, aivri, mai, jeun, jeuillai, oou, septambe, octobe, novambe, déçambe.

Jours de la semaine. — Lundi, madi, mécredi, jeudi, varedi, saimedi ou sabaidi, dimainche.

confond ainsi, pour l'emploi du pronom, le singulier avec le pluriel. Cependant, avec le substantif, on dit no, *nous*, et nos après une voyelle. *Nos autre.*

Deuxième personne : tu, te.

Troisième personne : ai, el, i, *il;* lei, *elle*, *elles;* lei-moime, *elle-même;* lor, *eux;* comman lor, *comme eux;* lu, *lui;* lo, los, lote, lor, *leur, leurs.*

Ai, *il*, se met devant une consonne. *Ai feré*, il fera. Le même pronom devient *el* devant une voyelle. *El iré*, il ira.

I s'emploie dans la forme interrogative. *Se pote ti bé?* Se porte-t-il bien?

Lo s'emploie devant une consonne, et *los* devant une voyelle. *Lo peire, los éfan*, leur père, leurs enfants.

Lote s'emploie au féminin devant une consonne.

> *Lote* raice ne vau ran.
>
> (A. P., *Bon tan de retor.*)

Les Bourguignons ne se piquent pas d'un ordre grammatical bien logique; ils écrivent *ai l'a*, pour *il est.*

> Du sirô frian de lai tonne,
> Lai vou ça que j'en trôveron
> Tan *ai l'a* raire ai Dijon?
>
> (A. P., *ibid.*)

> Quant *ai l'airé* sopai.
>
> (Id., *ibid.*)

> . . . . . *Ai ley* gran tor.
>
> (*Isménias.*)

En voici encore un dernier exemple pris de *Bon tan de retor* d'Aimé Piron :

Tu fai dé bon
Su mé rognon
De tei faiçon
Qu'*ai l'* éclaitteron.

PRONOM DÉMONSTRATIF.

Cetu, cety, *celui;* cetei, cetey, cerei, *celle;* cetu-ci, cetei-lai, ceti-ci, *celui-ci*, *celle-là*, *ceci*.

D'où l'on a prononcé : stu-ci, stei–lai, stei-ci et stu-qui, pour *celui-ci*, *celle-là*, etc.

Çan signifie *ce que*, comme on peut le voir par les vers suivants du *Virgile virai* (ch. II), où il s'agit de traduire le *Quantum mutatus ab illo Hectore !*

Eh! man Dieu! qué meigne el aivò!
Ce n'étoo pu *çan* que c'étò.

PRONOM INTERROGATIF.

Quei, *quel*, *quelle*, *quoi;* qu'a-çu, *qu'est-ce? quoi?*

Quei diale *a-çu* don que celai?

(Am., *Virg. vir.*, ch. II.)

Qu'a-çu qui vo dirai?

(Id., *ibid.*, ch. IV.)

PRONOM INDÉFINI.

On dit *un chécun* pour tout le monde.

Un chécun en fut tré contan.

(A. P., *Compliman dé vaingneron.*)

DU VERBE.

Conjugaison de l'auxiliaire *éte* (1) ou être.

INDICATIF.

Présent.

S. Je seu, i seu, i su, *je suis.*
tu è,
el a,
P. je son,
vos éte,
ai son.

1er *Passé* ou *Imparfait.*

S. J'étò (ô long), *j'étais.*
tu étò,
el étò,
P. j'étein *ou* j'aitein,
vos étein,
al étein.

2e *Passé* ou *Parfait défini.*

S. Je fu, *je fus.*
tu fu,
ai fu,
P. je fure,
vo fure,
ai fure.

3e *Passé* ou *Parfait indéfini.*

S Je seu étai (2), *j'ai été.*
tu è étai,
el a étai,
P. je son étai,
vo ête étai,
ai son étai.

4e *Passé* ou *Parfait antérieur.*

S. Je fu étai, *j'eus été.*
tu fu étai,
ai fu étai,
P. je fure étai,
vo fure étai,
ai fure étai.

5e *Passé* ou *Plus-que-Parfait.*

S. J'étò étai, *j'avais été.*
tu étò étai,
el étò étai,
P. j'étein étai,
vos étein étai,
el étein étai.

1er *Futur.*

S. I seré, *je serai.*
tu seré,
ai seré,
P. je seron,
vo seré,
ai seron.

2e *Futur* ou *Futur antérieur.*

S. I seré étai, *j'aurai été.*
tu seré étai,
ai seré étai,
P. je seron étai,
vo seré étai,
ai seron étai.

---

(1) C'est souvent que les Bourguignons suppriment la lettre *r*.

(2) Ce verbe essentiel se sert d'auxiliaire à lui-même dans tous ses temps composés, et n'a point recours, comme dans le français, au verbe *avoir*.

IMPÉRATIF.

Présent.

S. So, *sois.*
qu'è so, *qu'il soit.*
P. sein, *soyons.*
sein, *soyez.*
qu'è sein, *qu'ils soient.*

Passé.

S. So étai, *aie été.*
qu'è so étai, *qu'il ait été.*
P. sein étai, *ayons été.*
sein étai, *ayez été.*
qu'è sein étai, *qu'ils aient été.*

CONDITIONNEL.

Présent.

S. Je serò *ou* je seroo, *je serais.*
tu serò,
ai serò,
P. je serein (eîn long),
vo serein,
ai serein.

1er *Passé.*

Je serò étai, *j'aurais été.*

2e *Passé.*

S. Je feusse étai, *j'eusse été.*
tu feusse étai,
ai feusse étai,
P. je feussein étai,
vo feussein étai,
ai feusse étai.

SUBJONCTIF.

Présent.

S. Que je so, *que je sois.*
que tu so,
qu'è so,
P. que je sein,
que vo sein,
qu'ai sein.

1er *Passé* ou *Imparfait.*

S. Que je feusse, *que je fusse.*
que tu feusse,
qu'ai feusse,
P. que je fussein,
que vo fussein,
qu'ai fussein.

2e *Passé* ou *Parfait.*

Que je so étai, *que j'aie été.*

3e *Passé* ou *Plus-que-Parfait.*

Que je feusse étai, *que j'eusse été.*

INFINITIF.

Présent.

Éte, *Etre.*

Passé.

Éte étai, *avoir été.*

Participe présent.

Étan, *étant.*

Participe passé.

Etai, *été.*
Etan étai, *ayant été.*

Conjugaison du verbe auxiliaire *aivoi* ou *évoy* (avoir).

INDICATIF.

Présent.

S. J'ai *ou* i ai, *j'ai.*
tu é,
el é,
P. j'aivon *ou* j'on,
vos é *ou* voz aivé,
ei on *ou* el aivon.

1er *Passé* ou *Imparfait.*

S. J'aivò *ou* j'aivoo, *j'avais.*
tu aivò,
el aivò,
P. j'aivein,
vos aivein,
el aivein *ou* aivin.

2e *Passé* ou *Parfait défini.*

S. J'u, *j'eus.*
tu u,
el u,
P. j'ure *ou* j'aivire,
vos ure *ou* aivire,
el ure *ou* aivire.

3e *Passé* ou *Parfait indéfini.*

S. J'ai u, *j'ai eu.*
tu é u,
el é u *ou* aivu,
P. j'on *ou* j'aivon u,
vos é u,
el on *ou* aivon u.

4e *Passé* ou *Parfait antérieur.*

S. J'u u *ou* aivu, *j'eus eu.*
tu u u,
el u u,
P. jure u,
vos ure u,
el ure u.

5e *Passé* ou *Plus-que-Parfait.*

S. J'aivò u, *j'avais eu.*
tu aivò u,
el aivò u,
P. j'aivein u;
vos aivein u,
el aivein u.

1er *Futur.*

S. J'airai, *j'aurai.*
tu airé,
el airé,
P. j'airon,
vos airé,
el airon.

2e *Futur* ou *Futur passé.*

S. J'airai u, *j'aurai eu.*
tu airé u,
el airé u,
P. j'airon u,
vos airé u,
el airon u.

IMPÉRATIF.

Présent.

S. O *ou* oo, *aie.*
qu'el ò, *qu'il aie.*
P. ain *ou* eîn, *ayons.*
ain *ou* eîn, *ayez.*
qu'el ain *ou* eîn, *qu'ils aient.*

Passé.

S. O u, *aie eu.*
qu'el ò u, *qu'il ait eu.*
P. ain *ou* eîn u, *ayons eu.*
ain u, *ayez eu.*
qu'el ain u, *qu'ils aient eu.*

CONDITIONNEL.

Présent.

S. J'airò *ou* j'airoo, *j'aurais.*
tu airò,
el airò,
P. j'airein,
vos airein,
el airein.

1er *Passé.*

S. J'airo u, *j'aurais eu.*
tu airo u,
el airo u,
P. j'airein u,
vos airein u,
el airein u.

2e *Passé.*

S. J'eusse u, *j'eusse eu.*
tu eusse u,
el eusse u,
P. j'eussein u,
vos eussein u,
el eussein u.

SUBJONCTIF.

Présent.

S. Que j'ò, *que j'aie.*
que tu ò,
qu'el ò,
P. que nos ain *ou* eîn,
que vos ain *ou* eîn,
qu'el ain *ou* eîn.

1er *Passé* ou *Imparfait.*

S. Que j'eusse (1), *que j'eusse.*
que tu eusse,
qu'el eusse,
P. que j'eusseîn,
que vos eusseîn,
qu'el eusseîn.

2e *Passé* ou *Parfait.*

S. Que j'o eu, *que j'aie eu.*
que tu o u,
qu'el o u,
P. que nos ain *ou* eîn u,
que vos ain *ou* eîn u,
qu'el ain *ou* eîn u.

3e *Passé* ou *Plus-que-Parfait.*

S. Que j'eusse u, *que j'eusse eu.*

INFINITIF.

Présent.

Aivoy *ou* evoy, *avoir.*

Passé.

Aivoi u, *avoir eu.*

Participe présent.

Ayan, *ayant.*

Participe passé.

U, aivu, *ayant eu.*

Après ces deux types de conjugaisons en *re* et en *oi* (oir), qui suffisent pour conjuguer toute espèce de verbes,

(1) Le mot se prononce comme il est écrit *(que j'euce)*.

quelle que soit la désinence de leur infinitif, il y en a encore trois autres : la première en *ai*, comme *vredai*, fuir ; *s'essetai*, s'asseoir; *fromai*, fermer; la seconde en *é*, comme *rogé*, remuer; *borgé*, répandre; la troisième en *i*, comme *veni*, venir; *ranfraichi*, rafraîchir; *blaimi*, pâlir.

On voit donc que les terminaisons des verbes se réduisent à cinq, c'est-à-dire *ai*, *é*, *i*, *oi* et *re*.

PHILOLOGIE DES VERBES.

Tous les verbes dont l'infinitif, en français, est terminé en *er* se terminent, dans l'idiome bourguignon, en *ai* ou en *é*, comme *ampotai*, emporter; *contai*, raconter; *senai*, sonner; *baillé*, donner; *éborgé*, loger, etc.

Ceux dont l'infinitif est en *ir* dans le français, se terminent en *i*, comme *baudi*, garantir; *émoti*, amortir; *pati*, souffrir.

Ceux dont l'infinitif est en *oir* en français, se terminent en *oi* dans le bourguignon, comme *pôvoi*, pouvoir; *revoi*, revoir, etc.

Ceux en *re* conservent cette terminaison : ainsi, prendre se dit *parre;* comprendre se dit *comprare;* suivre se dit *seûgre*, et remettre, *rebôtre*.

De même que l'*e* domine comme terminaison de l'infinitif latin dans toutes les conjugaisons de cette langue (*amare*, *monere*, *legere*, *audire*), de même c'est l'*i* qui domine comme terminaison des infinitifs bourguignons dans trois conjuguaisons : *ai*, *i* et *oi*.

L'*i* était aussi la finale dominante dans l'infinitif des verbes gaulois, ainsi qu'on en peut juger par l'idiome breton, vieux débris de la langue gauloise, que le flux et le

reflux de vingt peuples divers ont poussé vers l'Armorique (1).

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la suite des temps des deux verbes auxiliaires *éte* et *aivoi* pour se convaincre que c'est sans exception que le singulier se confond avec le pluriel. Une seconde remarque à faire, c'est que le verbe substantif bourguignon *être*, comme celui de l'idiome breton, *beza*, comme celui de l'italien, *essere*, se sert d'auxiliaire à lui-même. On dit, dans notre idiome bourguignon : *je seu étai*. Les Italiens disent : *sono stato*, je suis été ; et les Bretons : *me a so bet*, je suis été, et *me a you bet*, j'étais été. C'est de cet emploi du pluriel *je son*, pour le singulier *i seu*, que les notaires du moyen-âge ont emprunté sans doute la formule : *Ego sunt*, qu'on voit dans Muratori (2).

« Et *sunt* Deus omnipotens testis, testis primus ; deinde *ego sunt* judex Gummery. »

Et cette autre formule :

« *Et sunt* testis ipsus (*sic*) Deus, et *ego sunt* Judex Barrisone (3).

La langue latine, quelle que fût la dignité des personnes, ne s'était jamais avisée à Rome de renverser toutes les

---

(1) La terminaison des verbes gaulois est *a*, *i*, et *ein* dans le dialecte de Vannes : par exemple, au lieu de *kuza*, cacher, qui se dit ainsi généralement dans tout le reste de la Bretagne, on dit *kuzein* au pays de Vannes. Qui ne reconnaîtrait là l'influence du grec dans l'infinitif des verbes en ειν ?

Il faut remarquer que la terminaison en *a*, si commune dans les dialectes du midi de nos provinces, se modifie déjà dans le bourguignon en la terminaison *ai* et *é*. Ex. : *tarbôlai*, secouer avec bruit ; *trepillai*, frétiller ; *révigôtai*, se réveiller, se raviver ; *borgé*, répandre ; *grillé*, trembler ; *avié*, envoyer, etc.

(2) *Antiq. ital.*, t. I, p. 245.

(3) *Ibid.*, t. II, p. 1182.

lois de la logique : et ni sénateurs ni esclaves n'ont jamais dit *vous* à Cicéron; mais, l'ignorance aidant, le joug féodal trouva pour ainsi dire toutes faites ces formules obséquieuses et rampantes qui consacraient jusque dans le langage vulgaire l'inégalité des hommes. L'usage est une force indestructible sans doute ; mais, pour l'honneur de la raison, il est beau de protester contre une sanction grammaticale qui a rendu et rend encore le nombre *deux* égal à un.

Enfin, une troisième remarque à faire, c'est que les verbes bourguignons n'ont que deux terminaisons pour tous les temps : une au singulier, une au pluriel.

Sing. — Je senti, tu senti, ai senti.

Plur. — Je sentire, vo sentire, ai sentire.

On rencontre, dans l'idiome bourguignon, quelques verbes irréguliers; ce sont entre autres : le verbe *vivre*, parfait défini, je *vivis;* imparfait du subjonctif, que je *vivisse;* participe présent, *vicant;* participe passé, *vicu*, et non pas *vivu*, qu'on n'a dit qu'abusivement, selon La Monnoye, puriste du genre. (Voir le Voc. de ses Noëls, au mot Vicu.)

Si Dieu veloo que je *vivisse*,
Sofriroo-t-ai que Troo *Brelisse?*
(Am., *Virg. vir.*, ch. II.)

Choi, choir, fait au participe présent *chezant*, et au prétérit je *chezi*.

Lai graule, en *chezan* su lai tarre,
Vo frâcho tò, nai come ein vare.
(Id., *ibid.*, ch. IV.)

Voloi, vouloir. *I voron*, nous voudrons; *i vorô*, je voudrais; je *vorein*, nous voudrions.

Veni, venir. *I venré*, je viendrai; *i seu venun*, je suis venu; *i venroo*, je viendrais.

Prare, prendre; participe passé, *prenu*.

Saistai, s'asseoir. — On dit dans certains endroits : *al at esesée*, elle est assise; *esseute-te*, assieds-toi.

Les imparfaits de l'indicatif des verbes sont terminés par la voyelle *o*, à laquelle on ajoute souvent *o* pour réduplicatif; mais alors l'accent du premier *o* disparaît. Le temps de l'imparfait est bien indiqué dans les vers suivants du *Virgile virai* (ch. VI) donné par Amanton. Il s'agit du coursier que montait la reine de Carthage.

El epluo*o* d'or et d'arjan,
Macho*o* son far antre sé dan,
Ruo*o*, sauto*o*, levo*o* lai téte,
Se panado*o*, fezo*o* dé féte.

Le dialecte bressan s'éloigne beaucoup de son idiome principal, le bourguignon, dans la désinence de l'imparfait; il prend cette désinence dans le latin, pour le verbe être.

Les exemples suivants en donneront la certitude. Ainsi, ce vers est presque du latin :

Y *n'ère* po quosi zor.
(*Noëls bressans* donnés par P. Le Duc, p. 5.)

En latin : « Non erat quasi dies. »

An lo guétian cho bal éfan,
Ze vi bin qu'i *clartiove*.
(*Noëls bressans*, p. 40.)

« En le regardant, ce bel enfant, je vis bien qu'il resplendissait. »

La sarpan que la *flatove*
N'ère ran
N'ère ran
Qu'on démon que la *tantove.*
(*Noëls bressans,* p. 46.)

On va voir, par les vers suivants, que la troisième personne du pluriel de l'imparfait des verbes du dialecte bressan est parfaitement semblable à la troisième personne du pluriel de l'imparfait des verbes italiens :

La Viorz' é le bon Zosé,
Qu'*andurovan* (1) de moléso,
An *furon* (2) se satisfé
Quel' an *belatovan* (3) d'éso.

« La Vierge et le bon Joseph, qui enduraient du malaise, en furent si satisfaits qu'ils en bêlaient d'aise. »

Dans toutes les conjugaisons de l'idiome bourguignon, excepté dans les deux verbes auxiliaires *être* et *aivoi* (4), le prétérit défini forme sa désinence en *i*. Ainsi, *fromai*, fermer, fait je *fromi ; rogé,* remuer, fait je *rogi ;* prare, prendre, je *preni* : dire, je *disi ; vouloi ,* vouloir, je *veli* ; *soti,* sortir, je *soti.*

Deu foi le bonhomme trô tarre
Laissi choi son uti pô tarre ;
Deu foi *süi, blaimi, grulli*,
Et peu *tumbi* de cœur *failli.*
(AM., *Virg. vir.,* ch. VI.)

---

(1) Si ce mot eût été de leur langue, les Italiens auraient dit *anduravano,* comme ils disent *amavano*, ils aimaient.

(2) *Furono* en italien.

(3) *Belatovano;* car le mot *belare*, bêler, est aussi italien.

(4) *Etre* fait je *fu*, et *avoi* fait j'*u*. Toutefois, le pluriel fait j'*ure* ou j'*aivire.*

Cependant on trouve souvent un redoublement de la dernière syllabe, afin d'établir une différence entre le présent de l'indicatif et le parfait défini, comme on peut le remarquer dans ces vers du VIe chant du *Virgile virai* :

> Elle *blaimissi, rougissi,*
> Et tô son poi se *redraissi.*

Et dans ces autres vers de l'Episode de Cacus :

> *Prai,* pâquei, bô, mon et riveige
> An *rebondissire* du bru.

« Prés, pâquis, monts et rivages rebondirent à ce bruit. »

Le verbe *garni,* garnir, fait au parfait défini je *garnissi.* Or, toutes ces désinences sont de véritables aoristes bourguignons, qui se sont formés aussi naturellement que les aoristes de plus noble extraction, comme le sont les aoristes grecs.

Dans le *dialecte bressan,* le passé défini a la même désinence qne dans son idiome principal le bourguignon :

> Mai lo chin de métr' ami
> Lou grisp*ill'* é lou manzi.
>
> (*Noëls bugistes,* p. 7.)

« Mais le chien de maître ami la grippa et la mangea. »

On retrouve encore les formes italiennes dans la troisième personne du pluriel de ce temps. Les vers ci-dessous en sont une preuve :

> Oncor Ev' ut on playsi :
> Le trovi
> Na rova qu'on valie di;

To dray i vo la *croquiron* (1)
San pelo,
San pelo,
E bena qu'i la *troviron* (2).
(*Noëls bressans*, p. 49.)

« Encore Eve eut un plaisir : elle trouva une rave qui en valait dix. Tout de suite ils vous la croquèrent sans la peler, sans la peler, et bonne ils la trouvèrent. »

Une différence notable entre le pluriel du parfait défini de l'idiome bourguignon et le même pluriel du dialecte franc-comtois, c'est que ce dernier forme la désinence en *inne* au lieu de *ire*. Ainsi, le Bourguignon dit : j'*allire*, je *quemancire*, au lieu que le Franc-Comtois dit : j'*allinne*, je *quemincinne*.

Les formes du parfait défini sont encore différentes dans le dialecte du *Nivernais*. Là, au lieu de se terminer en *i*, elles ont la désinence en *é* au singulier et en *èrent* au pluriel : *dié*, il dit, *dièrent*, ils dirent; *fié*, il fit, *fièrent*, ils firent; *mezé*, il mangea, *mezèrent*, ils mangèrent; *vené*, il vint, *venèrent* (en latin *venerunt*), ils vinrent; *couré*, il courut, *courèrent*, ils coururent, etc.

Quant au temps de l'infinitif présent, il y a une différence à signaler entre l'idiome bourguignon et le dialecte *bressan* : c'est que ce dernier a des verbes terminés en *o*.

Is aléron bin *gouto*.
(*Noëls bressans*, p. 9.)

« Ils allèrent bien dîner. »

---

(1) Ajoutez un *o* à la fin de ce mot, et vous aurez une véritable troisième personne du pluriel d'un futur italien.
(2) *Travarono* en italien.

E l'ara biau *naroflo.*
(*Noëls bressans,* p. 13.)

« Il (le diable) aura beau renifler. »

Fore *fioulo.*
(*Ibid.*, p. 14.)

« Faire boire. »

Un mot encore sur le *participe* avant de quitter ces notions générales concernant le verbe. — Dans les verbes en *ai* de l'idiome bourguignon, le participe passé prend un *y* pour être mieux distingué du présent de l'infinitif. — Exemple : esseurfantai, *effrayer ;* participe, esseurfantay, *effrayé.*

DE L'ADVERBE.

Aidon, *alors;* ai lai parfin, *enfin;* ansanne, *ensemble;* ansin, *ainsi;* aitô et tô, ossi, osi, *aussi.*

Ben pour *bien.* Et queique vo diré ben, c.-à-d. *et quoique vous disiez*, ou *quand vous direz!*

Defeur, *dehors,* en latin *deforas.* Defeur d'ici, *hors d'ici.*

Degy, *déjà;* dos ici, *dès à présent;* ai lasar, *au hasard.*

Madeu, mazeu, masheu, mashuan, et encore maizin, mazo, mazeu (en latin *magis hoc anno)*, signifient, en français, *désormais.*

Do mainte jor, *depuis longtemps;* por vou, *par où;* pecho peu, *un petit peu;* si tré for, *si fort.*

Et le van sofflô *si tré for,*
Qu'on en éto quasiman sor.
(Am., *Virg. vir.,* ch. iv.)

Tô pô lai hau, *dans les étages supérieurs.*

Voireman, *vraiment.*

DE LA PRÉPOSITION.

Darrei, *derrière;* darrei vo, *derrière vous;* d'aivô no, *avec nous.*

Jan veci, jan velai, *en voici, en voilà;* jan reveci, jan revelai. — Les réduplicatifs sont fort communs dans l'idiome bourguignon, et on les emploie encore aujourd'hui très-fréquemment dans le langage familier; j'en dirai quelques mots plus bas.

Jeuque, *jusque* (avec un régime).

En mi *ou* emmi, *au milieu.*

Outre pu, *outre* (avec un régime).

Tô fin, fin drai, *tout juste avant ou après* (avec un régime). Tô fin drai lou mitan de lai neu, *au beau milieu de la nuit.*

Zo, so, deso, *sous* (id.).

Devé ché vo, *chez vous.*

> Qu'a-çu qu'on di *devé ché vo?*
>
> (Am., *Virg. vir.*, ch. ii.)

Il y a une remarque importante à faire ici : *ché*, chez, *ché vo, ché no,* chez vous, chez nous, *chez un tel,* s'emploient fréquemment en Bourgogne, et particulièrement dans le Châtillonnais, *comme sujet de la proposition.* Ainsi l'on ne manque pas de dire : *chez monsieur un tel se portent bien,* pour exprimer que personne n'est malade dans la maison; *chez monsieur un tel sont partis pour la campagne*, ce qui veut dire que toute la famille est partie pour la campagne. Or, je ne vois l'analogie de ce singulier tour de phrase dans aucune langue, si ce n'est dans *l'idiome*

breton, dans lequel *é* ou *ébars an ti* (voir le Vocabulaire breton de Lepelletier), littéralement : *chez la maison*, signifiait tout le monde de la maison ; mais ce n'est pas seulement dans le Châtillonnais qu'on rencontre une aussi singulière locution, c'est dans toute la Bresse, où l'on dit par exemple : *lou gachenot de ver cheu Miland*, les enfants de chez Miland. (Voir les *Mémoires des Antiquaires de la France*, t. 5.)

DE LA CONJONCTION.

Aipeu, *et puis* ; ansein, *comme*.
Lai vou ça, *tandis que*.
Oçai, *or ça*.
Sia, ma sia, *si, mais si* ; si fai, *si*.
E pô, *et puis*.
Queique, *quoique*.
Premey que, *avant que, lorsque*.

Je ne sai pa qui se passy
Premey quan on le bâtissy.
(*Isménias*, 1609.)

Si tré, *tellement* (avec un adjectif).

On jettoo de pain ène graule (grêle),
Si tré roide que mon épaule
An a blôssie an in androi.
(A. P., *Ebaudisseman Dijonnoy*.)

On dit encore *si tré si*.

Tote cé tor
Qui te randin *si tré si* for.
(*Démantelure de Tailan*, 1611.)

De peu que, *depuis que*.

> *Depeu que* Dijon a Dijon
> Et qu'on écrase lou borjon.
> (*Démantelure de Tailan,* 1611.)

DE L'INTERJECTION.

Adé, *regardez;* aga, aiga, ayga, *tiens, regarde.*

Da! Cette exclamation ajoute à l'affirmation. En Bretagne on dit : ia da! *oui-da!*

Dialezan, *diable.* Fête Dei, *fête-Dieu.*

Heugay, pour exprimer la douleur; hique, pour exprimer le froid; poi, poix, pouï, fi, exclamations de dégoût; vouai, vouais, ma vouaï, *hola.*

DES RÉDUPLICATIFS.

Les réduplicatifs sont si ordinaires dans notre idiome bourguignon, et d'un usage si général dans la capitale de la Bourgogne surtout (1), qu'ils laisseraient presque croire à une certaine imitation d'augments et redoublements à la façon des Grecs : ainsi, le verbe *gripai* (prendre) devient, avec un augment, *regripai* (saisir de nouveau), et, avec augment et redoublement, il devient le mot *resegripai* (ressaisir une troisième fois).

---

(1) Je ne connais pas de ville où l'on fasse plus qu'à Dijon un abus des réduplicatifs dans le langage familier. On ne dit pas simplement *si*, mais : *si*, *si*, *si;* on ne dit pas simplement *non*, mais : *non*, *non*, *non*. J'ai entendu dire à quelqu'un *je reveux un rœuf* pour exprimer qu'il désirait encore manger un œuf à la coque. Un habitant de la Nièvre disait : j'ai *un renfant*, pour exprimer un accroissement de famille, etc., etc. Toutes ces locutions sont des restes de la forme réduplicative bourguignonne, dont j'ai cité çà et là maints exemples.

On peut voir ce singulier réduplicatif employé au vers 189ᵉ de l'*Isměnias*, poésie de 1609 :

On fay de lay rime de toy
Por te *resegrifay* (1) aipoy.

Les Bourguignons disent *rebeüillé*, regarder de nouveau. C'est un réduplicatif de *beüillé*, regarder.

Ai le beüille et peu le *rebeüille*.
(AM., *Virg. vir.*, ch. VI.)

Enfin, leur mot *rébraillé* est un réduplicatif de *braillé* (crier fort).

Lai ville *braille*, et lé faubor
Rébraille anco troi foi pu for.
(AM., *Virg. vir.*, ch. VI.)

L'*o* réduplicatif, dans l'imparfait des verbes, ne sert qu'à marquer la longueur de l'*ò* final et fait office de *l'oméga* grec. On ne peut pas, en effet, l'écrire avec un accent circonflexe, car alors il devrait se prononcer *eu*. Toutefois, ce ne serait pas manquer à l'orthographe bourguignonne que d'écrire c'*étò* au lieu de c'*étoo*, pourvu que l'on prolongeât suffisamment le son de l'*ò* final en le prononçant; c'est ce qu'indique, au surplus, l'accent grave placé au-dessus.

L'*u* réduplicatif se remarque surtout au participe passé du verbe *aivoi*.

S'ai l'y ai *uéu* de l'offance,
C'a estai por lai rebellance.
(A. P.)

(1) On dit en Bourgogne *grifay* ou *gripai* dans la même acception.

J'estime que cette orthographe, fort commune dans notre idiome, tient à la confusion qui se fait presque toujours entre les deux manières d'énoncer le participe du verbe *aivoi*, c.-à-d. *u* ou *aivu* (1). (Voir précédemment la conjugaison de ce verbe.)

« C'a lu qui fu le peire d'Isaï, et qu'é *aivu* l'honneu d'être le peire gran du roi Davi. » (AM., liv. de *Ruth.*)

Le dialecte de la Nièvre emploie des réduplicatifs au moins aussi singuliers. Par exemple, dans une traduction de l'Enfant prodigue en patois nivernais, on lit : *Ein homme aivot deu* RENFANS. Shnakenbourg, dans son tableau synoptique des idiomes populaires, cite encore un autre réduplicatif du Nivernais; c'est celui-ci : *El a ben des* RANNÉES, c.-à-d. il s'est écoulé bien des années de plus depuis cet événement.

ORTHOGRAPHE,

PRONONÇIATION ET ABRÉVIATIONS.

Les paysans de la Bourgogne prononcent *benheurou*, *aimorou*, *gloriou*, et de la même manière tous les adjectifs finissant en *eux;* cependant, à Dijon même, on disait *aimoreu*, *glorieu*, etc.; cette désinence est généralement

(1) *Ne li en baille pu, el en a éhu;* ne lui en donne plus, il en a eu. C'est ainsi qu'on parle encore dans certains villages de la Bourgogne.

donnée à tous les adjectifs dont la terminaison latine est en *osus*.

Un caractère notable de l'idiome bourguignon, c'est la suppression des consonnes finales dans les substantifs, adjectifs, verbes, adverbes, etc., comme *bé* ou *bié* pour bien, *espri* pour esprit, *trépa* pour trépas, *no* pour nos, *tô* au lieu de tôt, *couri* pour courir, *casiman* pour quasiment.

Eau se contracte en *eà*, et l'accent se place sur l'*a* afin d'indiquer que cet *à* final est long. On dit *manteà* au lieu de manteau, *peà* au lieu de peau, *eà* pour eau. Toutefois, dans la prononciation, l'*e* doit faire entendre le son de l'*i*.

Uine et *une* se changent souvent en la désinence *eugne*. On dit *reugne* pour ruine, *foteugne* pour fortune.

> Et san queique maule *foteugne*,
> Lé Graicle étein betô an *reugne*.
>
> (Am., *Virg. vir.*, ch. II.)

> De *Neptéugne* c'étoo le préte.
>
> (Id., *ibid.*)

Ine se change en *eigne*.

> Ai lochein tô deu lò *babeigne*.
>
> (Am., *Virg. vir.*, ch. II.)

Ai se change en *oi* dans le corps des mots. *Moigre* pour maigre; *boissé* pour baisser; *époizé* pour apaisé. Dans la diphthongue *ai*, l'emploi de l'*y* (*ay*) semble apporter à sa prononciation plus de ressemblance avec l'*è* ouvert de la langue française.

I se change quelquefois en *ai*, comme au mot *daigne*, pour digne.

Souvent *arre* et *anre* prennent la place de la désinence

endre. Ainsi, l'on dit *tarre* pour tendre, *çarre* pour cendre, et *vanre* pour vendre.

Lé moison ne son pu que *çarre*.
(Am., *Virg. vir.*, ch. iv.)

Les Bourguignons mouillent le plus de consonnes qu'ils peuvent; c'est ainsi que, dans cette intention, ils accompagnent d'un *g* la lettre *n* et écrivent, par exemple, *mignute* pour minute; c'est encore ainsi qu'ils emploient deux *ll* au lieu d'un seul, comme dans *fillai*, filer, au lieu de *filai*, en prononçant *gliai;* c'est encore de la sorte qu'ils prononcent *déglice* tout en écrivant délice.

Le mot cloche, chez eux, se prononce *clieuche*, et clocher *quyeuchei*. On dit l'*Itaillie* pour l'Italie, *Uglisse* pour Ulysse. L'adjectif *inutille* s'écrit ainsi par deux *l* avec intention, et se dit de la manière la plus mouillée possible. Qui donc n'a pas entendu prononcer par nos vignerons le *pliaji*, pour le plaisir?

Les Bourguignons prononcent *plaice*, *glaice*, comme s'ils écrivaient *pliaice*, *gliaice*; car ils mouillent toujours la lettre *l* entre une consonne et une voyelle.

Elyénan est une singulière abréviation de *el y è in an* (il y a un an).

Goy (petite serpe de vigneron) se prononce *goui*, dont *guisô* (*gouiseu*, serpette) est le diminutif.

Onte est ainsi écrit sans la lettre *h* à cause de la haine que les Bourguignons ont vouée à l'aspiration gutturale et à cause de leur habitude de supprimer toutes les lettres qui ne se prononcent pas.

Les changements de lettres sont remarquables dans les mots suivants :

Chambleire pour chambrière; *diale, dialôsse, dialôtin,* pour diable, diablesse, diablotin.

Fanne pour femme ; *faule* pour fable ; *genelei* pour gélinière ; *écolomie* pour économie ; *émillan* pour éminent ; *engliôppi* pour envelopper ; *épotai* pour apporter ; *épontai* pour épouvanter.

Ai l'h'eure que j'an fai le conte,
Le ressôveni m'en *éponte*.

(Am., *Virg. vir.*, ch. II.)

Erusé pour rusé ; *étau* pour étonné ; *évaulai* pour avaler ; *ignoçaman* pour innocemment ; *tarbe* pour terrible ; *prôve* pour pauvre ; *velle* pour ville. — Toutefois on dit l'un et l'autre ; témoin ces vers pris au chant IIe du *Virgile virai* :

O *prôve* Troo ! ô *prôve* ville !
Prôve Priam, *prôve* famille !



DES DIVERSES ARTICULATIONS

DE L'IDIOME BOURGUIGNON

ET DE SES DIALECTES.

A

L'idiome bourguignon modifie la lettre *a* soit dans les substantifs, soit à l'infinitif des verbes terminés ailleurs en *a* pur, et, en français, en *er*, en ajoutant un *i*, ce qui en

fait une diphthongue. Ainsi le mot abri devient *aibri;* le mot *guigna* (1), regarder, devient *guignai.*

A se change en *o* simple ou en la diphthongue *au*, surtout devant *m*, *n* et *l* : ainsi, on dit *évaulai* pour avaler; *maulaidresse* pour maladresse; et *all* devient *au* : on dit *aulegresse* pour allégresse.

An et *en* se changent d'ordinaire en *ain*, *in* ou *ein* : on dit *ainge* au lien d'ange, et *étreinge* pour étrange.

Enfin *a* se change quelquefois en *e;* ainsi l'on dit *emenai* pour amener.

Les Bourguignons ont si peu l'habitude de terminer leurs mots par la voyelle *a*, qu'ils emploient l'*r* pour éviter cela. Ils disent, par exemple, *aivocar* pour avocat.

Le double *a* (aa) n'existe que dans la prononciation et ne s'écrit point comme le double *o* (oo); mais il est le plus ordinairement une véritable contraction de la triphthongue *eau*. Quoiqu'on fasse sentir deux *a* comme s'ils étaient écrits, ce n'est néanmoins qu'un monosyllabe, mais qui n'est pas d'une facile prononciation pour les étrangers. Ainsi *nôvéà*, nouveau, se prononce véritablement *neuviaha*.

B

Cette lettre s'omet le plus souvent devant *l* et *t*. Exemples : *diale* pour diable; *sutil* pour subtil; et quelquefois *ab* se change en *au*, comme *taule* pour table.

---

(1) C'est encore ainsi qu'il s'écrit et se prononce dans les provinces méridionales.

C

Le *c* et le *ch* ne s'altèrent point en bourguignon ; mais déjà, dans le Nivernais, le *ch* tend à perdre sa dureté, et, pour cela, l'*s* prend sa place. Ainsi, les paysans disent un *samp* au lieu de un champ, *sercher* au lieu de chercher, *pésé* pour péché, *semin* pour chemin.

Dans le dialecte bressan, le *ch* incline vers la prononciation méridionale; on dit *crèce* pour crèche, et *frèce* pour fraîche.

(Voir les *Noëls bressans* donnés par Philibert Le Duc.)

D

Le *d* s'élide assez souvent : c'est ainsi qu'on dit *venonge* pour *vendonge* (vendange). Ce mot est un exemple frappant de la tendance générale qu'ont les Bourguignons à changer *an* en *on*. Si l'on y fait quelque peu attention, on entendra dire encore, dans beaucoup de familles, ma *tonte* pour ma tante, ma *paronte* pour ma parente, etc.

Le *d* s'élide encore devant l'*r;* on dit *tenre* pour tendre, *cenre* pour cendre, etc.

E

E se change tantôt en *a*, et tantôt en *o*.

On dit *violatte* pour violette, *tarre* pour terre, *hivar* pour hiver, *gouvanai* pour gouverner, *vatu* pour vertu. On dit *borgei* pour berger, *chansenote* pour chansonnette. Ces changements arrivent principalement devant certaines consonnes, comme *l* et *t*.

E se change quelquefois en *i ;* on dit *ligei* pour léger.

Eil devient *ou;* les Bourguignons disent *mouïou* pour meilleur, *morvouillou* pour merveilleux.

Ei devient quelquefois *o*, et *ein* devient *oin*. On dit, en effet, *pone* au lieu de peine, *foindre* pour feindre.

F

Dans certains cas, mais rarement, *f* se change en *b;* cependant le mot *sublai*, siffler, ne tient pas à cet usage; il est une forme tout à fait directe du latin *sibilare*.

G

Le *g* ne varie guère en bourguignon; mais, dans le dialecte du Nivernais, *ge* et *gi* contractent déjà quelque chose de la mollesse méridionale ; ainsi, l'on dit *mezer*, manger; *partaizé*, partagé; *étranzé*, étranger.

Dans le dialecte bressan, le *g* se change souvent en la lettre *z*; on dit la *vierze* pour la vierge, l'*anzo* pour l'ange, il s'*azeneille* pour il s'agenouille.

H

Les Bourguignons n'admettent guère l'usage de cette lettre, et la reconnaissent encore bien moins comme aspirée. Ils disent : *je l'haï, je l'haïsson*. La conjugaison de ce verbe est fort singulière au subjonctif. Ex. : Ai vorò que je vos *haïsseusse*. — El aurein velu que je vos *haïsseussein*. — On dit l'*hasar* pour le hasard. *Ça bé d'azar*, pour c'est bien de hasard.

I

Cette lettre est assez variable : elle se change quelquefois en *ai*, comme dans *divaigne* au lieu de divine; plus souvent en *ei*, comme dans *lei* pour lit.

Ié, devant la lettre *r*, subit une transposition ; ainsi on dit : *métei* pour métier, *banneire* pour bannière, *civeire* pour civière, *antei* pour entier.

I final devient quelquefois *in;* on dit *aimin* et *annemin* pour ami et ennemi, *cheminze* pour chemise.

Une grande singularité dans l'idiome bourguignon, c'est le changement de la terminaison *ique* en *icle*, comme *musicle* pour musique, *canticle* pour cantique, *bouticle* pour boutique.

J

J se prononce dur et non différemment du *g*; mais déjà dans le dialecte du Nivernais le *j* commence à s'amollir; on dit *zeune* pour jeune, *zor* pour jour, *tozor* pour toujours. Dans le dialecte bressan, le *j* se tempère par son changement en *z*. On dit *Zosé* pour Joseph.

L

Cette lettre joue un rôle très-variable dans les articulations de l'idiome bourguignon. Elle se change en *r* dans certains mots, comme *armanac* pour almanach, *cier* pour ciel, *mier* pour miel ; et quelquefois en *n*, comme dans le mot *nun* pour nul. Elle se supprime dans certains mots, comme dans *pu* au lieu de plus, *éboüi* pour ébloui ; elle se change en *i* dans quelques autres, comme dans *quei* pour quel, et dans *queicun* pour quelqu'un.

L'articulation de *l mouillé* est une des plus difficiles de l'idiome ; et, parmi les plus excentriques du genre, il faut placer le mot *cloché ;* néanmoins, on l'orthographiait dans l'ancien temps comme on le prononçait ; témoin ces vers d'une pièce bourguignonne de 1682, intitulée *Dialogue français et bourguignon :*

On ny voizoo jeuque ay sé fille (1)
Quy son ressarrée dans lé grille,
Fare relure lo *quyauché*.

M

M peut se changer en sa suivante *n* ; on dit *fanne* au lieu de femme, *é resanne* au lieu de il ressemble. Il se fait une singulière élision de l'adjectif possessif *mon* ; les Bourguignons disent *m'nenfan, m'naimin*, pour mon enfant, mon ami.

N

Cette lettre subit plus de changements que la précédente. Elle peut se convertir en *r*, et même en *l* : ainsi, les Bourguignons disent *envairimai* au lieu de envenimer, *béreigne* au lieu de bénigne. Quelquefois (et c'est surtout devant *u* que ce changement arrive) la syllabe *ne* ou *nai* se change en *gne* ou *gnai* : ainsi, l'on dit *breugnette* pour brunette, *daignai* pour dîner, *feigne* pour fine, *ordignaire* pour ordinaire, *pegnitance* pour pénitence.

La lettre *n* se supprime dans certains mots pour être remplacée par *r*. On dit *çarre* au lieu de cendre, *tarre* au lieu de tendre, *parre* au lieu de prendre.

O

Ou se change assez souvent en *o* simple, comme *no*, *vo*, pour nous, vous, *tojor* pour toujours, *cô* pour coup.

L'*o* se double quelquefois à l'imparfait des verbes pour

---

(1) Ces filles, ces religieuses.

rendre cette voyelle finale plus longue que s'il y avait un simple accent circonflexe. Ainsi, les Bourguignons écrivent et prononcent *j'aimoo,* j'aimais; *j'aivoo,* j'avais; *je chezoo,* je tombais. C'est un véritable *oméga* comme chez les Grecs; nous l'avons déjà dit.

Le dialecte du *Nivernais* se contente toujours d'un simple *o* avec un accent grave.

P & Q

Ces deux lettres n'exigent point d'observations, si ce n'est que les Bourguignons aiment assez la dure rencontre du *que*, au point d'abréger les mots pour cela. Ainsi, ils ne disent point quelquefois, mais *queque fô;* ni quelque chose, mais *queuque chose.*

R

Cette lettre se supprime dans certains mots. Ainsi l'on dit *auteu* pour auteur, *imprimeu* pour imprimeur.

Les Bourguignons, qui ne craignent pas de changer *l* en *r* dans certains mots, dont ils font ainsi une articulation plus dure (comme dans *cier* pour ciel, *armanac* pour almanach), en adoucissent pourtant certains autres par la suppression de la lettre *r*. Ainsi, ils disent *adan* pour ardent; *quate* au lieu de quatre; *vatu* au lieu de vertu; *potai* au lieu de porter; *pote* au lieu de porte; *penseu* pour penseur; *loizi* pour loisir.

Potan, si vos é le *loizi*
D'acoutai note *déplaizi.*

(Am., *Virg. vir.,* ch. II.)

Les habitants du *Nivernais,* par une anomalie tout à fait opposée, ramènent la lettre *r* où l'on était loin de l'attendre. Ils disent, par exemple : *mas raimis*, mes amis ; *el a ben das rannées*, il y a bien des années. (SCHNAK.) Mais c'est comme réduplicative sans doute que cette lettre fait ici une si bizarre apparition.

Ces locutions d'une excessive dureté sont d'autant plus singulières qu'il y a une tendance marquée dans le Nivernais à une plus grande mollesse d'articulation par l'influence des dialectes méridionaux.

S

Cette lettre a généralement l'articulation du *c* devant les voyelles *é* ou *i*, et je n'ai pas d'observations importantes à en faire, si ce n'est qu'elle s'emploie souvent au lieu du *c*.

T

Le *t* ne figure guère a la fin des mots dans l'idiome bourguignon ; ce n'est pas comme dans l'*idiome* lorrain, où l'on peut déjà bien reconnaître l'influence des formes germaniques et une différence tranchée de caractère du langage entre le nord et le midi.

U

U devient souvent *eu.*—Les Bourguignons disent *cheute* pour chute ; *foteugne* pour fortune ; *jeuque* pour jusque ; *leugue* pour lune. Il devient aussi quelquefois *é*, comme dans *fémeire* pour fumée (1).

---

(1) La Monnoye, au Glossaire de ses *Noëls*, dit que quelques auteurs bourguignons ont dit *fumière* pour fumée.

V

Cette lettre se rencontre, sans motif même euphonique, devant certains mots, comme *vou*, où; *vouei*, oui.

X

X a souvent le son de la lettre *s*; on dit *escuzé* pour excusez; *estrême* pour extrême.

Y

L'*y* n'est pas beaucoup en usage dans le corps des mots, et on ne le rencontre pas trop non plus comme final, à moins que ce ne soit pour distinguer le participe passé de l'infinitif dans les nombreux verbes terminés en *ai*. Si, dans les productions bourguignonnes les plus anciennes, on remarque assez souvent cette lettre, c'est sans doute par une imitation du français. L'emploi de l'*y* est bien plus fréquent dans le dialecte bressan.

Noyé (Noël), *Noyé* è venu,
No faran la beurdéfaille.
(*Noëls de Bourg*, chef-lieu de l'Ain.)

Vo *veray* se l'é noublo
Quan vos *antandray*
La bala musiqua.
(*Ibid.*)

N'iran no pa *vay l'étroyse*
De cho mottet tant goti?
On di que l'é vé l'*égleyse*,
E nos *y* fau to cori.
(*Ibid.*)

« N'irons-nous pas voir la misère de cet enfant tant aimé? On dit qu'il est vers l'église; il nous y faut tous courir. »

Z

Cette lettre est encore moins usitée que la précédente. Comme les liaisons des mots entre eux sont peu pratiquées dans l'idiome bourguignon, la lettre *z* sert quelquefois à marquer celles qui sont absolument essentielles. Ainsi, les Bourguignons disent *faire des zaisse* (des *s*), pour exprimer la marche trébuchante et en diagonale des ivrognes. Par la même raison, ils disent : *prendre ses zebai*, pour signifier prendre ses ébats.



DU RAPPORT DES DIALECTES A L'IDIOME

ET DES DIALECTES ENTRE EUX.

Les divers dialectes de nos provinces de France sont sous l'influence du climat et sous celle du voisinage de populations diverses. Il y a une extrémité qui se sent de la prononciation molle, douce et plus harmonieuse du Midi; il y en a une autre qui se sent de l'accentuation rauque et gutturale des contrées germaniques. Entre ces deux extrêmes, et sur leurs flancs, il y a une infinité de nuances qui sont comme les tons variés des couleurs primitives. La nature a tracé elle-même toute cette multitude de zones euphoniques du langage. Comme il faut s'entendre, convenons, malgré l'ambition apparente du mot, que nous appellerons idiome le langage prépondérant, et que nous donnerons le nom de dialectes aux patois qui s'y rattachent.

L'idiome bourguignon s'est concentré plus particulièrement dans le département de la *Côte-d'Or* et dans une partie de la *Haute-Marne*, de la *Champagne*, de l'*Yonne*, du *Nivernais* et de *Saône-et-Loire;* mais déjà le dialecte du Nivernais a une tendance vers la forme des dialectes méridionaux.

La *Bresse* et le *Bugey*, qui constituaient autrefois la Bourgogne du Sud, ont une teinte méridionale très-tranchée (1).

La *Franche-Comté* a aussi son dialecte particulier se rattachant à l'idiome roman-bourguignon proprement dit, mais s'en éloignant aussi par plusieurs points. Je ne parle ici de l'idiome lorrain que pour le signaler comme une barrière devant laquelle notre idiome bourguignon s'arrête, comme effrayé des articulations et aspirations gutturales germaniques. Cependant l'idiome bourguignon lui-même n'est pas exempt de diphthongues, de doubles consonnes ni de doubles voyelles.

Quant au dialecte usité au centre de la Champagne, on n'y trouve que des nuances très-légères qui fassent disparate avec l'idiome bourguignon pur, auquel il se rattache essentiellement (2).

Il faut aller jusqu'au dialecte lyonnais, appartenant aussi à notre principal idiome, le roman-bourguignon,

---

(1) Le dialecte bressan participe infiniment plus du midi que du nord, et c'est celui de tous les dialectes de notre voisinage qui tend le plus à un caractère propre et *sui generis*. Jacques Brossard de Montaney, conseiller au Présidial de Bourg, est auteur de *Noëls bressans*. Il était né en 1638, et mourut en 1702. Un autre poète bressan, P. Borjon, mort en 1691, a aussi composé des Noëls. Un recueil renfermant les œuvres de ces deux auteurs a été donné en 1845 par Phil. Le Duc.

(2) Fallot étend encore bien plus loin l'empire de notre idiome, car il rattache tous les dialectes de la langue d'Oïl à trois dialectes principaux : le *normand*, le *picard* et le *bourguignon*. Roger Bacon semble aussi vouloir établir cette division ethnographique.

pour rencontrer en quelque sorte le milieu entre les deux formes extrêmes du Nord et du Midi, entre les tendances germaniques et les tendances italiennes.

C'est une étude remplie d'intérêt que de comparer les formes grammaticales essentielles à notre *idiome principal* avec celles de ses dialectes les plus dépendants de lui. Les nuances curieuses qu'on y remarquera suffiront pour faire soupçonner la multitude de celles qui peuvent s'offrir dans l'examen d'une plus grande étendue de pays (1).

La France, a dit un docte Breton, *a trop oublié la Gaule.* C'est une bonne vérité à faire entendre à ceux qui repoussent trop exclusivement les origines gauloises, ou à ceux qui ne croient pas à la longue perpétuité des anciennes formes du langage sur le sol que nous habitons. Quant à moi, j'ai grande confiance aux judicieuses remarques de César, qui a dit des Gaulois : « Hi omnes lingua, institutis, legibus inter se differunt. » (*Comm.,* liv. I, ch. 1.) Strabon lui-même me paraît avoir exposé en deux lignes le même phénomène, dont nous sommes les témoins ainsi que le seront bien d'autres générations encore : « Eadem non usquequaque lingua utuntur omnes, sed paululum variata. »

A l'idiome bourguignon se rattachent :

1° Le dialecte champenois;
2° Le dialecte du Nivernais;
3° Le dialecte mâconnais;
4° Le dialecte bressan;
5° Le dialecte franc-comtois;
6° Le dialecte lyonnais.

---

(1) Si ce n'eût été la crainte de trop élargir mon cadre, j'aurais donné ici le résumé de mes études ethnographiques sur ce sujet important.

DIALECTE CHAMPENOIS.

La diphthongue *ain* et *ein* de l'idiome bourguignon se prononce de telle sorte dans le dialecte champenois, que c'est à peine si l'on sent la présence de la consonne *n* dans certains mots. Ainsi, les paysans champenois disent *chemî* pour chemin, *mîce* pour mince, *provîce* pour province. D'autre part cependant, et par une singulière compensation, certains mots en *i* de l'idiome bourguignon deviennent *in* dans le dialecte champenois, où l'on dit pain *benin* pour pain bénit, *fusin* pour *fusi* (fusil). Grosley cite comme une anomalie l'usage de dire : le *chemin* de St-*Remi*, au lieu de : le *chemi* de St-Remin.

La diphthongue *on* de l'idiome bourguignon se prononce *an* dans le dialecte champenois. Cette prononciation se remarque encore aujourd'hui, et il n'est pas rare d'entendre dire : « Je veu ben *qu'an* jobe, mais je ne veu pas *qu'an* nacarde, » c.-à-d. : Je veux bien qu'on plaisante, mais je ne veux pas qu'on raille.

Une grande différence avec l'idiome bourguignon, c'est que cet idiome mouille toujours la lettre *l*, au lieu que le dialecte champenois admet souvent l'*y* afin d'échapper à la prononciation de ces lettres mouillées. Ainsi, en Champagne, on dit et on écrit : *mouyère* (endroit marécageux), au lieu de *mouillère; conseyer* au lieu de *conseiller,* etc.

La transposition de l'*r,* comme dans *prétir* au lieu de pétrir, est commune dans le dialecte champenois.

Oyé s'y écrit *éyé*. Ainsi, se *noyé* se disait à Troyes se *neyé*, et *ployé* se disait *pleyé*.

Les réduplicatifs bourguignons consistent surtout dans le retour de la lettre *r*. Ainsi : El ai *maingé* et *remaingé*

se traduirait, dans le dialecte champenois, par ce singulier réduplicatif : Il a *meingé* et *remeingeras-tu*. En général, j'ai eu soin, toutes les fois que j'en ai trouvé l'occasion dans le Glossaire, de faire remarquer les nuances tranchées de l'idiome bourguignon avec son dialecte champenois.

Une remarque essentielle à faire, c'est celle de l'influence du français sur ce même dialecte, aussi bien que sur celui du Nivernais. On ne doit pas s'en étonner, à cause du voisinage des pays français. Il faut dire cela à plus forte raison encore de l'Auxerrois, qui est placé entre la Nièvre et ces pays français.

DIALECTE DU NIVERNAIS.

Le réduplicatif bourguignon se remarque dans le dialecte du Nivernais, car je lis dans la traduction de la *Parabole de l'Enfant prodigue* (v. 11) : « Ein homme aivot (*aivoo* en bourguignon) deux *renfants*. » Ce réduplicatif sert à exprimer qu'il était survenu un deuxième enfant dans la famille. — On lit encore (v. 29) : « Voiqui ben des *rannées* qu'i vous sars, et jaimas vous ne m'ez donné tant seulement ein bigot poôre me regailer aivec mas *raimis*. » (*Mém. des Antiquaires de France*, t. VI, p. 482.) Il faut dire en bourguignon : « Je velai ben dés année qui vọ sars, et jaimoi vo ne m'é baillé ein méchan cabri pô me regalai d'aivô m's aimain (1). » (Am., *Anfan prodigue.*)

Dans la Nièvre, *i* s'emploie toujours pour *je*. L'on dit :

(1) J'avais déjà dit un mot de ces singuliers réduplicatifs; mais je tenais à mettre ici les divers textes en présence.

Y fau *qu'i* m'en aile (il faut que je m'en aille). Dans le centre de la Bourgogne, on emploie indifféremment *i* ou *je*.

L'*i* final, au prétérit des verbes, se change en *é* dans le dialecte du Nivernais; ainsi, l'on dit : « Chitôt le père en *fié* le partaize et ly *baillé* sai part, » au lieu de dire, comme dans l'idiome propre : « Aussitô le peire an *fezi* le partaige et l'y *bailli* sai par. » Si le changement de l'*i* en *é* est fréquent dans la Nièvre, celui de la diphthongue *ai* en *o* ne l'est pas moins : « *O* vené eune grande faimène en ce pays let. » Il faudrait dire, en bourguignon : « *Ai* vin eine grand fameigne an ce paï lai. » La finale *é* s'emploie aussi pour *u* dans le dialecte du Nivernais pour le prétérit des verbes : « Son père l'*aiparsevé;* » il faudrait dire en bourguignon : « Son peire l'*éporsu.* » Le substantif bourguignon *doi* (doigt) se traduit par *det* dans la Nièvre.

L'*a* bourguignon se change souvent en *o* et en *e* dans le dialecte du Nivernais. On dit *das fonnes* au lieu de dire *dé fanne* (des femmes); *o feillot*, au lieu de *ai failloo.*

J'ai cité quelques anomalies principales, mais il est facile de voir qu'il n'y a entre l'idiome bourguignon et le patois de la Nièvre que la différence d'un simple dialecte, comme entre le même idiome et le dialecte champenois. Il suffira, pour bien s'en convaincre, de comparer la *Parabole de l'Enfant prodigue,* traduite en excellent bourguignon par Amanton, avec la traduction de la même parabole donnée par M. de Plancy, préfet de la Nièvre en 1808. (Voir les *Mémoires des Antiquaires de France,* loc. cit.)

DIALECTE MACONNAIS.

Dans les Noëls mâconnais (1), on trouve *pre* au lieu du mot bourguignon *pô*, signifiant pour.

La forme en *i* remplace celle en *ai*, si commune dans notre idiome; *vo vegli* se dit pour *vo velé* (vous voulez).

> *Pre* travailli ensain
> Vos éte ben en train
>   Du matin.
> Que *vegli-vo* donc faire?
>   (*Noëls mâc.*, p. 7.)

One (âne) s'est conservé du grec ὄνος; *te* se dit pour *tu*, *su* pour *ce*, je *vero* pour je *voiré* (je verrai), *grou* pour *grô*, *aivu* pour *aivô*.

> *Te* vero an *su* lieu
> Un *grou* beu (bœuf),
> E *aivu* li un *óne* (2).

O remplace souvent *é* ou *ai*. L'on dit *vioge* pour *viaige* (voyage), *bogage* pour *bagaige* (*ibid.*, p. 44), *broveman* pour *brâment*.

La désinence italienne se remarque, dans le dialecte mâconnais, au parfait défini, comme dans *chantiron* (ils chantèrent), au lieu de la désinence bourguignonne *chantire; fesiron* au lieu de *fesire; bailliron* (3) au lieu de *baillire*.

---

(1) A Pont-de-Vaux, chez Moirond, 1797.

(2) Tu verras en ce lieu un gros bœuf, et avec lui un âne.

(3) Il ne manque à ces désinences que l'*o* final pour qu'elles soient tout à fait italiennes.

Pandon que cé bregi *chantiron*
Ainsain treto gaillardeman,
Y a ben enco d'autre presan
Que cé ray *fesiron*
A Marie et à Jousai.
J'are (1) prou paînne de contai.
I *bailliron* un cofre an bosse
Avec la sarrure à dou tor,
Et di sehliou d'or tot à l'antor
Queman é carosse.
On dit qui vaillay ben san fran
Tot osse ben qu'un écu blian (2).

DIALECTE BRESSAN.

Le dialecte bressan a la plus grande tendance à se modifier dans le sens de la forme méridionale et presque italienne. Ainsi, quand les Bourguignons auraient dit : *morvaille ben étreinge* (merveille bien étrange), les Bressans disent :

Moraville bin estranze (3).

Ce qui suit a beaucoup d'analogie avec l'idiome provençal :

---

(1) En bourguignon *j'airoo*.

(2) Traduction : Pendant que ces bergers chantèrent tous ainsi gaillardement, il y a bien encore d'autres présents que ces rois firent à Marie et à Joseph. J'aurais bien de la peine de les compter.

Ils donnèrent un coffre relevé en bosse avec la serrure à deux tours, et des garnitures d'or tout à l'entour, comme on en voit aux carrosses. On dit qu'il valait bien cent francs tout aussi bien qu'un écu blanc.

(3) Voir, pour cette citation et les suivantes, les Noëls bressans donnés par Le Duc, p. 28, 30, 98 et 125.

Ze vedray bin betr'an pintura,
Se ze povay,
Lou biaus abi è la statura
De cé tray ray.

« Je voudrais bien mettre en peinture, si je pouvais, les beaux habits et la stature de ces trois rois. »

Voici deux vers d'un Noël bugiste (de Nantua) qui tiennent à la fois du latin, du bourguignon et des dialectes méridionaux.

Venian dou ciar, o sare bin étranzo
Qu'i voluisse no gascona (1).

DIALECTE FRANC-COMTOIS.

Voici quelques nuances du dialecte franc-comtois qui tranchent sur l'idiome bourguignon : *das* pour *dé* (des); *on m'et dit* pour on m'ai dit; *ot* pour è (est); *je m'y en olla* pour je m'y en allai; *dejet* pour dejai (déjà); *chëue* pour ché; *enchairbouta* pour enchairbotai.

la pouë poütant
D'*enchairbouta* mon compliment.

« J'ai peur, pourtant, d'emmêler mon compliment. »

Voret se dit pour vorroo (verrait).

Mai fay, lou pu fin n'y *voret* goute.

---

(1) Venant du ciel, il serait bien étrange qu'il voulût nous tromper. *Venian* s'éloigne peu du latin *veniens; qu'i voluisse* a bien de l'analogie avec *quod voluisset; ciar* est pur bourguignon; *etranzo* est provençal.

On dit *non sauva* pour no sauvai ; *voë* pour voi (voir).

L'aze de vous *voë* me renguillonne (1).

Noüéte se dit pour notre.

Borgies, allons voë dans ce luë
Où l'on dit qu'ot né *noüéte* Duë,
Noüéte Sauveu ; Mairie, Joueseph
Sont aivoüe lu dans lai souffrance,
L'ant besoin de *noüéte* aissistance (2).

« Bergers, allons voir dans ce lieu où l'on dit qu'est né notre Dieu, notre Sauveur ; Marie et Joseph sont avec lui dans la souffrance : ils ont besoin de notre assistance. »

Le mot bourguignon *cier* (le ciel) se dit *cié ;* et *je croyoo* se dit *y craiyet.*

Lai belle étoile qu'ot au cïe !
Y *crayet* qu'ele signifie, etc.

Les Francs-Comtois disent *souffret* (il souffrait) ; et *ne* a chez eux la même signification que, chez les Latins, avait la conjonction *ne* (3), (de peur que).

Y n'a gadhe de me plaindre,
Sy souffret queque douleu,
Y n'a pas besoin de craindre
Ne l'hyva ne sai rigueu.

« Je n'ai garde de me plaindre, si je souffrais quelque douleur ; je n'ai pas besoin de craindre que l'hiver ne soit rigoureux. »

---

(1) Le plaisir de vous voir me ragaillardit.
(2) Noëls francs-comtois de 1712.
(3) *Ne* signifie aussi *une*, comme on va le voir un peu plus bas.

Les désinences en *eu* dans les substantifs et adjectifs sont les mêmes qu'en bourguignon, comme on vient de le voir.

Les verbes dont la terminaison est en *ai* en bourguignon finissent en *a* dans le dialecte de Besançon.

Mai aivoue ma camarades,
Nous venans pou l'*aidoura*,
Pou lie baillie des aubadhes
Et pou sa mère honoura.
(Noëls francs-comtois de 1716.)

Contrairement à l'idiome bourguignon, le signe du pluriel se remarque assez souvent dans les substantifs du dialecte franc-comtois ; mais peut-être que les poètes ont amené cette licence.

L'imparfait de l'indicatif se termine en *a*.

Nous ant vu *ne* (1) belle étoile
Que cliara dedans lou cié
Cent fois meu que *ne* chandoile
Qu'ot dessu in chandelié.
(*Ibid.*)

Une des grandes anomalies de ce dialecte, c'est la forme en *ant* pour celle en *on*. Nous avons déjà vu plus haut *ollans* pour *ollons*, allons ; nous *venans* pour nous venons ; et, dans ces derniers vers, on lit : nous *ant* vu pour nous avons vu.

Le franc-comtois tranche beaucoup, comme on voit, avec le bourguignon, et je ne suis pas surpris de la tendance de quelques philologues à l'en isoler. Toutefois, ce qui peut être vrai pour certains sous-dialectes du langage

---

(1) *Ne*, qui avait précédemment le même sens que la conjonction latine *ne*, signifie *une* dans ce vers, ainsi que dans le troisième suivant.

franc-comtois ne l'est point, ce me semble, pour le dialecte de Besançon. Ainsi, la parenté de l'idiome bourguignon avec ce même dialecte est évidente dans cette strophe prise au hasard dans un recueil de Noëls de Besançon :

Maugra lou freid de la saison
Et tous las mau de lai vie,
Maugra lou poue de vin golon,
Que le bon Duë nous envie,
Nous aivins au moins, moins
De peute gare,
Y serouë, Guilledru, dru,
Dans mas aiffare.

(Belamy, Recueils de Noëls anciens
en patois de Besançon, p. 371.)

DIALECTE LYONNAIS.

Dans le dialecte lyonnais, l'idiome bourguignon est déjà bien tempéré et adouci par l'influence des dialectes méridionaux.

Por lo serjan, arché et lo *pussa* racor
Je lor *voudrin* brisé lou cor,
Lo *chappla* comme dé z'herbette
Et la faire *brula* comme dé zalumette (1).

« Par leurs sergents, archers et leurs puissants recors, je voudrais leur briser le corps, le réduire en capilotade comme de fines herbes et les faire brûler comme des allumettes. »

Les verbes n'ont plus, comme en bourguignon pur, leur désinence en *ai*, mais en *i* et en *a*. Les substantifs mêmes

(1) *La Bernarda Buyandiri*, tragi-comédie en patois lyonnais.

prennent cette désinence ; c'est ainsi que, dans les vers précédents, on lit *pussa* pour puissants.

Il existe fort peu d'ouvrages en patois lyonnais ; mais le peu qu'on en trouve suffit pour montrer que ce dialecte sert de transition entre l'idiome bourguignon et les idiomes du midi de la France. C'est surtout pour le dialecte lyonnais qu'il faut engager les philologues exacts à se défier de la pureté et de la fidélité des productions trop modernes.



DE L'IDIOME LORRAIN.

Nous venons de passer successivement en revue les dialectes appartenant de plus ou moins près à l'idiome bourguignon. Il est nécessaire de ne pas confondre avec eux d'autres dialectes de leur voisinage, lesquels appartiennent à un idiome différent : tels sont les dialectes des Vosges, de la Meuse, des Ardennes, de la Moselle, de la Meurthe et de la Haute-Saône, qui tous participent principalement de l'*idiome lorrain*. Or, cet idiome a son cachet tout particulier. Ainsi, la diphthongue *œ* empruntée aux formes germaniques, est commune dans l'idiome lorrain, où l'on dit *hœte* pour hâte (1) ; *vouiœdge,* voyage ; *rœtte,* souris, etc.

Le *ch* guttural y joue un grand rôle. Ainsi, les Lorrains

(1) Voir Oberlin, auteur d'un Essai sur le patois lorrain.

disent *laiché* pour laisser; *rèche* pour reste; *chton* pour essaim.

Les triples consonnes *dch, tch* y sont communes, comme on le voit dans *dchâdgi,* charger; *dchvâ,* cheval; *vaitche,* vache; *nodge,* au lieu de *nôge,* comme chez les Bourguignons.

La lettre *h* est très-fréquemment employée, comme dans *déhont,* ils disent, pour *ai dise;* dans *mouahon,* maison; *ouhéa,* oiseau (en bourguignon *ouséa*).

Les Lorrains entassent aussi bien les voyelles que les consonnes. Ils disent *couoraidge* pour courage; *oeurso* pour hérisson; *piooue* pour pluie (en bourguignon *pleuje*).

La lettre *r* se retranche quelquefois dans l'idiome lorrain. On dit *i cout* pour il court.

Au passé défini, la terminaison de la troisième personne du singulier est en *et,* au lieu d'être en *ai* ou *i* comme dans l'idiome bourguignon. *Ai s'en ali* se dirait, en Lorraine, *è s'en èlèt.*

Les Lorrains ajoutent le *ch* guttural à des mots qui nous semblent, à nous Bourguignons, devoir bien s'en passer. C'est ainsi qu'ils disent *lé chtaye,* l'étable, etc.

Ils changent le *g* en *v* ou *w,* et disent *vouère* pour guère, et *wardet* pour gardé.

Au lieu de mouiller *l* ou *ll,* comme nous le faisons, ils changent cette lettre en *i* ou *y,* et disent *ma fiye,* ma fille; *brouiaird,* brouillard.

Les Lorrains disent *eune fomme,* une femme, et les Bourguignons *ène fanne* (une femme).

Pour les pronoms du pluriel, c'est :

Nos, vos, zos, zolles,

au lieu de : no, vo, lo, lore, en bourguignon.

Les Lorrains disent : *lé quéele dés trache;*
et les Bourguignons : lai quei dé troi.
Laquelle des trois.

Les noms de nombre diffèrent essentiellement, et les verbes plus essentiellement encore. Il suffit, pour en juger, de comparer entre eux le premier temps de l'indicatif du verbe auxiliaire *avoi*.

IDIOME BOURGUIGNON.	IDIOME LORRAIN.
S. J'ai,	S. D'jaie,
tu é,	t'aie,
el é,	il œ,
P. j'aivon *ou* j'on,	P. d'jines,
vos é *ou* voz aivé,	vos ines,
el on *ou* el aivon.	il inent.

Le substantif et l'adjectif, suivant Cberlin, se comportent souvent à la manière allemande ; ainsi, l'on dit, en plaçant l'adjectif avant le substantif : *Savaïdge djas*, coq sauvage ; *ens terriens solas*, dans les terrestres soulagements.

En voilà bien assez pour justifier la ligne de démarcation entre l'idiome lorrain et l'idiome bourguignon. Montrons maintenant en quelques lignes le rapport qu'ont avec leur idiome principal les dialectes de deux contrées intermédiaires et pouvant par là même participer à la fois des deux idiomes.

DIALECTE DE VESOUL (HAUTE-MARNE).

Le dialecte de Vesoul participe, en effet, des deux idiomes bourguignon et lorrain. Il doit cela au double voisinage.

On dit, à Vesoul, *lâs bin* pour les biens :

« E lieux f'zit lou peiteige d'sâs bins. »

Dans l'idiome bourguignon, l'on dirait :

« Et il lo fesit le partaige de sé bé. »

Généralement, dans les verbes, la terminaison du prétérit défini est en *et* au lieu d'être en *i;* celle de l'infinitif est en *ia* au lieu d'être en *ai*, comme dans le bourguignon; et le pronom est *lâs* au lieu de *lé*.

E s'en èlèt et s'eitéchit ei um gent de l'endret, qu'lenvoiy dans sei farme po gueidia lâs gouris.

(Patois du canton de Vesoul. Traduction de la *Parabole de l'Enfant prodigue*, par G. Peignot.)

É s'an auli (ou ali) et se metti ai moître ché ein borgeoi de l'androi, qui l'anvii dan sai farme po y gadai, sau vote respai, lés haibillé de soo.

(Traduction d'Amanton en bourguignon.)

DIALECTE DES VOSGES.

Dans le patois de Gérardmer (1), on trouve traduit comme il suit le 12e verset de la *Parabole de l'Enfant prodigue*. Ce rapprochement suffira pour faire apercevoir les points où le dialecte des Vosges participe des deux idiomes lorrain et bourguignon, et combien les rapports avec le premier prédominent :

Et lo pi jeune de hi di so père : « Mo père, denet mé let por de bé qué me revi ; » et so père li denet.

(Dialecte des Vosges.)

Et le pu jeune de lor disi ai son peire : « Mon peire, baillé me lai par de bé que me revin ; » et son peire li bailli.

(Am., id. bourguignon.)

Ce que je viens de dire peut s'appliquer littéralement aux dialectes de la Meuse et des Ardennes; mais, plus on s'éloigne du côté de l'Est, et plus on trouve que l'idiome

(1) Voir aux *Mém. des Antiquaires de France*, t. VI, p. 474.

lorrain est le seul dominant. Ce phénomène est sensible dans le dialecte de la Meurthe, qui est le point le plus éloigné du centre d'action de l'idiome et des dialectes bourguignons.

Citons encore ici le 12[e] verset de la *Parabole de l'Enfant prodigue*, pris dans le dialecte de la Meurthe :

« Lo pu jane d'jet è son père : « Mo père, beyem lé pé qé do mérveni d'vot bin ; » et lo père lozi pertéget lo bin (1). »

Il ne me serait pas difficile d'indiquer ici certains autres rapports entre les dialectes de l'idiome lorrain et les dialectes belges ou flamands, à cause du voisinage du pays metzin, par exemple, avec la Belgique, et du pays ardennois avec la Flandre.

Je me contenterai de citer quelques vers du patois de Liége, et l'on saisira parfaitement les rapports que j'indique.

On lingach esst on soverain
Ki ren so s territwér ;
J wât sè limit', e s terain
È dvin lè main tin-fwér.
On lingach mêm rich e pwisan
Respek si wezinech.
. . . .
Si v prindî, vo grand soverain,
Lè lingach po model,
Vo respectrî mî vo wezin,
Vz ari l pâj avou zel ;
Lè peûp n'ârîn'nin a ploré
To vo ravach di ghér (2).
. . . .

(1) Traduction par M. Bottin. (*Mém. des Antiquaires de France*, t. VI, p. 473.)
(2) Patois de Liége; *li lank nâsyonâl* (poésie de Ch.-N. Simonon).

« Un langage est un souverain qui règne sur son territoire; il garde ses limites et protége son terrain d'une main ferme. Un langage, même riche et puissant, respecte son voisinage.

« Si vous preniez, ô grands souverains! le langage pour modèle, vous respecteriez mieux vos voisins; vous gouverneriez un pays avec zèle, et les peuples n'auraient jamais à pleurer sur les ravages de vos guerres, etc. »

Ici s'arrête ma tâche sur l'*ethnographie* du langage, et va commencer celle qui en est la suite indispensable, c'est-à-dire l'exposé de la littérature bourguignonne, ou la bibliographie du genre.

TROISIÈME PARTIE.

BIBLIOGRAPHIE RAISONNÉE
DE
L'IDIOME BOURGUIGNON.

Ce n'est que sur la fin du XVIe siècle qu'on voit s'éveiller partout en France le goût des productions en patois ou langage vulgaire des provinces. A cette époque, l'étude de la langue française étant en pleine vigueur, on rechercha dès lors avec soin ces productions, parce qu'elles recelaient une multitude de traces de son origine. Malheureusement la tiédeur primitive avait produit ses regrettables effets, et la plupart des chansons et des Noëls ou autres poésies badines, dont la naïveté des idiomes populaires faisait le charme, n'avaient plus qu'un reste de culte; aussi, dès que l'on s'aperçut soit de leur importance philologique, soit de leur puissante désinvolture pour oser tout dire, les écrivains de ce genre devinrent nombreux, et c'est surtout pendant tout le XVIIe siècle que s'opéra cette salutaire révolution dans cette singulière et curieuse littérature.

J'ai compris, comme Bourguignon, l'intérêt qui s'attache à cette étude; aussi ai-je résolu d'offrir à mes lecteurs un résumé chronologique complet de notre idiome, un des plus importants des anciennes provinces, soit par

le nombre de ses dialectes, soit par la richesse de sa littérature propre.

Afin de donner plus d'intérêt à ma bibliographie, j'y joindrai, chaque fois que cela me sera possible, l'histoire des temps et la peinture des mœurs (1). Il est à remarquer que les Bourguignons ont été portés à emprunter à leur idiome plutôt qu'à la langue française certaines allures plus propres à décrire les événements notables du royaume, de la province ou de la ville. La verve la plus plaisante, la plus originale et la plus narquoise préside à ces productions, devenues aujourd'hui d'une extrême rareté, et dont le coryphée a été sans contredit Aimé Piron, père d'Alexis, auteur de la *Métromanie.*

Pour plus de méthode, je diviserai par siècles les diverses productions de notre littérature bourguignonne, et la date accompagnera le titre de chaque œuvre particulière.

XVe SIÈCLE.

MYSTÈRES.

La Monnoye parle comme d'une tradition déjà vieille à son époque d'une TRAGÉDIE DE LA PASSION, donnée aux grands jeux de Gevrey, et dans laquelle le curé, auteur de la pièce, faisait dire au villageois représentant le Christ :

I clauce de soi (2),

C'est la seule trace qui reste de ce drame religieux.

---

(1) C'est déjà dans cet esprit que j'ai donné mon Glossaire, où l'on a pu remarquer l'exposé de l'origine historique d'une foule de mots.

(2) Le bon curé avait prétendu très-bien exprimer ainsi le *sitio* de l'Evangile. (Voir le Gloss. de La Monnoye, au mot *Claucé.*)

TRAGÉDIE ET REPRÉSENTATION DE LA NAISSANCE DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. — Voici ce que dit le bibliophile Delmasse concernant ce mystère : « Cette pièce très-ancienne, dont la copie se trouve au Grand-Hôpital de Dijon, renferme beaucoup de passages bourguignons. On ignore le nom de l'auteur, l'époque où elle a été composée et si elle a été imprimée. Elle fut jouée à Dijon, en 1714, dans une des salles du Palais. Cette pièce, rappelant les anciens mystères, fut peu goûtée. »

Pour moi, je ne crois pas que cette œuvre, sans date et sans nom d'auteur, soit aussi ancienne que Delmasse le pense. Toutefois, il faut le dire, on n'en a plus aujourd'hui que des copies (1), et ce mystère ayant été fréquemment représenté et l'étant même encore aujourd'hui par les jeunes filles du couvent de Sainte-Anne, on a pu rajeunir ou augmenter la partie du poème écrite en français. La mauvaise prose rimée de la deuxième partie du mystère doit faire présumer, en effet, qu'elle est l'œuvre de plusieurs époques et de plusieurs mains.

XVIe SIÈCLE.

MASCARADES. — MÈRE-FOLLE.

RECUEIL en vers bourguignons composés pour les enfants de la MÈRE-FOLLE, à Dijon, sur la fin du XVIe siècle, in-4°, manuscrit de la bibliothèque du président Bou-

(1) J'ai sous les yeux plusieurs de ces copies, et j'essaierai, après une scrupuleuse confrontation, de donner dans la quatrième partie de cet ouvrage un texte aussi exact que possible de la partie qui est écrite en bourguignon, en restreignant aux limites d'un simple exposé la partie du mystère écrite en français.

hier, n° 110. — Ce Recueil fait aujourd'hui partie des collections de manuscrits de la Bibliothèque impériale.

Avant de citer, à leur date, quelques bribes de ce Recueil, il est bon de faire connaître à nos lecteurs l'esprit et la fortune de cette bizarre institution connue sous le nom de Mère-Folle.

En fait de coutumes, il n'y a presque jamais eu rien de nouveau sous le soleil, il est vrai. Cela admis, on serait peut-être porté à comparer *Thespis* et ses joyeux compagnons qui parcouraient, en chantant du haut d'un char, les bourgs vineux de l'Attique, à ces autres *fous* qui naguère faisaient des *charretées de leçons* (1) au public d'une autre Athènes au moins aussi avide de les entendre que l'avait été celle des temps antiques pour les sages à plein vent. Mais ne confondons pas... Le Thespis de l'Athènes réelle et ses compagnons étaient obligés de se débarbouiller dans le Céphise pour faire disparaître les traces de lie de vin dont ils s'étaient rougis le visage; au lieu que nos Thespis modernes, n'empruntant pas un déguisement si grossier, n'ont jamais connu les ablutions de l'Ouche. L'origine encore n'est pas la même : les premiers sont nés de la licence et de la liberté du vin; les nôtres sortent de nos sanctuaires les plus révérés. Hâtons-nous d'en donner l'explication pour ne pas faire crier au paradoxe.

Il faut se représenter le paganisme comme un arbre gigantesque dont on avait abattu la tige tout près du sol, mais dont quelques pousses hardies partant du pied ont émergé longtemps au travers du catholicisme. Ainsi, les

(1) C'est en effet de ces chariots à chansons et à satires que vient le proverbe latin *plaustra injuriarum*. (Du Tilliot).

Saturnales, instituées jadis à Rome, sont l'origine de la fête des Fous parmi les chrétiens. En effet, comme l'exprime judicieusement du Tilliot : « De même que, dans les Saturnales, les valets s'arrogeaient les prérogatives de leurs maîtres; de même, dans les fêtes des Fous, les jeunes choristes et les ministres inférieurs de l'Eglise officiaient publiquement pendant certains jours. Il se commettait toutes sortes d'extravagances; ainsi, les sous-diacres mettaient dans l'encensoir des morceaux de vieilles savates pour faire respirer une mauvaise odeur à l'officiant; les frères lais se revêtaient d'ornements sacerdotaux déchirés, tenaient leurs livres à rebours, et, ôtant les verres de leurs lunettes, y agençaient des écorces d'orange; ce qui leur donnait l'aspect le plus étrange et le plus fantasque du monde. »

« Après que les clercs étaient allés en masques à l'église, dit Mézeray (édition in-4°, t. I, p. 578), ils se promenaient dans des chariots par les rues et montaient sur des théâtres, chantant toutes les chansons les plus vilaines. » — « Les évêques et archevêques jouaient aux dés dans leurs métropoles, dit Beleth, docteur en théologie à la faculté de Paris en 1182. » — Les baladins mêmes avaient accès dans les églises ; car on voit le Concile provincial de Sens, en 1528, défendre aux *farceurs* et aux bouffons d'y jouer du tambour, de la harpe, ou de quelque autre instrument. — Les écoliers, sous le prétexte de fêter saint Nicolas, et les jeunes filles, sous celui de fêter sainte Catherine, se livraient à des divertissements profanes dans les églises. C'était surtout pour célébrer la fête des Innocents qu'il régnait le plus d'excentricités dans les scènes ayant pour but de mettre ce drame en action. Mais il se commettait bien d'autres abus : on peut le

voir par le simple énoncé des Synodes provinciaux. Dès l'an 1212, le Concile de Paris proscrivait la fête des Fous ; le Concile provincial de Rouen, en 1445, défend de représenter les *jeux de théâtre* dans les églises, sous peine d'excommunication ; celui de Soissons, en 1456, enjoint d'*exterminer entièrement* de toutes les églises les mascarades, les jeux de théâtre, les danses, les trafics, etc. En 1460 et 1485, le Synode de Sens défend de danser dans les églises. Enfin, une foule d'autres Synodes, à Lyon, Cambrai, Chartres, etc., s'associent à ces prohibitions (1). Le Concile de Bâle surtout avait fulminé, en 1435, contre ces pratiques infâmes, et son décret, qui fait partie de la *Pragmatique-Sanction* (2), a eu beaucoup d'autorité.

Le dernier décret de la vingtième session de ce Concile condamne les spectacles dans les églises et l'usage, à certaines fêtes, d'habiller des enfants en évêques avec la mitre, la crosse et les habits pontificaux ; ou en rois, avec le sceptre et l'entourage d'une Cour. C'est ce spectacle qu'on appelait la fête des Fous ou des Innocents. Le même Concile prohibe aussi les danses et mascarades d'hommes et de femmes, les festins et les ventes dans les églises et les

---

(1) Les Parlements aussi s'en mêlèrent. Il existe un arrêt du Parlement de Dijon, du 19 janvier 1552, qui abolissait la fête des Fous à l'église Saint-Vincent de Chalon. On y trouvait ces mots : « Défense aux *choriaux* et habitués de l'église de vacquer en icelle et courir parmi les villes avec danses et habits indécents à leur état ecclésiastique, etc. » Cet arrêt devait être affiché aux portes des églises. — Une prohibition de ce genre avait été affichée dans l'église dont la vaste et belle nef abrite aujourd'hui les gens du marché de la Poissonnerie. J'ai su de M. l'architecte Caumont qu'il avait vu dans son enfance une de ces vieilles affiches à l'époque où on les avait retrouvées.

(2) Voir du Tilliot, *Mémoires pour servir à l'histoire de la fête des Fous*, p. 34.

cimetières (1). Qu'arriva-t-il? D'une part, les doyens, recteurs et curés, désirant échapper aux censures ecclésiastiques, et surtout ne pas s'exposer à être privés temporairement de leur revenu, ce qui était une des peines prononcées contre les contrevenants; d'autre part, le peuple tenant beaucoup à ces spectacles, il se fit alors une sorte de transaction ou compromis qui eut pour effet de reporter à l'extérieur et hors des églises tout ce qui s'y pratiquait d'abord. Mais qu'on juge de l'explosion de cette liberté de mascarade, contenue jusqu'alors dans de certaines limites traditionnelles par le respect dû au lieu saint, et faisant tout à coup irruption en plein air et au sein de la multitude ! Satan, captif et maîtrisé, pouvait encore faire quelques contorsions dans les églises; mais on venait de le déchaîner sur les places et dans les carrefours, et, dieu merci! il y prit ses aises. L'histoire du XVe et du XVIe siècle est remplie du monstrueux assemblage des pratiques saintes et des diaboliques; citons-en un ou deux exemples, dont le premier est tiré du *Furetiana*, et le second du livre de Représentations en musique par le P. Menestrier, ouvrage de la plus grande rareté aujourd'hui.

« L'évêque de Tournay, M. de Choiseul, ne put jamais gagner sur les habitants de cette ville de supprimer les tristes abus qui se commettaient annuellement le 14e jour de septembre, à l'occasion d'une procession immémoriale. Tous les corps de métiers y assistaient, et chacun d'eux avait *son fou* habillé en arlequin faisant mille grimaces, tenant mille postures indécentes dans les rues, s'enivrant à qui mieux mieux pendant le trajet et insultant

(1) Fleury, *Histoire ecclésiastique*, t. XXII, p. 118, édit. in-4° de 1726.

l'assistance. Cependant le clergé accompagnait le Saint-Sacrement, et ni les gens de la cité, ni les moines, ni le chapitre n'avaient voulu qu'il en fût autrement. »

« Lors d'une visite que Philippe II, roi d'Espagne, fit à Bruxelles à Charles-Quint, son père, l'an 1549, le clergé profita d'une procession qui avait lieu chaque année dans l'octave de l'Ascension, pour déployer de grandes pompes à l'effet de fêter l'auguste visiteur. Les prêtres et religieux ouvraient la marche, précédant plusieurs chars sur lesquels étaient représentés les principaux mystères de la vie de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge. Paraissait ensuite le diable sous la forme d'un taureau, jetant du feu par les cornes, entre lesquelles un autre diable était assis; un enfant vêtu en loup le conduisait. Saint Michel venait ensuite couvert d'armes étincelantes. Sur les pas de cet archange marchait un chariot chargé d'une musique, la plus extravagante qu'on ait jamais vue: c'était un ours assis et touchant un orgue, non pas composé de tuyaux comme les autres, mais d'une vingtaine de chats enfermés séparément dans des caisses étroites où ils ne pouvaient se remuer. Leurs queues sortaient en haut et étaient liées à des cordes attachées au registre de l'orgue. A mesure que l'ours pressait les touches, il faisait lever les cordes et tirait les queues des chats pour les faire miauler des basses, des tailles et des dessus, selon la nature des airs que l'on voulait chanter, et cela avec tant de proportion, que cette musique des bêtes ne faisait pas un faux ton. Au son de cet orgue plus que bizarre dansaient des singes, des ours et d'autres animaux; puis, autour d'une grande cage portée sur un char et dans laquelle étaient deux singes jouant de la cornemuse, dansaient des enfants changés en bêtes, afin de représenter la fable de Circé et des com-

pagnons d'Ulysse. L'arbre que l'on nomme de Jessé faisait une autre partie de ce spectacle, et sur les branches de cet arbre étaient assis des enfants vêtus en rois, en patriarches et en prophètes; ce qui exprimait les degrés de la généalogie de la sainte Vierge, etc. Enfin l'on apercevait l'étable de Bethléem, autour de laquelle une troupe d'anges chantait des cantiques en dialogues. Le mystère de la Circoncision, celui de l'Adoration des rois et celui de la Purification se voyaient ensuite. Trois autres chars représentaient la Résurrection, l'Ascension et la Descente du Saint-Esprit, avec des récits appropriés à toutes ces fêtes. Enfin le mystère de l'Assomption terminait toute cette pompe théâtrale. L'empereur Charles-Quint, le roi Philippe, son fils, et les reines virent ces représentations des balcons de l'hôtel-de-ville; et, afin que rien ne manquât à cette cérémonie, les reliques des saints étaient portées à la suite de toutes ces momeries; puis on entendait les chants graves de l'église marchant après ces singes, ces ours et ces autres bêtes qui avaient fait les prémisses de cette procession. »

Or, ce fut quelques années après la décision du Concile de Bâle que s'établit, avec une certaine discipline dans le public dijonnais, une mascarade de ces fous chassés enfin du temple. En effet, la Mère-Folle, *Mère-Folie, Société des Gaillardons ou Infanterie dijonnaise*, prit naissance vers l'époque de Philippe-le-Bon. Le premier acte authentique signalant son existence date de 1454 et émane du duc Philippe-le-Bon lui-même, lequel autorise la société de la Mère-Folle dans un mandement écrit en quatre-vingt-un vers français et scellé du sceau du Duc, avec *lacs de soie rouge, verte* et *clinquant*. Puis ce mandement fut confirmé en 1482 par un acte ayant pour titre :

Confirmation de la fête aux Fous par Jean d'Amboise, évêque et duc de Langres, pair de France et lieutenant de Bourgogne, et par le seigneur de Baudricourt, gouverneur. Cette dernière pièce, renfermant quatre-vingt-dix vers français et portant les seings de l'évêque de Langres et du seigneur de Baudricourt, avait été déposée au trésor de la Sainte-Chapelle de Dijon.

Une société d'une fondation un peu plus ancienne leur avait servi de modèle; c'était celle qu'avait établie, dans les pays de sa dépendance, le comte Adolphe de Clèves, sous le nom de *Compagnie des Fous*. Elle était composée de trente-six gentilshommes ou seigneurs au nombre de trente-cinq, le fondateur composant le trente-sixième personnage. On s'assemblait tous les ans *au temps des vendanges*, le premier ou deuxième dimanche d'octobre; on festoyait, on tenait cour plénière, on élisait un *roi* et six conseillers (1). Il est étrange que dans ce pays on renouvelât presque, mais sur d'élégantes proportions, les jeux de Thespis, et qu'au cœur de la Bourgogne, au milieu de belles campagnes produisant les meilleurs vins du monde, on choisît l'hiver et l'époque des *saintes Saturnales* proscrites des églises. Cela confirme pour la *Mère-Folle* de Dijon l'origine que j'indique. Il est vrai de dire, toutefois, que plusieurs des sociétaires de la *Mère-Folle*, déguisés en vignerons et masqués, chantaient sur des

(1) Il n'est pas étonnant (lit-on dans une lettre d'un gentilhomme de Bourgogne écrite à Moreau de Montour) que les princes de la maison de Clèves aient eu de l'influence sur l'organisation dijonnaise de la Mère-Folle; car ils avaient contracté de grandes alliances avec celle des ducs de Bourgogne, à la Cour desquels ils étaient fréquemment; et d'ailleurs, à l'époque de cette fondation, un sire *Engilbert de Clèves* était gouverneur du duché de Bourgogne.

chariots peints traînés par six chevaux caparaçonnés de couleur jaune, verte et rouge, et conduits par des cochers bigarrés de la même manière, des chansons et des satires qui flagellaient les mauvaises mœurs et ne faisaient que trop d'allusions directes; car ces chanteurs implacables paraissaient sur ces théâtres roulants, dans le costume habituel aux personnes signalées par eux à la censure publique; et, comme il fallait faire honneur aux principales autorités, on choisissait les plus belles poésies pour les chanter d'abord devant le logis du gouverneur, puis devant l'hôtel du premier président du Parlement, et enfin devant celui du vicomte majeur.

Comme au pays de Clèves, la *Mère-Folle* de Dijon n'admettait que des notables, et on y a vu figurer, ne fût-ce que comme membres honoraires, des personnages de la plus haute distinction. Ce fut surtout lorsqu'elle branla dans le manche qu'elle voulut s'appuyer de certains noms; ainsi l'on a l'acte de réception, en 1626, de Henri de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, et l'acte de réception de Mgr de La Rivière, évêque et duc de Langres, etc.

La compagnie était composée d'environ cinq cents personnes, parmi lesquelles on comptait des officiers du Parlement et de la Chambre des comptes, des avocats, des procureurs, des bourgeois, des chefs de corporation, marchands, etc. Les *fous* de la société joyeuse prenaient les titres de leur caractère. Il y avait les fous *chimériques*, les fous *gaussant* (contant fleurette), les fous *gabellés* ou buveurs, les fous en musique, les *éventés* ou humoristes, les *escarbillats* ou légers d'humeur, les *indiscrets*, etc., etc. La Société folle tenait ses assemblées dans la salle du Jeu-de-Paume de la Poissonnerie, et elle avait une chancelle-

rie dirigée par un chef portant la qualité de procureur-fiscal ou fiscal verd. On a plusieurs sceaux de cette chancellerie; l'un d'eux portait pour légende : *Numerus stultorum infinitus est.* Elle y paraissait assise dans un fauteuil et tenant la marotte. Une immense colerette s'étalait à son cou, armée d'un cercle de sonnettes tout autour, et elle était coiffée d'un chaperon à deux pointes. Dans l'autre, la *Mère-Folle* avait plusieurs marottes et têtes de fous à ses pieds, et une splendide marotte sur ses genoux. Elle portait dans sa main quelque chose comme un éventail, un cornet de jeu ou un volant; la légende était : *Stultorum plena sunt omnia.* — Comme toutes les autres congrégations, la *Mère-Folle* avait son bâton de confrérie : il représentait un fou sortant d'un nid façonné avec des ceps de vigne garnis de grelots et porté par un autre fou accroupi en cariatide. Le fou principal chante à tue-tête et tient un verre et une bouteille, dont il use largement.

Réceptions, convocations, contraintes, jugements, lettres, entretiens publics ou privés, tout se faisait en vers bachiques français, entremêlés parfois de vers bourguignons (1), comme je le trouve dans un adieu à M. Philippe Deschamps, procureur du Parlement et syndic des Etats de Bourgogne, lequel fut la dernière *Mère-Folle* de l'Infanterie dijonnaise (2). Cet adieu lui était adressé à l'occasion d'un départ pour Paris en 1627. Composée d'abord de trente vers français, la pièce se termine par les dix vers bourguignons suivants, donnés par du Tilliot :

---

(1) Il n'y avait pas jusqu'aux lettres-patentes expédiées aux récipiendaires qui ne fussent écrites en vers et en lettres de trois couleurs : *jaune, vert* et *rouge.*

(2) Du Tilliot.

Anfin peu qu'ai fau qu'ai lai cor,
Vos aulcin faire ce viaige,
Tretô lé fô ai son d'aicor,
Chevalié, gentil-homme et paige,
Pu tô mâ que vo sein po lai,
Faïte vote papié palai,
Po no dire queique nôvelle,
Et peu cetu lai ne seré
Anfan de lai fôlle femelle
Qui bé tô ne vo récriré.

Signé : Le fiscal rouge, jaune et verd
Le cœur duquel vous est ouvert.

Le roi de cette *ribauderie* était élu à la majorité des suffrages, et toujours choisi d'après son rang, ses belles manières et sa bonne renommée dans le monde (1). On l'appelait Mère-Folle. Il avait sa Cour comme un souverain, ses gens de justice, ses héraullts d'armes, son grand capitaine, son lieutenant, ses maréchaux, son grand écuyer, son grand fauconnier, son grand veneur, sa noblesse, ses gardes-du-corps et ses chevaliers, et jusqu'à sa garde Suisse, laquelle était composée de cinquante des plus riches artisans de la ville. Ceux-ci, dit de Jaucourt (2), se prêtaient volontiers à cette dépense et accompagnaient la *Mère-Folle* à pied, à la réserve du colonel, qui commandait à cheval leurs évolutions.

Tous les membres de l'association portaient dans leurs habillements, où s'entremêlaient des grelots, les trois cou-

---

(1) D'après du Tilliot, le dernier capitaine des gardes de la Mère-Folle a été le chevalier *Quarré*, et son lieutenant un sieur Desbarre, connu alors sous le sobriquet de *capitaine Fracasse*. Le dernier porte-enseigne fut un sieur Carrelet, premier huissier du Parlement.

(2) *Encyclopédie*, au mot Mère-Folle.

leurs jaune, verte et rouge, mais avec des marques distinctives, selon leurs offices ou grades. Ils avaient aussi tous le bonnet à deux pointes avec des sonnettes, et tenaient des marottes surmontées d'une tête de fou.

Selon les *montrées* (1) de plus ou moins d'apparat, la Mère-Folle paraissait, soit sur une haquenée blanche (2), précédée de deux hérauts et suivie de plusieurs dames d'atour, de six pages et de douze valets de pied, soit sur un char pompeux tiré par douze chevaux splendidement caparaçonnés, soit encore sur un char plus modeste tiré par deux chevaux seulement. Je puis décrire en peu de mots cet attelage, dont du Tilliot donne la gravure. Sur un siége extérieur et de côté paraissait un chanteur avec un livre à la main; un écuyer était sur le siége de devant. Dans le cabriolet d'honneur s'étalait la Mère-Folle avec un de ses dignitaires. L'écusson de ses armes, surmonté d'une crosse accompagnée de grelots, ornait le haut de ce cabriolet, dont les rideaux de trois couleurs étaient soutenus par deux Génies nus. Des divinités allégoriques et des Satyres flanquaient les parois du char, à la suite duquel était porté l'étendard au milieu de cinquante cavaliers. Sur cet étendard à flamme *rouge, verte* et *jaune,* et de mêmes figure et grandeur que celui des ducs de Bourgogne (3), était représentée la Mère-Folle vêtue des trois mêmes couleurs et assise dans un fauteuil à pieds et à bras de griffon. Elle a

(1) S'il arrivait dans la ville quelque événement singulier, comme larcin, meurtre, mariage bizarre, séduction du sexe, etc., pour lors le chariot et l'Infanterie étaient sur pied; l'on habillait les personnes de la troupe de même que ceux à qui la chose était arrivée, et l'on représentait l'événement d'après nature. (De Jaucourt, *Encycl.*) Cela s'appelait *faire montrée.*

(2) Id., *ibid.*

(3) Id., *ibid.*

d'une main une marotte pour sceptre, et de l'autre un masque de satyre. Derrière elle paraissent dans des attitudes diverses trois personnages portant les insignes et les statuts de l'ordre et revêtus de costumes allégoriques. Au pied du trône, la Folie, chapeau bas, attend les ordres de sa souveraine.

Le guidon de l'Infanterie représentait la Folie revêtue, entre autres habits bigarrés, d'une colerette chargée de grelots et tenant un soufflet de chaque main et un troisième sous le pied gauche, lesquels étaient alimentés par autant de petites Renommées. Le revers de ce guidon montrait deux têtes, dont l'une renversée, et deux autres objets monstrueux sur lesquels soufflaient quatre compagnons d'Eole. Molière, en les voyant, aurait bien pu dire aussi que Messieurs de l'Infanterie dijonnaise n'avaient pas toujours l'habitude de parler à des visages.

L'habit du porte-guidon et sa toque étaient de velours vert galonné d'argent; les manches étaient entièrement de velours rouge et galonnées de même, avec des grelots entre la distance des galons (1).

Cependant ces récréations publiques, d'abord honnêtes et animées d'un bon esprit, devinrent licencieuses. Plusieurs arrêts du Parlement rappelèrent l'association à l'ordre et lui enjoignirent d'être plus circonspecte à l'avenir (2). Enfin, Louis XIII la supprima par édit donné à Lyon le 21 juin 1630. Cet édit défendait de s'associer ou de faire des festins sous le non d'*Infanterie* ou de *Mère-Folie,* à peine, par les contrevenants, d'être déclarés indi-

---

(1) Du Tilliot.

(2) Arrêts des 18 janvier 1552, 16 juin 1578, 16 avril 1616, 31 janvier 1626.

gnes de toutes charges de ville, et, en outre, d'être punis comme perturbateurs du repos public.

Il est à croire néanmois que l'autorité locale apporta quelque tempérament à cet édit, dans le sens que cette société, n'existant plus légalement, ni de son autorité particulière, fut seulement tolérée dans certaines grandes circonstances, comme pour l'heureuse naissance de Mgr le Dauphin (Louis XIV) en 1638. « L'Infanterie dijonnaise, dit du Tilliot, parut alors dans son lustre, et elle était composée de plus de quatre cents hommes à cheval et masqués, portant habits de diverses couleurs, et elle fit entendre des rimes bourguignonnes sur le sujet du jour (1). »

De temps à autre, de belles cavalcades ont parcouru les rues de Dijon aux époques du Carnaval ; mais ce n'était qu'une réminiscence faible et sans caractère des jours de splendeur de la Mère-Folle.

XVIIe SIÈCLE.

1604. — Eclogue pastoral de N. G. pour sa réception a l'Infanterie dijonnoise. Dijon, Jean des Planches, M. D. CIV. Petit in-8° de trente-cinq pages.

On ne peut faire que des conjectures sur les initiales qui précèdent. Il y avait alors dans l'Infanterie dijonnaise deux associés auxquels elles semblent convenir : c'était Navault, ayant le titre de chevalier, et Naulot, ayant le titre de garde. Toutefois on ne leur attribue pas de poésies. Du Tilliot nomme particulièrement les poètes de l'époque : « Il y avait,

---

(1) Elle se montra même en 1632 pour l'entrée du marquis de Tavannes, et en 1636 pour celle du duc d'Enghien.

dit-il (1), pour lors, de bons esprits à Dijon, qui s'occupaient à la poésie française et à la poésie bourguignonne, comme M. Legoux de Vallepelle, avocat général au Parlement ; et MM. Lambert, Richard, Malpoix, Pérard, Bréchillet, Nicolas, Godran et Morisot, avocats, etc. »

1609. — Isménias ou l'Ebolation de Tailan, a monsieu de lay Fondreire. A Dijon, de l'impression de C. Guyot, M. impr., demeurant au vieil Collége, et se vend chez Pierre Grangier, libraire devant le Palais. M. D. CIX. In-12 de seize pages.

On n'en connaissait qu'un seul exemplaire, possédé par M. H. Joliet, qui a bien voulu le communiquer à la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, pour être reproduit dans le texte de ses Mémoires de l'an 1852, à la suite de la monographie du château de Talant.

Papillon change le titre de cette pièce en celui d'*Ebole-man de Tailan* et l'attribue à Bénigne Pérard et à Etienne Bréchillet (2) ; mais il y a tout lieu de croire qu'il y a eu deux éditions, cette dernière étant in-8° et n'ayant subi qu'un léger changement de titre. L'une et l'autre sont indiquées, d'ailleurs, comme l'œuvre collective des mêmes auteurs. (Voir Papillon, p. 132, et Fontette, n° 37015.)

1610. — Description en vers bovrgvignons de l'ordre tenv en l'Infanterie dijonnoise pour la mascarade par elle représentée à monseigneur de Bellegarde, grand escuyer

(1) Mém., p. 67.

(2) Bénigne Pérard, contrôleur des décimes et receveur des consignations en Bourgogne, est mort à Dijon en 1658.

Etienne Bréchillet, avocat au Parlement de Dijon, était contemporain et ami de Pérard.

de France et lieutenant général pour le Roy, en ses pays de Bourgogne et Bresse.

Récité par vn vigneron à vn sien compère. — Reueu et corrigé par l'auteur à Dijon, par Jean des Planches, imprimeur ordinaire du Roi. M. D. CX (1).

In-12 de 32 pages, d'une grande rareté et offrant le plus grand intérêt à cause de la description de toutes les pompes et cérémonies de l'Infanterie dijonnaise et des scènes tant pastorales que guerrières dont elle réjouissait le public dijonnais. Cette pièce, qui m'a été communiquée par M. H. Joliet, est attribuée à Pierre Malpoix (2), *avocat et conseil de Dijon*, mort en cette ville le 7 juillet 1644 (3).

1611. — LE RÉIOUISSEMAN DE LAY DÉMANTELURE DE TAILAN, par Porrenô de lay Marche, vigneron de Plemeire ; à Dijon, par Jean des Planches, imprimeur ordinaire du Roy ; in-12 de vingt-trois pages. Sous un pseudonyme se cache le véritable auteur, qui est, selon les uns, Bénigne Pérard, et, selon les autres, Pierre Malpoy.

Cette œuvre, très-obligeamment communiquée par son unique possesseur, M. P. Pâris, conservateur-adjoint des manuscrits à la Bibliothèque impériale, a été réimprimée aussi à la suite de l'*Isménias* par la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, qui y a joint une chanson portant le titre de *Branne dé Retrayan de Tailan.*

Le *Réiouisseman* est une pièce de vers assez piquante,

---

(1) Cette œuvre, indiquée d'abord par quelques bibliophiles et par moi-même (Congrès scientifique de France, 21e session, p. 453) sous le millésime 1590, est bien réellement de 1610.

(2) On écrit indifféremment *Malpoix* ou *Malpoy.*

(3) Voir Papillon.

qui nous fait connaître la jactance des bonnes gens de Talant, lorsqu'ils se targuaient des franchises de Mgr le Duc et du nom de ville accordé à leur village. Il dévoile en même temps la sourde envie des bourgeois de Dijon, auxquels il n'était pas donné, comme à ces heureux paysans, de porter le manteau aux Etats, ni *de si essetai* (de s'y asseoir).

Vos aivin droi d'estre essetai,
Se disin vo, au tier estai
Devan lé vélle lai pu veille,
Et vos velai és équeveille (1).

Rien de si plaisant que la peinture d'un Talantais endimanché et trônant aux Etats de Bourgogne.

. . . .
Pormy tan de vestu de sô,
L'un pigno sai barbe mau faite,
Faisan ein pigne de sai paite
Tôte pleine de duroillon
Comme ceulay d'ein tarroillon,
Et l'autre dedan sé guargaisse
Queichô sé main, graitô sé faisse.

Un autre poète bourguignon, dans une pièce de vers intitulée *Dialôgue français et borguignon*, et datant de 1682, avait dit des gens de Talant :

. . . Quan lé Étay se tainc,
Ay ne manque pas qu'ay ńy vaine.

1611. — Le Menou d'or. — Les bibliophiles attribuent cette date à l'œuvre originale dont je viens de donner le

---

(1) Aux balayures.

titre. Elle est citée avec deux autres œuvres (1), dans un petit volume intitulé *Recueil de nouvelles poésies galantes et critiques*, Londres 1739, et réimprimé à Paris vers 1740.

La Monnoye attribue quelque part ces trois pièces à Pierre Malpoy. Cette opinion est la plus probable et doit prévaloir sur celle de Charles Nodier, qui les croyait d'Aimé Piron; mais a-t-elle autant de solidité contre la pensée de ceux qui voient dans le *Menou d'or* une œuvre de Jean Godran de Chasans (2)? Sans doute : car, en 1611, J. Godran n'avait que cinq ans, et A. Piron n'était pas né. Or, Malpoy était le doyen de la petite pléïade des poètes lyriques bourguignons ; il faut donc, pour être conséquent avec soi-même, attribuer l'œuvre à Malpoy, et s'en tenir à l'opinion de La Monnoye. D'ailleurs, le style de la pièce sent bien sa bonne époque. Je dois dire qu'il y a quelques personnes qui la croient de 1621.

1615. — Discour borguignon et françois, fet et prononcé par l'Infanterie dijonnoise pour le mariage de M. de Termes avec Mlle de Mirebeau. Dijon, par P. Grangier (3).

1620. — Lou véritable vey de Gôdô. — Cette date a été donnée par Morisot (*Centuria* 1 *Epist. select.*, 6 *Ep.*)

---

(1) *Lou véritable vey de Gôdô*, et une autre pièce de vers sans titre commençant ainsi :

L'été passé qu'el ato neu.

Ces deux pièces, ainsi que le *Menou d'or*, sont d'une extrême rareté.

(2) Avocat au Parlement de Bourgogne, né à Dijon en 1606 et mort en 1783.

(3) C'est le nom de l'imprimeur.

lequel (1) attribue l'œuvre précédente à Malpoy. Elle est très-licencieuse et devait plaire en cela à La Monnoye, qui en a reproduit presque littéralement les premiers vers dans son 7e Noël de *lai Roulôte.*

Ein jor lai hau Dei le fi,
Ansin que po lai lucane
De tôte par ai luzane,
Su Nazarai s'éréti.

Il est curieux de voir comment notre Horace français, qui a eu tout un peuple pour Mécènes, a imité à son tour le passage de La Monnoye :

Un jour, le bon Dieu s'éveillant
Fut pour nous assez bienveillant ;
Il met le nez à la fenêtre :
Leur planète a péri, peut-être.....
Dieu dit, et l'aperçoit bien loin
Qui tourne dans un petit coin.

1620. — Plainte d'un viel bourguignon de l'Infanterie dijonnoise sur la mort de M. de Termes, petit in-8°. — Cette œuvre faisait partie des livres de Gabriel Peignot, et figurait dans le catalogue de la vente de la bibliothèque donné par Techener, sous le n° 3064, avec cette note : « Pièce de toute rareté en patois bourguignon, et imprimée vers l'année 1620. »

1621. — Estonnement des vignerons Rasignet et Sarpillon sur le tombeau de Chyndonax.

Je n'ai vu cette pièce que manuscrite et sans titre, entre

(1) Claude-Barthélemi Morisot, avocat au Parlement de Dijon, né en 1592 et mort en 1661.

les mains de M. Baudot, président de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or. On croit qu'elle date de 1621 et on l'attribue à Guillaume Legoux (1). Si cela est, je pense qu'elle aurait une date antérieure à celle qu'on lui suppose. Elle me paraît, à moi, être de même facture que l'*Isménias*, et m'a bien l'air d'appartenir à Malpoy.

Il y a, non loin de l'Allée-de-la-Retraite, plantée en 1754 par le président de La Marche, une contrée de vignes appelée le *climat des Poussots*. On y découvrit, en 1592, une urne renfermant des cendres et ossements, et portant une inscription grecque qu'on expliqua ainsi :

« Dans le bocage de Mithra, ce tombeau couvre les restes du grand pontife Chyndonax. Arrière, impie, les dieux veillent sur ma cendre. »

Un médecin de Dijon, nommé Guenebaud, fit sur cette découverte un livre emphatique intitulé : *Le Réveil de Chyndonax, prince des Vacies, druides celtiques-dijonnais,* avec la saincteté, religion et diversité des cérémonies observées aux anciennes sépultures; à Dijon, chez Claude Guyot, 1622.

Le zélé docteur a soin de dédier *son sien et petit labeur,* où il nomme Chyndonax *archiprestre des Druides*, au gouverneur de la province, le duc de Bellegarde, et, jouant sur le mot comme on l'aurait pratiqué à l'hôtel Rambouillet, il place ce livre sous la BELLE ET SEVRE GARDE du Duc et sous le *bouclié de son autorité conceüe par le lustre de ses ancêtres.*

Il y a mieux encore : les flatteurs du duc de *Bellegarde* avaient rencontré dans son nom cette anagramme : LE

(1) G. Legoux, seigneur de Vallepelle, avocat-général au Parlement de Bourgogne, mourut, d'après Papillon, peu de temps après l'année 1614.

BERGER DE L'AGE D'OR. Jugez si les poètes en profitèrent; en voici, comme étude de mœurs, un échantillon sorti du cerveau de P. R. Guenebault, fils du docteur archéologue :

On a maintenu la Bourgogne
Et mis en paix ceste coronne.
Qui nous a donné ce trésor?
C'est LE BERGER DE L'AGE D'OR.

Ce fut une fureur, un engouement universel que cette trouvaille. Henri IV voulut qu'on lui en fît un rapport; le président de Thou, ne pouvant obtenir l'urne à prix d'or, en demanda un dessin qu'il envoya avec l'inscription à *Gruter*. Le gouverneur de la province en personne, M[gr] le duc de Bellegarde, suivi du marquis de Mirebeau, du comte de Tonnerre, des présidents Fremyot et de Crespy, allèrent visiter le fameux monument chez le docteur Guenebault (1), qui crut alors au plus beau jour de sa vie. Casaubon vint de Genève tout exprès et alla prendre Saumaise. Des magistrats : Millottet, Legoux de Vallepelle, Picardet, etc.; des avocats : Richard, Morisot, etc. ; des membres du clergé, et, entre autres, le chanoine Edme Robert, firent queue chez le fortuné docteur.

Des médecins, des avocats, de jeunes poètes, firent des épigrammes, des bouts rimés, des quatrains et des sonnets en latin, en français et même en italien, sur *le Réveil de Chyndonax*. On peut les lire au commencement du volume du docteur Guenebault. Aussi entonna-t-il de la sorte la trompette au début de son livre :

---

(1) La trouvaille avait été faite par ses vignerons, et ce sont précisément les circonstances de cette découverte qui composent le fond de la pièce en vers bourguignons ci-dessus indiquée.

« L'an 1592, le jour auquel l'Eglise, depuis l'institution du pape Jean XVII, célèbre la commémoration des Trépassés, second de novembre, un vigneron et ses deux fils travaillant (après le divin service) dans une vigne qui m'appartient, etc. »

Girault a pris la chose bien au sérieux; car, dans son Manuel de l'étranger à Dijon, il convertit presque en Ténare le *Creux d'enfer,* et veut absolument qu'il y ait eu, parmi une sainte horreur de chênes druidiques, un temple de *Mithra* vers ce *lac noir,* et il lui faut absolument les *Argentières* pour loger les Druides, conservateurs et gardiens de ces lieux sacrés.

Mais qu'est-ce donc que la gloire! Ce monument tant visité, tant célébré par toutes les bouches de la Renommée, passa des collections du cardinal de Richelieu dans la basse-cour d'un curé des environs de Versailles, où il servit d'abreuvoir. Je ne puis vraiment croire qu'il soit désormais appelé à un deuxième réveil.

1622. — La Courtisane solitaire, par J. Lourdelot, dijonnais, vicaire perpétuel de l'église Notre-Dame de Dijon, mort à Lyon vers 1630 dans un âge très avancé.

Il n'a paru de cette œuvre que la première partie, se composant de cinq cent soixante-quatre pages in-8°, et se divisant en cinq livres, sur des sujets bizarres et incohérents. Cette première partie a été imprimée à Lyon en 1622, et est fort rare. — Le surplus paraît n'avoir jamais été mis au jour, ce qui est peu regrettable. La prose est en vieux langage, et les vers sont en patois bourguignon.

A la page 549 de cette première partie se trouve un plaidoyer devant la cour d'amour, entre Alison et les deux amants Porrenò et Coula, etc. Alison se déclare pour

Coula, lequel prend la parole devant ses juges avec l'accent d'un triomphateur, et fait, avec une éloquence toute rustique, la peinture d'un mauvais ménage. On devra remarquer, pour la rareté du fait en matière de poésie bourguignonne, que les vers sont ici de douze syllabes.

. . . .
Ço qui ne s'ayme pa, en lo moison ressamble
Lé chen qu'on voy au bor se baitre ay cô dedan,
Se poussé, se gronday, s'aulan toior mordan.
Ansin lé mairiay qui l'un l'autre ne s'ayme,
Vivon de la faisson et son toior de maime;
Ay son toior feman san iaimoy se ran dire
Qui peuss'un tan pouchô lé faire ène foy rire.
Ne vauro ti pa meu étre dedan lay maire
Que d'étre mairiay d'ène telle maneyre,
Vou puto, de repôsay lay neu au cemeteyre
Ayvô les homme mor qui ne no dison ran?

Alison fut adjugée à Coula, et Porrenò débouté de sa demande.

L'ouvrage où a été pris cet extrait porte ce titre, d'une étrange prolixité : *La Courtisane solitaire,* de M. J. Lourdelot, dijonnais, où sont exprimées les diverses passions, événements et catastrophes de l'amour, les triomphes du vray et parfaict amour, les combats, roses et épines de la solitude, et les moyens de se prévaloir contre les tentations qui s'y rencontrent. Première partie, dédiée à M[me] la première présidente de Dijon; Lyon, Vincent de Cœursilly, 1622, in-8°, sans compter l'épître dédicatoire et la préface.

L'ouvrage est dédié à très-noble et très-vertueuse dame M[me] Marie Bourgeois, femme de noble messire Nicolas Brulart, chevalier, conseiller du Roy en ses Conseils privés et d'Estat, premier président à la Cour du Parlement de Dijon, baron de La Borde, seigneur de Santenay, etc.

1623. — Le Reveil de Bon-Temps, par l'Infanterie dijonnaise au Carnaval de l'an 1623. Dialogue entre plusieurs vignerons et Bon-Temps. Ce personnage seul répond en vers français, tandis que ses interlocuteurs l'interpellent en vers bourguignons.

On faisait beaucoup de réjouissances à l'occasion des visites des gouverneurs ; mais bien souvent tout le bonheur qu'en retirait la province, c'était d'être grevée de nouveaux subsides. Or, dans cette parade de la Mère-Folle, Bon-Temps semble faire une allusion directe à la chose lorsqu'il dit à un des vignerons :

J'ai vu des harpies de la Cour,
A l'aide d'un jeune vautour,
Jusques ici faire leurs courses
Et sucer le sang de vos bourses.

Quelquefois la bande joyeuse glissait un éloge à travers la satire. Bon-Temps ajoute :

J'ay vu un gros mylord de France,
Sage, discret et bien appris,
Qui disposait de la finance.
Et si pourtant il n'a rien pris.

Nos pères avaient-ils, comme nous, des gens de mauvais aloi, qui passent leur vie à nuire aux autres par une infâme médisance ? Il faut bien le croire, puisqu'un des vignerons demande à Bon-Temps :

N'aivé vò poin vu, d'aivanture,
Dezô lai tarre dé *monture*
De Lucifar qui ne fon ran
Que boire et maudire dé jan ?

Une foule d'allusions qui étaient vives et pénétrantes alors, n'ont plus de sel pour nous : telle que certaine ville

de glace dont a triomphé Jupiter; telle que certain Actéon qui voit souvent Diane toute nue; telle enfin que ces six femmes gourmandes qui dépensaient vingt-quatre francs dans une collation. Aussi n'en est-il question ici que pour faire voir le genre de discours dont les compagnons de la Mère-Folle régalaient le public dijonnais. Tout cela était débité en très-mauvais vers, on le conçoit bien. Aussi un des vignerons de la troupe se permet-il de les critiquer, en disant qu'il a vu

Dé fô qui n'on laitin ni glôse,
Dé fô qui ne rime qu'an prôse.

1629. — Le Chariot de triomphe du Roy représenté par l'Infanterie dijonnoise le dimanche 25 février 1629, mêlé de français et de bourguignon. Dijon, Nicolas Spirinx, 1629. In-8°, par Pierre Malpoix.

1630. — Resiovissance de l'Infanterie diionnoize pour la naissance de Mgr le prince de Conty. A Dijon, chez Nicolas Spirinx, imprimeur et graveur tant en lettre qu'en taille-douce; 1630.

Quelques-uns imputent cette production à Bénigne Pérard à cause du mélange de vers français avec les vers bourguignons, genre dont il est coutumier. Cette pièce en dialogue présente en effet un interlocuteur français aux prises avec deux rudes écharres (1) qui l'interpellent pour avoir de lui l'explication d'un char allégorique où le nouveau-né, semblable à un jeune dieu de l'Empyrée, étouffait

---

(1) On nommait ainsi les vignerons qui parlaient le bourguignon le plus pur.

l'hérésie apparaissant sous les traits de Pithon. C'était encore un reste des souvenirs qui avaient laissé de profondes traces à Dijon à cause du dévouement de cette cité au duc de Mayenne. Toutefois il y a dans cette pièce, devenue fort rare, des facéties fort lestes annonçant bien plutôt la façon de Pierre Malpoix que celle de Bénigne Pérard.

1632. — Retour de Bon-Temps, dédié à Monseigneur le Prince gouverneur et lieutenant général de Sa Majesté en ses pays de Bourgogne, Bresse, Berry, etc., et représenté à son entrée, par l'Infanterie dijonnoise, le dimanche 3e octobre 1632. — A Dijon, chez la vefve Claude Guyot, imprimeur du Roi. M. DC. XXXII. — In-4° de soixante-seize pages mêlé de patois bourguignon et de français, par Etienne Bréchillet, avocat au Parlement de Dijon.

Fevret de Fontette a imputé à tort cette œuvre à Bénigne Pérard seul. Il est à croire que celui-ci est entré en collaboration avec Bréchillet; et ce qui doit le faire penser, c'est que Papillon l'attribue séparément à l'un et à l'autre.

1632. — Ebaudisseman dijonnoy sv l'heurôse naissance de Mgr Dvc de Bregogne. A Dijon, chez Antoine Farjot, rue de la Poulallerie.

1632. — Le Paissaige dé Pouacre, par Bénigne Pérard, selon Fevret de Fontette et l'abbé Papillon, qui, dans sa Bibliothèque des auteurs de Bourgogne, range cette pièce à la date de 1611. (Si cela était, la pièce de 1632 serait une réimpression.) — Dijon, Ve Guyot.

Il paraît que par ce terme injurieux de *poüacres* (1) on

(1) Il pourrait bien répondre à celui de pouille-revi. (Voir au Gloss. de La Monnoye.)

désignait les compagnies franches qui vivaient alors aux dépens des villes et des campagnes; un des interlocuteurs de cette pièce les nomme aussi *Liégeois*. Ces compagnies s'étaient flattées de pouvoir tenter un coup de main sur Dijon pour rançonner la ville, et, n'ayant pu y réussir, elles saccageaient les moissons, brûlaient les villages et mettaient le feu aux faubourgs. Les pauvres paysans étaient venus s'entasser dans Dijon, comme au temps des guerres les plus désastreuses.

Lé prôve par mille ay mille
Venin s'éborgé dans lai ville.

Cependant un des interlocuteurs nous fait connaître que le danger ne fut pas de longue durée.

Aullon, aullon, lai gare a mote,
Peu quon ouvre les quate pote.
. . . .
Ce n'aitoo qu'in mauvoy nueige,
Qui na chu que su lé villeige.

1632. — Le Chariot des Déités, à l'honneur de Mgr le Prince, par l'Infanterie dijonnoise, pièce en vers latins et bourguignons; in-4° de vingt pages. Cette pièce, sans date, mais attribuée à celle de 1632, a pour auteur Etienne Bréchillet, suivant Papillon.

1632. — Réjouissance de l'Infanterie dijonnoise pour l'entrée de M. le marquis de Tavannes, lieutenant du gouverneur de Bourgogne, in-4° de trente-une pages. — Œuvre attribuée à Bénigne Pérard par Papillon.

1636. — Réjouissance de l'Infanterie dijonnoise pour l'entrée de M. le marquis de Tavannes, lieutenant pour

le roi en Bourgogne, le 4 février 1636, in-4° de vingt-trois pages. Papillon attribue cette œuvre à Etienne Bréchillet.

1636. — Le véritable récit de la ville de Saint-Jean-de-Losne assiégée par l'armée impériale, commandée par le général Galas, jointe avec le duc de Lorraine et son armée; — ou dialogue entre Galas, d'autres généraux de l'armée et un tambour de la ville, à l'occasion du siége de la ville.

Béguillet, collaborateur de Courtépée, attribuait cette pièce, que je ne connais que manuscrite, à un habitant du faubourg de Saint-Jean-de-Losne âgé de cent ans. Elle renferme deux cents vers environ, et elle est suivie *d'une malédiction des fuyards*, tirade de trente-deux vers français contre les habitants qui ont quitté la ville au moment du siége de 1636.

1636. — Le mariage de Jacquemar, pièce manuscrite attribuée par les bibliophiles au vrai vigneron Chaingeney ou Chaingenai, à qui La Monnoye a fait une renommée pour les traditions du vrai langage. Depuis lors, plusieurs pièces de poésie bourguignonne ont été données par leurs auteurs sous le pseudonyme de Chaingenai.

1636. — Dialogue sur la venue de Mgr le prince d'Anguien a Dijon. Interlocuteurs : Silène, Nasillon, Graindor. Cette pièce manuscrite m'a été communiquée par M. Baudot; elle est sans date, mais l'entrée du duc d'Enghien à Dijon rend la date ci-dessus certaine.

Deux villageois s'emparent de Silène et le garrottent pour qu'il réponde à leurs questions. Silène leur fait voir

clairement qu'ils possèdent l'âge d'or, parce qu'un Condé est dans leurs murs.

Nasill. Que veu dire que mon fessou,
Quan hier je bôchoo lay tarre,
Net en coutéà de Robisson
Comme beurre tranchoo lé piarre?

Sil. Sa que l'aage d'or revenoo,
Et qu'ène chose maulaisée
In pôchenicô devenoo
Come cire et come rosée.

1636. — Réjouissance de l'Infanterie dijonnoise pour la venue de M. le duc d'Enguien, le 25 février 1636, par Guyot (imprimeur), à Dijon, in-4° de trente-une pages. Œuvre attribuée par Papillon à Benigne Pérard et à Bréchillet.

1636. — Nopces de Bontemps avec la Bourgogne, le 25 février 1636. Manuscrit attribué à la collaboration d'Etienne Bréchillet et de Bénigne Pérard.

1638. — Réjouissance de Rasignet et Sarpillon a l'occasion du réveil de Chyndonax. — Le dialogue a lieu entre les vignerons du fameux docteur Guenebaud, si l'on en croit les quatre vers qui suivent :

Sarp. Lai viellesse l'ay tô pôrry,
Ey revarrey bétô an vie.

Ras. Note mosieu l'ey bé guary,
Lou monde l'i en pote anvie.

Cette pièce manuscrite, et appartenant à M. Baudot, porte la date du 30 mai 1638; mais, à mon sens, elle est un vrai pendant de la pièce qui porte le titre d'*Estonneman des vignerons Rasignet et Sarpillon, etc.*, et que les

bibliophiles ont rangée à la date de 1621. (Voir à cette date.) Elle est vraisemblablement du même auteur.

1638. — Récit de ce qui s'est passé en la ville de Dijon pour l'heureuse naissance de Mgr le Dauphin. Dijon, Palliot, 1638, in-4°. — On attribue cette œuvre à Etienne Bréchillet et à Malpoy, qui étaient alors échevins. Aux pages 3 et 15 de cette pièce, selon Papillon, il est question de la Mère-Folle.

1639. — Salutation de Mgr le Dauphin, par Archigaut, Moitridar et Venongeon, vignerons. Pièce manuscrite appartenant à M. Baudot, et portant la date du 16 janvier 1639.

1641. — Dialogue bourguignon sur un esprit qui retournait. Cette pièce manuscrite, et appartenant à M. Baudot, porte une date ainsi énoncée : *Divioni*, 1° Februari 1641. — C'est un dialogue entre *Mélanthon*, *Susembrot*, *Aftingan* et *Frontignar*. On y trouve une critique assez froide de la science pédagogique appliquée aux dogmes religieux.

1643. — Dilude de trois vignerons maudissant Maurice et bénissant Phocas. Interlocuteurs : *Vindouçot*, *Salibrot*, *Grangosey*.

Cette œuvre manuscrite appartient à M. Baudot. Comme il y est question du siége de Thionville par le duc d'Enghien, la date de cette pièce n'est pas antérieure à 1643.

1643. — Description du feu de joye dressé en la ville de Dijon, en l'honneur du Roi, pour la prise de Thionville, réduite en son obéissance par M. le duc d'Enghien. Dijon, Palliot, 1643, in-4°. — Papillon impute cette œuvre à Et. Bréchillet.

1645. — La Perdrix a l'orange, question proposée au Carnaval de l'an 1645, avec les Grottipètes (1), etc.

Dans cette pièce, dit Papillon, il y a plusieurs vers de Bénigne Pérard, à la page 17, ainsi qu'aux pages 41 et 42. Ailleurs Papillon ajoute que Jean Nicolas (2) est l'auteur d'une partie des pièces qui sont dans cette œuvre burlesque, imprimée in-8° chez Pierre Palliot, en 1645.

1646. — Jacquemard vou lay prinse de Côtray ; à Dijon, chez Pierre Palliot, imprimeur du Roi, libraire et graveur, à l'enseigne de la *Reine-de-paix,* devant la Chambre des comptes.

Cette œuvre, devenue rare, appartient à M. le comte de Vesvrotte, à Dijon : c'est un in-8° de seize pages. La fameuse horloge de Courtrai, placée sur une des tours de Notre-Dame, fait le fond de cette pièce de vers, dont l'auteur est inconnu. C'était déjà un joûteur contre les Beaunois, ce qui nous fait voir qu'avant les Piron (3) cette plaisante petite guerre entre la capitale de la Bourgogne et Beaune était déjà suscitée : car on apprend d'un des interlocuteurs qu'il existe

Dé jan de Béane qui sôténe
Que no cloche lor éparténe.

Un autre répond :

Quay l'an veingne dé jan de Béane,
Je lé ranviron bé su l'ane.

---

(1) C'est-à-dire ceux qui allaient à une certaine grotte.

(2) Avocat général au Parlement de Bourgogne, mort en 1681, âgé de plus de soixante-dix ans.

(3) Aimé Piron, père d'Alexis Piron, est né en 1640 et décédé en 1727.

Un autre compère raconte la prise de la ville de Courtrai, événement dont le plus grand résultat, selon lui, est la conquête du bonhomme Jacquemar.

1660. — Sur l'heureux retovr de Son Altesse Monseignevr le prince de Condé, premier prince du sang; à Dijon, chez Antoine Grangier, marchand libraire et imprimeur du Roi et de Monseigneur le Prince, à l'enseigne *Saint-Bernard,* devant la Chambre des comptes. MDCLX.

C'est un petit in-12 de vingt-huit pages, dont le libraire Grangier, imprimeur du Roi et de M[gr] le prince de Condé, fait hommage, sous le nom de *livret*, au Prince, tant de sa part que de celle de l'auteur; il ne nomme point ce dernier, et dit seulement que cet auteur s'est adressé à lui pour l'impression *de son petit ouvrage*. Indépendamment de la préface en langue française, il y a plusieurs parties distinctes dans ce recueil; une première est en vers français avec ce titre : *Retour triomphant*. On peut remarquer la glace de ces vers français comparativement à l'allure vive et joyeuse de la poésie bourguignonne : il est juste, en effet, qu'en prenant le langage des paysans, on fasse jouir le lecteur du ton familier et de la bonne et verte franchise de ces gens sans feinte et sans détours.

Une deuxième partie a pour titre : *Lay Bregogne resegrizée* (1); on y rencontre l'idée si chère aux Dijonnais et si souvent caressée par eux :

Qu'on aule ay par vau ay par mon,
Ancò n'a-t-y tey que Dijon.

---

(1) C'est-à-dire renouvelée. Malgré un deuxième titre: *Galairdise,* il n'y a rien de bien gaillard dans cet exposé du *resegrizeman de lai Bregogne.*

Une troisième partie intitulée : *La gloire d'Isabelle,* est écrite en fadaises de l'hôtel Rambouillet. Le nom d'Isabelle voile celui de Marie-Thérèse d'Autriche, qui avait épousé Louis XIV au mois de juin de cette même année 1660, et avait fait son entrée solennelle à Paris le 26 août. Le début suivant fera facilement juger du reste : « Après que la princesse Isabelle aura fait son entrée dans la ville des dieux (Paris), et que Mars, l'un de ses plus grands favoris, l'aura saluée par la bouche des canons, ses orateurs ordinaires, etc., la Prudence, la Force, la Tempérance, la Justice, et principalement la Paix, accompagneront Isabelle comme ses dames d'honneur, etc., etc. »

Enfin, une dernière partie a le titre de : *Réiouysseman sù lay poy.* Là, au moins, la naïveté du patois fait passer ce qui serait fort soporifique dans une ode française.

1662. — L'OCCASION PERDUE ET RETROUVÉE. Les bibliophiles placent à cette date ou à celle de 1663 cette œuvre qu'ils imputent à Pierre Dumay, conseiller au Parlement de Dijon (1).

1668. — ORDONNANCE A SE RÉJOUIR. Cette œuvre est attribuée à Jean Nicolas ; on lui attribue encore une autre pièce sans date portant ce titre : *Des Ragoûts de Carnaval.*

1671. — ENTRETIEN EN FORME DE DIALOGUE FRANÇAIS ET BORGUIGNON entre un vigneron de Dijon et vn soldat, pendant le séjour qu'il fait en sa maison. Présenté à Son Altesse Monseigneur le duc d'Anguien, gouverneur de Bourgogne et Bresse, en son entrée audit gouvernement,

(1) Mort en 1711, à 86 ans.

par C. D. L. L. (1) ; à Dijon, chez Pierre Palliot, imprimeur du Roy, du Rév. Evesque et Duc de Langres, des Estats et de la ville, devant la cour du Palais, *A la Reyne-de-paix;* 1671.

Cette pièce de poésie bourguignonne appartient à M. le comte de Vesvrotte. On assiste, en la lisant, aux éternelles disputes des gens de guerre avec leurs pauvres hôtes les vignerons, qui ne peuvent ni les bien coucher ni les bien nourrir. Cette plaie des logements militaires était bien saignante, car on a souvent lieu de remarquer dans les productions populaires qui nous occupent, des plaintes et des protestations sur ce sujet :

> Quan varon-je lou bou de tô lé gen de guarre
> Qui vène tô lé jor du côtay de Lyon?
> . . . .

1682. — Ebavdisseman dijonnoy sv l'hevrôse naissance de Monseignevr Duc de Bregogne; à Dijon, chez Antoine Farjot, marchand libraire, rue de la Poüillalerie; avec permission. M. DC. LXXXII. Grand in-12 de vingt-sept pages.

Fontette, le bibliographe Delmasse et l'auteur des Vies anecdotiques des Piron attribuent cette pièce de vers à Aimé Piron. C'est la première fois qu'il entre en scène dans ma bibliographie ; mais il en aura la plus riche part pour la valeur et le mérite des œuvres.

Dans l'*Ebaudisseman dijonnoy*, on rencontre çà et là quelques traits heureux.

---

(1) Fevret de Fontette donne les seules initiales C. D. L., et impute l'ouvrage à Claude de Launay, mort à Dijon en 1729.

En voici un qui rappelle un souvenir de gloire :

Lo draipéa c'etoo l'oriflan
Qu'on poti contre lé Flaiman,
Et contre lou traître Artevelle
Quan on le bôti en jaivelle.
Lay couleur de cet étandar
Ça demi jaune et demi var.

Voici un trait de malice à propos des feux de joie :

Lé caipuchin faisire meu :
Ai breulire tô lo vieu meu ;
Osi bé n'osein tai lé vendre
. . . .

D'après ce qui va suivre, chaque quartier de la ville avait ses réunions pour dîner en plein air. Notre société moderne n'a plus de ces heureux jours de fusion où la morgue s'éteignait assez souvent dans une joyeuse confraternité populaire. La Bourgogne est devenue triste.

Dan ce tan lé gen lé pu riche
De sessetai n'aitein pa chiche,
Vé lé prôve qui ce soir lai
Maingein su lai quemenautai.
Su lou paron ou lai jeustice
Fai passai lé marchan d'épisse,
Lé daime de ce catei lai
Tretôte aivein potai lo plai.
Lo manton brannein en cadance,
Ce n'étoo que réjouissance,
Que quôlibet et que bon mô
Au son dé trompette et dé pô.
. . . .
Lo lacquei et lo chambeleire
Se tenein ai sarre crôpeire.

Cette vie duri quinze jor
Tantô belleman tantô for.
Seugan que lé neu étein belle
On s'égraillisoo po lai velle.
. . . .
Ai l'aitein bé environ cen
Qui tirein ai tô bou de chan,
Ma dé cô de si rude sote
Quai len démangonein lé pote.

L'auteur dit peu de chose de ce qu'il y eut de plus extraordinaire dans ces fêtes, c'est-à-dire de la parade du char de triomphe, dont les plus curieuses circonstances ont été racontées au *Discour joyou.* Néanmoins, il cite une particularité intéressante : c'est que le célèbre sculpteur Dubois présida à la décoration de ce splendide char.

Po executai lou dessain,
On mi en besogne lai main
De Duboi qui se sai bé prarre
Po foüillai lou boo ai lai piarre.
Le marbe noir, osi le blan,
Tretô li son indiféran.

Somme toute, on ne regrette pas la longueur du récit, à cause du détail de ces fêtes publiques. Rien n'y manque : distribution de vin, repas en commun, illumination générale, transparents ingénieux, feux d'artifices, feux de joie, mousquetades, salve d'artillerie du Château, *Te Deum* en musique, groupes de personnages exposant l'histoire vivante du passé, scènes burlesques, danses animées, etc. Il y a tout un contraste à y considérer entre la gaîté vive et prolongée de nos pères et notre raideur moderne.

1682. — Discor joyou de rejouissance de lai velle de Dijon en rime borguignôte, su lai naissance de note Duc.

lonée po ionée. Ai Dijon, se ven ché Anthone Farjô, vis ai vis dé petit Belô. M. DCLXXXII.

Une simple analyse de cette pièce de vers, aussi rare que curieuse, offrira un tableau de mœurs non sans intérêt pour notre histoire locale. Il s'agit de 24 journées de fêtes consécutives pour célébrer la naissance du jeune Dauphin, né le 6 août 1682, et à qui Louis XIV avait conféré le titre de Duc de Bourgogne.

Dans la première journée, dit le poète, tout le monde devait se réjouir de sorte que

Ran ne feume qu'é chemenée.

On fit *cônay* (publier)

Qu'au devan de cheique moison,
De faigô et de gro tison
On élemisse dé fouleire (feux)
Et é fenétre dé lemeire.

Les bourgeois dînèrent devant leurs portes.

To checun devan son taudi
Metti lay naippe su lay taule,
Prôve et monsieu, tô paule maule,
L'un du bouilli, l'autre dou roo
Ay qui pu en époteroo.

Ce tintamarre des rues était accompagné du bruit solennel des cloches de toutes les églises, chapelles et monastères.

. . . . On an aitoo ésodeli.

Or, comme on avait grand besoin de repos après tant de jours de divertissements, on faisait le soir la police. Les gens braillards d'à présent, et à qui les rues de la noble cité bourguignonne appartiennent trop souvent pen-

dant la nuit, n'auraient pas alors eu tout à fait leurs aises : car, nous apprend Aimé Piron :

On fesoo dé gay et dé gayte
Tô lé soi por beutre lai paite
Su lé zivrogne et mauletru,
Et su ço qui fesin dou bru.

Le 2ᵉ et le 3ᵉ jour on fit des distributions de pain et de vin.

Ay çôlai qui potein dé brô,
On ne lo disoo pa ça trô ;
De pain blan on n'étoo pa chiche :
Ay cheique prôve cheique miche.

Dans la 5ᵉ journée les danses commencèrent à tous les coins de rue.

Ay cheque care in menetrey.

Il y avait alors des bancs près des maisons, et là s'asseyaient les dames et demoiselles, et aussi les *couturières en draps* (1), avec les blanchisseuses, etc., qui *morguaient* à plaisir et de plus belle tous les passants.

Le dimanche, pour la 9ᵉ journée, on célébra à la Sainte-Chapelle un *Te Deum* où assistèrent Messieurs du Parlement

Ayvô lo rouge écoutremen.

Ils étaient suivis de la Chambre des comptes et des gens du bailliage.

Pendant la 10ᵉ journée, un tapissier avait dressé dans la rue Notre-Dame une grande tente avec portique, et là

---

(1) Aimé Piron ne cite pas les couturières en robes; mais elles ne donnaient vraisemblablement point *leur part au chat.*

trente convives du quartier célébrèrent la fête. On était convenu d'une amende contre tout absent.

Aymande ay qui ne venoo pa.

On trinquait à qui mieux mieux, circonstance que le poète traduit ainsi :

Ay disein sôvan *taupe et tingue.*

Le 11e jour, le quartier de Saint-Jean voulut rivaliser avec celui de Notre-Dame dans ce genre de repas public à frais communs.

Ay fire in béa éparteman
En faiçon d'ène gailerie
To garni de taipesserie,
Contre quey, entre deu flambéa,
Aytoo mi dou Roy lou tabléa.
On fi épotay ène taule
Et dé traitéa su lez épaule,
De ché lo checun son couvar,
On ny pri parsonne san var;
Car oseto que lay pidance,
Qui n'aytoo lay que po lai pance
Fu épotée, de cay de lay,
On se mi ay débricôlay
Lé poulô, lé pinjon, lé torte
De si belle et si bonne sote,
Que lé plai fure dégarni,
Et devan lo chécun garni.

Dans cette même journée, Messieurs de l'Arquebuse, en grande tenue de plumages blancs, de rubans sur l'épaule et aux manches, et de cravates de *beau point*, vinrent, après une bonne régalade, au Logis-du-Roi, tirer des arquebusades au haut de la tour, puis allèrent en bel ordre

Po faire décharge nôvelle
Ay tô lé premey de lay velle.

Le 12e jour, il y eut un bal à la salle du Jeu-de-Paume,

Qui a vé lay pote Guillaume.
Por meu dansé failloo bringuay :
Lou bon vin rend lé jan pu guay.
On y voyoo dé jeune fille
Ay qui tojor l'aimor fretille,
Écoutrée de lo béa zaibi,
De béa ruban et de bibi,
De tor blon coüiffée et frizée,
Ansin que son lé zépouzée,
Qui ayvin le soin bé môflô
Et lo pucelaige si blô
Quay lé fau mairiay ay l'hate
Si on ne veu pa qu'ay se gate.

Les bourgeois de la rue Saint-Nicolas voulurent aussi dîner en public, et ils imaginèrent pour cela de s'établir dans la galerie de la tour de leur église, dont ils avaient splendidement illuminé le pourtour.

De céte tor lai gailerie
Lo sarvoo po lo goinfrerie.

De là ils jetaient au peuple, qui se pressait dans les rues adjacentes, tout ce qu'ils ne consommaient pas de leur écot. Ailleurs, c'était sur le perron de la salle du Palais-de-Justice qu'une table se garnissait de friands morceaux, avec des pâtisseries, des fruits et des confitures.

Ben environ neuf ou dix fanne
San lo mairy sôpire ensanne.

Bientôt les chambrières de ces dames vinrent assiéger les reliefs du festin et se mirent en joie, encore d'autre sorte, dit le poète, jusqu'au lendemain.

Le 16e jour, on chanta un *Te Deum* dans l'église des

Jésuites, et les écoliers firent une parade par la ville. *Ay l'aytin bé cent mousquetaire.*

. . . .
Cete latinouze milice
Ayvo metey que lé sorjan
Feussein quate de lo réjan,
Potan dans lo main lo ferulle,
L'aulebade de Marc-Tulle.

Le poète, en parlant du jeune de Tavannes, en fait ce portrait achevé :

Ay san bé dou ay la soti.
Dé meu ay l'aitoo esoty
De ruban et de pierrerie
De jouste-au-cor an brôderie.
Ay tenoo bé say graivitay
Devan, daré, de tô coutay.

La 18e journée est la plus merveilleuse, à cause du char de triomphe qui parcourut lentement la ville et les faubourgs, escorté de cinquante cavaliers richement vêtus et dont les chevaux étaient caparaçonnés de plumes et de rubans. Sur ce char couleur d'or et d'azur paraissaient Philippe-le-Hardi, Jean-sans-Peur et Charles-le-Téméraire, vêtus comme ils avaient coutume. On pouvait lire en caractères très-voyants écrits sur les roues les devises ou dictons favoris de ces princes. Par derrière était Philippe-le-Bon, en simple habit de velours, mais avec le collier de la Toison-d'Or. Au milieu de ces princes se voyait un trône entouré de riches étoffes et surmonté d'un soleil, avec un emblème en latin signifiant que ce soleil cherche par le monde un royaume nouveau pour un nouveau Louis.

Sur ce trône, de bonne graice
Ene daime tenoo lai plaice
Don lou visaige et le tetin
Aytin pu blan que dou satin.

Cette dame gardait un berceau orné de fleurs et dans lequel reposait un gracieux enfant tout emmaillotté de dentelles. Devant ce cortége était porté le vieux drapeau national qui avait fait toutes les campagnes de nos Ducs. C'était un grand *porte-respect* pour la foule, qui aurait été tentée de se ruer avec trop d'empressement et de curiosité vers ce char. Le poète, et à ce trait on reconnaît Piron, ajoute à la fin de son récit :

San me vouloi ane nommay,
Ay foroo qui fusse de Béane
Si dou major potou de cane
Y n'en disoo ny rimoo ran.

Cependant un épisode grotesque eut lieu le lendemain et signala la 19e journée. On prétendit régaler les moines de la Chartreuse de cette parade. Raconter en vile prose le résultat de cette singulière pensée, ce serait atténuer la chose. Il n'y aura pas de lecteur, j'en suis bien sûr, qui ne me sache gré de reproduire ici le récit piquant d'Aimé Piron.

Dy aulay ai fu resôlu,
Béacô ne l'airein pa velu
Porçan qu'ay l'en craignein lay farce;
Ma potan on baiti lay marche.
Checun repran ce qu'ay li fau,
Lé velay tretô ay chevau;
On passe po lai pote d'Ouche.
Lou fraire, cete figne mouche
Qu'on épeule lou Dangrignar,
Ay lé voi fi lou gôguenar,

Et lu qui tôjor dangrignade
Risoo, lo faisan saluade.
Vo zéte lé tré bé venu
Et seré lé tré bé reçu.
On marche devé maugouvane
De cé dom Peire lai tavane,
On palemante por entray.
Lou Peire qui saitoo montray
Se mi ai criay po lai grille :
Faite retiré fanne et fille,
Ay saivoi si celay se peu.
L'un en chaisse ène, l'autre deu,
On ôvre lay pote et on entre ;
On entandoo criay lou ventre,
Lou doo, lay téte, lé coutay.
D'autre ayvin lou né tô crôtey
D'être tombay dedan lai paute.
Ay qui bailleré vo lai faute?
Lou réveran dom Prôcurou
Se bôti si for en courou,
Pri in baton, et peu ai fraippe
Et su gonô et desu caippe,
Su lé côtte et lé côtillon,
Et tô dou large et tô dou lon;
Troi gran vaulô de lo cusène
Ay groin graa et grosse bedène
Fraipin ay tô brai recoti :
Béacô de jan sen son senti.
Tô din cô lé fille et lé fanne
Dresire in bataillon ensanne,
Po repousé dan lay moison
Lou peire et vaulô san roison.
Lez autre peire ay lai fenétre
Qu'aytin ben'aise pet étre
De voi lou sexe femignin,
Qui po lo na que dou vairin...
Encor in cô on palemante;
Ço qui aitin lé pu pré, tante

D'ôvri lay pote sans lay clar;
Ma tretô lé fraire frapar
Po bé faire voi lè largaice
De cé dom Peire (de lo graice),
Ay jetire pô dou tricô
Piarre, baton, doüe et trjcô.
Bé dé jan dou tricô sautire
De qui lé bille se chauffire,
Et de lo téte lou tôpô
Tô se tenoo en érigô.
Ma lou Major disi qu'on baite
Vite lay marche et lay retraite :
Y son poyé tô queme ay fau,
Qu'on preigne lou chemin d'enhau.
Mé dom Peire on vo remarcie
De vote bonne et grand recie.
Y ne sai pa que tô devin,
Car ayvô lé zautre y men vin.

Le 24[e] jour de fête, on tira un feu d'artifice sur la place Saint-Jean; après quoi, *dieu marsi!*

. . . Monsieu lou Moire on conduisi,
Et su lez unze heure et demie
Tôte lay joye fu endormie,
Hormi quéque bonsoi joyou
Qui fu baillé quéque par ou
Ay béacô de fanne aymiaule
Queme ay bé d'autre qui sen maule.

1682. — Dialôgue français et bourguignon du récit des réjouissances faites à Dijon pour la naissance de Mgr duc de Bourgongne, par Jean Fory, chirurgien. Dijon, Jean Ressayre, imprimeur et libraire, vis-à-vis le Collége; in-4° de trente-huit pages.

Le récit est exact mais froid, et pourtant il est fait avec quelque bonhomie, par un vigneron à un voyageur passant

près de sa vigne. La verve spirituelle et piquante d'Aimé Piron va faire tort désormais aux autres auteurs du genre.

1682. — Remarciman dé brave Barozay de Dijon, fay par Gregore Gouy au gran Roa Lovy quaitoze, en requeneussance d'ou beâa prezan quai lô zé fay d'ain Duc de Brégogne. A Dijon, chez Antoine Michard, imprimeur de la ville; *A Saint-Jean-l'Evangéliste*, 1682; in-12.

L'auteur de cette pièce de vers bourguignons est, suivant le P. Lelong et selon Papillon, Tassinot, conseiller au Parlement de Metz (1). Papillon n'attribue à cet auteur que cette pièce et la suite du deuxième livre de l'*Enéide*, commencé par Pierre Dumay. C'est dommage, en vérité, que Tassinot n'ait pas été plus fécond en ce genre de productions; car son langage est loin de manquer de pureté : *Chaingenai* ne l'aurait pas démenti. Les mots sont bien accentués selon la prononciation dijonnaise.

Grégoire Gouy, l'orateur des vignerons, raconte au grand Roi le songe qu'il a eu :

Ausi bè pu de troa semeigne
Aivan que lai bonne Daufeigne
Eusse éclô son nôble garçon,
Y raivoo qu'autor de Dijon
Y voioo dan n'in béaa nuaige
Deu gran sôlô qui feséen raige
Tan ai l'echaufféen nò borjon,
Et ène leugne tôt au lon
Pu claire que de l'éaa de roche.
Ai ly aivoo mointe caiboche
Qui en veléen filôsôfay;
D'autre en etéen essôrfantay :

(1) Né à Dijon en 1654 et mort à Chaumont en 1730.

Chaicun en disoo say chaiceugne
Quan tô d'in cô steu gran leugne
Ecouchi d'ein pelit sôlô,
Tô droà su lay ruë du Seichô.

L'orateur des vignerons raconte aussi les belles fêtes de Dijon :

Lou landemain on voisi,
Devan lai moàzòn de lai vellc,
Ene fonteine dé pû belle
Qui ôo chiclay depeü lontan :
C'étoo du vin dé pû frian
Qui feusse dans tôte lay Côte.
. . . .
Ai failloo voo lou soi lé taule
Vou tô ty etôo paule maule ;
Lé riche aivô lé prôve jan,
L'officié d'aivô l'atizan
Bevéen dan lai maime gôbelle :
On ny mettoo tô por écuelle,
Flambeâa, faigô, frachun, tizon,
Tô clairoo devan lé moazon ;
On y breloo jeusqu'é zetelle.
Anfin ai sannoo que lai velle
Feusse ain foneâa de mairichau,
Tan t'ai ly fesoo clar et chau.

Les vignerons de la rue Saint-Philibert ne manquaient pas, dans toutes les fêtes publiques, de paraître avec un Bacchus à cheval sur un tonneau, ni de visiter toutes les tables des rues, en buvant dru.

D'autre montréen lô z'aulegresse
Potan Bacus dessû lo cô
Ai chevau su son côvelô
Aivô son vore et sai botaille,
Coüiffay to totor dé z'airoaille
De groo totillô de raimeâa
Qui vene autor de no paiseâa

D'aivô dé brainche de liare.

. . . .

Lé cloche étéen de lai patie
Qui senéen d'ène tey furie
Qu'on ne s'entendoo pa palay.

Voici comme le compère Gouy dépeint la Renommée que Dubois avait mise au-dessus du char de triomphe :

Ene daime aivô say fontainge,
Etoo to t'an côqueluchô.
Elle poto ain gran sublô
Dan sai main droàte, avô dé z'aule
Qu'el l'ayvoo darei lez'épaule,
Et tenoo son pié gauche en l'ar.

Il y a un petit trait de malice qui n'est pas sans naïveté de la part d'un magistrat du Parlement.

Lé noble jan de lay jeustice
Qui ne meinge ran san épice,
D'aivô tote lé z'autre cor
Por échevay ce si béaa jor,
Aulire ai lai Sainte Chaipelle
Vou çâ que mosieu Farjonelle (1)
Fesi chantay ain Tédéon
De nôvelle composition.

---

(1) Artiste de l'époque. Aimé Piron parle aussi du *saivan Monsieu Farjonelle* dans sa pièce de vers de *Philisbor éclaiforai*. Ce M. Farjonelle était compositeur et dirigeait les chœurs à l'orchestre, à en juger par les vers suivants où sont cités aussi les artistes et amateurs de ce temps-là.

Berlhier, ni mainge ni ne dor,
Tan ai lé anvi de bé faire ;
Bigarne aivô tô sé confraire,
Répéton do le grau maitin.
Capus, *Born* et *Arvelin*,
Et lai gran bande no promette
Qu'ai n'airon pa lai gotte é paitte
Gambu récure son anvô ;
L'autre sarpan, le senne aitô.

1687. — Lai Bregogne en larme su lai mor du prince de Condai. 1er février 1687, à Dijon, par Louis Secard, imprimeur marchand libraire devant la cour du Palais.

Cette pièce est d'Aimé Piron. Elle exprime des regrets d'autant mieux sentis, que notre poète était un enfant gâté des princes de la maison de Condé, gouverneurs de la province. Il n'y avait pas de grands galas où Aimé Piron n'eût sa place marquée, et il ne contribuait pas peu par son esprit et son bon sens au plaisir du festin. On assiste, dès le début de cette œuvre, aux regrets personnels du poète bourguignon.

Haila le gran Condai a mor,
Ce prince que j'aimo si for;
Cen a fai, ai na pu cet homme
Qui do lai riveire de Somme
Jeuque su lé give du Rhein
É cen foi baittu l'ennemin.

Comme de juste, le poète ne pouvait manquer de célébrer dans ses vers les hauts faits de Rocroy, de Nordlingen, la prise de Philisbourg, etc. Il termine par une allocution pleine de délicatesse et de sentiment adressée à la bonne ville de Dijon.

Te souventai, di voie, Dijon,
Quand ai l'eto peti gaçon
Et quai passo dedan té ruë
Jettan de tô coutai sai vuë,
Su lé péti et su lé gran
Qu'ai cherisso pairoailleman?
Obliró tu bé ce grand homme,
Comme on faisi Camille ai Rome?
Nennin, nennin, je me prômai
Quai là dan ton cœur engravai;

Oui je me proumai, chère aimie,
Que tu n'é de tei pain norrie,
Et chécun sçai que de tô tan
Ton cœur a tôjor étai fran.

1687. — Joyeusetai sur le retor de lai bonne santai du Roy. A Dijon, chez Louis Secard, en l'officine de Pierre Palliot, imprimeur du Roy, de Mgr l'Évêque duc de Langres, des Estats et de la Ville, *A la Reine-de-Paix*, devant la cour du Palais. 1687, in-8° de vingt-pages.

Cette œuvre d'Aimé Piron (1) nous initie aux parades des réjouissances publiques de l'époque, et, ce qui est très-curieux, elle nous montre les corporations et corps de métiers assistant au *Te Deum* solennel. On y voit *lé sept membre dé marchan*, etc.,

Çolai qui vende dé chandelle,
Çolai dé poin et dé dantelle,
Le vandeu de drai de Marey,
Marchan de soye et argentey.
. . . .
Et finaleman lai quemeugne
Veli aivoi moime foteugne.
Torneu, menuisei, mairichau,
Faiseu de pôche et de reichau,
Pôtei d'étain, pôtei de tarre,
Lampei, bouchei, vandeu de varre,
D'un cœur oûvar encherissein
L'un su l'autre tant qu'ai peuvein.
Dé vaigneron lai grande trôppe
Maingi do le maitin lai sôppe,

(1) J'en dois la communication à M. de Rochefond, qui a été pour moi d'une hospitalité littéraire on ne peut plus bienveillante.

Ai peu aipré, tambor baittan,
Chaippéa troussé, lai pleume au van,
Equippée de sabre et raipeire
Marchi en queue de sai banneire,
Por ai son tor faire chantai
Devan sain Matin un môtai.
Enfin é couvan, é paroisse,
Tretô déploiein los aidroisse.
On voyò dan lé rüe lo bò
Grò et menu qui éclairò
Ma d'ène quantitai bé grande.
Les habitan corein en bande
Ai l'instan qu'éprôcho lai neu
Por dansé ai l'entor dé feu.
Jeusque dan lé petite rüe
On entendo de tei cohüe,
Qu'on en eto essodillé.
En masque les uns hébillé,
Potein en lo main dé bôtaille
Couvate d'ôseire et de paille.
És ène éto le vin blan,
És autre le vin de Tailan,
De Monteveigne, dé Poreire;
Les autre potein en seveire
Dé charge de barô rempli
De celu de chante-podri.
. . . .
Ai faisi bé chantai du monde:
Car aivo dé tasse porfonde
Qui tenein du moin un chauvéa,
Dieu scai comme ai côlo sans éa;
Ai peu aipré lé jambe
Allein sans cesse en sarabande.

A l'occasion du défilé des corporations auquel nous fait assister le poète, on ne sera pas fâché, je pense, d'avoir une idée des armoiries de ces corporations dijonnaises.

En voici la nomenclature par ordre alphabétique :

Apothicaires. — D'or à trois bars (1) de sable, rangés en fasce l'un sur l'autre.

Armuriers et Lanterniers. — D'argent au sautoir de sinople.

Barbiers. — D'or au pairle de gueules.

Blanchisseurs et Platriers. — D'azur à un sac de plâtre d'argent en fasce.

Bonnetiers. — D'azur à une Sainte (patronne) d'or, tenant de sa main droite une palme et de l'autre une tour, le tout d'or.

Bourreliers. — D'azur à une selle d'argent.

Boutonniers, Horlogeurs. — D'argent à la fasce de gueules.

Chapeliers. — De gueules à deux chapeaux d'argent l'un sur l'autre.

Charpentiers. — D'azur à un Saint-Joseph d'or tenant une fleur de lis au naturel à la main.

Charrons. — D'or à une Sainte-Catherine de gueules appuyée sur une roue dentée de sable.

Chirurgiens. — D'argent à un Saint-Côme de gueules, coiffé de sables, vêtu en docteur et tenant une fiole.

Cordiers. — D'or au chef de Sinople.

Cordonniers. — D'azur à un Saint-Crépin d'argent vêtu d'une chasuble de gueules, et tenant une palme d'or.

(1) Sorte de poids.

Corroyeurs. — De sable à deux mottes à brasser d'argent l'une sur l'autre.

Couteliers, éperonniers. — De sable à une molette d'or (six pointes).

Couturiers, lingers, blanchisseurs. — D'azur au trépied d'or.

Ecrivains et maitres d'école. — D'or à quatre fasces de Sinople.

Epiciers. — D'azur à une balance d'argent.

Faïenciers, bouquetiers. — D'argent à un vase émaillé d'azur rempli de fleurs.

Fondeurs, chaudronniers. — D'or à huit bandes de gueules.

Fripiers, bahutiers, gainiers, formiers. — De Sinople au bahut d'or.

Forestiers, pochers. — D'azur à un évêque d'argent mitré d'or et un marteau d'argent.

Fourbisseurs, passementiers. — D'argent au pairle de sable.

Gantiers. — De gueules au gant d'argent.

Hosteliers et cabaretiers. — De Sinople au plat d'argent.

Huiliers. — De Sinople à cinq olives d'argent posées en croix.

Jardiniers. — D'azur à un Saint-Fiacre d'argent.

Joueurs d'instruments, maitres de danse. — De sable à la flûte d'or.

Maçons, tailleurs de pierre et couvreurs. — D'argent à quatres lionceaux de gueules tenant chacun une palme de Sinople et couronnés d'azur ; posés 2 et 2.

Marchands de drap et de bois. — Coupé-parti, de Bourgogne moderne et de Bourgogne ancien, au deuxième d'azur à une foi d'argent (deux mains unies).

Marchands de fer. — D'or à huit chevrons d'azur.

Marchands fruitiers, orangers, limonadiers. — De gueules à une orange d'or.

Marchands de marée et de poisson d'eau douce. — D'or à un Saint-Pierre de gueules tenant une clef de même.

Maréchaux et serruriers. — D'azur à un Saint-Eloi d'or.

Mégissiers, parcheminiers. — D'azur à un Saint (patron) vêtu en cénobite, assis et tenant devant lui une croix ornée du Christ.

Menuisiers et tourneurs. — D'azur à une Sainte-Anne instruisant la Vierge et assise sur un escabeau. Le tout d'or.

Merciers et quincailliers. — D'argent à un abbé de monastère tenant un livre et une crosse, le tout de sable.

Orfévres. — D'or à deux chevrons de sable.

Patissiers. — D'azur à un Saint-Louis roi tenant d'une main la couronne d'épines et de l'autre le bâton de justice.

Paumiers, billardiers. — D'or à trois pals d'azur.

Peintres, sculpteurs. — D'azur à trois écussons d'argent et une fleur de lis d'or au centre.

Potiers d'étain. — D'or à trois fasces de gueules.

Procureurs du Parlement. — De gueules à la serre d'autour d'or.

Savetiers. — D'azur à un Saint-Crépinien (c.-à-d. plus jeune que saint Crépin, patron des cordonniers), vêtu de

même et dans la même attitude que dans les armoiries des cordonniers.

Selliers carrossiers. — D'or à deux barres de Sinople.

Taillandiers. — D'or à trois bandes de Sinople.

Tailleurs d'habits. — D'or à quatre bandes de sable.

Tanneurs. — D'azur à un plat d'or dans lequel est une tête de Saint-Jean-Baptiste à plat d'argent.

Tapissiers. — D'azur à un Saint (patron) d'or.

Teinturiers. — D'argent au pal d'azur.

Tisserands. — De Sinople à la navette d'argent.

Tondeurs de draps. — D'azur au ciseau à tondre d'or.

Tonneliers. — D'or à la barre de gueules.

Traiteurs, rotisseurs, cuisiniers. — D'or au Saint-Laurent d'azur tenant un gril, de sable.

Vanniers, sapiniers. — D'argent à un Saint-Antoine et son cochon, de sable.

Vinaigriers. — D'azur à l'entonnoir d'argent.

Vitriers. — D'or à trois losanges, deux et un de sable, chargés chacun au centre d'une fleur de lis d'or.

Officiers. — *Corps des officiers de la Justice et Monnoie de Dijon.* — D'argent au chevron d'azur.

Officiers de la Mairie de Talant. — D'azur à trois bandes d'or.

Officiers de la Maîtrise des eaux-et-forêts. — D'argent à un arbre de Sinople planté sur une terrasse d'azur; à sénestre, un poisson de sable surmonté d'un oiseau volant

de même; à dextre, un cerf de gueules surmonté d'un oiseau volant, de sable.

Officiers du Grenier à sel. —D'or à trois pals de gueules.

Officiers de la Table de marbre et Traites foraines. — D'argent à la bande de Sinople.

Officiers de la Justice consulaire. — D'argent à la barre de sable.

1688. — PHELISBOR ECLIAIFORAI, dialôgue de Robichon et Renadai. A Dijon, chez la veuve d'Antoine Michard, imprimeur et marchand libraire en la rue du Bourg. 1688.

Dans cette œuvre, Aimé Piron parle des chercheurs de nouvelles qui, soir et matin, se promenaient pour les attraper au vol, et dont le rendez-vous était chez le libraire Farjô,

> Ou chécun diso sai chéquéne.

Cependant, au milieu d'une centaine d'habitués du cercle Farjô, il en était jusqu'à deux qui fussent dignes de foi :

> Monsieu Fleuri, Monsieu Peti de lai poste,
> Ça cé deu lai quai no fau croire.

Aussi n'est-ce que d'après ces rares et bonnes autorités que le compère *Renadai* raconte le siége de Philisbourg. On trouve dans son récit certains traits qui, sous un ton de parodie, offrent néanmoins une peinture réelle de la chose. Tels sont les vers suivants, pour exprimer ce qui se passe dans les ouvrages de tranchée :

> Tei levo son pi por creusai
> Qui tombo le groin dan lai boue
> En faisan éne tarbe moüe,

Et tei teno le née en l'ar
Qui depeu n'é pu voisu clar.
Ai pleuvo dedan lai trainchée
Dé brugnôlle et de lai draigée,
Si dru qu'ai chaique bou de chan
On voiso force de no jan
Étendu roide su lai plaice.
Por ceulai qu'aivein lai feignesse
De faire lai gade écrepi,
Anco passe se sauvein ti.

Dans l'exemplaire placé sous mes yeux, il se trouve à la fin une chanson sur la prise de Philisbourg, sur l'air : « J'entends déjà le bruit des armes. » Ce même exemplaire est illustré de six figures représentant une tour, un joueur de flûte et de tambourin, une escouade de gendarmes ayant l'arquebuse sur l'épaule, un canon faisant feu, un porte-enseigne près de la forteresse, et enfin un soldat sonnant de la trompette en signe de victoire.

M. Baudot possède l'autographe même de cette pièce de vers, écrite par Aimé Piron d'une écriture large et trèsnette. Elle est en effet citée dans les Vies anecdotiques des Piron comme existant en original.

1689. — Dialogue de Piarro et Coula, vaigneron de Dijon, su lo porvileige égairai. — Ayvô lai requaite por presentai au Roy. A Dijon, par Louis Secard, imprimeur et libraire devant la cour du Palais. M.DC.LXXXIX.

Ce dialogue a de la grâce et du sentiment, ce qui n'est pas toujours la coutume des poésies bourguignonnes, excepté pourtant celles d'Aimé Piron et de La Monnoye.

Le lecteur rencontrera dans ce dialogue l'écho de certains vers du bon Lafontaine.

Point de pain quelquefois et jamais de repos.
Sa femme, ses enfants, les soldats, les impôts,
Les créanciers et la corvée
Lui font d'un malheureux la peinture achevée.

Pour avoir la signification de *porvileige égairai* (privilége égaré), il faut savoir que de 1315 à 1349 régnait sur la Bourgogne le duc Eudes IV, le Père des pauvres, qui dota un grand nombre d'hôpitaux et voulut que les bonnes gens eussent *le privilége* de ramasser librement du bois dans les forêts du Duché. Or, c'est à l'édit concernant ce privilége que font allusion les deux interlocuteurs du dialogue. Les vignerons de ce temps-là, disent-ils, avaient délégué douze de leurs plus belles filles pour aller offrir à Jeanne de France, duchesse de Bourgogne, du vin doux, avec les plus beaux muscats et les plus belles pêches de leurs vignes. La députation féminine fut admise à présenter ses riches corbeilles ornées de fleurs et de rubans au moment où le duc de Bourgogne tenait compagnie à la duchesse occupée à filer avec sa quenouille d'ébène sur la terrasse du palais ducal, au soleil. Ce fut alors que le duc Eudes IV donna cette permission ou cet édit, qui ne fut que trop tôt supprimé par les successeurs du bon duc Odon. Les pauvres vignerons disaient qu'on leur avait dérobé leur titre; de là est venue l'idée de *porvileige égairai*. Il paraît que du temps de ces bonnes gens on plaçait au coin de certaines rues, comme pour les signaler à la réprobation publique,

Qu'ai faise froi, qu'ai faise chau
Lé larron de bò et de sau (seaux).

Ce qui fait dire à *Coula :*

Ça bé de fai faire jeustice
De ço lai qui seuge le vice;

Ma no je ne son pas larron.
En mil trois cen lé vaigneron,
In jor que le Duc de Bregogne
Regadò fillan sai quelogne
(Dessu lai tarasse au solô)
Lay Duchesse qui san volô
Faisò tonnai son fu d'ébene,
Deleizire demie dôzaine
De lò fille por lo potai
Du vin douçô, aivô dé plai
De meuscar lé pu blô dé vaigne,
Et dé péche dans deu charpaigne,
Totevillée tôt ai l'entor
De ruban en laissô d'aimor.
Moime elle chantire in passeige
De chanson su lo beà visaige.
Ce bon moître qui n'aivô ran
Si for au cœur que le queusan
D'épainché su no sé largesse,
No faisi su le chan prômesse
Qu'ay l'entendò que mashuan
No gran peire et lo descendan
Eussein tretô in libre usaige
Dan lé bò qui son du finaige.

Il n'en était plus de même, hélas ! du temps du pauvre *Piarrô* et du pauvre *Coula*. Aussi s'en plaignent-ils bien amèrement :

Ancore s'on no parmettò
D'allay chargé no moigre dò,
Dan lé bò voisin de lai velle,
Dé zairigô et dé zételle
Qui treine é chareire et sentei,
J'airein po no chauffai de quei ;
Ma dialezau qu'on le parmette.

A l'exemple des vignerons du temps de la bonne duchesse Jeanne, les pauvres vignerons de 1689 décident

qu'ils députeront les plus sages d'entre eux pour porter une requête au Roi. C'est cette requête qui a toute l'éloquence du genre et qui aurait mis en émoi la sainte Société de Saint-Vincent-de-Paul, si elle eût existé alors.

Tô fai pidié, gran prince, en lor;
Lai laivure qu'on baille é por
É pu de goû que le pôteige
Qu'ai fon dan lo poüillou maneige
Vou lai bize et les quate van
Jor et neu je von combaitan. . .
. . . .
De lai char, jaimoy ai n'en mainge,
Si ce na quan on fai vandainge;
Et s'ay l'on queique foi du lar,
Ai le gade por vo *soudar,*
Qui dabor que ché lor ai l'antre
Son (por respai) d'in cor de ventre
Etaquai, de lai pô qu'ai l'on
De logé ché dé vaigneron.

L'hiver fut si rude que les malheureux allaient par les champs faire des fagots de broussailles et d'épines; mais les sergents les guettèrent et fondirent sur eux à l'improviste. Il s'ensuivit une mêlée, que le poète décrit avec tous ses épisodes, et à la suite de laquelle plusieurs de ces pauvres gens furent mis en prison. On fut alors, comme toujours à Dijon, très-charitable, de l'aveu même des infortunés appointeurs de requête.

Sire (disent-ils) san monsieu du Harlay
Lé vaigneron étein raflay.
Ce charitable porsennaige
Evaty de ce cairiaige
Faisy potai dans no moison
De tô coutai force tison

Et dé faigô, san préjeudice
D'in gran feu qu'ellemò son suisse
Devan ché lor vous ai jettò
Tô lé jor in môle de bô,
Et le soir ai no laisso prare
En repô lai bréze et lé çarre.

Après ce bel éloge donné au président du Harlay, les vignerons ne peuvent se lasser de citer l'exemple du duc Eudes IV.

Si lai jaulée no ven reprare
Roy le pu gran qui so su tarre,
Ai l'exemple du duc Oudô,
Baillé no queique carrenô
Devé Rouvre ou devé Pleumeire,
Vou je peuvein et no zôvreire
San daingé de prison allai
Charché de quei no déjallai.
Je n'aivon ran que lai retaille
Du bô que lai vaigne no baille.

Il ne manque plus que l'impôt pour achever de peindre leur misère.

.... Çan qui no tormente
Et no fai le pu grimôlai,
Ça quan je voison cé billai
De *taille* qu'in sorjan épote
En se quarran de pote en pote.

1689. — Le chai de nôvelle, ou Dialôgue de Plantebode et Rudemeigne; M. D. CXXXIX, chez Antoine Farjô.

Dans cette pièce d'Aimé Piron, deux paysans glosent sur la politique et nous montrent le Dijon d'alors affamé de nouvelles. Il est vrai qu'à cette époque, l'Allemagne, la Hollande et la Suède pactisaient contre la France, et que, pour faire face à cette ligue formidable, le peuple était écrasé de lourds impôts.

Il y a à la fois dans les six vers que je vais citer un tableau vivant de cette effervescence populaire, habituelle aux jours d'événements graves, et quelque chose de cette curiosité athénienne que le prince des orateurs censurait avec tant d'énergie.

Rudemeigne dit à son interlocuteur :

Voz an voizé qui po lé rüe,
En se fesan seigne, s'ambrue
Por s'émassey en in monséa
Éraingé queme dé paiséa,
Disan l'un l'autre quey nôvelle?
On en doi recevoi dé belle.

Plantebode, moins grand politique que son confrère, lui répond :

L'endroi ou ça que meu on glôse,
Ç'a quan on a tô paule maule
Lou doo é feu, lou ventre ai taule.

Propos d'ivrogne, penserez-vous? — Non pas, mais de bon vivant et de spirituel convive, racontant comme une bonne nouvelle que La Monnoye ait fait une ode sur les glorieux succès du prince de Condé en Allemagne, et terminant ses réflexions par cet éloge vif du poète bourguignon :

Por côpay cor, et ça le bou,
Jaimoi, jaimoi de si bon gou
Fesou de var né fai ouvreige
Quéme çò de ce porsennaige.
Sai laitoo ay Pairi, y croi
Quai seroo lou rimou dou Roy.

1690. — Le Borguignon contan. A Dijon, chez Claude Michard, imprimeur et marchand libraire à la place Saint-Etienne, 1690. Œuvre d'Aimé Piron.

Le titre signifie que l'auteur est heureux d'avoir à célébrer les victoires de Louis XIV sur les Anglais et les Hollandais. Le Rhin se console en son langage de ne plus être bientôt la lisière du grand Empire de France, et dit à ce sujet :

Qu'ai san vau bé meu tô que tar
Que lai liseire so lai mar.

Il envie la paix dont jouit Suzon :

Suzon m'écrivi l'autre jor
Quai vai, qu'ai revein et quai dor
Tan qu'ai li plai, et qu'ai sen vante.
Peut-on foteugne pu plaisante?

Dans cette guerre si glorieuse pour nos armes, Guillaume, prince d'Orange, *ayant été effleuré d'un boulet de canon*, pour me servir des expressions du président Hénault, le bruit de sa mort se répandit en France, et les démonstrations de joie qui eurent lieu à Paris à l'occasion de cette fausse nouvelle se répétèrent dans les provinces. Dijon se sentit aussi en joie, et son poète favori ne manqua pas de prendre la balle au bond. A l'opposé de la fable, il fait venir du fond des enfers un autre Pirithoüs pour visiter dans ce bas monde un autre Thésée, et lui raconter comment le roi Guillaume, prince d'Orange, s'était présenté à *Caron*, qui l'avait repoussé et avait donné l'ordre qu'on le fît jeter dans un vilain trou,

Lai vou on jette lé méchan.

Ce Pirithoüs bourguignon, c'est *Chaingenai*, l'ami de Caron dans les enfers et l'inspirateur des chants poétiques d'Aimé Piron sur la terre. Chaingenai, qui est comme le nom patronymique de la muse bourguignonne, est le nom

réel d'un vigneron autrefois fameux par ses chants populaires; mais, hélas! ses vers ont eu le sort des vers sybillins; ils courent comme les feuilles d'automne au gré des vents, et personne ne les a recueillis encore. Ils sont à l'état de purisme traditionnel, et tout poète doit écouter dans l'air les sons de cette harpe éolienne.

Donner un soufflet à Ronsard ou à Despantère, on le sait, c'est faire quelque bévue contre la langue française; mais aussi donner un soufflet à *Chaingenai*, c'est commettre un crime de *lèse-idiome bourguignon*, lequel doit sa forme et ses allures personnelles aux temps les plus reculés, et dont les premières poésies populaires nous manquent. Toutefois, on en retrouve le jet dans le naïf langage de certains lieux de nos pays de montagnes; et si nos poètes classiques du genre sont venus tard, ils n'en avaient pas moins recueilli le feu latent, dont ils nous ont laissé de remarquables vestiges.

Pour en revenir à l'œuvre d'Aimé Piron, et notamment au dialogue entre l'ombre du prince d'Orange et Caron, on ne saurait disconvenir que notre poète n'ait été inspiré par Lucien en personne. Ce n'est pas la première fois que je trouve quelques rapports entre la moquerie spirituelle de l'écrivain grec et l'humeur satirique et sensée d'Aimé Piron. Y aurait-il une certaine analogie entre l'ancienne Samosate et la capitale de la Bourgogne? Mais pourquoi chercher une telle similitude jusque sur les bords de l'Euphrate? Athènes était spirituelle et moqueuse : il ne faut donc pas chercher si loin.

1690. — DIJON REVIGÔTAI. — A Dijon, chez Louis Secard, imprimeur et marchand libraire, place Roïal, devant la Monnoye. M. DCXC. — OEuvre d'Aimé Piron.

Le poète exprime chaleureusement tout le bien qui va résulter de l'élection d'un nouveau maire. Nous apprenons par ce passage une chose plaisante : c'est que la population dijonnaise avait *alors le droit* d'élire le maire que lui désignait le Gouverneur.

Tô d'in cô in sorjan de Moire
Ravi d'aivoi épri l'histoire,
No disi : Su, coraige, enfan,
Vo venré pretai le sarman ;
J'ay entendu lire lai lettre
Qui vo fai lé moître de mettre
En plaice de Monsieu Jôly
Monsieu Baudô ; ai la genty.
Adè sai phisionômie,
Elle plai. Ai né de sai vie
Fai que du bé.....

Après l'éloge de la science universelle de cet homme de bien, le poète achève le tableau par ce trait naïf :

Enfin, ai n'ignore de ran,
Car tô les art ça ses enfan.

Notre poète avait vanté un peu auparavant les talents administratifs de son maire ; c'est assurément l'éloge principal, et nous n'avons, à notre époque, rien à désirer sur ce point. Jamais notre belle cité n'a offert un aspect plus monumental (1) ; de magnifiques palais s'élèvent, les

(1) Dijon, par la continuité des grands et beaux travaux qui l'embellissent et en font une cité à part en France, doit beaucoup de reconnaissance aux hommes habiles qui administrent en ce moment ses affaires. Tels sont M. le baron de Bry, préfet de la Côte-d'Or ; M. André, maire de Dijon, et MM. Vernier et Gaulin, etc. Le souvenir de MM. Victor Dumay, ancien maire, et Darcy, ingénieur, sont bien chers aussi aux Dijonnais. Honneur aux hommes d'élite dont tous les moments sont ainsi consacrés à l'embellissement et à la gloire de leur cité !

eaux jaillissent partout en gerbes élégantes, l'entrée du Parc est délicieuse, et quand on va de la porte Guillaume à Saint-Michel, on se croirait dans quelque cité florissante de l'ancienne Grèce, à cause de la richesse, de l'ensemble et de la variété des monuments.

Au temps du maire Baudot (1), les arts et les lettres étaient en grand crédit, d'après l'attestation d'Aimé Piron. Comment ne pas renouveler ici l'éloge si légitimement dû à leur protecteur? Car c'est aux lettres, témoin Bossuet; c'est aux sciences et aux lettres tout ensemble, témoin Buffon; c'est aux arts, témoin Dubois, Rude, Rameau et tant d'autres, que cette noble cité de Dijon doit tout le lustre dont elle brille.

---

(1) François Baudot, maître des comptes, fut élu maire de Dijon le 20 juin 1690. Il était né à Dijon le 8 janvier 1638. Il fut réélu maire le 20 juin 1694, et continué dans ses fonctions jusqu'au mois d'août 1703. Il mourut à Dijon le 4 avril 1711. Voici son épitaphe :

En vain la Parque meurtrière,
Baudot, a de tes jours cru finir la carrière,
Ta vertu de la mort ne peut craindre les traits.
Dijon, comblé de tes bienfaits,
Dans le cœur de son peuple a gravé ta mémoire,
Et quand, par tes écrits, Autun voit désormais
De son antique nom ressusciter la gloire,
Le tien doit être sûr de ne mourir jamais.

François Baudot avait voyagé avec fruit et cultivait les lettres avec succès; l'on peut voir la nomenclature de ses écrits dans Papillon. Il recherchait beaucoup les gens de lettres, et il était particulièrement lié avec La Monnoye, qui l'appelait les délices du gouverneur et du peuple.

Par suite d'une affection récente, il boitait un peu, et sur ce que son successeur dans la magistrature municipale avait nom Clopin, La Monnoye fit l'épigramme suivante :

Peut-on lorsque Clopin en maire est érigé,
Et qu'en boiteux Baudot clopine,
Ne pas dire : Clopin en Baudot est changé,
Et voilà que Baudot clopine?

Philibert Baudot, fils du précédent, fut élu maire de Dijon le 20 juin 1729.

Chose étonnante, s'écriait Aimé Piron en parlant du vicomte mayeur Baudot, on disait alors du bien du maire qu'on allait élire !

Chécun chante du bé de lu
Dan Dijon. Ça chôse tré raire,
Car le fraire i médi du fraire...

Il y a un autre dicton moins vieux encore : Que fait-on à Dijon? — On y sonne et on y médit, assurait-on au XVIII[e] siècle. — Aujourd'hui, il faut bien l'avouer, on y sonne beaucoup moins, mais n'y médit-on pas davantage? Je ne sais. Toutefois, malgré ce travers dont convient Aimé Piron, et qui, dit-on, s'est perpétué, qui songerait à n'avoir point pour Dijon un vif et patriotique dévouement? Ceux-là seuls peuvent y souffrir qui suffoquent d'envie ou d'un triste orgueil ; mais pour tout homme simple, combien n'y a-t-il pas de dédommagements précieux près d'une foule d'esprits aussi modestes que distingués (1) !

1690. — L'amour intéressé et l'amour d'aujourd'hui, par Philibert Lambert (2) ; Autun, 1690, chez Jean Guillemin ; in-12 de cent quatre-vingt-huit pages, mêlé de prose et de vers. (Note de M. H. Joliet.)

1691. — Montmélian tarbôlai. Fevret de Fontette (*Bibliographie de la France*, t. III, n° 37014) indique cette

(1) Si je ne m'efforçais de mettre la plus grande discrétion à parler des vivants, combien mes sympathies ne m'entraîneraient-elles point à citer les noms de ceux qui, dans les lettres et les arts, sont aujourd'hui l'honneur de la cité !

(2) Contrôleur au grenier à sel d'Arnay-le-Duc, mort en 1731.

pièce comme ayant été imprimée ; mais elle est très-rare et elle est citée dans les Vies anecdotiques des Piron comme existant en original dans leur famille Ce précieux autographe d'Aimé Piron est aujourd'hui possédé par M. Baudot. La pièce de vers se termine par une chanson de deux couplets sur la prise de la citadelle de Montmélian.

1691. — A cette même date appartient encore une pièce de vers d'Aimé Piron, portant le titre de *Guillaume encharbôtai*. Papillon la cite simplement et sans donner de date. Fevret de Fontette lui donne celle de 1691. Cette pièce est fort rare : je l'ai cherchée inutilement à Dijon.

1694. — EXPLICATION DE L'ÉNIGME DE RÉTHORIQUE SUR LA VENDANGE, en rime bourguignonne, par Jean Gouin, vaigneron de Couchey; à Dijon, chez Claude Michard, imprimeur et marchand libraire, place Saint-Etienne, MDCXCIIII. Avec permission. In-12 de seize pages. Rare.

Cette œuvre commence par une préface en prose française qui décrit un tableau du martyre de sainte Catherine. La pièce de vers bourguignons est intitulée : *Explication*, et, en effet, on y assiste à la description faite à sa manière, par un barôsai pur sang, de ce tableau qu'il lui plaît de qualifier d'*énigme de rhétorique.* A l'entendre, le tyran Maximin, persécuteur de sainte Catherine, *ça le moitre du treu*. L'impératrice, c'est la femme de ce maître du pressoir,

Qui se plain que son homme a bane (1)
D'un cô que cé maudi gorman (2)
Li on baillé darré Tailan.

(1) Borgne.
(2) C.-à-d. les écoliers, qui dévalisent les vignes.

La machine du supplice *s'épeule un treu ai roüe*. La jeune Catherine, j'en ai bien peur, en sera réduite au rôle de vendangeuse; mais elle aura inspiré de jolis vers :

Tetei-ci contre qui lé rôse
Et lé ly nôse disputai
Su le chaipitre de béatai,
Pu on lai voi, pu elle a belle.
Vos euille, admirable pucelle,
Eplue comme dé diaman :
On diro qu'on vo voi deu ran
De parle enfilée dans lai bouche.
Tôtefoi sai béatai ne touche
Ce fier et tarbe barôsai.

Quelques-uns pensent qu'Aimé Piron s'est dissimulé ici sous le pseudonyme de Gouin. Toutefois, il n'était guère habituel à ce poète, sincère et ami de tous, de craindre la publicité.

1694. — Explication de l'énigme troisième sur la magie, en rimes bourguignonnes, par Guy Cornille, vaigneron de Dijon, d'après Fevret de Fontette, t. III, n° 37014.

1694. — Compliman ai son Altesse sérénissime Mgr le duc de Borbon sur son errivée ai Dijon. A Dijon, chez Claude Michard, imprimeur et marchand libraire au-dessus de la place Saint-Etienne; *A saint Jean-l'Evangéliste*, in-12 de dix-huit pages.

Cette œuvre, que les bibliophiles attribuent à Aimé Piron, fait partie d'un petit volume de recueil possédé par M. H. Joliet, et qui a appartenu à Ch. Nodier. On y remarque ces vers sur les artistes dijonnais de l'époque :

Si vo velé dé viôlon
Vou queique chanson en musicle,
Capus, dé chanteu le senicle,

Vo fredeneré le rondéa
Qu'é compôsai Monsieu Moréà.
Demain ai chanteré Armide
Et le jor seuguan Sangaride,
Lundi seré Bellerôphon,
Madi, dan sai baque Caron,
Et maicrédi ai fau s'étendre
Ai voi de son batéà décendre
Le jeune et dégordi Jason
Qui praré au poi lai toison.
Honni sò tai qui mau y pense ;
Et pu aipré celai lé danse
Venron, vo voiré cô su cô
No daime san meucheu de cô,
Coeiffée ai lai môde nôvelle
Aivô dé ruban Isabelle,
Vo presentai lò blainche main
Por dancé jeuqu'au landemain
Le refu d'aimor, lai gaivôtte,
Vou queique dance borguignôtte.

1697. — Lès hairangou de Dijon ai son Altesse sérénissime Mgr le Duc. — A Dijon, chez Claude Michard, 1697; in-12 de dix-sept pages.

Il y a dans cette œuvre d'Aimé Piron des vers on ne peut mieux tournés sur les atours et sur la sagesse des dames de Dijon, n'en déplaise aux incrédules. On y rencontre çà et là des pensées fort délicates et des louanges très-fines.

1699. — Compliman dé vaigneron de Vougeot ai Monsieu l'Abé de Citéa lote moître, su son prôçai du fauteuil des Éta, et Remarciman dé moime au Roi su sai bonne jeustice. A Dijon, chez Claude Michard, imprimeur et marchand libraire, proche la Sainte-Chapelle du Roi. M.D.CXCIX, avec permission; in-12 de vingt-trois pages.

Un autre titre précède le texte ; c'est celui-ci :

«Lai profaisie de Machuréà, Crusôtai, Baudri et d'Arcéà, Renevei, Pivanéà, Roussôte, contre ce qu'on ôte ai Monsieu l'Abé de Citéà lé droi don ai là ben et béà saisi dô le tan que lé fée se promenein dan no contrée.»

Les vignerons s'étonnent que le *patriarche* d'un ordre si universel que celui de Cîteaux, qui sied au Parlement entre un président et le doyen, qui a sa place marquée auprès du trône pontifical, etc., etc., n'ait, dans l'assemblée des Etats, qu'un simple pliant. Aussi commencent-ils par lui dire :

Monseigneur, ça lai véritai
Que bétô vo serai plantai,
Ma plantai de lai bonne graice,
Et que vo praré votre plaice
Dan lai belle chaire ai deu brai
Vou no Duc faisire essetai,
Ai li é bé cin cen caraime,
Sain Robar, abé de Môlaime.

Les vignerons avaient bien pronostiqué. Le Roi voulut que l'abbé de Cîteaux prît son rang à côté des évêques siégeant aux Etats. On va trouver ci-dessous le nom de cet abbé.

Seigneur, consarvé lai santai
Au Roi qui é randu lai chaire
Ai *Dom Larché* note bon peire,
Vou se son bôtu sain Rôbar,
Et sain Etienne et sain Banar.

Aimé Piron a trouvé le moyen d'intercaler dans son sujet la fable du Loup et de l'Agneau. Elle a tant de grâce dans ce nouveau langage que le lecteur me saura gré de l'avoir reproduite ici.

On conte du lou de lai fable
Qu'in jor ai ène misérable
Brebi qui ne sogeò en lu,
Ai disi en faisant gran bru:
Porquei trôble tu lai fontaine
Vou je renfroichi mai bedaine?
A-ce por me faire crevai?
— Tô béà, Monsieu, si ai vo plai,
Li répondi cete inôcente,
Je vo seu trés humble servante,
Et j'ai trô pô de vo faché;
Dieu me gade d'un tei peiché:
Je sçai mon devoir, je seu saige.
Tonné un pechô le visaige
Vé lai sorce, et vo queneutrai
Que lai méchante éà je lai boi,
Et que je vo laisse lai pure.
Ça contre l'ordre de naiture
Que l'éà remonte, et je ne fai
Poin de mau, je sai le respai
Qu'on doi ai un tei porsennaige
Comme vo, prenè le tôtaige
Monsieu, Monseigneu, je m'envai.
— Eh que diale, ça trô, je sai,
Disi le lou, et je te crôque,
Lé bogei et lé chén se môque
Ansin que vos autre de moi.
  Voilai coman ferein, gran Roi,
San vo, contre no cé hôquelle,
Por un ban, por éne escabelle,
Por un taborai, por un ran,
Voilai coman ferein cé jan.
  J'en aivon por taimoin l'histoire
Du fauteuil de fraîche mémoire
Ai qui on é velu côpai
San cause le dô et lé brai,
Le fraché, le bôtre en ételle.
Porquei li faire éne quairelle,

Et li charché un airigô
Jeuque su lai pointe d'un clô ?

Voici en deux mots l'histoire du fameux fauteuil, à qui il n'a manqué que Boileau.

Le clergé, dans l'origine des *Etats*, était présidé par les évêques d'Autun, de Chalon-sur-Saône et d'Auxerre. Ceux de Mâcon et de Langres n'y eurent que plus tard leur entrée. La noblesse était représentée aux Etats par les possesseurs de grands fiefs relevant directement du Duc ; le tiers-état se composait des députés des villes qui, depuis le règne de Louis-le-Gros, avaient obtenu des priviléges de communes. C'était, comme on voit, une aristocratie puissante, mais qui se mitigea depuis la conquête française : toutefois, l'esprit de caste et de priviléges n'y resta jamais endormi, et ce qui se passa en 1658 le prouve bien. On vit paraître un factum pour Messeigneurs les évêques ayant entrée aux Estats de la province de Bourgogne contre M. *Nicolas Larcher,* abbé de Cîteaux. On y posait cette question : M. l'abbé de Cîteaux doit-il siéger à la tenue des Estats de la province de Bourgogne en égalité de siége avec Messeigneurs les Evêques? — Grande rumeur à Dijon et dans toute la province; émotion vive à Cîteaux, dans les salons de la ville et jusque dans les écraignes de la rue Saint-Philibert; conflit porté au pied du trône, et enfin ordonnance et règlement du Roi, en date du 6 novembre 1658, portant « que dors en avant les *chaires* qui doivent être placées à l'ouverture des Estats de la province de Bourgogne, tant pour Mgr le gouverneur (1) que pour

---

(1) La convocation des Etats se faisait de trois ans en trois ans, et le plus souvent au mois de mai. Le gouverneur de la province y présidait, ou l'un des lieutenants généraux en son absence.

Mgr l'évesque d'Autun et M. le premier président du Parlement de Dijon, *seraient à bras*, de pareille figure et semblables les unes aux autres.

Vous concevrez bien, mon cher lecteur, qu'il n'était pas possible que la lyre bourguignonne ne fît entendre ses accords en si grave occurrence.

XVIIIe SIÈCLE.

1700.—Discor ai son Altesse serenissime Monseigneur le Prince, et lai querelle tôt au lon de l'Ouche, lai Tille et Suzon. — Ai Dijon, ché Claude Michard, imprimou et marchan libraire, vé lai Sainte Chaipelle. Aivô parmission. 1700.

Il avait été question à plusieurs époques d'apporter de grandes et utiles améliorations aux cours des rivières de l'Ouche, de la Tille et de Suzon; mais la seule idée des fortes dépenses que devait nécessiter l'exécution de ces projets les avait toujours fait ajourner. La Tille et l'Ouche, en effet, en s'épanchant dans les terres semblaient se conjurer et s'unir pour gêner plus de vingt villages pendant une partie de l'année. Dès 1501, le Gouverneur de Louis XII avait eu l'idée de faire un canal de Dijon à St-Jean-de-Losne. Un siècle après, en 1606, on reprenait ce projet sur la demande de Sully, et dans le cours du même siècle, les Etats de Bourgogne remettaient sans se lasser ce plan sur le tapis. Une autre pensée, qui était bien corrélative, occupait aussi les esprits : c'était de rendre Suzon pérenne, ou d'établir un canal parallèle à son cours, à partir de Vantoux, à cause des fondrières qui de ce point jusqu'à Dijon appauvrissent et dessèchent son lit.

Entre autres vœux adressés au Prince gouverneur de Dijon, l'auteur du *Discor* invite son Altesse sérénissime à terminer enfin ce grand débat.

Reste ai fini le diféran
D'entre Suzon, l'Ouche et lai Tille,
Qui de pié farme en cette ville
N'étande por les écodai,
Gran Prince, que vo volontai.

Ce prétendu différend entre les trois rivières est exposé par le poète bourguignon dans un spirituel dialogue qui vient immédiatement après le discours adressé au Prince gouverneur.

Suzon espère bien porter bateau et servir au transit de tous les produits de l'univers.

L'Ouche le trouve bien téméraire, et lui dit :

Oh! le bon ouvrei! ai t'entendre,
On dirô que tu vai to fendre,
Toi qu'on voi lai pu par du tan
Meuri de soi, mon prôve enfan.

Suzon ne trouve pas l'Ouche respectueuse, à en juger par sa réponse :

Ton enfan!.. à-ce ansin que pale
Eine femelle vé le mâle!
Di putô : *Monsieu mon mairi.*
. . . .

L'Ouche. Me cousé, je n'en veu ran faire,
Vrai riveire d'apôticaire,
Qui ne charrie que salletai.
Ça porquei je te plante lai,
Por charché meilleure foteugne.

La Tille veut prendre la défense de Suzon; mais elle ne fait qu'exciter certaine jalousie de l'Ouche, que celle-ci nous révèle par les paroles suivantes :

Vos éte ène bonne némôtte,
Je sçai for bé que vé lé grôtte
D'Aneire, ce drôlle s'en vai
Por desô tarre vo trôvai,
Et qu'ai chainge son nom en Norge.

Une bien plus grande idée fermentait alors dans la tête des élus de la province : c'était la jonction des eaux de la Saône avec celles de la Seine par un canal. Cette belle chose devait se réaliser beaucoup plus tard; mais un tel projet sourit à l'Ouche, qui ne peut d'ailleurs plus supporter l'idée de faire mauvais ménage avec Suzon :

Aidieu vo di ancor un cô,
Je vai passai dan dé prairie
Vou force fonteine jôlie
S'en vénron au devan de moi.
Pu j'évancerai, pu je croi
Trôvai de joie et de bôbance :
Russéa su russéa en cadance
Aimourou de lai novéàtai,
Se jetteron entre mé brai.
Je ne voierai que marjôlaine,
Et dé trôpéà de béte ai laine,
Qui se champoiron su mé bor.
Deçai delai de mai riveire
Lé jeune borgei, lé borgeire,
Aivô dé bôquai su lo soin,
Su lo chaipéà, su lo porpoin,
Su lo goudô, su lo jaicôtte,
Barôllai de mille fleurôtte,
Bôttron en euvre tô lé tor
Qu'en campeigne invente l'aimor.
. . . .

Voilà de bien jolis vers dus à la muse d'Aimé Piron, qui sait mieux qu'aucun poète de ce genre mêler la grâce et le sentiment à une verve éclatante de gaieté.

Cependant Suzon se dépite, et propose d'aller faire au Prince un compliment, où il lui dirait :

Gran prince, sai l'en a su tarre,
Je venon ici por éprare
Qua ce qu'on veu faire de no.
Je scaivon qu'ai ne té qu'en vo
Et que vos aivé dans lai mainche,
Ansin qu'an dit, lai catte blainche.
Ai la bé rude aipré lon tan
De séparai dé prove jan
Pour sarvi Maidaime lai Seine
De récuron dan sai cusène.
. . . .

Le pauvre Suzon, entre nous soit dit, n'a pas beaucoup gagné en bonne mine. La Seine ne voudrait point de lui, et l'Ouche peut être là-dessus parfaitement tranquille. Quand donc lui fera-t-on cette précieuse toilette que depuis deux ou trois siècles on lui dispose sur le papier?

Il existe sur la même pensée de jonction de la Saône avec la rivière de Seine une pièce de vers inédite intitulée : *Rimaillerie borguignôte,* ou dialogue entre Gaulon et Geoffroi, sans date ni nom d'auteur. L'écriture du manuscrit est large et correcte, et ressemble assez à celle d'un très-petit nombre d'autographes connus pour être d'Aimé Piron. Cette circonstance et celle de la conformité du sujet ont pu faire croire un moment que cette œuvre est d'Aimé Piron; mais voici qui s'y oppose. Il est question, au 187ᵉ vers de ce dialogue, de l'*Evêché de Dijon*. Or, le diocèse de Dijon date de l'année 1731, où il fut érigé par le pape

Clément XII. L'œuvre que je signale ne peut donc prendre date certaine qu'à partir de 1731, et, comme Aimé Piron est mort en 1727, il faut assigner à cette œuvre une date postérieure à celle de 1731 et la chercher entre l'année 1731 et 1784, époque à laquelle le prince de Condé posa la première pierre de l'obélisque élevée à Saint-Jean-de-Losne à l'occasion des premiers travaux entrepris pour la communication des deux mers par la Saône et la Seine.

Cette œuvre est fort curieuse sous un autre point de vue : c'est qu'elle donne la nomenclature des grands vignobles de la Côte (1).

Ce sera un vrai plaisir pour moi de publier dans ma quatrième partie cette pièce encore inédite, après en avoir reçu l'invitation de M. le comte de Vesvrotte lui-même, à qui appartient le précieux autographe.

1701. — Lai Joie dijonnoise su l'entrée de M. le Duc a Dijon. — Dijon, Claude Michard.

Fevret de Fontette (loc. cit.) donne sous la date de 1701 la pièce en question, mais sans citer le nom de l'auteur : on pense qu'elle est d'Aimé Piron.

1703. — Dialôgue de deu brisack, presentai ai Monseigneu le Duc de Bregogne ai son errivée ai Dijon le 20 septembre 1703. — Dijon, Glaude (*sic*) Michard, 1703; in-12.

Cette pièce de vers a été vendue après le décès de Ch. Nodier, de la bibliothèque duquel elle faisait partie. Son cata-

---

(1) Un ouvrage récemment publié par M. Lavalle a donné non-seulement la nomenclature de tous les climats de la Côte, mais même des dessins très-fins et une Carte remarquable de l'ensemble de ces riches terrains.

logue indique, au n° 637 : « Pièce d'une grande rareté, et dont on m'assure qu'on ne connaît pas d'exemplaire en Bourgogne. »

1703. — LAI TRÔPE GAILLADE DÈ VAIGNERON DE DIJON ai son Altesse sérénissime Monseigneu le Duc. Ché Claude Michar, imprimou vé lai Sainte-Chaipelle du Roi, ai Dijon. In-12 de vingt-trois pages.

Cette pièce de vers est d'Aimé Piron, d'après les Vies anecdotiques des Piron. En effet, quoiqu'il n'y ait aucun nom d'auteur, comme dans le plus grand nombre des productions de ce genre, il est impossible de ne pas reconnaître dans celle-ci la verve spirituelle et l'enjouement soutenu de cet aimable poëte; ajoutons aussi, la pureté du langage. Notre poëte vivait autant avec les paysans qu'avec le grand monde, et, comme l'a dit son fils Alexis, l'auteur de la *Métromanie*, il a été pendant plus de cinquante années l'ame des festins des Etats de Bourgogne. Il avait le droit de tout dire, tant il le faisait avec bon sens et finesse. Il a composé des masses de noëls ou de cantiques, dont il était le grand fabricateur, pour les Avents de Noël. Pendant trente ans au moins, il écrivit ces poésies populaires, qu'il savait toujours rendre neuves et piquantes par des allusions aux événements particuliers de la province et du royaume et à la chronique locale. Il n'épargnait pas non plus les travers et les ridicules des citadins bourguignons.

De son temps, dit un de ses biographes inédits (1), depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'à la Nativité, tous les soirs, dans la ville de Dijon, des joueurs de fifre

(1) Le bibliographe Delmasse.

et de hautbois parcouraient les rues en jouant et chantant des noëls qu'on s'arrachait, et dont Aimé Piron était l'auteur.

Pour en revenir à l'œuvre intitulée : *Lai Trôpe gaillarde*, c'est une des productions les plus spirituelles et les plus enjouées de sa muse. Il y donne le tour le plus comique à la déclamation d'un révérend Père Feuillant contre les atours des Dijonnaises.

Cés ample et bôfi tortillon
De vo large et lon cótillon
Qui fon faire dessu vo crôpe
Mille tor ai vos anvelôpe.
Barolai de bleu, rouge et var,
Comme lai roie de sain Banar
Por desu vo pôle antartique.
Quitté cé méchante pratique
Comme Maidelaine é faisu :
Quitté lé qu'on en pale pu.

Il y a aussi une petite scène d'une charmante bonhomie entre le prince et un vigneron. Ces deux vers :

Ce bon prince éto san grimaice :
Car ai palo bé borguignon.

nous apprennent avec quelle aimable simplicité agissaient les princes de l'illustre maison de Condé dans leurs rapports avec le peuple dijonnais ; nous savons aussi par là que l'idiome bourguignon était encore à cette époque le langage le plus familier à une grande partie des habitants.

1706. — Lé festin dés Éta ai S. A. S. Monseigneu le Duc gouvarneu de lai prôvince. A Dijon, par J. Ressayre, imprimeur et libraire ordinaire du Roi et de la Ville, *A la Minerve;* avec permission.

Il y a longtemps qu'on dit : *In vino veritas.* Certes, cet adage ne sera pas démenti par le vif tableau du festin des Etats, dans lequel Aimé Piron, en pensant être simple narrateur, fait une peinture de mœurs achevée. Bornons-nous à une courte analyse.

Le gouverneur de la province avait coutume de donner autant de jours de *gala* qu'il y avait d'*ordres*, c'est-à-dire un premier festin au clergé, un second à la noblesse et un troisième au tiers-état.

L'ordre du clergé se composait de hauts dignitaires, savoir : Mgr l'évêque d'Autun, président; les évêques de Châlon, de Dijon, d'Auxerre et de Mâcon; dix-neuf abbés commandataires et réguliers, celui de Cîteaux en tête, et, après lui, l'abbé de Saint-Bénigne; vingt-deux doyens et députés de chapitres, parmi lesquels le doyen de la Sainte-Chapelle de Dijon avait la prééminence; enfin, soixante-douze prieurs, en tout cent dix-neuf élus du clergé. On comprend la dignité que devaient garder les convives de ce rang.

> Lé préla dôblai de peleuche,
> Pré de vote Altesse essetai,
> Bé sôbreman se compotai.

Quant aux moines,

> Ai n'aivein métei por boire
> Ni por daignai bé largeman
> Qu'on lo récurisse lé dan.

La chair était exquise et recherchée : on servait des langues de carpes, des foies de brochets, des lottes, etc., etc.

Quiconque se sera un peu initié aux refrains des chansons bachiques ne pourra douter que notre spirituel chansonnier bourguignon, Armand Gouffé, n'ait connu le

charme de notre idiome, et surtout qu'il n'ait bien retenu le passage qu'on va lire :

Enfin pour nettoüé mé dan (1)
J'ai grugé de grosse écrevisse,
Dé treufe, artichau en épice,
Ne laissan jaimoi dan mai main
Mon varre ni veude ni plein (2).
Oh! daime c'éto lai un monne!
De celai qu'on ne s'en étonne;
Car cé bonne jan, ce dit-on,
N'on que *victon* et *vestiton* (3).

Le deuxième festin est donné à la noblesse. Ici, comme pour prendre le parler *jantais* de l'aristocratie bourguignonne, la description de ce grand gala est en français. Le cercle était imposant; car un siècle de noblesse était la condition première pour être élu de cet ordre, et il fallait être possesseur de fief dans la province pour avoir voix délibérative aux Etats : aussi le plus grand luxe présidet-il au service.

Cependant la gaieté devenant plus vive à mesure qu'opéraient les vins délicieux, le poète croit devoir reprendre son libre langage de barôsai.

Chécun opignò du bonô,
D'aucun faisein dé petit rô,
D'autre baittein dessu lo panse
Dé deu main lai diane en cadanse.

---

(1) C'est un moine qui raconte.

(2) Le refrain de la chanson si populaire d'Armand Gouffé est :

Ne laisse jamais dans ta main
Ton verre ni plein ni vide,
Ne laisse jamais dans ta main
Ton verre ni vide ni plein.

(3) Nourriture et habillement.

Ceci fait image, et vous en conviendrez vous-même, mon cher lecteur, si vous voulez avouer que vous avez aussi quelquefois, tout bien élévé que vous êtes, battu des notes sur votre épigastre, à l'issue d'un bon repas, comme pour dire : J'ai, ma foi, bien dîné!

Mais voici venir le tour du tiers-état, ordre composé des maires et des députés des villes de la province, dont chacune élisait deux membres. Là il était permis du moins de se dédommager de la contrainte des séances où tout imprimait la gravité, le silence et le respect. Le gouverneur occupait un fauteuil de velours bleu semé de fleurs de lis d'or, sous un dais magnifique; le premier président du Parlement et l'intendant de la province siégeaient à sa droite, et toute l'assistance portait les plus riches et les plus sévères costumes. Les séances étaient longues et cérémonieuses: jugez de la gêne de ces pauvres bourgeois, pour qui la représentation était chose inaccoutumée. Aussi l'heure du festin sonnait-elle le moment des petites Saturnales du tiers-état. Aimé Piron attendait ces bourgeois épanouis et présidait la fête. Il avait à ses côtés quelque libre penseur barôzai que je vais faire parler à ma place, et qui vous racontera rondement, ô mes chers lecteurs, les joies de vos pères. Soyez tout aussi indulgents que le prince de Condé; car ces scènes l'amusaient fort et il avait coutume de dire que l'école de Salerne prescrit à ses adeptes de s'en donner à cœur joie au moins douze fois par an.

Lai troîseime de cé jonée
Si remarquable dan l'année
Que vo lé régalé, tretô
Fire autre chôse que dé rô
. . . .
L'aimable Louis de Borbon

Aivo de contre sai parsonne
Dijon daivô Saint-Jean-de-Losne.

. . . .

Du gibié de tôtte naiture,
Maulin maulô faisò figure
D'aivô des hure de singlai;
Force torte et force patai,
Dé flan dorai, dé confiture
Tenein compaignie ai ces hure.

. . . .

Jen ai voisu por reveranse
Qui renadein de gro chiclô
Desô lai taule, aîvô dé rô
Qui grondein comme le tonnarre,
Proche de lor, tôtte lai tarre
Rejonflo de morceà frian,
Trempai de vin rouge et vin blan,
Su quoi lè chén faisein lo conte.
Fraincheman je rougisso d'honte,
De voi dé Monsieu en mantéa
Jetté du cœur su du quarréa
Devan si bonne compaignie.
Jen ai bé voisu dan mai vie
Qui beuvein beàcô et bé for;
Mai ai renadein dan lò cor,
Cela passo come ène éloïde;
Lé seul maingeu de sôpe froide
Aitein témoin de los exploi.
Le seigneur Duc ai cette foi
N'é peuvu se teni d'en rire,
Ma braveman, et peu de dire :
« Que lé festin ne vaillon ran
Quan parsonne ne s'en ressan. »

Afin que tout le monde se ressentît de la fête, le gouverneur faisait placer aux portes du Palais des Etats des barriques remplies de morceaux de sucre. Le public y

puisait à pleines mains. Les bonnes d'enfants surtout affluaient là avec leur jeune et bruyant cortége.

1709. — COMPLIMAN DE LAI POPULAICE AI LAI SERÉNISSIME ALTESSE DE MONSEIGNEUR LE DUC. — Ai Dijon, ché Antone de Fay, imprimeur et libraire en lai rue du Palai, *Ai lai Bonne Foi*. MDCCIX. Aivô parmission. — Petit in-8° de dix pages.

C'est bien du style d'Aimé Piron. Il savait toujours rendre ses compliments officiels attrayants par la forme. Ici il amène avec adresse l'éloge du prince de Condé, bisaïeul du Duc alors gouverneur.

Lé jor d'ôvrei et lé dimainche
Ai l'entrô indifféramman
Ché quécun de nos haibitan.
Padei lu moime ôvre lai pote,
En disan : L'aimin, de quei sote
Vo goné vo dan lai moison?
É-vo des airai ai foison?
— Mon Prince, j'en aivon bon nombre
Que j'aivon fabriquai ai l'ombre
Dé méchan ridéa que vequi
Ai lai faveur de nos uti.
Bon, ce répondò son Ailtesse,
J'ordonnerai qu'on vos éfaice
Du rôle de lai taille. Aidieu.
D'auquène foi, ché no messieu
Aissé sôvan an équipaige
Ai veno maingé le pôtaige ;
Ai commando en s'esselan
Qu'ai velo qu'on ne misse ran
Que l'ordignaire su lai taule.
Son mantéà dessu sés épaule
Ai veno bé sôvan l'hivar,
Comme ai l'aimo le jeune lar,

Le boudin d'aivô lai moutade
San vaulô de pié et san gade,
Lu troisième, ché Jan Loison,
Se bôttre ai taule san faiçon.
Ce bon Prince n'éto pa chiche
De palai é prôve et é riche :
Voiso tai no peti bôgrai
Gipaillé dessu le paivai,
San faire autreman de mistère,
Ai s'arretô dan lai chairaire
En disan : Éprôché tretô.
Et pui lé pièce de cin sô,
Don sé poche étein bé ganie,
Ai lo jetto ai lai pognie.
De lai cé drôlai s'en allein
Boire et bafrai lote frusquin.

Aimé Piron raconte ensuite que l'aïeul du gouverneur aimait à voir se battre ensemble les écoliers, qu'il pensait par là aguerrir aux combats. Quant à son père,

De lai prudance et lai seigesse
Ai len faisô sé deu moîtresse.

Il n'est pas étonnant que les Princes gouverneurs fissent si bon accueil à Aimé Piron : c'était presque leur poète juré et l'ame des dîners officiels pendant la tenue des Etats. Aimé Piron y avait son franc parler, et il en usait avec tant d'esprit, qu'il s'était rendu agréable et comme nécessaire. Il conserva cette faveur pendant nombre d'années, et il ne plut si longtemps que parce qu'il avait une bonhomie réelle, et que ses satires, tout à fait inoffensives, ne blessaient le cœur ni la délicatesse de personne.

1710. — Epitre dédicatoire a M. Legoux, par le Père Joly, de Gemeaux.

1711. — Le Mausôlée de Monseigneu le Dauphin dans l'église dé Jaicôpin. Dialogue de Sanson Grivéà et d'Antonne Brenéà. — Ai Dijon, ché Antonne de Fay, imprimou et libraire, vé le Palai. Aivô parmission. In-16 de onze pages, sans date. — Le permis d'imprimer est du 8 août 1711.

Pièce suivie d'une autre avec ce titre :

Le Mausôlée de Monseigneu le Dauphin dan l'église de lai Sainte-Chaipelle. Dialôgue d'Antonne Brenéa et de Sanson Grivéa. — Ai Dijon, ché Antonne de Fay, imprimou et libraire, vé le Palai. Aivô parmission. In-16 de onze pages.

Il s'agit de la mort du grand Dauphin, fils de Louis XIV et aïeul de Louis XV.

Ces deux pièces, de même impression et de même format, sont réunies. La date ne nous en est connue que par ces mots imprimés à la fin de la deuxième pièce : *Permis d'imprimer*. A Dijon, ce 8 août 1711. Signé Labotte (1).

Il paraît qu'on donnait le fouet aux écoliers du Collége à cette époque, si l'on en croit les réflexions de Brenéà sur le mot *catafalque*. Le Père Joly avait donné le plan de tous les ornements, et voici le portrait du Père Joly par le poète.

Ç'at un docteû de rétoricle,
Les ar liberau, mécanicle,
Se gaubarge dan son çarvéà
Come lé poésson fon dan l'éà.

---

(1) Papillon attribue ces deux pièces de vers bourguignons au Père Philippe Joly, dominicain, né à Dijon en 1664 et mort en 1734. — Le motif que j'avais eu d'abord d'en douter, c'est que la première de ces deux œuvres renferme un éloge des talents du P. Joly. Il est vrai que ces pièces étaient imprimées sans nom d'auteur.

Lé fredon desô sé doi rôle
Dessu sai basse de viôle;
L'épignette et le clairvessain
Charme quant ai li met lé main.
Ai sçai tôte les orémusse
Au raipor du sçaivan Capusse,
Dan lai musicle hômme porfai.
Peire Jôli scai, ce dit ai,
Jeuqu'au tréfon de lai musicle;
Ç'at un Orphée su cet article.

La deuxième pièce renferme des vers fort curieux sur la mort.

De lai mor nun ne s'en exemte;
Elle entre dedan lé chaitéà,
Lé canoneire, lé crénéà,
Lé boulevar et lé muraille,
Quei qu'ai sein de piarre de taille.
Lé co-de-gade et lé soudar,
Feussein-tai hébillé de far,
Tô celai n'a qu'éne vetille,
Comme éne hutte bâtie d'argille :
Elle ranvarse san pidié
Cé bâtiman d'un cô de pié.
De sé grife nun n'en réchaipe,
On é béa cori, elle étraipe,
D'aivô sé doi fai en creuchò,
Lé pu suti au traibuchô.
De Fouletô, de Fotépaule,
On s'en ri comme d'ène faule ;
On dit que le monne borru,
Ç'at un fantôme, qui n'a pu
Qu'éne vrai chimere en painture :
Ma lei, ç'at ène autre turlure,
Qui fai sautai, maugré lò dan,
Les hômme lé pu fiôlant ;
Ç'at ène harpie qui débaigôlle
Ceux qui von contan lo pistôlle ;

Un autre ai son aise plantai
Vé ses aimin, au cabarai,
Chantan, risan, faisan ripaille,
Au béà mitan de lai gôguaille,
Etôfe en beuvan du meuscar;
Cetu lai qu' a por hazar,
Entre deu drai, d'aivô sai mie
Se trôve ai lai fin de sai vie.
Sôvan de lai taule et du lei,
Je descendon dan le chanei :
Tandi qu'ein gredin pran sé pouille,
Aidon qu'elle fai sai patroüille,
S'elle le trôve en son chemin,
Adiou sia le prôve gredin.
Tôt a seujai ai son caprice ;
Quan lé treize canton dé Suisse
Venrein combattre contre lei,
Cé canton n'airein que du pei,
Et ferein pidouse pôsture
Devan sai tarrible figure.

La Sainte-Chapelle, où l'on élevait en 1711 un mausolée à la mémoire du Dauphin, fils de Louis XIV, était un des édifices les plus remarquables de Dijon. L'aile orientale du palais des Etats et la place actuelle du Théâtre en occupent l'espace. Deux petites tours carrées, dont l'une plus élevée que l'autre, flanquaient son riche portail. Une flèche d'une légèreté aérienne et d'une architecture à jour dominait le temple. On admirait les vitraux des fenêtres de la Sainte-Chapelle, et ils étaient tellement remarquables, dit une Notice sur la ville de Dijon et ses environs, « que c'était un proverbe usité parmi les vignerons pour désigner la belle couleur du vin, de dire qu'il était de la couleur des vitraux de la Sainte-Chapelle. »

Toutes les cérémonies d'apparat avaient lieu dans cette

collégiale; on y faisait le dépôt des actes publics de haute importance. On avait sculpté dans les stalles du chœur les armoiries de tous les chevaliers de la Toison-d'Or qui avaient assisté au Chapitre général de 1433. Ainsi, après le blason de Philippe-le-Bon, celui de Charles-le-Téméraire et d'autres personnages de race princière, on voyait la devise de Guillaume de Vienne : « A bien vienne tout; » celle d'Antoine de Vergy : « Preux de Vergy; » celle de la Trémouille : « Sans sortir de l'ornière; » celle de Villiers de l'Isle-Adam : « Vas outre; » celle de Pierre de Beaufremont, comte de Charny : « Dieu aide au premier chrétien, » et enfin celle de Créqui : « A Créqui le grand baron, et nul ne s'y frotte. »

Ce qu'il y avait de plus précieux à la Sainte-Chapelle, c'était l'hostie miraculeuse envoyée en 1430 par le pape Eugène IV au duc Philippe-le-Bon. Elle avait, disait-on, versé du sang après avoir été percée de plusieurs coups de couteau par un juif. On l'avait d'abord conservée dans un magnifique coffre d'argent doré sur lequel on avait agencé la couronne d'or que Louis XII portait à son sacre, et dont ce prince avait fait don pour ce pieux usage; plus tard, la sainte hostie fut mise dans un coffre d'or orné de pierreries, présent du duc d'Epernon, gouverneur de la Bourgogne. Le soleil ou centre du Saint-Sacrement destiné à l'hostie sainte pour être exposée au peuple, était tout brillant de pierres les plus précieuses, et avait été offert à la Sainte-Chapelle par Isabelle de Bourbon, femme de Charles-le-Téméraire.

L'image de la sainte hostie représentait J.-C. assis sur une des sphères célestes, entouré d'étoiles et ayant les pieds sur la surface des mers. Rien de plus imposant ni de plus majestueux que sa face; il tenait les mains élevées

sur l'univers, et l'on y apercevait la trace de ses souffrances; à sa droite paraissait sur un piédestal le coq révélateur de la trahison de saint Pierre; et à sa gauche se voyaient les clous et le roseau. Le Saint-Esprit planait sur la tête de Notre-Seigneur. Deux anges au-dessus de lui et deux anges au-dessous demeuraient dans une ravissante contemplation.

L'hostie est restée le précieux trésor de la Sainte-Chapelle l'espace de 357 ans. En 1790, lors de la suppression de cette église, le clergé la déposa processionnellement à Saint-Michel, où elle fut brûlée le 10 février 1794 par le citoyen Montéléon, ci-devant curé de cette paroisse (1).

Les esprits sont fort partagés sur l'acte du sieur Montéléon. Les uns crient à la profanation ; les autres prétendent qu'il a été loin de sa pensée de commettre un sacrilége et qu'il a voulu, au contraire, empêcher par là le scandale de quelques-unes de ces horribles scènes dont certains iconoclastes d'alors faisaient parade. Quoi qu'il en soit, l'ex-curé Montéléon eut l'imagination frappée, et il finit par succomber à la fièvre brûlante que ses terreurs et ses remords avaient allumée en lui (2). On a le procès-verbal de l'événement, portant la date du 22 pluviôse an II (10 février 1794), et le concours des témoins envoyés par le conseil de la commune pour assister *au brûlement* (sic) *que l'ex-prêtre Timoléon se proposait de faire d'une hostie très-*

---

(1) Je tiens ces détails de M. Joanne, antiquaire à Dijon, lequel a adressé à ce sujet une lettre fort curieuse à la Commission archéologique de la Côte-d'Or.

(2) M. Joanne tient ce fait d'une personne âgée, l'entrepreneur *Grandmanche*, lequel s'était rendu lui-même adjudicataire de la démolition de la Sainte-Chapelle. — L'acte de décès porte la date du 21 septembre 1794 et déclare que Charles Montéléon, citoyen résidant rue du Vieux-Collége, natif de Mirefleur (Puy-de-Dôme), est mort âgé de cinquante-trois ans.

ancienne, semblerait devoir donner raison à ceux qui écartent l'idée d'une intention de sacrilége.

Une chose digne d'attention, c'est que les vitraux peints de l'église de Bar-sur-Seine, qui date du XIVe siècle, je crois, représentent fidèlement l'histoire de la sainte hostie de Dijon dans les fastes les plus heureux. Ces vitraux existent encore, et il est vraiment singulier que l'histoire de la Sainte-Chapelle ne soit encore écrite que sur le verre et dans une ville qui a glissé des mains de la Bourgogne (1).

1712. — HAIRANGUE DÉ VAIGNERON DE DIJON AI SON ALTESSE SÉRÉNISSIME MONSEIGNEU LE DUC. — Ai Dijon, chez Antone de Fay. Petit in-8° de quatorze pages. Cette œuvre est indiquée comme étant d'Aimé Piron à la page 8 des Vies anecdotiques des Piron.

1714. — BON TAN DE RETOR, OPÉRAR GRIONCHE. Ai Dijon, chez de Fay, vé le Palai. Aivô parmission. In-12 de trente-trois pages. A la vingt-huitième page se trouve une autre pièce de vers intitulée : *Requaite de Jaiquemar et de sai fanne, ai Messieu de lai Chambre de ville de Dijon*. Le tout

(1) Toutefois, M. Joanne, membre de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, lui a signalé, après Courtépée, deux volumes in-4° manuscrits sur l'histoire de la Sainte-Chapelle de Dijon, et qui seraient l'œuvre d'un chanoine de cette église. Il appréhende que ces manuscrits n'aient eu le sort de bien des livres sur la Bourgogne, lesquels étant devenus d'abord le trésor du président Bouhier, se sont éparpillés dans une foule de mains et de bibliothèques étrangères à notre Bourgogne et peu soucieuses de notre histoire. Peut-être, en interrogeant les familles des derniers chanoines de la Sainte-Chapelle, découvrirait-on des traces de ces précieux manuscrits. C'est dans cette pensée que M. Joanne donnait à la Commission des Antiquités les noms suivants : doyen et chantre, M. de Grosbois; trésorier, M. de Sainte-Colombe; prévôt, M. Bozon; chancelier, M. Morelet; chanoines, MM. Bazin, de Montferrand, de Seurre, Verchère, Petit de Lanci, Patelin, Jaugé, Baudot, Gauthier, Seguin, de Lamothe, Petit, Leprince, Raviot et Fabri.

imprimé en 1714, d'après le permis d'imprimer qui est à la fin.

Je crois que cette pièce d'Aimé Piron n'est autre chose que la comédie du *Bâ du Bor*, que les bibliophiles cherchent encore si inutilement.

La *Requaite de Jaiquemar* est une œuvre d'une spirituelle gaîté et passablement égrillarde. Les époux se plaignent de n'avoir pas d'héritiers, et ils indiquent Sonnois, maître serrurier, pour leur en faire.

Jaiquemar et sai bonne fanne,
Que j'estime ène autre Susanne,
Aivon fai vœu de chastetai ;
Ç'a porquoi ai n'on poin d'airai
Po fraipai dessu lo dindelle.
Messieu lé réjan de lai velle,
Vo m'antandé, ça qu'ai vorrein
Que vo los en faibriqueussein,
Por que ce tan daigne reloge
Ne feusse jaimoi demauroge,
Et que lu, lei et les enfan
Contentissein lés haibitan.

Le diable boiteux n'est rien, pour la vigilance et la curiosité, auprès du bon homme Jacquemar, qui voit tout ce qui se fait en ville, de la cave au grenier, et à qui rien de ce qui se passe aux champs n'est étranger.

1715. — Dijon en joie au retor de lai bonne santai de M. le Duc (1). La date de 1715 a été donnée par Fevret de Fontette à cette œuvre d'Aimé Piron. C'est la même qui a

(1) Les bibliophiles pensent que le titre de *Joyeusetai dijonnoise*, etc., a été aussi donné à la même pièce de vers.

été insérée dans l'Almanach de 1717, page 26. Il s'agit de Louis-Henri de Bourbon, appelé *Monsieur le Duc,* arrière-petit-fils du grand Condé, et mort en 1740.

On trouve dans cette pièce un récit curieux des fêtes publiques; on apprend qu'il y avait des fontaines de vin, des distributions d'aliments, une *artillerie roulante* et des feux d'artifice sur les fossés du Château, des festins dans tous les quartiers. Ces descriptions nous font voir vivant, animé et étincelant de feux le triste et lugubre château de Louis XI, aujourd'hui presque abandonné et croulant en ruines.

On a peine à croire que cette forteresse flanquée de quatre grosses tours noires et délabrées (1) ne date que du XVe siècle, lorsqu'on voit encore briller d'un certain lustre beaucoup d'autres donjons qui ont six ou sept cents ans d'existence. Voici en abrégé les phases du Château de Dijon.

Dès le jour où Louis XI convoita la Bourgogne, il eut l'idée de construire un château fort pour contenir sa capitale. Il existe des preuves certaines que les travaux, commencés en 1478, ne furent terminés qu'en 1512, sous le règne de Louis XII. On peut remarquer à l'aspect du couchant et du côté de la campagne une porte à herse et à machicoulis, laquelle demeure comme suspendue dans l'espace. Les ouvriers employés par Louis XII eurent soin de faire figurer sur les pierres de revêtement de la tour où est cette porte l'emblème historique du porc-épic couronné et ayant pour devise : *Qui s'y frotte s'y pique.* De là avait été jeté sur le talus opposé un pont de secours pour gagner les champs. Le Château, à peine terminé alors, a reçu plus

---

(1) On les nomme tour Guillaume, tour Saint-Bénigne, tour Notre-Dame et tour Saint-Martin.

de boulets des Suisses, du 9 au 13 septembre 1513, qu'il n'a pu leur en envoyer. L'eau était abondante dans les fossés; car on y voyait un moulin en 1571.

On peut s'expliquer la ténacité du Château en faveur de la Ligue par cette circonstance, que le duc de Mayenne était gouverneur de la Bourgogne. Aussi le Château lançait-il encore des boulets sur la ville après l'abjuration de Henri IV et lorsque toute la France avait déjà pactisé avec ce prince; les empreintes de ces projectiles se remarquent encore en divers lieux. Le Château de Talant faisait chorus, et tout cela n'empêchait pas Henri IV de se baigner dans l'Ouche au-dessous de la Chartreuse, le 12 juin 1595, pour se rafraîchir du rude combat qu'il venait de livrer aux Espagnols et aux Ligueurs à Fontaine-Française. Bientôt il força le Château de capituler.

Pendant les troubles de la Fronde, Dijon fut mis en combustion par les deux partis, dont l'un, attaché au prince de Condé en faveur du Parlement, avait pour chefs le comte de Tavannes, le conseiller Lénet et le premier président Bouchu. L'avocat général Millotet était un des plus zélés partisans du Roi. Le Château tenait pour le parti de Condé; car le commandant Laplanchette était une créature du prince. Aussi envoyait-il force bombes sur la ville, dont une des premières tua une femme au bas du Bourg et blessa grièvement un enfant qu'elle portait sur ses bras. Le 26 novembre 1651, le duc d'Epernon fit lever le siége du Château par l'ordre du Roi; il n'y avait que quarante assiégés qui capitulèrent; mais il y eut cinquante-un des assiégeants tués et cinquante blessés (1).

(1) Récit d'un manuscrit provenant de la Bibliothèque du président Bouhier.

Lorsqu'en 1660 le prince de Condé eut recouvré les bonnes grâces de Louis XIV, il fut rétabli dans son gouvernement de Bourgogne, et fit son entrée solennelle à Dijon le 11 avril de cette même année. Toute la population alla le recevoir ; l'artillerie du Château salua son arrivée, et les fêtes ne discontinuèrent pas. Le récit de ces réjouissances a été l'objet d'une pièce de vers bourguignons qui figurera à son tour dans cette Bibliographie. Depuis Henri de Bourbon, le premier de cette illustre famille des Condé qui fut gouverneur de Bourgogne, jusqu'à Louis-Joseph de Bourbon, c'est-à-dire de 1631 à 1790, pendant l'espace de cent cinquante-neuf ans, aucun nom ne fut plus populaire dans cette ville que celui des Condé (1).

Depuis la deuxième moitié du XVIIe siècle, le Château de Dijon ne servait plus que de prison d'Etat en diverses circonstances. En 1718, par exemple, la duchesse du Maine, petite-fille du grand Condé, y fut renfermée pendant deux ans pour avoir trempé dans la conspiration d'Albéroni et Cellamare, ayant pour but d'ôter la régence au duc d'Orléans. Un pavillon fut construit exprès pour elle au fond de la cour. Le 21 mars 1776, Mirabeau, qui était venu à Dijon pour une intrigue de femme, se vit

---

(1) Voici les dates d'installation des gouverneurs de la Bourgogne du nom de Condé :

15e gouverneur,	Henri de Bourbon, prince de Condé, en . . .	1631
16e	—	Louis de Bourbon (le grand Condé), en. . .	1646
19e	—	Henri-Jules de Bourbon, fils du précédent, en.	1686
20e	—	Louis III de Bourbon, en.	1709
21e	—	Louis-Henri, duc de Bourbon-Condé, en . . .	1710
22e	—	Louis-Joseph de Bourbon, en	1754

mort à Paris le 13 mai 1818, âgé de près de 82 ans.

(*Note de G. Peignot.*)

enfermer au Château, d'où il réussit à s'évader deux mois après pour passer en Suisse. Le fameux chevalier d'Eon y resta du 22 mars 1779 au 17 avril suivant, et il fit par son esprit et son originalité le charme du gouverneur, M. de Changey, et de ses intimes. On dit qu'avant d'être transféré au Château de Joux, Toussaint-L'Ouverture a fait, en 1802, une courte station au Château. Enfin, le général autrichien Mack y fut détenu plusieurs mois en 1799. Ce fut lui qui, à la tête des Napolitains, fut battu par Macdonald, et fait prisonnier par Championnet. En 1805, il livra à Napoléon la garnison d'Ulm, composée de 40,000 hommes. Après tout cela, Mack s'est reposé jusqu'à plus de quatre-vingts ans sur ses tristes lauriers.

Dans nos jours néfastes de 1793, le Château fut témoin des plaintes et des gémissements d'une foule de malheureux qui ne pouvaient plus avoir d'espérance, car la hache révolutionnaire les attendait au sortir du fatal guichet.

Aujourd'hui, le Château de Dijon est la résidence d'un noble corps qui au dévouement civil joint le dévouement militaire.

Walter-Scott a visité le Château de Dijon, dont les souterrains se prolongent, dit-on, jusqu'au centre de la place du Palais des Etats. Rien n'a échappé a l'illustre voyageur : il a observé jusqu'à l'escargot sculpté sur une pierre incrustée dans la muraille un peu au dessous de l'appui gauche du pont jeté sur les fossés vers l'entrée principale. On lui attribue aussi ce mot, lorsqu'il apprit que Mack avait eu le Château pour prison : « Rien ne manque à la triste célébrité de cet homme : il a greffé l'insensé sur le traître. »

1718. — Virgille virai en borguignon, livre premei.

Ai Dijon, ché Antone de Fay, imprimou, vé le Palai. M. DCCXVIII. Aivô parmission.

« On sait par tradition, dit G. Peignot dans la préface d'un choix des plus beaux livres de l'*Enéide* donné par Amanton en 1831, que ce premier livre a été traduit par Pierre Dumay, conseiller au Parlement de Dijon, né en 1626 et mort en 1711. »

Comme ce magistrat avait fait de cette œuvre un pur objet d'amusement et de recréation pour lui et ses amis, on ne l'a imprimée qu'après sa mort.

1719. — Virgille virai en borguignon, deuzaime livre. Ai Dijon, ché Antone de Fay, imprimou, vé le Palai. M. DCCXIX. Aivô parmission.

Cette traduction du deuxième livre de Virgille appartient à Pierre Dumay jusqu'au 356e vers. Le reste est l'œuvre de l'abbé Paul Petit, né à Dijon en 1671 et mort en 1734. Le P. Phil. Joly, dans son épître en vers à Bénigne Legoux (1), fait allusion à cette circonstance par les vers suivants :

. . . .
Un certain quidam de lai ville
Petiot de nom, mà gran d'espri,
. . . .
Je treuvi si beaa sés écri
Que je m'écrii : Ça dommeige
Quai n'oo pa figni son œuvreige !

(1) *Epître ai monsieur Garmoin Bereigne Legoux, chevôlei, presidan ai motey au Parleman de Bregogne.* — Cette pièce se trouve après le quatrième livre, fol. 207 à 216 du *Virgile virai*, manuscrit de la Bibliothèque de Dijon.

1720. — Virgille virai en borguignon, troisaime livre. Ai Dijon, ché Antone de Fay, imprimou, vé le Palai. M. DCCXX. Aivô parmission (1).

Cette traduction est du P. Philippe Joly, dominicain, né à Dijon ou à Gemeaux, près de cette ville, en 1664, et mort aux Jacobins de Dijon en 1734.

Un titre écrit de la main de G. Peignot dans un précieux petit volume (2) que m'a communiqué M. Peignot, avocat, son fils, nous révèle le contingent de chacun des deux continuateurs ci-dessus dans l'œuvre du *Virgile virai* complété ; voici ce titre :

« Vorgille virai en borguignon par M. l'abbé Petit, ai l'exception du VIIIe, IXe et Xe livre, qui son tornai de lai faiçon du peire Joly Jaicôpin. — Epître du P. Joly, ai Dijon. MDCCXXV. »

G. Peignot avait emprunté ce titre à la première page d'un manuscrit en trois volumes appartenant à M. Joliet père. Ce bibliophile distingué a laissé cette note au dos de l'ouvrage : « Manuscrit très-précieux qu'on croit écrit de

---

(1) Un petit volume in-12 devenu très-rare renfermait ces trois premiers chants, qui datent de 1718, 1719 et 1720; ils coûtaient cinq sols pièce quand ils parurent, et maintenant le mince petit volume dont je parle est hors de prix.

(2) Cet autre petit volume, formé de pages imprimées et manuscrites tout à la fois, est ainsi décrit par G. Peignot lui-même dans une préface inédite et de sa main en tête du Recueil, et portant, avec sa signature, la date du 1er septembre 1831.

« Ce petit volume, de chétive apparence, composé de parties imprimées et manuscrites, est assez intéressant, en ce qu'il offre la suite complète de la traduction en patois bourguignon des six premiers livres de l'*Enéide*, puis des épisodes les plus curieux et les plus touchants des six derniers livres, c'est-à-dire tout ce que l'*Enéide* renferme de plus important sous tous les rapports. Les épisodes sont ceux : 1° de Cacus (liv. VIII) ; 2° du bouclier d'Enée (liv. VIII) ; 3° de Nisus et Euryale (liv. IX); et 4° des funérailles de Pallas (liv. XI). Pour ne pas trop grossir ce volume, on a donné le texte seul de la traduction. »

la main du P. Joly, dominicain, et qui a fait partie de la bibliothèque de feu M. Charbonnier, avoué (1) : sa veuve a eu l'extrême obligeance de m'en faire présent. » Cette copie du *Virgile virai* a été faite en regard d'une traduction de l'*Enéide* en vers français par Louis Desmasures Tournesien (2), 1572. En tête du premier volume est une préface intitulée : « Ai Monsieu Garmoin Bereigne Legoux, chevôlei, présidan ai motey au Parleman de Bregogne. »

La bibliothèque du même M. Joliet s'était, de plus, enrichie du manuscrit autographe de l'abbé Petit, dont voici le titre fidèle : « Œneide de Vorgille viray en borguignon par M. l'abbé P****; 1755. » — Manuscrit autographe de l'abbé Paul Petit, pour les livres I, II, III, IV, V, VI, VII....... XI et XII.

Depuis 1755 on avait intercalé à la suite du VIIe chant les VIIIe, IXe et X^e, avec ce titre :

« Vorgille viray en borguignon, contugniation par le Peire Jôly Jaiquepin (3). » Ces livres seuls sont d'une écriture différente de celle de l'abbé Petit, qui a écrit de sa main tous les autres.

Il y a encore eu un traducteur de Virgile, c'est F. J. Tassinot, ancien conseiller au Parlement de Metz, né à Dijon en 1654 et mort à Chaumont en 1730 (4). On lui impute les livres V, VI, VII, XI et XII, qui, d'après l'opinion reçue, seraient ceux qu'on trouve dans un manuscrit du *Virgile virai* de la Bibliothèque de Dijon. Ce manu-

---

(1) Il était membre de l'Académie de Dijon.

(2) De Tournay, vraisemblablement.

(3) Le P. Joly, jacobin.

(4) Papillon attribue aussi à Tassinot la suite de la traduction du deuxième livre de l'*Enéide;* mais il paraît avoir ignoré que Tassinot est aussi le traducteur d'une plus grande partie de l'*Enéide*.

scrit diffère en effet de celui de l'abbé Joly provenant de la bibliothèque Charbonnier. Il y a eu plusieurs copies de ce dernier manuscrit, parce que, en l'absence du maître, les clercs se plaisaient, dit-on, à cette besogne attrayante plus qu'à celle de l'étude. Il y a eu vraisemblablement aussi quelques copies de l'autographe de l'abbé Petit.

La Bibliothèque de Dijon possède deux manuscrits du *Virgile virai :* dans l'un se trouve l'épître dédicatoire au président Legoux ; c'est évidemment une copie du manuscrit du P. Joly, le même enfin que possédait la bibliothèque Charbonnier.

Le premier livre est semblable à celui imprimé chez de Fay en 1718. L'orthographe n'est pas la même que celle de La Monnoye : on y écrit, par exemple, *pliantai* au lieu de *piantai*, homme au lieu de *home*, etc. Le deuxième et le troisième livre sont semblables à ceux imprimés chez de Fay en 1719 et en 1720; mais déjà une différence de traduction se fait remarquer sur la fin du troisième livre; en voici un exemple pris des dernières paroles du récit d'Enée :

Ansin fignissi le vieige,
Car delai je vinre ai Catheige
Voù je seréen ben empeitrai
Si ne vos eussein rencontrai.
Ma ç'aat aissé palai san boire;
Velai le bou de mon histoire.
Beuvon deu cô de chaique main,
Et pu j'iron charché demain.

Manuscrit de la bibliothèque de Dijon:

Velai lai fin de mon viaige,
Delai je venire ai Cateige
Voù j'étein ben embarassai
Si ne vos eussein rencontrai.

Ma ç'at aissé palai san boire ;
Y seu au bou de mon histoire.
Beuvon cin cô, qu'Ainiai disi,
Et peu nos en allon dremi.

On trouve auparavant ce vers :

Ceu de Troo beuvein d'aivô lo.

Variante du manuscrit de la Bibliothèque de Dijon :

Lé Troyen cheulein d'aivô lo.

NOTA. — Indépendamment de son *Virgilė virai* autographe de l'abbé Petit, M. Joliet possède le IIe et le IVe chant séparés et écrits entiers aussi de la main de cet abbé Petit.

M. le comte de Vesvrotte a dans sa bibliothèque une des copies du *Virgile virai* dont le titre est : « L'Ainaïeide de Vorgile virai en borguignon ai Dijon. » Au bas de ce titre, accompagné d'enluminures, est écrit : « Pierre, notaire, » avec ces mots latins : *Scripsisset ut scripsit durius præ tempus*. Dumay, Petit, *composuere vicissim*, 1716. Pierre, notaire, *delineavit*.

M. Baudot possède un manuscrit de ce *Virgile virai* composé : 1° du premier livre et du deuxième jusqu'au 356e vers, par Pierre Dumay ; 2° de la continuation par l'abbé Petit ; et 3° des derniers chants traduits par le P. Joly.

Le *Virgile virai* a passé par tant de mains qu'il ne faut pas s'attendre, en feuilletant les copies, à y rencontrer la pureté de l'orthographe bourguignonne ni le respect dû aux lois de l'idiome, lois qui ont été religieusement observées par La Monnoye et par Aimé Piron (1). En revanche,

(1) Ce n'est pas que les copies prises sur les autographes d'Aimé Piron laissent moins à désirer sous le même rapport.

on y trouvera, sous un air bon homme, quelque chose de fin, de piquant et de narquois. Ce n'est pas dans une œuvre libre de cette nature que l'esprit bourguignon aurait abjuré ses droits ou dissimulé son cachet véritable.

1721. — EVAIREMAN DE LAI PESTE. — Ai Dijon, ché Claude Michard, au Carré-du-Mirou (1).

Evaireman de lai peste peut se traduire littéralement par *évitement* de la peste. En effet, Aimé Piron enseigne dans ce joli petit poème les moyens de préservation. Lorsque ces vers parurent, Marseille venait d'être ravagée par une épouvantable invasion de ce fléau, et rien n'égale l'impression et la crainte que produisaient alors sur les populations les récits des malheurs de Marseille. La religion, comme dans tous les temps d'épreuves, devenait un refuge : aussi Aimé Piron allie-t-il d'excellents sentiments de piété à son humeur plaisante et joviale. Les plus sages peuvent enregistrer les conseils qu'il donne : prier Dieu; ne se point chagriner; ne se mettre jamais en colère; manger et boire modérément; point de sommeil en *mi-jour ;* l'oubli du sexe, etc., etc. (2). On trouve dans cette œuvre curieuse une description très-poétique de plusieurs causes des épidémies. Notre poète s'anime à l'idée des divers fléaux qui ravagent la pauvre humanité, et rien n'égale l'énergie des vers où il décrit les suites d'un abordage.

La peste, dit-il, peut bien venir lorsqu'après une

---

(1) Au *Coin-du-Miroir*, quartier de Dijon.

(2) Qui ne reconnaîtrait là l'hygiène qu'on nous prescrivait pendant l'épidémie du choléra ?

grande bataille on n'a enterré les morts que peu profondément,

Vou bé qu'aipré ein gran naufraige,
Lai mar jette su son rivaige
Mille jan péri dan sé flot,
Commandan, soudar, maitelot;
Que naivire contre naivire (1),
Écharnée, ai tô moman tire
L'éne contre l'autre si for,
Que tô péri dessu lo bor,
Qu'on voi sautai dé créature
Lé queùsse, lé brai, lé fressure;
D'aucun parcé de par an par,
Et d'autre ai demi cor an l'ar,
Dés homme, que lai foudre ampote,
Sotan d'ène éfroyable sote
De lai gueule de grò cainon;
Que lé creuchô et lés arpon
On fai de par ai d'autre raige,
Qu'on s'a tuai su lé bordaige,
Et que de tô lé batiman,
Ai n'a proüe, ni pôpe, ni flan,
Que tôt a rédu an fresée.
Lai mar équeumante, étonée
De tei meutre, n'é du repô
Qu'elle n'ò poussé de sé flô
Bé dilijanman su le sable
Le reste de cé misérable,
Qui échaufai po le sôlô
Ampüantirein tô d'un cô
Et barein san dôte lai peste
Si on n'anfouissoo lé reste
De cé cadabre su le chan
Dedan le sable bén aivan.

---

(1) On voit que navire était féminin en bourguignon.

On remarquera la profonde énergie de ce vers :

. . . . . Tôt a rédu an fresée.

On remarquera aussi la verve descriptive si poétique d'Aimé Piron. En vérité, toute cette famille semble avoir été bercée dans la poésie et dans le chant des Noëls.

Chose étrange! Aimé Piron, apothicaire (1), ne dit pas, dans sa théorie préservative de la peste, un seul mot des moyens curatifs! L'homme du métier s'efface pour laisser voir le philosophe et le moraliste; il prescrit tous les remèdes de l'ame, mais aucun de ceux du corps. Il y avait deux hommes dans Aimé Piron, le praticien distingué et le penseur éminent. Il était bien libre, en effet, de faire prévaloir son dernier titre; et puis il était si simple et si bon homme, qu'on a dû lui accorder pendant sa vie la considération due au mérite : car, à son époque, on ne mettait pas encore en première ligne le hasard de la position dans le monde.

1721. — Lai Hairangue dé Barôzai a Monsieu le Duc. — Fevret de Fontette et l'ouvrage des Vies anecdotiques des Piron mettent cette œuvre à la date que j'indique.

1722. — Lai Gade dijonnoise. Pièce de vers attribuée à A. Piron tant par Fevret de Fontette que par l'ouvrage des Vies anecdotiques des Piron. Si cette pièce a été imprimée, elle est aujourd'hui d'une si grande rareté, que le bibliographe Delmasse la donne, dans ses manuscrits, comme inédite.

Nous avons vu le drame dans l'*Evaireman de lai peste ;*

---

(1) On ne disait pas encore pharmacien.

voici maintenant la pièce comique. Le danger était passé, et il fallait bien que notre Aristophane bourguignon reprît dès-lors son humeur habituelle.

Voici, comme on dit, l'*argument* de la pièce : Les Chambres du conseil et de police de la ville de Dijon s'étaient assemblées extraordinairement pour aviser aux moyens d'empêcher la communication du dehors, afin d'organiser *un cordon sanitaire*. Il survint alors un arrêté du vicomte-mayeur et des échevins de la ville de Dijon, le 15 décembre 1720, qui, pour surveiller les fugitifs du littoral de Marseille, prescrivait d'établir des gardes aux avenues et portes de Dijon. On peut juger quelles plaisanteries cette mesure, que le public n'appréciait pas ou ne voulait pas apprécier, dut fournir à la verve intarissable d'Aimé Piron.

On reconnaît bien là l'esprit dijonnais, essentiellement railleur et surtout frondeur de l'autorité. Notre illustre poète Alexis Piron ne pouvait manquer de faire provision, au coin du foyer paternel, de toutes les flèches fabriquées là pour mettre à sac la ville de Beaune. Toutefois, une bien grande preuve de la magnanimité de cette dernière et de son bon esprit, c'est qu'il se soit trouvé un de ses enfants les plus illustres pour faire l'éloge de Piron dans la Biographie universelle.

1724. — Mônôlôgue borguignon por être prononçai devan son Altesse sérénissime Monseigneu le Duc. — A Dijon, chez de Fay.

Dans ce dernier chant du Cygne bourguignon, car notre spirituel poète mourait en 1727, il peint la Bourgogne languissante d'avoir été pendant six ans privée de la présence

de son gouverneur. Il le remercie de ce que Dijon lui doive la faveur

D'aivoi ène Universitai.
. . . .
Je vo suplion don de croire
Qu'étarnallement note histoire
Proneré de tô lé coutai
Le gran bé que vo nos é fai
D'émenai lai jeurisprudence
Faire ché no sai demeurance.

La science et l'étude font souvent leur séjour d'un modeste logis, pense le poète, qui veut que son pays honore les lettres, et il ajoute :

D'auquène foi ça cô d'hasar
Qu'ai se rancontre ein sçaivan clar
Ché lé maingeu de miche blainche.
. . . .
. . . . On se trompe
Dans lai gôgaille et dans lai pompe.
On s'y aubuse, et on n'épran
Qu'ai passai san sôci son tan.

Toutefois, Piron rend justice aux gens de bon lieu, et particulièrement à ceux qui composaient le tribunal de la Mère-Folle.

D'ein bout ai l'autre tôt antei
Ai déclame aiséman lé rôlle
Qu'é faibriquai lai Meire-Fôlle
Su *Lanturlu,* sé chanson,
Sé fanfreluche, sé dicton ;
Su le conte dé fringuenelle
Qui se consarve dans lai velle,
Dicton que bé de nos monsieu
Estime comme précieu.

On voit par ces vers d'Aimé Piron quels étaient les sujets ordinaires des déclamations de la Mère-Folle les *jours de montrée.* L'histoire tragique des *Lanturlus* avait causé une émotion profonde dans la cité, et, quoique un siècle eût déjà passé sur cet événement, le peuple aimait qu'on l'en entretînt dans ses grandes parades de l'Infanterie dijonnaise. Racontons rapidement les faits.

L'an 1630, lorsque parut l'*édit des élections,* lequel portait atteinte au privilége des Dijonnais d'élire librement leur maire et les échevins, il y eut une indescriptible fermentation. Des meneurs firent croire aux vignerons, déjà aigris par une précédente année de famine et de peste, qu'il s'agissait d'établir les aides et un grand nombre d'impositions étranges en Bourgogne. Cette fatale insinuation eut bientôt porté l'exaspération de ces gens jusqu'à la fureur; ils firent armes de tout, et ayant mis à leur tête un homme fougueux qu'ils nommèrent le roi *Machas,* ils parcoururent les rues de Dijon en poussant des cris sauvages, parmi lesquels on distinguait celui de *lanturelu* ou *lanturlu-lanture* (1). Le jeudi soir 28 février 1630, ils brûlèrent le Roi en effigie aux cris de vive l'Empereur. L'esprit de nationalité bourguignonne était pour beaucoup dans cette acclamation; car elle s'adressait à Charles-Quint, petit-fils de Marie de Bourgogne, et alors en possession de la Franche-Comté.

Les vignerons se contentèrent ce soir-là d'enfoncer la porte d'un bourgeois de la ville. Passe encore jusque-là; mais l'impunité les porta à commettre bien d'autres excès.

---

(1) C'était, dit La Monnoye dans son Glossaire des Noëls, le refrain d'un fameux vaudeville qui eut grand cours en 1629.

Le lendemain 1er mars, ils se ruèrent sur les maisons de plusieurs officiers du Roi, et principalement sur l'hôtel du premier président du Parlement, brûlèrent les meubles et découvrirent les toitures. On ne sait où se serait arrêtée leur œuvre de destruction si les bourgeois ne se fussent armés, soit dans l'idée de leur sûreté personnelle, soit pour ne pas laisser enfin à la cité la honte d'être mise à sac par une poignée de factieux. On cerna l'émeute, et ceux qui résistèrent furent tués. Il resta quatorze cadavres sur la place Saint-Michel, et l'on en suspendit quelques-uns aux portes de la ville pour servir d'exemple.

Restait la justice du Roi. Louis XIII, qui avait fait sa première entrée en ville un an auparavant, le 31 janvier 1629, et avait prêté le serment d'usage à Saint-Bénigne, revint à Dijon le 27 avril 1630; mais cette seconde entrée fut bien différente de la première. Les pièces de canon de la ville durent être placées en séquestre au Château et furent muettes par ordre, ainsi que les cloches; les habitants, jusqu'à ce qu'ils fussent remis en la grâce du Roi, durent s'abstenir de se présenter au devant de lui; la garde des portes fut remise à ses gardes. Le clergé, le Parlement et les autres officiers en charge eurent seuls la prérogative de le saluer; il en fit dispenser le *Corps de ville*. Le lendemain 28, le Roi se transporta dans la grand'salle de son logis (1), sous un dais magnifique, entouré d'un nombreux cortége de seigneurs et de membres de son Conseil, à la tête desquels était le seigneur de Marillac, garde des sceaux de France. Le duc de Bellegarde, alors gouverneur de Bourgogne, après avoir obtenu l'assentiment du Roi,

---

(1) On nomme encore Logis-du-Roi la partie du Palais des Etats qui était réservée au Souverain.

introduisit les maire, échevins, capitaines, lieutenants et enseigne de la ville, et un grand nombre de principaux bourgeois, jusqu'à cent et plus, « tous lesquels (1) prosternez à genoux à la distance de six pieds du premier degré du dit haut daix, n'y ayant personne entre deux, parlans par la bouche de M. Jacques Fevret, aduocat en la dite cour (2) de Parlement de Dijon, aussi à deux genoux, demandèrent pardon à Sa Majesté. »

L'orateur s'humiliait profondément devant la justice royale ; il déplorait l'état présent d'une ville qui, par l'éclat de son lustre, *ravissait toutes les autres en admiration,* et qui néanmoins s'était laissée exciter à la sédition par des misérables pour la plupart inconnus et ennemis du repos. Il relevait le mérite des bons et fidèles habitants qui avaient étouffé *la mutinerie* dans le sang des séditieux, et faisait valoir le zèle et les sacrifices de la ville pour fournir les étapes, pourvoir aux logements des gens de guerre, *et souffrir leurs ravages* (3) *et rançonnemens, par cette seule considération, qu'ils estoient employez pour la gloire des armes de Sa Majesté.* Enfin, il implorait la clémence du Roi pour les coupables, et sa bienveillance sur ceux dont la conduite avait été généreuse et honorable.

---

(1) J'emprunte quelques-uns de ces détails à un opuscule aujourd'hui très-rare, intitulé : *De la sédition arriuée en la uille de Dijon le* 28 *feurier* 1630, *et jugement rendu par le Roy sur icelle.*

(2) Jacques Fevret, avocat au Parlement de Dijon, était né à Semur en 1583 et mourut à Dijon en 1661.

(3) C'est surtout en 1631 que la campagne de Dijon eut à souffrir de ce fléau. A la suite de l'opposition contre Richelieu, Gaston d'Orléans, frère du Roi, avait quitté la Cour et était venu, avec des gens de guerre ramassés de divers pays, se présenter devant Dijon pour le rançonner et faire vivre ses troupes.

Un de nos poètes bourguignons a décrit en 1632 cette invasion, sous le titre de : *Passage des Pouacre.* J'ai parlé de cette œuvre à sa date.

Le Roi répondit qu'il n'exercerait pas toute la rigueur que méritait une aussi grande faute, et laissa parler le garde des sceaux pour faire connaître sa résolution. Le ministre fit valoir la nécessité de l'obéissance et du bon ordre, et dit que se révolter contre le magistrat c'est se révolter contre le Roi même. Il prit à témoin la *chute du premier ange,* et cita divers châtimens infligés à des villes un instant rebelles. « On vous a espouuantez, ajoutait le ministre, du nom d'aydes dont la prouince a tousjours esté exempte, et le sera encore; car le Roy luy veut conserver cette exemption. Vos envies, vos rancunes, vos partialitez sont les vrayes causes du mal (1). Vous avez vu venir le mal, et y avez pu pourvoir, et ne l'ayant pas fait vous êtes coupables de ce qui en est arrivé. Vous n'êtes pas aux charges pour recevoir des révérences et des salutations de vos concitoyens et jouir des exemptions, vous y êtes pour garder vos concitoyens même au péril de vos vies. Ces considérations eussent porté le Roy à faire un châtiment plus grand de tout ce désordre, si sa propre bonté et les prières instantes de Mgr le duc de Bellegarde, votre gouverneur sous son autorité, n'eussent fléchi sa juste indignation. Il s'est aussi voulu souvenir que c'est d'ici que le christianisme est entré en la maison royale (2). Toutes lesquelles choses considérées, le Roi remet et pardonne le crime de sédition et la nonchalance des officiers de la dite ville à y pourvoir et impose, sur ce, silence perpétuel à ses procureurs généraux, à la réserve des principaux exécu-

(1) Ce sont encore aujourd'hui les mêmes causes qui empêchent que les contemporains ne soient justes les uns envers les autres.

(2) Belle allusion à Clotilde, femme de Clovis et fille de Chilpéric, roi des Bourguignons.

teurs des démolitions et *embrasements*, réduisant néanmoins la recherche à peu de personnes ; ordonne le remplacement de neuf des capitaines, lieutenans et enseignes de la ville ; réduit le *Corps de la ville* à un maire et six échevins, et établit un conseil de ville de vingt-quatre anciens maires, échevins et principaux bourgeois, institués à vie, pour statuer sur les choses extraordinaires et nommer les officiers de ville ; décide que le maire sera choisi par lui sur une liste de trois notables ; et enfin, que les vignerons, ci-devant domiciliés dans la ville, seront tenus d'en sortir et d'aller habiter tant aux faubourgs qu'aux paroisses circonvoisines, à peine de châtiment corporel ; condamne la ville de Dijon aux dommages-intérêts pour les personnes dont les maisons ont été abattues et brûlées, et enjoint à tous les habitants de la ville, de quelque qualité, condition ou profession qu'ils soient, de vivre désormais en concorde et amitié. » — Tout cela fut exécuté, dit-on, excepté l'oubli de l'envie et du désir vaniteux de s'éclipser les uns les autres. Mais ce qu'il y avait de rigoureux dans cet arrêt fut bientôt mitigé par l'intervention du nouveau gouverneur, Henri de Bourbon, prince de Condé. Il obtint en 1636, dit Courtépée, la révocation de l'édit des élections, le rétablissement des priviléges de la ville et l'élection des maires et échevins dans la forme accoutumée.

Cependant les pauvres vignerons allèrent planter leurs *écraignes* ailleurs (1), et ce ne fut pas de longtemps que la

---

(1) J'emprunte à Etienne Tabcurot, sieur des Accords, avocat du Roi au bailliage et à la chancellerie de Dijon, où il est né en 1549 et mort en 1590, la description suivante tirée de son prologue des *Ecraignes dijonnoises :*

« En tout le pays de Bourgogne, mesmes ès bonnes villes, à cause qu'elles sont peuplées de beaucoup de pauvres vignerons qui n'ont pas le

joie y revint. Désormais il n'y eut pas la moindre émeute populaire qu'on ne l'appelât le *lanturlu* de Dijon, et ce mot devint encore le sobriquet des vignerons.

1727.— Il faut placer à peu près vers la même époque la pièce du Rondeau, par Aimé Piron. Comme elle n'a pas toujours été reproduite d'une manière exacte, on me saura gré sans doute de la donner ici tout à fait authentique (1). C'est par erreur que quelques personnes l'ont attribuée à Alexis Piron.

---

moyen d'acheter du bois pour se deffendre de l'injure de l'hyver, trop plus rude en ce climat que au reste de la France, la nécessité, mère des arts, a appris cette invention de faire, en quelque rüe escartée, un taudis ou bastiment composé de plusieurs perches fichées en terre en forme ronde, repliées par le dessus et à la sommité, en telle sorte qu'elles représentent la testière d'un chapeau, lequel après on recouvre de force motes, gazon et fumier, si bien lié et meslé que l'eau ne le peut pénétrer. Chacun an après l'hyver on la rompt, et au commencement de l'autre hyver on la rebastit. En ce taudis, entre deux perches, du costé qu'il est le plus défendu des vents, l'on laisse une petite ouverture de largeur, par advanture, d'un pied, et hauteur de deux, pour servir d'entrée; et tout à l'entour des siéges composez du *drap mesme* pour y asseoir plusieurs personnes. Là, ordinairement les après-souppées, s'assemblent les plus belles filles de ces vignerons avec leurs quenouilles et autres ouvrages, et y font la veillée jusques à la minuict. Dont elles retirent cette commodité que, tour à tour portans vne petite lampe pour s'esclairer, et vne trape de feu pour eschauffer la place, elles espargnent beaucoup et travaillent autant de nuict que de jour, pour ayder à gaigner leur vie, et sont bien deffenduës du froid, etc. Quelquefois, s'il fait beau temps, elles vont d'escraigne à autre se visiter, et se font des demandes les vnes aux autres; et à telles assemblées de filles se trouve vne infinité de jeunes varlets et amoureux, que l'on nomme autrement des voüeurs, qui y vont pour descouvrir le secret de leurs pensées à leurs amoureuses. Et c'est chose certaine que quand l'escraigne est pleine, l'on y dit une infinité de bons mots et contes gracieux ; et comme la peine et le prix servent à bien maintenir toutes compagnies, elle establit le prix à celuy qui aurait dit le meilleur conte de prendre un baiser de celle qu'il aymerait le mieux en la compagnie, et à celuy qui en aurait dit le plus absurde et impertinent, d'estre baculé à coups de souliers à double gensive. »

(1) Je la tiens de M. H. Joliet.

RONDÉA.

Maugrai vo dan, Madeleine bigôte,
Aipré vo pa j'iré tôjor coran,
Quan je devrô dans lai made et lai crôte
Depeù lé pié me forrai jeûqu'é dan.
Je ne seù pas home qui se dégôte :
Charchissein-vo lé caivarne et lé grôte
Po vo caiché, sans gâtre ni sans bôte
Je vo seugrò tôt au traivar dé chan,
Maugrai vo dan.

Pout, à-ce ansin qu'ai fau qu'on érigôte
Lé brave gen qui vo fon compliman?
Ma foi, tô fran, vo n'i antandé gôte;
Ma ça bé moi qui seù ein ignôçan,
Pranture que vo faite lai cagôte
Maugrai vo dan.

A partir de ce rondeau, nous allons porter le deuil d'Aimé Piron et de la pureté de l'idiome; nous allons trouver des novateurs qui prétendront, par une méthode nouvelle, détrôner Chaingenai. Ainsi, notre modeste langage aura eu aussi ses phases et ses révolutions comme sa grande et noble rivale la langue française. Voyez comme en tout ordre de choses il arrive aux petits la même chose qu'aux grands!

1727. — Chanson a la louange de Monseigneur l'Abbé de Citéa. Il s'agit de dom Andoche Pernot, élu le 22 avril 1727 et qui prit possession de l'abbaye le 9 novembre suivant. Il se fit bénir en grande pompe par Mgr T. Madot, évêque de Châlon. Cette chanson est précédée d'une épître dédicatoire à l'abbé au nom des habitants de Gilly. Elle contient une relation détaillée de ce qui s'est passé à Cîteaux lors de son élection.

1730. — Relation des réjouissances faites a Dijon pour la naissance de Mgr le Dauphin (fils de Louis XV et père de Louis XVI), en patois bourguignon. — A Dijon, chez Arnauld-Jean-Baptiste Augé, imprimeur du Collége, place des Jésuites, *A la Bible sacrée*. M. DCCXXX. Avec permission.

Cette œuvre est de François Petitot (1), qui, à la suite de sa signature après une épître dédicatoire de cette œuvre à Mgr le comte de Tavannes, prend la qualité de bourgeois et premier dixenier de la paroisse Saint-Médard. Elle est sous forme de dialogue entre Gaulon et Geôffroi, et commence par cet autre titre : « Rimaillerie borguiniôte dé deu pu suti vaigneron qui demeure dans lai Roulôte et s'entretène an lo jargon de tôte lé réjouissance qu'on é faisu po lou Dauphin dedan Dijon, po sai naissance. — Seigneu, consarvé lou san fin. »

L'auteur décrit méthodiquement les fêtes, et sa nomenclature prouve que nos pères ne se divertissaient pas à demi : 1° trois *réjouissances* données par Mgr de Tavannes les 7, 14 et 21 septembre 1729, composées d'illuminations, de danses et de fontaines de vin ; 2° *Te Deum* du Parlement, *Te Deum* du comte de Saulx, *Te Deum* de MM. les trésoriers, *Te Deum* des officiers de la milice bourgeoise, *Te Deum* des orfévres et des épiciers, *Te Deum* des marchands, *Te Deum*, etc.; 3e fête de Mgr le premier Président, donnée le 12 septembre ; 4° fête de M. le Maire du 18 septembre ; 5° procession générale ordonnée par Mgr l'Evêque de Langres le même jour; 6° fête de Mgr l'intendant le 20 octobre : feu d'artifice, concert, illuminations ; 7e fête des Elus des

(1) Huissier au Parlement de Dijon, mort en 1735, âgé de quatre-vingts ans.

3 et 9 novembre; promenade du bœuf ayant les cornes dorées, reste des sacrifices antiques conservé jusqu'à nos jours, etc., etc.

J'ai remarqué dans cette œuvre un passage curieux sur les réjouissances des bouchers, et le voici :

Ma toi vi tu bé lé joo du Bor?
Combé de taule, et tôt autor
Lé bouché, d'aivô los ouvreire,
Au fin mitan de lai chareire,
Baffran come des effauti
Lai char qu'el aivain fait rôti
Dan lai rue su dé lochefroo :
C'étô padei de bé bon roo,
Ein môton, ein véaa tôt antei,
Bel et bé cœu, ça lo metei ;
Beacô de broche de poulô,
De dinde, cainar ai borô.
Ai ne manquain pa de bon vin
Po boire ai note béà Dauphin.
Tô çoo qui passain prée de lor,
Failloo qu'ai beussain ai pliain bor.
Pu baa c'étoo lé poulaillei
Forni de pliai de lo metei :
Ai fau voie come ai se carain,
Lai bonne chère qu'ai fesain
Dan ène loge dé meu ganie
De tanture de poin d'Ongrie :
Nun n'ôsoo passai prée de lor,
On n'airoo pas étai pu for ;
Ai failloo tô ribon ribène
Qu'ai beuissain de lai fontène
Du moillou vin, come je croi,
Entonan lai santai du Roi,
De l'écouchie, du béaa Dauphin.
Celai duri jusqu'au maitin.

D'autre fure anco pu suti :
Ène loge el aivain bati
En l'ar, de fenétre en fenétre,
De pò qu'on lo poti bicétre,
Et que queique escornifíliou
De lo bonne chère jailou
Ne lo fisse queique traiquaisse ;
Car ai suliain de bonne graice
Et fesan lou tor du chaipéaa,
San quai li bôtisse de l'éaa,
Potan come ai fau lai santai
De note tré-béaa Dauphiniai.
Passan dan lai Poulaillerie
C'etoo ben anco d'autre vie,
On é pone ai croire celai :
Tôt épluoo de tô coutai
De leustre, chandoille et falô
Qui reluisain come sôlô
Tot autor d'ène gran taule
Lai vou chaicun juoo son raule :
Car el étoo dé meu ganie
D'ène bonne char choisie.
Que te dirai-je mashuan ?
De tô coutai dé patapan ;
Moître, chambeleire et volô
Dansain, sautain come dé fô
Au son dé trompaite et auboi,
Ce qui los égusoo lai soi ;
Ma po l'étainché jare, ai bure
Pu de cent botaille, i te jure,
Ai l'honneu du Roi, du Dauphin :
On an croioo pa voi lai fin.
Celai duri jeusqu'ai fu jor
An se sôlan come dé por.

1731 (1). — RIMAY EN COMPLIMAN VOU COMPLIMAN EN RIMAY, ça teute lay moime cheuse, jeuly varre et varre jeuly. Le teu ay lay grandeu de Monseigneu de Varsalieu, ay lay dignitay du quey teu lé veigneron voullent farre honneu. Par Pierre Charles Guindé, prêtre, né à Lux, est-il écrit au bas du titre.— Ai Digion, ché Etienne Michard, imprimou, marchan libraire, rue Madelaine, *Ay Sain-Jan-l'Évangélistre.* — Petit in-4° de dix-neuf pages, y compris un compliment des gens de Talant, en français, fait au passage de Monseigneur sur leur finage.

Sous le prétexte d'écrire comme l'on parle, l'auteur de cette œuvre singulière prétend rectifier l'orthographe bourguignonne. Voici un échantillon de sa manière, dans ce fragment d'une pièce de vers intitulée *Etodisseman :*

Come Digion à si treublay (trôblai)
Tent (tôt) le jor et lay neu (nô)
Du bru par lé caireusse (cairôsse) fay,
Qui reule (rôle) teu (tô) po teu (tô).

Mais laissons-le parler lui-même dans son avertissement au lecteur ; nous achèverons de voir son dessein.

« *Evartisseman au Lisou.* — Bé dé brave jan qui antande for bé le borguignon et lai faiçon de l'écrirre, de le palay et de l'imprimay, ant esseuray qu'ay falloo l'écrirre come on le palle : ça poquey l'imprimou n'è pas seugu lay veille méteude, par ce qu'ay la etay priay de celay.

« Un diaileugue précède ou lé bareusay de lay grande

(1) L'approbation du vicomte mayeur porte cette date; cette pièce est à la Bibliothèque de Dijon. Le titre est d'une affectation ridicule, et la pièce ne vaut guère mieux.

ville de Digion se concertent pour faire un compliman à *Monsieu de Digion,* etc. »

C'était un grand événement alors pour Dijon que la création d'un évêché dans cette ville ; aussi les vignerons ne pouvaient manquer de le célébrer en 1731, où il a eu lieu en faveur de Mgr Bouhier, cinquième suffragant de l'archevêché de Lyon. Tout en se disant

Teu igneuçan et teu dé béte,

ils font preuve de bon sens dans certaines réflexions, comme dans celle-ci :

. . . . . On voy prou seuvan
Que lay bonne velontay
A pu too ché lé preuve jan
Que ché lé laitray.

Ils savent bien dire aussi, ces bonnes gens, quelque chose de délicat sur le président Bouhier et sur sa famille :

Ai l'y ey pu de deu cens an
Que cete neuble moison
Brille et relu au Parleman.

Les vers suivants peuvent nous donner une idée de la manière exagérée dont les Bourguignons prononçaient à cette époque l'*a* final des mots.

Et Louis quinze, roy neuveàà,
Daigne rejeton de son gran peire,
Ey veulu por son evachey neuveàà
Vo cheusi por en étre lai lemeire.

Ici l'orateur vigneron est interrompu par un sien confrère, qui s'écrie :

Y son de peuvre bonne béte.

Mais le complimenteur, furieux de se voir ainsi couper la parole, dit au malencontreux interrupteur :

Palle po toy, Réfigné,
Tu lay conte bé jaune :
Tu croi don meusuré
Teu le monde ai ton aune ?

Réfigné ne se tient pas pour battu, et s'adressant de rechef à Monseigneur, il appelle sur son adversaire barôsai les foudres épiscopales :

. . . . . . Monseigneu,
Esqueumeunié lou,
Ay veu équiveuquay.
Ce n'à qu'in barbouilliou ;
Ne le laissé pa palay.

En somme, cette œuvre est faible et peu spirituelle ; mais il était important de la signaler à cause des innovations que l'auteur s'était mises en tête. Ce système ne tendait rien moins qu'à compromettre l'idiome ; car il a son orthographe propre et native. On sait que le français a eu pareillement à compter avec ces rêveurs de réformes prêts à bouleverser toutes les règles sous le vain prétexte d'écrire comme on parle.

1736. — DISCOURS D'UN HABITANT DE SAINT-JEAN-DE-LOSNE fait prisonnier lors du siége de cette ville, adressé à Galas. Extrait de la description, en vers burlesques, de ce siége par Jean-Nicolas Boisot, avocat au Parlement de Dijon. (Recueil Delmasse.)

1772. — ECLOGUE SU LAI NATIVITAI DE MONSEIGNEU L'DUQUE D'ANGUIEN, par Jean-Baptiste Vionnois, professeur de grammaire.

1775. — Dialogue (inédit) entre Denis Delmasse et Jacques-Marie Briotet, tô deu préte ai lai Côte, su divers sujets badins quai l'on aivu aiveu les haibitan, fille et gachon de Fixin. D'après le bibliophile Delmasse, ce dialogue, qui parut en 1775 ou 1776, est mal rédigé. Il dépeint cependant assez bien les deux interlocuteurs, et surtout le curé de Fixey (1), qui était d'un caractère très-jovial, et dont les bons mots sont encore aujourd'hui dans la bouche de tous les habitants de la Côte. Cette pièce de vers, qui pèche surtout par l'inexactitude de la rime et par l'exagération du langage et de l'orthographe bourguignonne, est l'œuvre d'une jeune villageoise illettrée.

1776. — Les bibliophiles signalent à cette date quelques pièces de vers dont voici les titres : *Avis aux Mères ; Lettres des cousines Gagnepain ; Vers à la louange de Balbatre, organiste ; Chansons bourguignonnes de divers auteurs*. M. Toussaint (2), ancien bibliothécaire de la ville de Dijon, pensait que l'une de ces chansons avait pour auteur le père de M. Brifaut, aujourd'hui membre de l'Académie française.

1782. — Recueil de chansons bourguignonnes, par M. G***, de Dijon; à Dijon, chez A. Defay, imprimeur des Etats. Le permis d'imprimer porte la date du 20 janvier 1782.

---

(1) Il s'appelait Delmasse. L'auteur de la pièce avait voulu mettre en parallèle deux ecclésiastiques, l'un tolérant et l'autre sévère au sujet des cabarets.

(2) M. Toussaint père, mort à Dijon en 1848, a laissé à la Bibliothèque de Dijon les souvenirs les plus honorables pour sa bonne et gracieuse hospitalité littéraire.

L'auteur de cet opuscule est le pauvre Galeton, perruquier, lequel, pour avoir conservé ses sympathies aux choses de la veille, fut, avec quatorze autres Dijonnais, conduit à l'échafaud en 1793.

On commençait d'exécuter l'entreprise du canal, car le poète dit dans sa chanson *su lai naissance de Monseigneu le Dauphin :*

Ça vé Sain Jean de Lone
Qu'il é mi tan d'ôvré
Po creusé.
Bétô l'éa de la Sone
Vinré d'aivô Louche et Suzon,
Se mairiai po tô d'bon.

A l'occasion des réjouissances, il y avait douze mariées de la mairie ; ce qui fait dire à l'auteur :

Por dire ein vouï ai l'église,
On lés é payé
Six cen fran, dé jipe grise,
Et bé régailé.
En l'honneu de lai jonée
On lò fi presan,
Ai tô mairiai et mairiée,
De médeille d'orjan.

1782. — Compliman a Monsieu de Montigni, chanson en dialogue su lai naissance de Monseigneu le Dauphin, entre compère Antone et compère Françô ; à Dijon, chez Defay.

1788. — A cette date figurent trois pièces concernant le Parlement de Dijon.

La première porte le titre de : *Chanson d'un barôzai ai l'occasion de lai rentrée du Parleman,* su l'ar du noéï : *Vé*

Noëï, Blaizôte, par G***, c'est-à-dire Galeton ; imprimée au prôfi de deû prôve orfeleigne de peire et de meire, etc. (1).

La seconde porte le titre de *Chanson nouvelle sur la rentrée du Parlement,* avec ce pseudonyme : par *le Vacher de Talant.*

La troisième est celle dont voici le titre : *Preutestation vou bé èrétai dai vaigneron de lai ville ai fobor de Dijon, du quinze juin mil sept cent quaitre vain vheute;* pièce en prose.

Les vignerons protestent contre la suppression qu'il était question de faire du Parlement et de la Chambre des comptes de Dijon. Ils attaquent les ministres avec une liberté toute *barôzienne :* « Ai lô convein bé à cé bogre lai, disent-ils, d'aivoi v'lu corompe l'espri de not'Roi, etc. Cé mignistre ai contein qu'an étaiblissan dai gran baillaige en plaice du Parleman, qu'on leus époterò de l'argan ein plein penei ; et vo moime, Sire, vo lés ai rapelai ai lò fonction et vos en ai chaissai lai *Mauponerie,* gen qui n'on jaimoi v'lu r'cogneutre po n'o juge. Y déclairon po lai présente ceu qui praron dé pliaice dan le gran bailliage, tréte au Roy, tréte ai l'Eta, et malencontreu po tô lai barôzai. — Signé : Jannô Sare-Ton-Groin, ancien bastonié; Christophe du Bon-Vin, secrétaire; » et une douzaine d'autres notables de la corporation.

XIXe SIÈCLE.

La littérature propre à l'idiome bourguignon subit un temps d'arrêt à l'époque de la révolution de 1789, et ne

(1) J'en dois la communication, ainsi que de la chanson suivante sur le même sujet, à la parfaite obligeance de M. Milsand, qui a un riche cabinet d'œuvres et d'opuscules politiques concernant la Bourgogne.

reprit son cours que longtemps après, lorsque la Société des Antiquaires de France eut reveillé le goût des études philologiques.

L'empéreur Napoléon Ier en appréciait l'importance et encouragea hautement le travail de linguistique qui fut entrepris en 1807 par le comité de Statistique du ministère de l'intérieur. Alors la parabole de l'Enfant prodigue fut, à cause de sa juste étendue et de sa simplicité, choisie comme type, afin de servir d'étalon de tous les dialectes connus sur le territoire de France. La protection due aux lettres a toujours distingué le gouvernement impérial : il ne pouvait donc être insensible à des études ayant pour but de scruter les origines de la langue française ou ses rapports avec nos vieux idiomes. Aussi les poèmes nationaux trouvent-ils en ce moment la plus grande sympathic en France.

S. A. I. le prince Louis-Lucien Bonaparte n'est pas seulement un protecteur zélé de cette utile linguistique; mais aucun savant n'a mieux étudié que l'a fait S. A. le phénomène de transition de la langue gauloise à nos divers idiomes. Le *celto-breton* ne lui paraissant pas être demeuré assez pur, c'est dans le gaëlic, dans l'erse, dans le gallois et dans leurs divers dialectes que S. A. I. a puisé ses précieuses observations.

Voyons maintenant la série des œuvres bourguignonnes produites au XIXe siècle.

1805.—LE PANTHÉON DIJONNAIS, ou Hommage aux grands hommes de la Côte-d'Or et des départements qui faisaient partie de la ci-devant Bourgogne. Fête apothéose ornée de chants, de danses et de marches triomphales, avec des no-

tes historiques, par Julien Paillet, ex-professeur aux écoles centrales. — Dijon, de l'imprimerie de Carion ; 1805.

Cette pièce, dont la musique est de la composition de *Travisini*, maître de chapelle de la cathédrale de Dijon, a été représentée sur le théâtre de cette ville la même année.

L'auteur fait couronner le buste de La Monnoye par un descendant du fameux Chaingenai. On ne pouvait assurément mieux introniser l'ère nouvelle de la littérature bourguignonne qu'en replaçant La Monnoye sur son piédestal.

Le poète nous représente *Chaingenai* s'agitant au milieu de la foule et reprenant sa franche gaieté, si longtemps assombrie par les mauvais jours. Laissons donc parler Chaingenai :

Ce monsieu l'orateu no baille des cambôle ;
Ai vante sé hérô et ses moître d'écôle,
Ça for bé ; ma poquoi s'ôbli-t-i de jazai
Du Ceigne du Tillô, l'aimin dé barôzai ?
Dan tô lé tan ché no j'on vantai sai lôquance :
Aivô tan de tailan ai vo bé qu'on l'encense.
El émusi lai cor, lé gran et lé peti ;
Tôt en lés aubusant ce clar les instrusi :
An li doi ein élôge, et celai no regade.
Laissé no don passaî, vou je foçon lai gade.
En son honneu et gloire i saivon dé côplai ;
I velon tô daibor iqui lé rébolai.

Il chante les couplets suivants sur un des airs chéris de La Monnoye :

Monsieu note orateu, baillé no lai pairôle,
Padonné si j'ôson vô côpai le sullô ;
Vote langue iqui vôle
Po vantai cé monsieu,
San dire du pu drôle
Eîn mô.

J'aivon po Lai Monnoie eine estime porfonde;
Lé Tillô, lai Roulôte aime bé sé refrain;
An lé chante ai lai ronde
Po banni le chaigrin,
Et bôtte tô le monde
En train.

Po lu, palai jantais n'etô pas chôse étrainge;
Dé saivan de Pairi l'on couronnai cin foi:
Aujod'heu sai louainge
Li vinré po mai voi
De palai come ein ainge
Patoi.

Quan l'hivar en sullan de nos moison s'épruch
Tô no bon barôzai entore lò foyé;
Tretô come eine ruche,
En se côsau lé pié,
Boudonne vé lai suche
Noé.

Lai Monnoie, en ce jor, serò dans l'ôbliance!
Lu qu'a si bé cognu du peupe borguignon!
Tan que j'airon lai chance
De chantai dan Dijon,
J'airon en sôvenance
Son nom.

1811. — Chanson sur le vin de la Comète, et diverses poésies de L. Drouhin.

1828. — Chanson de Gui Chaingenai, par le même, à en juger d'après les initiales L. Dr. Deux chansons d'Armand Gouffé et la réponse ci-dessous figurent au *Journal de la Côte-d'Or*, n[os] des 13 et 20 avril 1828. A cette époque, Armand Gouffé avait choisi pour retraite la ville de Beaune, et le premier usage qu'il y fit de sa lyre fut de

chanter une complainte contre les tonneliers de Beaune, parce qu'ils interrompaient son sommeil. Voici la réponse des tonneliers.

RETONÉE DE GUI CHAINGENAI

Ai ce monsieu Armand Gouffé, qui vorò baillé chaisse é tonnelé de Béane.

Toi qui vén de lai *gran ville*
Po t'éborgé su no confin,
Tu croyò dremi bé tranquille
Tôt enivré de no bon vin;
Ma veci que tu devén greignè
Po queique bru qui t'étodi.
Tu devro saivoi que lai peine
É tôjor seùgu le plaizi.

Ein saivan (1) don par aivanture
J'ai li l'ôvraige ein beà maitin,
Di que le bé dan lai naiture
Et le mau se baille lai main.
Armand, ne so don pas si greigne
Po queique bru qui t'étodi,
Pusqu'ai fau tôjor que lai peine
Se trôve ai coutai du plaizi.

Queman ôze-tu bé proscrire
Ché lé Béanoi tan d'gnôçan?
Aivò lo vaut-i pa meù rire?
Car ai son de si bone jan!
Ai n'on pa cru te rendre greigne
Po queique bru qui t'étodi.
Tu devro saivoi que lai peine
É tôjor seùgu le plaizi.

---

(1) Azaïs. Allusion au système des compensations.

Alon, époise tai côlaire.....
Pusque ché lo tu t'é plantai,
Ai t'y fau vivre come ein frère,
Faire bôbance et peù chantai.
Maseù ne so don pas si greigne
Po queique bru qui t'étodi.
Sôven-toi que tôjor lai peine
Se trôve ai coutai du plaizi.

Ein jor s'ai te preno l'envie
De veni voi note *Dijon*,
J'y menerein joyeuse vie
En palan de note *Piron*.
Çà stulai qui n'étô pa greigne,
Jaimoi le bru ne l'étodi.
Fai come lu, nargue lai peine,
Et padei, vive le plaizi!

1831. — Pairaibôle de l'anfan prôdigue (évangille de Sain-Luc, ch. xv), et le Livre de Ruth, par Amanton (1).

Cette charmante composition, aussi pure que les Noëls de La Monnoye et que les œuvres d'Aimé Piron, eut deux éditions dans la même année, mais chacune tirée à soixante exemplaires seulement.

1831. — Virgille virai an borguignon. Choix des plus beaux livres de l'*Enéide* suivis d'Episodes tirés des autres livres, avec sommaires et notes publiés par C.-N. Amanton, et un discours préliminaire par G. P. (2). Dijon, imprimerie de Frantin, 1831.

Dans ce discours préliminaire Gabriel Peignot s'amuse à supputer le nombre de vers contenus soit dans les douze

---

(1) Claude-Nicolas Amanton, né à Villers-les-Pots en 1760, est mort conseiller de préfecture à Dijon, au château de Meudon, en 1835.
(2) Gabriel Peignot.

livres de Virgile, soit dans la traduction en vers par Delille et dans celle de Gaston, soit dans la traduction burlesque de Scarron, soit dans le *Virgile virai*. La concision du latin ressort évidemment de cet examen, et à un très-haut degré. Scarron a une fécondité désolante : il a dix-huit mille vers de plus que Virgile, c'est-à-dire les deux tiers en sus.

Les notes d'Amanton qui accompagnent ce petit volume sont ingénieuses et piquantes ; il y a joint aussi deux Glossaires, un pour les mots, et un autre pour les noms propres.

D'après une note de M. Joliet père, en tête de son manuscrit de l'abbé Petit, il résulte que ce précieux manuscrit du *Virgile virai* n'était pas encore connu à Dijon lorsque Amanton publia son petit volume de choix des plus beaux livres de l'*Enéide* (1), pris sur des copies de ce même manuscrit.

1832. — Nouvelle édition de l'Evaireman de lai peste, par Aimé Piron, donnée par M. Bourée, médecin et bibliothécaire de la ville de Châtillon. In-8° de cinquante pages, imprimé à Châtillon par Ch. Cornillac, avec une préface et des notes dont il a été rendu compte au *Journal des Savants* du mois d'août 1832, page 494.

M. Bourée, qui avait vu de près les ravages du choléra en 1832, a pensé qu'indépendamment d'une reproduction utile à notre idiome, le public pouvait trouver à faire son profit des sages conseils que notre poète dijonnais avait donnés à ses contemporains à l'époque où la peste de Marseille

(1) Ce sont les livres IIe, IVe et VIe, avec l'épisode de Cacus et la description du bouclier d'Enée (liv. VIII), et les funérailles de Pallas (liv. XI).

faisait de si horribles ravages : c'est donc non-seulement un acte de bon goût, mais un sentiment philanthropique qui animait alors l'excellent M. Bourée. L'idée ingénieuse de cette réimpression était un des meilleurs éloges qu'on puisse faire d'Aimé Piron.

1832. — L'ILLUSTRE JACQUEMAR DE DIJON, par G. Peignot. — A la suite de cette notice plaisante se trouvent trois compositions en patois : la première est une épître en prose à M. P. Bérigal (anagramme de Gabriel Peignot) ; la deuxième est le mariage de Jacquemar ; la troisième est la reproduction d'une œuvre imprimée chez Defay en 1714 et portant le titre de *Requaite de Jaiquemar et de sai fanne ai Messieu de lai Chambre de velle de Dijon.*

1837. — LE POUAITE BORGUIGNON AI SÉ PAÏ. Souhaits de bonne année par L. Drouhin. Stances de 79 vers assez piquants. Dijon, imprimerie de Simonnot-Carion.

1839. — RECUEIL D'OPUSCULES ET DE FRAGMENTS en vers patois, extraits d'ouvrages devenus fort rares. — Paris, Gayet et Lebrun, rue des Petits-Augustins, n° 6. 1839.

Ce recueil, qui n'a été imprimé qu'à cent-vingt exemplaires, est devenu lui-même très-rare, et a pour auteur Gustave Brunet. Il donne deux pièces de poésie bourguignonne introuvables, ce sont : *le Menou d'or* (p. 99), et *Lou véritable vey de Gôdô* (p. 103).

1845. — EIN BARÔZAI DE LAI RUE SAN FELEBAR ÉS BARÔZAI SES AIMINS, SU LÉS AIFAIRE DU TAN, d'aivô ein dialôgue su lés aifaire qui son airivé à Dijon dan lai septeime semaigne aipré lai Pentecôte. — Dijon, chez Benoist, libraire, rue

Chabot-Charny, 53, et Hémery, place St-Jean. 1845. — In-12 de douze pages.

Cette pièce commence par une Préface en l'honneur de M. le Maire, et se termine par une interpellation au rédacteur du *Courrier*. Cette œuvre, sans signature, est de M. Berger, ancien sacristain laïc de Saint-Bénigne.

1846. — Dialôgue entre M. Jaiquemar, sai Fanne et son Gaçon, tretô soneu de l'église Notre-Daime de Dijon, au seujet dés incendie qui son airivai cé jor darei et de ceu dont on menaice auj'd'heu lai rue du Bor et autre leu ; par M. Regreb (anagramme de Berger).—Ai Dijon, ché Benoist, libraire-éditeur, rue Chabot-Charny, n° 53. In-8° de vingt-quatre pages, commençant par un Avant-Propos à Mesdames les Autorités de Dijon.

On peut se rappeler qu'en 1846 des incendiaires désolaient les campagnes et menaçaient jusqu'aux villes mêmes. C'est sur ce fléau d'un nouveau genre que Jacquemar, dont nos poètes bourguignons ont fait un philosophe éminemment observateur, converse avec sa femme et son fils.

En 1846, en effet, des menaces d'incendie jetèrent pendant plusieurs jours l'effroi parmi les habitants de la rue du Bourg, dont toutes les vieilles baraques en bois, graissées pour la plus grande partie par les viandes des bouchers, devaient, pensait-on, offrir au feu un aliment des plus intenses. De toutes parts chacun déménageait son lit et ses meubles de ce foyer imaginaire, et il fallut que l'autorité employât tous ses soins à rassurer la population du Bourg, afin de mettre un terme à la contagion des déménagements.

1846. — NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES par M. Delmasse, grammairien à Dijon. — En manuscrits à la Bibliothèque impériale.

1848. — Dans le journal *le Citoyen,* feuille du vendredi 8 décembre 1848, on trouve à la colonne *Variétés* une pièce bourguignonne en prose, intitulée : *Discour de J. Chaingenai, vigneron de lai Côte, ai sé fraire de la Bregogne,* sur l'élection d'un Président de la République.

1849. — Dans le même journal, numéro du vendredi 13 avril 1849, se trouve, au feuilleton, une pièce de prose bourguignonne intitulée : *Lé Rouge et lé Bian,* vou simple discour de *Jean Chaingenai* ai sé fraire veigneron et labourei.

Dans le numéro du 6 mai de la même année, on lit aussi au feuilleton une pièce de vers bourguignonne intitulée : *Lai Trinité infernale,* vou simple discours de Jean Chaingenai.

Enfin, dans la feuille du dimanche 13 mai, on trouve à la colonne des Variétés une dernière pièce de prose bourguignonne intitulée : *Jean Chaingenai* és citoyennes, fannes et filles, et qui a pour but de les engager à se mêler de politique *tôt en taillan queique baivette.*

1849. — JEAN CHAINGENAI, VIGNERON DE LAI CÔTE, AI SON CONFRAIRE SIMON PEULSAN, DE LAI RUE SAIN FELEBAR, AI DIJON. — Imprimerie de Simonnot-Carion, rue des Godrans, 28, à Dijon.

Cette pièce en prose est curieuse par les sentiments qu'elle exprime sur la politique du temps, à l'occasion de la diminution de l'impôt sur le sel. L'auteur qui se dérobe

sous le pseudonyme de Jean Chaingenai est M. Jean Cornu, de Chenôve, ancien instituteur, bien connu dans la Côte pour avoir gardé les traditions de nos barôzais.

1850. — ARMONA BORGUIGNON PO 1850, par Jean Chaingenai, vigneron de lai Côte, illustrai par Jean Cornu, de Chenove (1). — A Dijon, imprimerie de Mme Noëllat.

On ne trouve dans cet Almanach que quatre pièces bourguignonnes; la première, à la page 36, expose *lé droit et lé devoi dé citoyen;* la deuxième, à la page 68, est une lettre au *citoyen Dodo Marcillet, charreton ai Chambolle,* concernant l'administration du chemin de fer; la troisième, à la page 90, est intitulée : *Guidâne rural.* Cette petite page vaut de l'or à cause des préceptes excellents qu'elle renferme. *Exemples :* Peurné soin de vos uti. — Ecoutumé vos anfan ai tô sarai, tô ramassai. — Tôte lé foi que l'home veu luttié d'aivô le malheu, el a tôjo le pu for. — Ceu qui son butor d'aivô les animaù, devrein pansé au moin qu'ai fau manégé le sarviteu don on ai besoin, etc. La quatrième, à la page 102, consiste en deux petites historiettes.

1856. — Je m'arrête avec l'année où j'imprime mon livre, et, pour ne rien omettre dans ma nomenclature bibliographique, je dois dire qu'un descendant des barôzai de la rue Saint-Philibert (2) s'escrime en ce moment à faire causer le coq de Saint-Bénigne et celui de Saint-Philibert sur les affaires du temps. Le titre de la pièce sera, je crois : *Entretien du poulô de sain Feleba d'aivô stu de sain*

---

(1) Ce dernier est l'auteur des quatre pièces bourguignonnes citées ci-contre.

(2) M. Berger, soit dit sans indiscrétion.

Beraigne, son aimin. Ces observateurs aériens ont de quoi jaser, ce me semble, sur l'électricité et la vapeur : car ils ont déjà vu bien des choses moins merveilleuses que celles-là.



BIBLIOGRAPHIE DES NOELS.

Les noëls ont été le genre de poésie le plus populaire en Bourgogne, et néanmoins ils se sont perdus comme les chansons, lesquelles ne laissent pour la plupart aucunes traces passé le jour où elles se produisent ; aussi ai-je eu plus de peines à assembler le peu des noëls connus aujourd'hui qu'à recueillir les autres productions de notre idiome.

1660. — Le poète bourguignon qui ouvre la série de ce mince contingent n'est guère connu que par les plaisanteries de La Monnoye (1), et ce qui reste de lui n'est pas de nature à nous faire regretter le surplus. Il se nomme Foulon de la Chaume (2), et avait (d'après Papillon) fait imprimer en 1666, in-12, à Dijon, chez Jean Grangier, des noëls bourguignons sous ce titre : *Lucyfar pryn au baytan.* Il y mit les lettres initiales de son nom, J. B. F. D. L. C. — M. Fertiault a reproduit un des noëls de cet auteur à la page 232 de sa traduction de La Monnoye.

(1) Voir, au Glossaire de La Monnoye, les mots *Baitan* et *Etoi.*

(2) Jean-Bénigne Foulon de la Chaume, chanoine de Saint-Etienne de Dijon, né en 1624 et mort en 1665.

1675. — NOELS NOUVEAUX ET CANTIQUES SPIRITUELS, sur les plus beaux airs, tant de la Cour que de l'Opéra, par Mlle F. C., fille. Ce recueil est à la Bibliothèque de l'Arsenal, nº 8023.

1696. — NOELS NOUVEAUX ET PRIÈRE A JÉSUS NAISSANT POUR OBTENIR LA PAIX. Sur les airs du temps (1). A Dijon, chez Claude Michard, imprimeur et libraire, près la Ste-Chapelle du Roy, *A Saint-Jean-l'Évangéliste*. M. DC. XCVI. Avec permission. In-32 de trente-deux pages. M. Baudot, qui a eu l'obligeance de me communiquer ce recueil, pense qu'il renferme des noëls d'Aimé Piron. Comme ce poète éminemment populaire était le grand pourvoyeur des noëls de l'Avent, je pense qu'il n'y a guère de recueils imprimés ou manuscrits où il ne s'en trouve de sa façon. Quelques-uns sont faciles à reconnaître pour quiconque est initié à la manière d'Aimé Piron.

1701. — LAI MOR AU DIALE VOU NOEI NOVÉA ET ODON DE NOEI.

---

(1) Ces airs du temps, que tous les auteurs de noëls et La Monnoye lui-même ont appliqués à leurs compositions, étaient pour la plupart des airs connus de père en fils et dont on ne peut déterminer l'origine. On les croirait nés dans la vieille Gaule et transplantés depuis un temps immémorial sur nos riches coteaux presque en même temps que la vigne. Ils ont le caractère du plain-chant par leur extrême simplicité et leur peu de modulations. On y rencontre la cadence plagale fréquemment, et ils s'inquiètent peu s'ils terminent sur la quinte ou sur la tonique. Toutes les fois que je puis en noter un, j'y trouve un plaisir extrême. Maillard de Chambure dit (*Mém. de l'Acad.*, 1829, p. 250) en parlant des airs de nos noëls, et particulièrement de ceux de La Monnoye : « Trois ou quatre sont empruntés d'un opéra de Lully ; le plus grand nombre sont des menuets et des gavottes composés pour le divertissement du roi Charles IX par Eustache du Corroy, un des plus habiles musiciens de son siècle. Il est du reste assez remarquable que plusieurs de ces airs ont une ressemblance frappante, et qui ne peut être attribuée au hasard, avec quelques mélodies écossaises de celles que l'on croit composées par l'infortuné David Rizzio. »

Voici le titre en vers tel qu'il existe en tête du recueil :

Fai au clochei de sain Feulbar,
Imprimai de lai ché Michar,
De compôsition nôvelle,
De coté lai Sainte Chapelle,
Au lon de son voisin Jacô
De Saive le gantei aitô,
Qui tô deu en vaille mile autre ;
Çat ai l'enseigne de l'aipôtre
Et l'évangeliste saint Jean
Que ce Noei nôvéà se van,
Avô parmission baillée
Ai Michar lai présente année
1701.
Ai l'on van aitô un odon
Tant de françoi que de borguignon.

In-12 de trente-quatre pages, plus un feuillet qui contient la permission d'imprimer.

On trouve dans le noël intitulé : *Lai Mor au Diale*, quelque chose de l'effroi que causaient au peuple les vexations des soldats et des partisans.

Pu de patisan, de soudar
Qui vénne maingé note lar,
Et qui, quan ai l'errivon tar,
Le sabre dégainai en lar,
Se rébraille en furie
Qu'ai lo fau baillé de l'arjan.
Maugrenai de vo vie
Soudar et patisan.

1703. — Noels nouveaux, bourguignons et français, sur la naissance de N. S. J.-C., sur des airs vieux et nouveaux. — Ai Dijon, ché Glaude Michard, imprimou et

marchan libraire, vé lai Sainte Chaipelle du Roi. Aivô parmission. 1703. Petit in-8°.

Les pièces de vers en bourguignon sont :

1° Noei nôvéà su l'ar *des Enfairignai.* — La page deuxième se déplie en deux, et cet air y est noté. Voici un des vingt-quatre couplets de cette composition :

Coraige, Messieu de sain Piarre,
Çat ai vo d'allai lé premei
Visitai le jor de Noei
Jesu qu'a descendu su tarre.
Vos hausse cô, pique, mousquai,
Tô vos autre instruman de guare,
Vo flambarge, vos haullecrai,
Vo pleumache, laissé lé lai.

2° Noei nôvéà, su l'ar de *lai Castavillade,* noté page 9, qui est double.

Aupré du bôcaige
De note voisignaige
J'entan je ne sai quoi,
De si janti, je croi,
Qu'un tan jôli raimaige
Ne se chanti jaimoi.
Ce serô bé, je gaige,
Ce que sire Françoi,
Note curé tan saige,
Que j'aivon l'évantaige
De peu trente an d'aivoi,
Disò d'un sain langaige,
Ma mainte, mainte foi,
Jesu vén, croyé-moi.
. . . .
Enfin sain Beraigne
Vein dan nos écraigne
Du paï d'outremar
Vo dire net et clar :

Chaissé de vo campaigne
Marcure, Jupitar,
Et l'homme ai Prôsarpaigne;
Ç'a dé tison d'enfar.
De pô que lay tempéte,
Que je voi tôte préte
Dan le mitan des ar,
Ne cheuse su vo téte,
Do demin au putar
Evairré (1) cé paillar.

3° Autre noei su l'ar : *C'ètò ène fausse veille*, etc. — Il paraît, par une strophe de cette pièce de vers, que le jeu avait pendant un temps fait fureur à Dijon, et qu'on s'en était corrigé :

Messire chécun ai saige,
Ma saige ai fau voi comman :
Homme et femme en lo manaige
Demeure, pu de brelan;
Lai raige, lai raige, lai fausse raige
De jué s'en vai passan.

1707. — NOELS ET CANTIQUES NOUVEAUX, sur les airs les plus usités dans l'Eglise, pour honorer le mystère de l'Incarnation de J.-C., fils de Dieu. A Dijon, par Claude Michard, imprimeur libraire de Monseigneur l'Intendant, *A Saint-Jean-l'Evangéliste*. Le permis d'imprimer porte la date de 1707. Il y a onze noëls français; le douzième est français et bourguignon, et porte le titre : *Des pasteurs veillants*.

Ce recueil est à la Bibliothèque de Dijon.

---

(1) Renvoyez, renoncez à.

1708. — Odon de Noei borguignon su lai Nativitai de l'enfan Jesu, compôsai de messire chécun su des ar vieu et nôvéà ; ai Dijon, ché Claude Michar, imprimou et marchan libraire vé lai Sainte Chaipelle. Le permis d'imprimer porte la date de 1708; in-12 de quarante-huit pages, renfermant quatorze noëls bourguignons et un noël français.

Il y en a d'Aimé Piron, et entre autres le dixième, commençant ainsi :

Su un pechô de paille
Aupré de Betléem,
Entre quate muraille
Jesu à prôveman.

Ce noël doit remonter à 1692 ou 1693, à en juger par les vers suivants :

Ai fauré que lai Chambre
Y épote en présan
De l'ypôcra fait d'ambre,
Et meusque de levan :
Et come le vin blan
    De l'an
Six cent quatre vin dôze
A trô riache et var,
    Muscar
Seré au leu de lu
    Prenu
Por en faire ène dôse.

Le onzième a pour auteur Hervy, avocat, et commence ainsi :

Tôte laî neu lé z'Ainge paule maule...

Le noël le plus intéressant de ce recueil est un colloque

des anges et des bergers en bourguignon et en français. Il commence ainsi :

Descendus par l'ordre des cieux,
Nous vous annonçons dans le monde
La paix, mais la paix plus profonde
Qu'on ait vue dans vos bas lieux.

Dans ce noël Aimé Piron fait visiter la crèche par tous les gens des villages voisins de Dijon, et chaque pays chaque tribut :

Je voi le maire de Tailan
Desô son mantéà por lé féte
Qui épote éne grosse béte
Qu'é le groin cramoisi et blan :
Ç'at un côdinde que lai ville
Aivô pri plaisi d'embôquai
L'étai
Aivô de grosse guille
De totéà,
De totéà
Preti au laisséà.
Lé jan de Fonténe et de Daix,
Aipré aivoi coru lé vaigne,
Ai pone on tai ène charpaigne
De cés escargô jaulai
Qui se fore é trou dé muraille :
Ç'at ai ce gibié que deçai,
De lai,
Chaisse lai vaigneraille
Dans le tan,
Dans le tan
Que l'hivar a gran.

1709. — NOELS NOUVEAUX, FRANÇOIS ET BOURGUIGNONS, SUR LA NAISSANCE DE NOTRE SEIGNEUR J.-C., sur des airs vieux et nouveaux. Troisième recueil; à Dijon, chez An-

toine de Fay, imprimeur et libraire, rue du Palais, *A la Bonne-Foi.* M.DCCIX. Avec permission. Petit in-12.

Ce recueil, qui m'a été communiqué par M. Baudot, a deux cent trente-une pages, dont quarante-huit imprimées et le reste en manuscrit, mais paraissant copié page pour page sur un autre texte semblable. Dans ce recueil, indiqué par une note de M. Baudot père sous le titre de : *Poésie bourguignonne d'Aimé Piron*, j'en ai reconnu de divers auteurs, et notamment de Françoise Paschal.

1712. — Noels nouveaux, françois et bourguignons, par divers auteurs; à Dijon, chez A. de Fay, imprimeur et libraire des Etats, *A la Bonne-Foi.* Le permis d'imprimer porte la date de 1712; in-12 de trente-six pages. La plus grande partie des noëls sont d'Aimé Piron. Ce petit recueil est rare, et j'en ai dû la communication à la parfaite obligeance de M. de Rochefond.

1713. — Noels nouveaux, françois et bourguignons, sur des airs connus; à Dijon, chez Antoine de Fay, imprimeur et libraire, place du Palais, *A la Bonne-Foi.* M.DCCXIII. Avec permission. Il n'y a que le premier noël qui soit en bourguignon; le reste est en vers français.

1715. — Noels nouveaux, françois et bourguignons, par divers auteurs; à Dijon, chez Antoine de Fay, imprimeur et libraire, près le Palais. Le permis d'imprimer, placé à la fin, porte la date de 1715; in-12 de vingt-trois pages.

Ce recueil, aussi rare et précieux que celui de 1712, m'a été encore communiqué par M. de Rochefond. Il renferme aussi des noëls d'Aimé Piron, et entre autres celui qui commence ainsi :

Depeu le tan que j'aitandon
Lai fin de no sôffrance,
Pranture jarre que j'airon
Ein pechô d'ailijance.

Ce noël (1) est plein de piété et de sentiment. L'ame honnête et douce d'Aimé Piron y respire tout entière.

1719. — Noels nouveaux sur la naissance de l'enfant Jésus, par M. J.-D. P., dont deux bourguignons. (Bibl. de l'Arsenal.)

1720. — Noels bourguignons. Claude Michard, 1720; in-12. Tel est le titre que Papillon donne aux noëls qu'il attribue au P. Philippe Joly, dominicain (2).

1723. — Noels nouveaux, français et bourguignons, sur la naissance de notre Seigneur J.-C., composés par Mlle F. P*** (3). A Dijon, chez Joseph Sirot, imprimeur-libraire, place du Palais. Le permis d'imprimer porte le millésime de 1723; in-12 de quarante-huit pages.

NOELS SANS DATES.

Noëls nouveaux composés par J. B. pour l'entretien des ames dévotes. Dijon, Chavance.

---

(1) Avec une simplicité, une courtoisie et une obligeance bien rares chez les gens du premier mérite, qualités qui distinguaient l'ancienne Académie de Bourgogne, mon bien honorable confrère M. Frantin m'a apporté ce même noël copié de sa main, avec la musique notée par lui-même de mémoire et avec une régularité parfaite.

(2) On m'assure qu'à la date de 1720 il existe un recueil sous le titre de : *Vieu Noeï redôbai d'Aimé Piron*, et qui aurait paru avant les recueils que j'ai indiqués. Je ne l'ai jamais vu et ne puis en rien dire.

(3) Mlle Françoise Paschal.

Solennelle réjouissance de la venue du petit Jésus. Un des noëls de ce recueil renferme les noms de tous les bouchers de Dijon. (Bibl. de l'Arsenal.)

Un manuscrit ne portant que deux dates (1) sur vingt-trois noëls inédits qu'il renferme, et laissant voir au dos : *Aimé Piron, Poésie bourguignonne,* m'a été communiqué par M. Baudot. J'y ai lu, en tête, une note ainsi conçue :

« Ces noëls, faits à Dijon sans doute avant ceux de M. de La Monnoye, doivent présenter aux lecteurs une locution moins vicieuse et plus d'élégance que ces derniers, et rappeler mieux le langage populaire. Dans le temps de M. de La Monnoye, c'était la mode à Dijon de parler patois, et l'on rafolait de cet idiome dans les bonnes sociétés. »

Sans prendre cette note trop à la lettre, il est certain que les noëls d'Aimé Piron qu'on y trouve sont d'excellente tradition barôzienne. La Monnoye a d'ailleurs été pendant de longues années son disciple avant de se douter qu'un jour il dépasserait son maître dans la poésie des noëls.

Un autre manuscrit sans titre principal et composé de cent soixante-dix-neuf pages petit in-8°, m'a été aussi obligeamment communiqué par M. H. Joliet. J'y ai distingué plusieurs noëls de la facture d'Aimé Piron, et j'en ai extrait le *Menou-d'or,* aujourd'hui introuvable.

---

(1) C'est la date de 1709 pour un noël commençant ainsi :

De Noei je son dan lai féte
Qui remeneuré bon tan.

Et celle de 1744 pour un autre noël commençant par ces vers concernant la convalescence du Roi :

Ça préparon no, compeire,
Ai no réjoüi.

BIBLIOGRAPHIE PARTICULIÈRE

DES NOELS DE LA MONNOYE (1).

La *première édition des Noëls* porte la date de 1700. Elle est aujourd'hui de la plus grande rareté. Treize noëls sur trente-huit, composant la collection complète, figurent dans cette première édition, dont le titre est : « Noei tô novéà composai en lai rue du Tillô. » Dijon, Ressayre, 1700. In-12.

La *deuxième édition*, pour les Noëls de la rue du *Tillô* date de 1701, et elle est la *première* pour ceux de *la Roulôte.* Il ne faut pas croire pourtant que Bernard de La Monnoye ait habité successivement ces rues. Il lui a plu de donner à ses poésies les plus populaires une semblable origine, parce que ces quartiers étant alors habités par des vignerons, on y parlait le vrai *barôzai*, c'est-à-dire le pur bourguignon. La maison de La Monnoye était rue du Bourg, aux numéros actuels 70 et 72.

Voici le titre exact de cette deuxième édition :

« Noeï tô nôvéà compôzai an lai rue de lai Roulôte. Ansanne lé Noei compôzai ci-devan an lai rue du Tillô. Le tô du moîme auteu. Ai Dijon, ché Jan Ressayre, imprimou et libraire ordignaire du Roi et de lai Velle, *Ai lai Meignarve*, 1701. » — Dans cette deuxième édition, qui

---

(1) Bernard de La Monnoye, né à Dijon le 15 juin 1641, mourut à Paris le 15 octobre 1728.

est in-12, se trouve, à la page 63, un autre titre ainsi conçu : « Noei compôzai l'an MDCC, an lai rue du Tillô. Deuzeime edicion pu muglieure que lai premeire. Ai Dijon.» (Le reste comme au titre précédent.)

La *troisième édition,* in-12, parut après 1701, et vraisemblablement en 1702, sous le nom indicatif de lieu ***Pleumière*** (Plombières), avec l'Apologie et une troisième suite de noëls.

M. H. Joliet a l'insigne avantage de posséder l'exemplaire même de La Monnoye chargé de ses notes, et où ce dernier a écrit de sa main la suite dé Noei de lai Roulôte et du Tillô.

La *quatrième édition,* in-12, sans date, porte le même titre que la deuxième, avec cette seule différence : Nôvelle edicion revüe et corrigée po l'auteu ai Pleumeire. — C'est la première édition où se trouve *la Chanson an dialôgue su le passeige de Mgr le Duque de Bregogne ai Dijon, le* 21 *septambe* 1703.

La *cinquième édition,* in-12 aussi, sans date, comprend l'Epôlôgie dé Noei et la Chanson. Elle a été imprimée à Dijon, chez Defay, avec la fausse indication d'édition de Luxembourg (ai Lucsambor). C'est toujours le même titre, sauf l'indication de troizeime édicion revüe et corigée par l'auteu.

La *sixième édition,* en petit in-8°, date de 1720. — Elle se reconnaît, à la première ligne de la préface écrite en français, par le mot *curieus* ainsi orthographié, au lieu de *curieux.* Elle se reconnaît encore à un errata de cinquante-quatre fautes à la fin du volume, et au millésime romain, MDCCXX, qui est sans ponctuation intérieure.

Voici le titre : « Noei borguignon de Gui Barôzai. Quatreime édicion, dont le contenun at en fransoi aipré le feuillai. — Ai Dioni, ché Abran Lyron de Modène. XDCCXX (1). » C'est l'édition la plus recherchée et la première où paraisse le Glossaire des noëls.

Viennent dans un ordre à peu près arbitraire celles des différentes imitations ou contrefaçons de l'édition de 1720, que j'ai pu vérifier moi-même.

Ainsi, je considère comme la septième édition des Noëls une première contrefaçon de l'édition précédente, contrefaçon n'ayant que quatre cent seize pages d'un volume in-8°, au lieu de quatre cent vingt que renferme l'édition sixième, et n'ayant pas non plus d'errata comme elle, mais portant le même titre : « Noei borguignon de Gui Barôzai. Ai Dioni, ché Abran Lyron de Modène (2). »

Dans cette édition, le mot *curieux* de la préface française est bien écrit. Une deuxième contrefaçon se fit bientôt après, puis une troisième avec un abrégé du Glossaire, et enfin une quatrième avec deux noëls nouveaux. L'addition dont je parle doit faire considérer cette dernière contrefaçon comme une *huitième édition* des Noëls.

La *neuvième édition* est in-12 au lieu d'être in-8°. Elle a été réimprimée à Dijon, chez Sirot, en 1724. C'est celle

(1) M. H. Joliet possède de plus l'exemplaire de l'édition de 1720, qui a appartenu à La Monnoye. On y trouve plusieurs corrections de sa main, notamment à la page 88, où il a ajouté un couplet entier, et à la page 336, où il a ajouté les mots *tout originales*, et enfin à la page 344, où il a effacé le mot *voyelle* pour y substituer le mot *consonne*, qu'il n'a écrit que par un seul *n*. — Après chaque suite de noëls se trouve la musique manuscrite, en lignes rouges et en caractères noirs de la plus grande netteté.

(2) Anagramme du nom de Bernard de La Monnoye, c'est-à-dire qu'en prenant dans un ordre particulier chaque lettre de ce nom, l'on forme celui qui nous paraît avec raison si excentrique.

dont il est fait mention dans la préface d'une autre édition donnée en 1817 à Châtillon par un bibliophile du nom de Dubois (1), alors secrétaire de la sous-préfecture de Châtillon.

La *dixième édition* se trouve signalée par le même bibliophile (2) sous l'indication de sixième édition; in-12, portant le millésime de 1737.

La *onzième* date de 1738 et a été imprimée sous le format petit in-8°, par de Fay. Voici son titre : « Noei borguignon de Gui Barôsai. Cinqueime edicion reveue et augmentée de lai nôte de l'ar de chécun dé noei, etc., an Bregogne, M.D.CC.XXXVIII.» Il y a trois cent deux pages, plus une table sur le Glossaire, de XII pages. L'*Epicedium*, ou éloge de La Monnoye en vers latins composés par le Père Oudin, termine ce livre. — Elle est la reproduction de l'édition de 1724 avec les additions que je viens de signaler, et notamment la musique des airs (3), en vingt-quatre pages et trois suites, de l'imprimerie de J.-B. Christophe Ballard, seul imprimeur du Roy pour la musique. M.DCCXXXVII. Avec privilége du Roy.

Trois éditions parurent dans la même année 1738 et

(1) Il indique cette édition de Sirot, 1724, in-12, sous le titre de *cinquième* édition. C'est singulier avec quelle obstination on a voulu que d'autres éditions encore fussent considérées comme la *cinquième :* ainsi, celle de 1738 a reçu de l'imprimeur de Fay la même dénomination ; celle de 1776 est aussi marquée cinquième édition. Il était temps de faire sortir la bibliographie des Noëls de La Monnoye de cette confusion.

(2) Ainsi de suite, de sorte que notre édition de 1738 n'est que la septième de Dubois, celle de 1772 la huitième, et celle de 1776 la neuvième du même bibliophile.

(3) Il existe un livre des Noëls avec un carillon pour le clavecin ou l'orgue, par Corret, organiste des R. P. Jésuites de la rue Saint-Antoine. Paris, 1753.

furent promptement épuisées, tant les Bourguignons aimaient à s'enivrer de cette mélodie de la langue nationale, pour me servir de l'expression pittoresque de M. Burgaud-Desmarets, dont je parlerai tout-à-l'heure.

Après ces trois éditions successives, la *quinzième* date de 1772. Elle est indiquée dans la préface du bibliophile Dubois comme un in-8° de quarante-une pages.

La *seizième édition* est de 1776 (1) et porte ce titre : « Noei borguignon de Gui Barôzai. Cinqueime édicion, dont le contenun at an fransoi aipré ce feuillai. — Ai Divioni, ché Abran Lyron de Modène. M. DCC. LXXVI. » En regard de l'*Epicedium* du Père Oudin se trouve une traduction de cet éloge en vers français. Cette édition, sous format in-8° de quatre cent vingt-deux pages, compris le Glossaire, est la plus complète et la plus répandue.

La *dix-septième édition*, qui est sans date, est de 1780. C'est un volume in-12 de cent une pages, sans le Glossaire. On y a ajouté deux noëls inédits.

On peut considérer comme *dix-huitième édition* une édition sans date possédée par M. H. Joliet et portant ce titre : « Noëls bourguignons par M. de La Monnoye. Nouvelle édition, beaucoup augmentée, avec un Dictionnaire ou explication des termes bourguignons. » C'est un petit in-12 de cent vingt pages, y compris l'abrégé du Glossaire.

La *dix-neuvième édition*, petit in-12 de cent soixante-dix pages, est de 1792. En voici le titre : « Noei borgui-

(1) Dubois la cite comme étant in-8° de quatre cent vingt-deux pages, mal à propos cotée *cinquième* édition ; chose que l'on ne peut s'expliquer, ajoute-t-il, que par l'inconcevable négligence des éditeurs.

gnon de Gui Barôzai. Sèteime édicion, don le contenun at an fransoi aipré ce feuillai. — Ai Dijon, ché Antone de Fay (1), imprimou ; 1791. » — Les deux noëls inédits se trouvent dans cette édition, ainsi qu'un abrégé du Glossaire alphabétique. L'éloge funèbre de La Monnoye y est en français seulement.

La *vingtième édition* date de 1817 ; c'est celle de Dubois, imprimée à Châtillon avec une notice préliminaire et un Glossaire alphabétique réduit à sa plus simple expression. On trouve à la page 121 quelques additions aux Noëls.

L'édition de Châtillon de 1825 ne diffère nullement de celle de 1817. Seulement, on a substitué un nouveau titre que voici : « Noei borguignon de Gui Barôzai, suivis de quelques poésies du même genre et d'un abrégé du Glossaire alphabétique. *Quatorzième* édition ; Châtillon-sur-Seine. Charles Cornillac, imprimeur-libraire. 1825. »

Enfin, la *vingt-et-unième* est l'édition donnée par M. F. Fertiault. Paris, Lavigne, 1842. Il y a un titre bourguignon ainsi conçu : « Noei borguignon de Gui Barôzai, aivô leu vireman an françoi et bé d'autre chôse, le tô par ein anfan de lai Bregogne. Ai Pairi, cheu stu don j'aimon bé le ju, 1842. » L'ouvrage est précédé d'un coup-d'œil sur les noëls en Bourgogne et d'une notice sur La Monnoye. M. Fertiault donne une traduction littérale en regard du texte patois. L'idée de traduire les noëls en français

---

(1) On a pu remarquer que ce nom était écrit le plus souvent ainsi et quelquefois en un seul mot. A cette occasion, je dois faire observer que j'ai suivi scrupuleusement l'orthographe telle que je l'ai trouvée dans les titres. C'est pourquoi le mot *Enghien* se trouve orthographié diversement aussi dans ma Bibliographie bourguignonne, etc., etc.

avait déjà germé dans quelques esprits : car M. H. Joliet possède en manuscrit une traduction des noëls faite après 1738.

Il me reste à dire un mot de la reproduction toute récente de l'*Epôlôgie dé Noei*, une des plus spirituelles émanations du génie poétique de La Monnoye et celle où il se peint le mieux lui-même. On doit cette reproduction à M. Burgaud-Desmarest, avocat à la Cour impériale de Paris.

Voici le titre de son opuscule :

Epôlôgie dé Noei de lai Roulôte et du Tillô, pièce de La Monnoye en patois bourguignon, publiée avec une traduction interlinéaire (1) et une lettre inédite de l'auteur, d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale. Paris, J.-B. Dumoulin, libraire de l'Ecole des Chartes, 13, quai des Augustins, 1853. Tiré à vingt-cinq exemplaires, dont vingt-quatre sur papier de Chine et un sur vélin.

La Monnoye imprima, dans les quatre ou cinq années qui suivirent la première édition de ses Noëls, sa *fameuse Apologie,* que M. Burgaud-Desmarest a reproduite avec une lettre inédite du même La Monnoye. Cette lettre montre toutes les transes que donnaient à notre poète les commentaires plus ou moins malveillants qu'on faisait de ses œuvres dans le public. Quelques membres du clergé avaient cru voir une moquerie effrénée sous les apparences de la candeur et de la bonhomie ; l'abbé Maignié, vicaire de Saint-

(1) Cette traduction interlinéaire diffère peu de celle de Fertiault.
Le commentaire du texte de l'*Épôlôgie* est, à quelques différences près, le même que celui du Glossaire de La Monnoye.

Etienne, dénonça les Noëls comme dangereux du haut de la chaire évangélique, et les fit censurer par la Sorbonne. Cela les fit vendre, il est vrai, et fit rechercher l'auteur; mais le poète ne se démêla pas facilement d'abord de cet imbroglio dont le temps seul l'a fait sortir, parce que la forme a emporté le fond.

L'*Apologie des Noëls* est peut-être ce que La Monnoye a écrit de plus fin et de plus spirituel, et personne n'est plus habile que lui à cacher sous mille fleurs le peu de venin qu'on pourrait en distiller. Il en avait bien peur pourtant: car dans cette lettre confidentielle écrite à M. A** V*** C****, il veut éloigner de la pensée de cet ami l'idée que lui, La Monnoye, soit l'auteur du livre dont *il était en peine.* Il met en jeu à cette occasion un M. T***, libraire parisien établi depuis peu à Dijon, et *qui a cru faire plaisir à la province en réimprimant certains noëls bourguignons*, etc.

Mais laissons parler la lettre même :

« Pour rendre son édition plus ample que les précédentes, il (l'imprimeur M. T***) a tiré du cabinet *d'un ami de l'auteur* divers noëls anecdotes (*sic*), et, pour ne rien omettre de tout ce qu'il a su être de la même veine en ce genre, il y a joint une *chanson* sur un autre sujet, laquelle (1) avait été imprimée séparément. Voilà quelle a été l'exécution de son dessein. Trois ou quatre de mes amis en ayant ouï parler, m'ont prié de leur en *faire venir* des exemplaires. J'en reçus hier demi-douzaine (*sic*), ce qui me donne l'occasion de vous en envoyer un, que vous ne

---

(1) C'est la chanson sur le passage du Duc de Bourgogne en 1703, laquelle figure pour la première fois dans la 4e édition des Noëls.

direz pas, s'il vous plaît, tenir de moi. Quoique le jargon de ces pièces ne soit pas ici fort intelligible (1), les curieux, à cause de leur sel, ne laissent pas de les rechercher. Il m'importe, pour de bonnes raisons, de n'en être pas cru l'auteur. Ainsi, encore un coup, Monsieur, ne dites pas que ce soit de moi que vous tenez l'exemplaire ci-joint. C'est la grâce que vous demande votre très-humble serviteur. »

On a bien vu dans la Bibliographie qui précède que non seulement La Monnoye dissimule son nom dans les éditions successives de ses noëls, mais qu'il prend des biais inimaginables pour donner le change au public sur le lieu où ses noëls s'imprimaient et sur les noms de ses éditeurs.

Vains efforts du poète le plus populaire qu'ait eu la Bourgogne! Je reviendrai un peu plus tard sur le caractère de La Monnoye, qui, je crois, n'a pas été entièrement défini.

Avant de clore cette troisième partie de mon livre, je dois faire connaître au lecteur le résultat de mes dernières investigations sur les moindres vestiges de notre idiome.

J'ai trouvé dans le journal intitulé : *Les petites Affiches de l'Arrondissement de Dijon,* publié par Noëllat, numéro

---

(1) On voit que déjà l'usage de l'idiome bourguignon avait cédé à l'envahissement de la langue française; La Monnoye s'en plaint quelque autre part. Cependant c'était encore le langage des vignerons, du peuple et des gens de service chez les premiers de la ville. « Il était en usage à Dijon, dit l'auteur des Vies anecdotiques des Piron, même du temps du président *Bouhier*, qui était de l'Académie française, mais chez lequel on le parlait habituellement. »

du 4 juillet 1824, une lettre en patois datée de Mirande, et émanant de *l'arrère petigno fi du vaigneron Sarpillon, qui décovri le tombea de Chindonea.*

Voici le passage qui fait allusion à cette découverte :

« Depeu Adan ai mon peire, y on ben eu dé gran peire. In de ceulai aivô deu gaceneu. In bea jor de lai féte dé mo l'an 1598, aipré le sarvice divin, ai travaillein ai faire dé fosse dan lai veigne du médecin Guenebaud, é Poussot; ai rancontrare ène piarre taillée ; ai sargotire tan qu'ai l'airaichire, croyan quel caichô in treuso. Lai piarre s'ôvri an deu : ai ni vire dedan qu'ene chopaigne de varre vou ai ni aivo que dés os et dé carres, et autor de lai piarre de l'anécri don lé laitre étein queman stelai que le diale baille é sorcié quan ai von ai saibai. Lai pô lé prin, ai se sauvire tô gruglian dire au moître Guenebaud que le diale étô dan sai veigne, etc. »

Au numéro suivant du 8 juillet 1824, j'ai trouvé encore la lettre suivante du même auteur :

« I vos ai prômi, monsieu le rédacteu, qui vo baillerô ène pièce de var en paitoa de més anceitre, féte en 1621 (1), po parpétuai lai mémoare de lai découvate du tombea de Chindonea. Queman st'écri né jaimoi étai imprimai, y vo pri de le mette tei qu'i vo l'anvie, aifin de fére conâtre es amateu de nos laingaige borguignion que depeu 216 an el ai dégi subi queique peti chaingeman. »

Viennent à la suite de cette lettre les cinquante premiers vers de la pièce promise, et portant ce titre : *Eston-*

(1) Voir page 239 de ce livre.

neman dé vaigneron Rassignet et Sarpillon sur le tombea de Chindonea.

Le complément de cette pièce de vers se trouve dans les numéros suivants des 11 et 15 juillet, où l'on peut en lire encore une autre de soixante-quatre vers portant le titre de : *Réjouissance de Rassignet et Sarpillon* (1).

Enfin, dans un manuscrit appartenant à M. Baudot, j'ai trouvé entre autres poésies bourguignonnes vingt-quatre vers portant le titre de : *Congratulation à maistre Guy Vignior;* mais cette pièce inédite ne m'a pas paru offrir assez d'intérêt pour la reproduire (2).

Me voici enfin arrivé à la quatrième partie, réservée tant pour quelques poésies inédites que pour d'autres productions joignant à une excessive rareté le mérite d'un grand intérêt historique et celui d'une bonne époque pour le langage. Telle est la description des fêtes et parades de la Mère-Folle, document précieux datant de 1610, et où l'auteur a exposé, dans un cadre amusant, tout le personnel, le cérémonial, l'habillement et les scènes diverses de cette singulière association de fous vendant la sagesse au public dijonnais.

Je ne veux pas quitter cette partie importante de mon livre sans exprimer hautement ma reconnaissance pour l'hospitalité littéraire, cordiale et sensée que j'ai obtenue à la Bibliothèque publique, dans les collections particu-

---

(1) Voir page 249 de ce livre.

(2) J'en pourrais dire autant de plusieurs pièces inédites qui sont sous ma main, mais qui manquent presque autant de pureté de langage que d'intérêt historique ou littéraire; néanmoins je les ai citées dans cette Bibliographie selon leur ordre chronologique.

lières, et partout où je me suis présenté à Dijon pour des recherches qui devaient aboutir à l'histoire de notre idiome et de notre littérature nationale. Je suis heureux et fier de cet honorable accueil : il me dédommage de bien des fatigues et de longues veilles; puisse-t-il surtout être un avant-coureur assuré des sympathies de mes compatriotes pour cette œuvre tout à fait bourguignonne. C'est assurément le plus flatteur de tous mes vœux.

QUATRIÈME PARTIE.

POÉSIES BOURGUIGNONNES INÉDITES

ACCOMPAGNÉES DE

QUELQUES AUTRES D'UNE GRANDE RARETÉ

TRAGÉDIE ET REPRÉSENTATION

DE LA NAISSANCE DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST

Mystère inédit du XVe siècle (1).

Avant d'en donner le texte, je vais exposer ici l'ordonnance de *ce mystère*, ce qui est indispensable au lecteur, puisqu'il ne doit trouver ici que la partie du poème écrite en vers bourguignons.

Saint Joseph et la sainte Vierge cherchent partout un refuge, et ne reçoivent que des refus inhumains et des railleries amères d'un grand nombre d'hôtelleries et de maisons bourgeoises ; enfin Marie entre dans une pauvre étable. Peu d'instants après, le *Gloria in excelsis Deo*

---

(1) Voir page 221, à la Bibliographie raisonnée. — Ce mystère est écrit tant en français qu'en bourguignon. — Ce n'est pas sans peine que j'ai pu démêler la rime à travers le salmigondis des copies, où chacun depuis longtemps ajoute çà et là son mot ou sa paraphrase : ce qui finira par rendre l'œuvre primitive méconnaissable, et cela sans aucun remède; car le manuscrit original a disparu.

chanté par les anges annonce au monde la naissance du Roi des rois.

Le spectateur assiste bientôt à un colloque des bergers, au milieu desquels apparaissent les anges pour leur annoncer la naissance du Sauveur et les inviter à accourir. — Après avoir raisonné avec un des anges sur un si merveilleux événement, les bergers vont à l'étable, et l'un d'eux fait son compliment au petit Jésus, puis raconte à saint Joseph comment lui et ses compagnons avaient appris la naissance de l'Enfant divin.

En partant, les bergers avaient promis à saint Joseph de raconter partout ce qu'ils venaient de voir : aussi les bergères s'entretiennent-elles bientôt du grand événement et discutent-elles sur le nombre et la qualité des présents à faire à l'enfant Jésus. Les plus belles fleurs placées entre les mains des bergères trouvent un langage pour se disputer la gloire de couronner la première le céleste Enfant; mais l'idée vaut mieux que sa mise à exécution.

Les trois Mages se rencontrent, guidés par la même pensée et par la belle étoile que l'un d'eux nomme *une comète*. Ils se dirigent de concert vers la crèche du nouveau-né, et délibèrent si, chemin faisant, ils ne visiteront point le roi Hérode. Au moment où ce roi parle de se rendre populaire et de supprimer les impôts pour *se faire estimer*, la reine vient lui dire qu'il n'est rumeur que d'un nouveau roi destiné à régner sur la Judée, et qui vient d'y naître. Trois étranges voyageurs, ajoute-t-elle, cherchent ce roi futur. Hérode, de son côté, fait chercher les trois Mages, qui se présentent enfin au roi et lui promettent de l'informer du lieu où ils auront trouvé le nouveau-né.

Les rois voyageurs, et après eux *leurs pages*, adorent l'enfant Jésus et lui offrent des présents. Toutefois un ange

avertit les Mages de prendre une autre route pour leur retour. Hérode, furieux, les fait chercher partout, et ordonne de tuer à Bethléem tous les enfants mâles au dessous de deux ans. C'est alors que l'ange avertit la sainte Famille de fuir en Egypte.

Voici maintenant le texte bourguignon :

1er BORGEI.

Ai la tan de songeai d'ailai ai lai campaigne;
Iron nô po cé prai, vou bé po cé montaigne?
Hié j'aitò tô sô aivô mon troupéà (1)
Dan in leu que le cier n'é ran vu de pu beà;
Ç'at in gran taipi var qui compôse ène plène
Ou di mille môton paturerin san poine.
Dan le fon de ce leu on i voi in gran bô
Ou qu'on peu se bottre ai l'ombre quan ai fai chô.
Ce qui me charmò pu, ça qu'on y voi tô prôche
In grò russéà d'éa (2) tô bouillan d'ène rôche.
I croi que san manti on ne peu pa trôvai
In leu dans le paï pu prôpe ai paturai.

2e BORGEI.

Hié j'aitò tô sô dan in leu bé quemôde;
Et come ai sai faiçon in chécun s'équemôde,
J'aitô pré d'in busson qu'j fesò dé penei,
Tâchan por ce moïen d'aivoi queique denei :
Mon chén aupré de moi croian ête ai son ase,
An fesan mille sau, me caresse et me base,
Losqu'in lou éfaimai sauti su mon tropeà
Et de tô mé môton ampoti le pu beà.

(1) Ici, contre la règle, qui veut que ce mot soit de deux syllabes seulement et se prononce *troupiâ*, le poète l'a fait de trois syllabes. Le mot *beà* de la rime suivante est en effet monosyllabique et se prononce *biâ*.

(2) Même observation pour ces deux mots.

Po meu cori aipré, i quitai mon ôvreige
Et de mon vaillan chén j'ainimi le coreige,
Le quei po gran vigeu cori aipré le lou;
Et moi de mon coutai, i jampò dé caillou.
Ai l'étraipi bentôt, et moi, plen de furie,
I sauti su le lou de note borgerie
Et l'ôbligi enfin de lâchai le môton.
Dei sai si dan ce tan je levi lé talon.
Ai l'antrire cependan tô les deu zen bataille :
J'aivô pô que mon chén ne faisi ran que vaille ;
Ma j'y fu aissé tôt po son soulaigeman,
Dé piarres que j'aivò y lancò pronteman.
Par dé cô redôblai su céte peute béte,
Y tôchò bé tojor de ly cassai lai téte.
Anfin, quan el ai vu qu'ai n'aito le pu fô,
Ai no cédi lai plaice aivô le môton mô.

3e BORGEI.

Quan i seu po lé chan, jeuse de prévoyance,
Et si le lou venò, i me tén an défance ;
Ma le pu seur po évitai sé tor,
Ça de se défiai tôjor.
Mon chén a tôt instru ai fare santignelle
Tô come in vieu soudar dan ène citaidelle;
D'allai vou de veni, ai ne repôse pa,
Si ce n'a queique fô quan i pran mon repa;
Ma daibor tôt aiprée, ai vai faire sai ronde,
Et moi, de mon coutai, je li jampe mai fronde,
Telleman que mé soin aivô ceu de mon chén
Gade mon trôpéà, et i m'en trôve bén.

4e BORGEI.

Y seu bé satisfai de n'aivoi poin de poine.
Y fai bé autreman quan y seu ai lai plène (1),

---

(1) Tantôt le pronom *je* est écrit *y*, et tantôt, mais plus rarement, *i*. J'ai reproduit cette double orthographe.

Y charche in beà pâqai po pâtre mé môton;
Pô lor de mon auboi jen écode le ton :
Mon chén pendan ce tan, lui qui sai bé chaisseà(1)
(Car dò depeù si moi ai m'é pri vin levreà),
Ai vin de tan an tan aifin de recônoître
Si ai son tôjô vou je les aivò mi poître...
Ai ma! qu'a çu qu'j voi? D'ou vin céte clatai
Quai sanne de lai neu fare in gran jor d'étai?...

1er BORGEI.

Lai leugne et le solô se combatton ensamble.

2e BORGEI.

Y ne sai qu'en jugeai, y é pô, et y tramble.

3e BORGEI.

Pô moi, si celai dure, y peu vos essurai
Que béto de ce monde ai no fau décampai.
. . . .
. . . .

(Ici les Bergers parlent aux anges (2).

2e BORGEI.

Quei nôvelle no dite vo,
Qu'in Roi vén de nâtre po no!
A-çu po no baillé lai vie
Come le di vote entretien?
D'où li peu don veni l'envie
De no voloi autan de bien?
. . . .
. . . .

---

(1) *Chaisseà*, pour *chassai*, est une licence. En outre, il y a ici une lacune de deux rimes féminines.

(2) Comme les anges répondent en vers français dont les rimes s'ajustent aux vers bourguignons, il ne faut pas s'étonner de voir çà et là quelques rimes rompues, puisque j'ai omis le français.

3e et 4e BORGEI.

Ma Dei é don quitté lé cieu
Por haibitai dedan cé lieu ?
Ça don po no éprarre ai vivre
Qu'ai se veu ben humiliai,
No faisan voi qu'el a le livre
Qu'ai no fau ben étudiai?
. . . .
. . . .

1er et 4e BORGEI.

Croyé ce que l'on vou di ;
Lé proféte l'on prédi.
Alon, come no di l'ainge,
Aidorai ce dou Sauveu
Et li baillé des louainge
Et po présan note cœu.

1er BORGEI.

Alon voi céte anfan, ne padon pa coreige,
Y seron ben heurou d'aivoi cet aiventeige.
Ai no sero honteu de padre in tei honneu,
Y ne saurein jaimoi aivoi pu gran bonheu.
Coron offri no cœu ai ce Sauveu du monde
Aivô lé sentiman d'humilitai profonde.
Et pusque le premei ai no veu honorai,
Ne sein pas lé darei po l'ailai aidorai.

2e BORGEI.

Ce serò for bé fa, mais ai l'a nécessare
D'éprare an premei leu come ai no fauré fare,
Come nos antreron, et peu sçaivoi coman
Chécun de no feré son petiô compliman.

3e BORGEI.

I ne seu pa d'aivi de veloi entreprarre
De fare in compliman et de ni ran entarre ;

Ai no li fau palai come no le sçaivon :
Dei demande de no que ce que no pôvon.
Ai la vrai, mas ai fau de l'odre en tôte chôse,
Sei que l'on entreprône ou bé que l'on prôpôse,
Et ça po ça qu'ai fau charchai l'occasion
De ne pa no jetai dans lai confusion.
Ai la don ai prôpô, si vo velé me croire,
Qu'in de no seuleman pale ai ce Roi de gloire
Et presante no cœu, no vœu, no santiman,
San quai li sô besoin d'in discor élôquan.

1er BORGEI.

. . . .

I veu bé me chargé de potai lai pairôle ;
On at aissez instru qu'on ne voi pas sôvan
Qu'in home comman moi sôt in home sçaivan.
Mon compliman seré tôt ansin qu'j le panse,
Et mai naïvetai sarviré de lôquance.
Aivançon, car é croi ben entrevoi le lei
Où l'ainge nos é di que naitrò le vrai Dei.
Entron, et metton nos ai genou tôt ansamble.

(Le premier berger fait son compliment.)

Héla! mon dou Sauveu, y fremi et y tramble
Quan i vo voi quittai vote trône étarnel
Por ambraissé lé mau de note sort mortel.
Et quoi! ne pôvein vô, auteu de lai naiture,
En naissan ici ba fare ène aute figure,
Prare queique palai d'Emperou vou de Roi,
Fesan voi que ça vo qui lo baillé lai loi,
Putô que de gémi dan l'éta rigourou
Du darrei misérabe ébandennai de tou?
Vo vené por fléchi vote peire en côleire
De l'orgeul insôlan de not premei peire,
Et come ça l'orgeul qui l'aivô iritai,
Vo vené l'époisé par vot' humilitai.
Vo vené no montrai, divaigne Prôvidence,
Que le chemi du cier n'a ran que la sôffrance,

Et po no meu guidai dans ce royal chemi,
Vo velé par bontai no tendre aitô lé mi.
Vos aivein, ô mon Dei, moyen di satisfare
Et de mette queicun, san vo moime le fare;
Mas in si gran dessein étô tô résôlu.
Je le sçaivon, Seigneu, vote aimor l'é velu :
Fate don, mon Seigneu, que je pussein combaitre
Le crual enemi qui veli nos aibaitre,
Po no fare joui pandan l'étarnitai
Du bonheu qu'é produ vote naitivitai.

1er BORGEI.

(Récit qu'il fait à saint Joseph.)

Nos étein essamblai tô lé quate en lai plène,
Discoran entre no du soin et de lai poine
Que chécun doi aivoi en gadan son trôpeà,
Et come y velin prare in androi pu béà
Et exan du daingé de lai fatale béte,
Qui bé sôvan no fai bé du mau dan lai téte
Quan ai vén no raivi quécun de no môton,
In moman san pansai, tandi que je palon,
I fure environné d'ène belle lemeire
Qui semblò éclairai tôte lai tarre enteire;
Et le cier no paru si clar et si lusan
Qu'el ò pu se montrai és jor lé pu brillan,
Si bé qui velein tô nos en sauvai bé vite
Et que chécun de no velo prare lai fuite....
In ainge tô divin envié du hau dé cieu,
Tô brillan de lemeire, é paru ai nos yeu,
Qui no di : Mes aimin qui éte en sentignelle,
Je vén por vos éprare ène belle nôvelle :
Ça que dan céte neu vote Sauveu a né,
Ça le fi ben aimai que Dei vos é baillé,
Ça le Crist, ça le Roy, çat in Dei, ça l'Messie,
Ça de lu qu'on palò dedan lé profésie,
Qui nâtré ici bà por sauvai lés humain,
Et qui lu moime veu bé froyé lou chemin.

Ai vén po flaichi Dei son peire, tôt côlaire
Du peiché qu'ai comis Adan not' premei peire;
Ai vén naître, tô come é vo l'ai dejai di,
Po sôfri et por vo baillé lou Pairaidi.
Ailés en Bethliam, corés en dilijance,
Vos éprarré béto sai divaigne naissance,
Vo voiré cet anfan dan ein bé prôve lei :
Ene étaule a son gîte, et ça le fi de Dei.
Vo voiré cet anfan couchié dans une croiche,
Dan dé lange angliopai, dessu de l'erbe soiche.
Alé le aidorai selon vote povoi,
Et randé lé premei ai lu vote devoi.
Ansin qu'el aichevein, ène trôpe angélicle
Chanti to osseto ène belle musicle
Et résonnein dés ar lé pu mélodieu,
Çà ceu qui croyon qu'on chante dan lé cieu.
Ai no laissi tô sô et s'en auli de tarre,
Véqui ce que de no vos en pôvé zéprarre.
J'ailon aivô plaisi
Conté ai nos aimi
Céte heureuse naissance.
Bé pu, come y aivon dé bé en aibondance,
No fanne j'anviron po de jôli présan.
. . . .

LE 1er BORGEI AI SAI BORGEIRE.

Manon, mon aimiaule mignône,
Vai-tan charché dé fleu po fare ène côrône,
Lai reuse et l'anémône ont fleuri ai foison
Et ne sôfriron ran de la tarbe saison.

LE 2e BORGEI A SAI BORGEIRE.

Janôte, vai don charché dan ton côfre
Queique béà bijou
Aifin que tu li ôfre
An te panchan ai sé genou.

IN BORGEI.

Et toi, que li bailleré tu, Bélise?
Charche don vò dan tai vailise.

LAI BORGEIRE.

Su mon brai y pren in poulô.

IN BORGEI.

Et moi dou vin dan mon barô.

J'aissure
Que celai no barré bone aivanture.

ÈNE BORGEIRE.

Moi, je baille ai lai meire in jupon de saitin,
A son petignô zin jôli beuguin.

ÈNE AUTRE BORGEIRE.

Charge ton cô, Coula, de quate ou cin jaiveulle,
Le prôve anfan, lai neu, ça mon aivi qu'ai jeulle.

IN BORGEI.

Mon meillou flaicon de vin
I bailleré au bon homme,
I prarrai dan mon jadin
Po l'peti mignon, dé pomme.

ÈNE BORGEIRE.

De tré bon et frai lesseà
J'aivon dan note terenne
Un pechò pu d'in cheveà
Aivô aissé de fareigne;
Si je fesò du baba.
Si gro Glaude velo d'aivô lai Guillemette
S'an veni d'aivô no en juant de lai musette,
El aubuserò l'anfan.

IN BORGEI.

I son pré de l'étaule, entro zy viteman....
Aga! sai meire tan belle
Qu'é potan bé du ceusan,
Eprôche ce cher anfan
Tô de contre sé mamelle
De peu que lu n'ein bé froi;
N'a tai pa vrai, not'Françoi?
. . . .
. . . .

LÉ BORGEI.

Y en son tôt ébaubi
De voi lai si gran miseire
Du moitre du pairaidi.
O bé, o bé, pusque l'peire
N'é pa po le réchôfai,
Ai no le fau ampotai
É gran dépi de sai meire....

(Intervention des anges, disant aux bergers que cet enfant, bien digne d'un palais, veut souffrir et vivre caché à cause des péchés des hommes. — Changement subit des dispositions des bergers, qui s'écrient à l'envi) :

I no contenteron,
O bonté soveraigne!
De vos ôffri no don;
De no qu'ai vo sovaigne,
Et, dan vot pairaidi,
De nos ayein sôci.
Aimen. . . . .

DESCRIPTION

DE L'ORDRE TENU EN L'INFANTERIE DIJONNOISE, L'ANNÉE 1610 (1).

J voroo quaj meusse coutay,
Jaiquô, mon bea blainchô d'étaj,
O, mai foy, mai bleuve jaicôte,
J teusse por lai main senôtte
Tenu, au gran ôtau dou Roj (2),
Lay vou iaitoo mody au soy,
Tu eusse vu por essarlance
Lay braivarde et lay mainigance
Que Meire Fôle et sés anfan
Fire por laimor de ce gran,
De ce gran, ce gran porseneige (3)
Que note Roy, comme ben seige,
Noz ey au besoin enviay
Por rémenay lé déviay.
Ma, por qu'anfin tay maul'hurance
Ten ey ôtay lay queneussance,
I te veu cin recacitray
Comman y les ay vue entray
L'un aipré lautre dan lay saule,
Me bouchan in pô de may caule.

---

(1) Cette pièce, attribuée à Malpoy, est d'une extrême rareté : je n'en connais qu'un seul exemplaire à Dijon. Je la reproduis dans cette quatrième partie parce qu'elle est la meilleure page d'histoire à offrir à mes lecteurs pour leur donner l'idée des parades de la Mère-Folle de Dijon. Le plus beau côté de cette confrérie burlesque a été, dès son origine, de faire tomber en désuétude les mascarades pieuses qui se faisaient tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des églises; car on avait vu sans scandale, dans les temps reculés, les vicaires de l'église Saint-Etienne de Dijon courir les rues avec des fifres et des tambours. — Voir p. 235 et suivantes de cet ouvrage.

(2) Je donne ici et dans les autres pièces que j'ai à reproduire l'orthographe telle que je la trouve.

(3) Il s'agit du duc de Bellegarde, alors gouverneur des pays de Bourgogne et de Bresse.

Ce tu que lay pote ebany,
Et que lou bea premier veny,
Aitoo de céte compaignie
Lou moitre dé cérimonie (1),
Ay celai qu'on en degoisoo,
Anthematey qui me coysoo,
En main porto comme éne varge
De fla por faire faire large.
Ses hebi aitin trionflant,
De drai dro aivoo in vôlan,
Que lou coûroo doo lés espaule
Ieuque por lai devé lay braule,
Et de peu lai braule é soulay;
Ai laitoo comme emmaillôllay
Dedan ène gran sarpilleire
Qui trenoo ieuqu'en lai pousseire,
Din veleur lou pu relusan
Qu'ai poy tu varré de dix an.

Peu, ay lay tête de lai bande
Marchin *quatre sorgen de bande,*
Qui tô portin dessu lor cô
De cé gran baton ai picô
Que son comme lé iaiveligne,
De quei ç'a quon gade lé vigne
Aidon que lé razin son meu
Et quay son proo de bôtre é meu.

Aipré c'aitoo *doze herau darme*
Que, faisan lé mauvoy gendarme,
Se plafin (2) dedan lor iargô
Pu qu'en sai creuse ène escargô :
Cé iargô aitin si beà iarre
Faicenay ay lai veille guarre,

(1) J'indiquerai par des lettres italiques les divers personnages en scène.

(2) Prononcez *piafein.*

Qu'on ne te porroo dire pu ;
Dé deu coutay aitin poindu
En or môlu dés armoirie
De Bon Tan et Meire Fôlie :
Deu et deu marchin tô din train,
Chaicun lai mairôtte en la main,
Don vng quj faisoo lai tempéte
Me cudy feri su lai téte.

I ny vy vignèron que moy,
Emporquey, ju in gran effroy
Quan i entendi lou tintaimarre
De fifre et taiborin de guarre
Qu'entrire, qu'y cudoo formin
Etre prenu des ennemin
Quî veleussin ai lai faitigue
Me menay comme por lai Ligue :
De si grante pô y gruloo,
Que ressuré ne me puloo (1),
San un que me disi : pay, basque,
Ne voy tu pa que c'a dé masque ?
Su celay in pô resôlu,
le mauli chauché darré lu
Au carre de lay chemenée.
Aussu too entry in gran née
Qui aivoo din bea veleur vor
In gran pauletô covar dor,
Au coutay éne belle épée
Qu'aivoo lay gaṅison dorée
Don ai faisoo lou paillaillan :
Capitaine, aulin l'épelan,
Dé gade de Meire Fôlie,
Que lou seuguin déne furie,
Trente aivô dé poiterinar
Fai de boo pointuré en far.

---

(1) Pour *pôvò.* Licence à cause de la rime.

Ay lor coutay dé cou-de-quaisse (1)
Vou, se tu veu, dé coutelaisse.
On voisoo ben ai lor regar
Qu'ay laitin dé moitre soudar;
Ce n'aitoo pa de cé sôdrille :
Ai laivin de belle mandrille
De veleur, saitin, taiffetar,
De rouge, de iaune, de var,
Que son lé quelou (2) de lor meire,
Que disi in pote banneire.
Ai ce prepô, char din lardon,
J'ôblioo in petit *guidon*
Qu'aitoo au mitan de lor trôpe,
Si reluzan et si tré prôpe,
Qu'aitô iaimoy tu ne vi ran
De pointuré si éclairan.

Quant ai l'ure anfin fai pairade
Aivô lor groin de maiscairade,
Tretô s'en retirire au pa
En ène chambre in pô pu ba.

Iaimoi ie ne vi teille pompe :
Lai deuxeime entré fu deu trompe
Qui cornin si hau et si dru,
Qu'on fremioo tretô au bru :
Çaitoo éne tarribe aifaire
Découtai tôte lor fanfaire.

Aipré, un *faisan dou vaillan* (3)
Qui portoo in gro baton blan
Entri aivô sai gran iaicôtte
De veleur, quelou de lusôtte;
En sai corroo in braiquemar
Se brannan comme Jaiquemar

---

(1) Jeu de mots pour exprimer couteau de chasse.
(2) Couleur.
(3) Ce personnage qui *faisait le vaillant* était le grand Capitaine de l'Infanterie dijonnaise.

Quante c'a que les heure ay sene ;
Ai se disoo *grand capitene*
Dé fô, tan gran que petiô,
Qu'entrire lai tô de viô.

Son *leutenan*, faisan léffrée,
Doublan lou pâ, marchoo aiprée,
Et lou *mairichau dé logy*
Iaimoy d'aivô lu ne bougy :
Au moin ai laitoo torior contre
Tô de lon qu'ay *faisire montre* (1).
Loz aillon n'aitin pa moin cher
Que c'oo dou capiténe en cher (2);
Ay la ben voy que dé pairure
N'aitin si belle lé doublure.
Ay l'aivin min de cé soulay
Qu'on ô si for tatevelay
Que lé gendarme de Gascongne
On épotay en lay Bregongne,
Et qu'ay laissin ay loo lacquay
Aidon qu'ay l'allin bistôcquay.

Tôt en seugant tu eussé vue,
Comme ène gran bande de grue,
Qui deu ai deu sen von bremay
En in chan de nôvea semay,
Quairante (3) aiuô dé gran quaisaque,
Quen marchan faisin fricque fraque,
Les énc etan de fin veleur
Antremaulay dé troi couleur,
Que lor pendin ieuque é cheville,
Comme se feusse étay dé drille :
Lou daimar ne loz aitoo tan
Que lou gaidon é prôve ian.

---

(1) On appelait *faire montre* ou *montrée* quand la Mère-Folle paraissait en public.

(2) En chef.

(3) C'était la compagnie des Chevaliers.

Lay pu par aivin dé bôtine
Dor baitu, et si tré pôpine,
Quelle epluin comme au solô
Fai lou plumeige din poulô;
Ai laivin chaicun au darreire
Pendue éne grante raipeire
Qu'aitoo pu claire que l'arjan,
Et quay montrin ai tô lé jan.
Au bea mitan de céte bande
Aitoo, aiffin que tu l'entende,
In jôli peti *bannerea* (1)
Faj tôt ansin qu'in pirôtea,
Quen lar faisoo de virouôtte,
Pu qu'en tarre éne pirouôtte :
Je lor entendi épelaj
Cornótte ce bannerea (2) laj :
Ansin marchin, torior laj vue
Su céte bannerie tandue,
Ne pu ne moin que quan j'ôvron (3)
Por queique moître vigneron,
Lou requeneussan aj saj trongne,
le lou seugon aj laj besongne
Et aulon san grongné faisan
Tôt cen quai veu, no neurrissan.

Aipré céte trôpe guareire
On portoo éne *gran banneire* (4)
Qu'aitoo pu grante din pechò
Que ne serin no deu ruchô,
Sy mirelifique et si belle,
Qu'y nay pa aissé de sarvelle
Por te pouvoy ben recontay
Lé beatay que j'y aj contay :

---

(1) La bannière ou cornette des Chevaliers.
(2) Prononcez *bannerid*.
(3) Nous travaillons.
(4) Le grand guidon de l'Infanterie dijonnaise. — Ce qui suit est la description de ce qu'il représente.

Decaj, delai, ille a poindue;
De l'un dé coutay i'y ay vue
Ene quirielle de fô
Qui tô juin au chaipisô;
D'aultre, lay Meire qui sécatre
Tan, quelle en pisse troj ou quatre
Aj laj foy por ce grau potu
Qui a lou voisin dou catu.
Elle len fai tan que morvaille :
Les vn aivon de grante oraille
Que lor von su lou cô pendan;
Lés autre aivon de grante dan,
Que les un és aultre ai se montre
Quante ça quai ce rise contre;
Lés un, por lai Meire flaitay,
Son torior ai lerigôtay;
Autre, por faire meu lai migne,
Aivô lé quatre doy lai pigne;
Et un que por faire dépey
Ay sé faire, a pandu au pey,
Et sai ne veu, queique menaisse
Qu'on ly faise, quitay lay plaisse.
De l'un et de lautre coutay
On y ey tan de fô bôtay,
Qu'encore quay sin ben voisible,
De lé contay ay n'a poûsible :
Porquey y me coiseray don
De cen qu'a dan ce gran guidon.
Au couhard de céte escouade,
Cinq, qu'*on epeloo embaissade,*
Entrire aivô de gran gipon
Qu'atin pu que lés autre lon :
Por lés estofle, et braverie,
Brôdure, et passemanterie,
Su lés autre emportin lou prey.
C'aitoo aipré dé *menetrey*,
Sy tré tan, et de tan de sote,
Que quan y lé vi a lai pote,

Y cudoo ben que tô corran
Nabiô et tô sé pairan
(Que meurire entandey laj guarre)
Feusein ressôcitai su tarre :
Bon lé faisoo voy promenay,
Encor moillou ouy menay :
C'aitoo lai pu gran millôdie
Qu'au gran iamoy y eusse ouye ;
Entray, ay se raingire tô
Por faire plaice és aultre fô,
Decai, delai, por lé liseire,
L'vn devan et l'autre darreire.

Ma encor naitoo ce pa tô,
Non pa lai moitié, mon Jaiquô,
Que voincin éne autre cornée,
Qu'aitoo lai *troiseime fornée* (1),
Chemenan de ran et au son
De cé rebay, et viôlon.

Lou premey de céte brigade
Aitoo un qui portoo le graide
De *gran moitre*; ansin sepeloo (2).
Tô fin de por lu ay lalloo,
Tenan dan sai main éne gaule,
Et éne plume su sai caule :
De te dire cé veiteman ,
Y ne porroo : dé diaiman
Népelurin pa daivanteige
Que faisoo lay son ebilleige.
Son branneman aitoo si fier,
Quay sannoo quai feusse *escuer*
Vou sorti de nôble ligneige.

Ay sai seutte aitin *doze peige*
Qui aivin de gran chemisô
Doo'ou dessu, ieuqu'au desô,

(1) 3e entrée ou 3e scène.
(2) C'était le grand écuyer.

Non pa dé chemisô de theulle,
Ma de soo quelou de mouseulle,
De quairôtte et de lauberon :
Chaicun lai bôtte et l'éperon
Ai portin, dringan por lay saule
Ansin que dé grillô qu'on craule.

Peu aipré *lé gade dou cor,*
Quatre, qui aivin dé clar dor,
Portan dedan lor main dé ouge
Vetu de sion iaune et rouge,
Tôt barrôlai de fin argen
Que coutoo in gran cô dargen;
Y entrire, émenan lai Meire (1),
Qu'éploitoo trénan lou darreire
Comme ène veille qui ne peu
Faire cennelay quelle veu :
On voisoo ben ai son manneige
Que c'aitoo éne fôlle seige;
Car elle se faisoo portay
Deca, delai, por lé coutay.
Aipré marchin sé daimoiselle
Aivô lor grante vordinguelle
Et promy lor *dé fôliron* (2)
Troussé commen dé monciron,
Pa pu hau que de ieune corre,
Qu'i cude quon venoo déclôrre
Tô fin de froo, et tô baitan.

Ma morbey, jay failly, étan (3) :
Iôblioo, vortu de may vie,
Lou moitre de laj venerie (4),
Qu'aipré lou gran moitre trôtoo,
Et que dessu son poin portoo

(1) La Mère-Folle.
(2) De petits fous.
(3) Je me suis trompé, attends.
(4) Le grand veneur.

Au leu d'autor, vou chanterelle,
In veille étalon de jôtelle.

Et encor, tan seu ôbliou,
Y laissoo lou moître arpantou,
Aj qui ai disin *l'architéte.*
Lou bonnô qu'ay laivoo en tête
Aitoo findu tôt ai lantor
De pu de quinze mille tor,
S'entan dé tor et dé tornelle,
Et au dessu éne viselle
Por vou lai femeire passoo
Quante c'a quai se querôssoo.
Tô deu marchin en ène rainge,
Los hébi, de faiçon estrainge,
Dene centaine de quelou
Comme lai peà din sarvey lou (1).

Aipré laj Meire, *vingt nóblesse,*
Qui l'entre seuguan traisse ai traisse,
Passîre tôt (por lay ailô)
Aivô dé peti mantelô
Tô prôpice ai passay riveire,
Que ne lor bouchin lai crepeyre :
Et de peu lay crepeyre aivau,
Por crevy lou cu du chevau,
Quante cà quay chevaulle en bande,
Ene planturous ôperande (2)
Que les effeubloo tô dou lon
De peu lay corroo é taulon :
Ma sçai tu de queille moiteire
Atin ces hebi, bea compeyre?
Ce naitoo boge, ne drôguay,
Ne drai prôpe ay portay au guay,
Fetaine, cainevar détôpe,
Ne myôstade qui se côpe;

---

(1) Un loup-cervier.
(2) Houppelande.

Ma c'aitoo, les un de drai dor
Coudu de masme fy retor;
Lés autre de cé marchandise
Que véne de delaj Venise,
Pu belle encore que ceu lay
Don iay deigy tant pairôlay :
Pordessu aitoo tan dôvreige,
De fringôlure et dargenteige,
Qu'y n'en aivoo tan vu iaimoi
De pu que ie fu ché lou Roy.

Au cu de tô cé gentilhomme
Seugoo in groo milleri homme
Quaytoo tan de graisse farcy,
Qu'aj telajoo comme in poussy,
Aivô in groo né de côcombre
Rougy ai force détre ai lombre
Dé quevea au fon d'in celey :
On ly djsoo *lou chanceley,*
Et ay son seugan ay disire
Lou gade sea, vou gade sire (1).
Ay laitin tô fin deu vetu,
Depeu lai téte ieuqu'au cu
Et depeu lou cu é semelle,
Déne étôfle quaitoo sy belle,
Quai tô iaimoy tu ne voisy
In si relusan craimoisy.
Aipré celay heure passeige
Les *quatre prisidan dou seige* (2)
Qui dessu lor tête portin,
Dé large bonnô qui aitin
Tôt ansin comme cé rondôtte,
Que desô lé quevea on bôtte
Quant on y plante lou fourô
Pour tiré lou vin dan dé brô.

---

(1) Le grand chancelier et le garde des sceaux.
(2) Les ministres.

Ay nommin, sy iay sôvenance,
Mortey cé bonô dessarlance.
Lé seuguin aivô gran étay,
Tretô lé *consilier détay*
Qui entrire au son de lay féte
Aivô lé *moitre dé requéte,*
Et lé conseillé lôpinam (*sic*)
Qu'alin, ai pié, lor trôtinam.
Iaimoy ne fu si gran bôbance :
Ay marchin de teille ordenance
Que devan aulin lés *huchier*
Et peu aipré lor lé graifier ;
Encor por echevay lou conte
Vinre les *officey dé conte,*
Marchan aipré lé *tresórey ;*
Au moin ay laitin lé darrey :
C'aitoo la pu belle condute
Qu'on vy jaimoy por sy gran seute.
Vn qui viroo tôt ailantor,
Quay lepelin *sorgen maior,*
Lé bôtoo si tré ben en odre
Que iaimoy ai ny hu désodre,
Ce qui nerive pa sôvan
É fô qui téne de lévan.
Hure ty fay in tor de saulle,
Ay sen rallire bauge maulle
Aivô les autre se sarrey
Lay vou c'a qu'ay laiti entrey ;
Ma sçai tu, tôte lò véture
Poindue aitin de troi pointure ;
Ay laiuin de gran quaisaiquin
Relusan comme marrôquin
Et dé bonnô ay lay fantasque
Fay ansin que dé veille casque.
Que naivon no por en tatay
L'argen quay laivin tôt coutay !
Ce naitoo quor, quargenterie,
En lor doy que dé piarrerie

Que tu eusse vu eclaitay
Comman des éloide en létay.
Pu de feu champin cé vorreyre
Que lé flambea ne lé lemeyre
Dequey ça qu'on lés esclairoo,
Encore quay len y entroo
Sy tressôvan et san relache,
Qu'ay laitin espoo comme rache.
Moy, cudan que ce fusse tô,
Mé main dedan mon paulletô,
Man aulli droi ay lusserie
Cudan ben passay lécarrie;
Ma aussi too fu enrôtay,
Y me trôvi encharbôtay
Dedan ène aullre *pu gran trópe* (1)
Qui me faisi dessu may crôpe
Tôt entemely essetay,
Don ie me cudy épantay.
I croyoo de fine croyance,
Ay voy ay lor migne et lor cance,
Que checun deu foy y entry,
Quante ç'a que Jan de Pairy (2)
Fy lou vieige en Essepeigne,
Et qu'ay faisi levay lampeigne
Au roy ingloy aipré aivoy
Ly ôtai lay fille dou Roy,
Disan tôt hau, voicyn lay quéne
Que lou laissô, vou lai pantene
De mon peire, prin por son feu,
Aidon qu'ay vin chaissé de feu (3)
De cé moricau taritoîre
Ço que lou Roy ne velin croire

(1) 4e entrée.
(2) Comparaison du *train* de Jean de Paris à celui-ci, dit une remarque du texte.
(3) Pour *defors*, hors de.

Et que lou pansin engaday
De daivanteige y commanday.
Ai n'aivoo in teille équipeige,
Queyqu'ay feu roy de gran coreige,
Et sy on veli ben iazay
Qu'aucun deu soy aitin passay,
Iamoy ne voise zy venonge
Sy ne cudoo que fusse songe.

Quant anfin me senty urtai,
I men rebrati dou coutai
Por faire plaice ai tô cé masque.
De cetu que maivoo dy basque,
Je ru may plaice tôt ay tan
Por en aivoy lou passetan.

Su celay, dé *gen de musicle*
Qui grazelin comme senicle
Se bôtire ay chantay sy for
Aivô sy emiaulle écor,
Que jaimoi ne fu tey trôflée,
Encor qu'on parle dén Orflée
Qu'on dy qualli ieuqu'en enfar,
Et que fi dessoclay lé far
Qu'y tenin say femne enchénée
Por éne chanson ben nenée :
Ma sy ço cin feussin étay
Autor d'Orflée, ay sé coutay,
Pu qu'ay deschény ben say femne
Ay leussin pu, trétô ensemne,
Lé dialle enforray de lor far
Et se rendre moitre d'enfar,
Pu qu'ay ne fau que de lay féte
Por é dialle rompre lay réte.
Tô dedan lor demourement,
Au son don de ce menement,
Se montrire *quatre borgeire* (1)
Qui, hebillée ay lay ligeyre,

(1) 5e entrée, bergers et bergères dansant un ballet.

Entrire aipré quatre borgey
Qui dansin din pa si ligey
Quay semnoo qu'en dépey dé piarre
Ay ne doignin teuché lay tarre,
Tan lor pied aytin trebillan.
Ay layvin de bea ruchò blan
Orlay tôt autor de tarrétre
Que por l'yvar ne laisse d'étre
Torior en say masme faiçon,
Maugray pey, et noge, et glaiçon;
Et lé borgeyre aivin dé biaude
Qu'aitin blainchie de cé gaude
Dequey cé porte chaipiron
Faison siroy lor gauderon.
En lor bray elle aivin lor mainche
Dé bonne féte et dé dimainche;
Su lay téte aivin dé chaissô
Quaitin blan comme dou brôssô;
Dé belle main, dé jôly ungle,
Dé tety comme dé fenungle
Qui se relevin in pechô,
Por lay decotte lor cruchô.
Ay dansin de si bonne graisse
Et si vorgoilante aulégraisse,
Qu'ay faisin dé torteveuillô
Comme au timbelin timbelô
Aivô cé ieune borgerôtte
Qui tôte quatre, ai lay raingeôtte,
Tor ay tor aulin sailuan
Cé borgey comme au veille tan.
Ay tô chécun plaisin lor migne:
Ay laivin ène chailemine,
In teibourin, fleutte, et rebay
Qui bruan pu qu'an in saibay,
Menin tretô ai grand pouissance
Din masme écor, lay basse dance:
Meu neussin su faire, may foy,
Quan ce feusse étay por lou Roy.

Aipré, entrire deux *garsôtte* (1)
Qu'aivin dé grante côlerôtte,
De belle coiffe et dé torty
Comme dé bande de coty.
Elle relusin comme l'ambre
Quant elle entrire dan lay chambre,
Chantant de lor boiserô bay
Et menan de cé groo rebay
Que lé meusicien ecorde
Aivô quaitorze ou quinze corde.
Cenlay faisòo si bon ouy
Quant elle lécordin lor vouy
Au iu'men de cé grosse féte (*sic*),
Que ie naivo poy su lai téte
Que daise ne sen soo dressay :
Bon s'eusse fay ébelanc'ay (2),
Au cô de cé deu marjôléne!
Que nen tenon no chécun éne
Dedan mon clô desô Tailan!
I varin ben lou pu gailan,
Et sy sairin say lon lé neige
Aussu blainche que lou viseige,
Encor sy bôtrin aiséman
Noz uty dan loz aiseman.

Darré lor aitoo in peut hote
Pu écorgeou que chairevote,
Qui aivoo dessu lou tôpô
Dé corne qué jan faisin pô.
Sy men sôven, ai lépelire
Nimpfle lé deu, l'autre *saitire*.
C'aitoo in sauveige maitô :
Au leu dembraissé por lou cô

---

(1) 6e entrée, composée de deux nymphes et d'un satyre.

(2) Emploi de l'apostrophe pour tenir lieu de cédille. — Cela se trouve fréquemment dans cette pièce de poésie.

Cé ninflôtte si ben pignée,
Sy for lé tenoo enchénée
Qu'elle neussin su san congé
De coté en aultre se raingé.
Affrouse aitoo say viseigeire,
Tôrior faisoo lay peute geyre;
Ay laitoo tô fin baitan nu,
Depeu lay corroo au dessu,
Et dé grand poy de lon dé fesse
Que li sarvin por dé garguaisse :
En aingin pointu au debô
Aj laivoo et dé pié de bô;
En son darrey éne couhôtte
Qu'aitoo comme lautre longôtte.
Ce satire, encore qu'ay feu
(Pu qu'on ne seroo dire) peu,
Ne laissoo de say main sauveige
Ay fredenay force passeige
Pordessu in tey gros eingin
Que ço don cé daime juin.
Tu eusse encor vu in groo piffre
Qui treseloo su éne fifre
Sécordan ay in viôlon
Quaitoo dou satire è taulon,
I ne scai queille nôvea branne
Qu'ay lai fin ai menire ensanne;
Por lé garsôtte y seu seichan
Quelle se plaingnin en lor chan :
Lor pairôlle aitoo trenelante,
Et lor main en menan crolante,
Qui faisoo encore lou son
Pu estimay de lor chanson.
Su celay, tô ay dételire,
Et aipré lé premey allire.

Ce naito lay encore ran,
Pu bea aitoo lou demouran,
Que non pa tô lou quairieige
Ay qui on aivoo fay passeige.

Ay li vin quatre autre conar (1)
Aussu vôlu que dé renar,
Qu'aivô lor menin dés ôvreire
Qu'ay n'en ney de teille ay Plumeire,
Ma des ôvreyre (mon Jaiquô)
Qui baillerin de tey sargô,
Tey virevorte et tey saicade,
Teille cabrure et tey ruade,
Qui lé tarroo dedan in ley
Quay fauroo de bon chevauley
Por se tenin su lo queleyre
San ébandenay létriveyre :
Quatre autre nimfle c'aitoo don,
Qui gaillademan vinre au son
De lay féte et en lai caidance
Dé menetrei don maj lôquance
Tey loz entrée récontay.
Tu eusse voisu piôtay
Cé saitire aipré cé môflôtte,
I cudoo dire cé ninflôtte,
Tôrior saultan san repôsay
Et tretô décor prépôsay.
Ay lallin in sy jôly barle
Que çaitoo dé dance lay parle.
Cé bôcquin aivin étandu
Tôrior en lar in pied fandu
Qui teuchoo déne grand vitesse
Lou couhard qu'ay laivin é fesse.
Quant é nimfle, din pied fringan,
Elle sen aulin lé seugan,
En remuan lay clarceleyre
Dene sy gentite meneyre,
Qu'heurou trente foy ai laitoo
Que (2) dé deux euille lé voyoo.

---

(1) 7e entrée, composée de quatre satyres et d'autant de nymphes.
(2) *Que* pour *qui*. Orthographe ordinaire de ce morceau de poésie.

Elle aivin in lingre corseige
Pôsay dessu deu grosse neige
Et in peti pied qu'a taimoin
Qu'ansin peult éstre lou maujoin.
Jaitoo tenu de fine reige
Quant je lusarno lò viseige
Qu'eclaitin comme dé solô,
Aivô in pety poy fôllô
Qui lor noircissoo lé liseyre
Dé blan vantau de lor varreyre.
Tu eusse vu dans loz euillô
Dés épeluan mirôlô
Qui faisin autor dé prenelle
Pu de feu que quinze chandelle;
In fron ne trô gran ne pety
Se montroo desô lor torty,
Et de ce fron chesoo in née
Pu blan que lay noge jaulée:
Léne laivoo in pechô gran,
Laultre in pô pu médiôcran;
Lés autre cor, comme los eige
Lou velin vou ben lor viseige,
Qui voz aitin pôly et ron;
É joue aivin dé rougiron
Que lé rendin revigorée,
Vou, se tu veu, requelorée;
In double mantenô bossu,
Ben faicenay, et au dessu
Deux petite rouge laivrôtte
Qui jetin cent mille riôte;
Lor cô, qu'aitin in pechô lon,
Aitin pu blan que laimidon,
Et pu ba aitin deu bôlôtte
Pa pu grosse que des pelôtte,
Blainche comme dou neu saitin:
I croy que c'aitoo lor tetin.
Que çolai de mon escatrée
Son ce etay en teille contrée!

Lor coiffeman aitin teissu
Din poy blon comme du leussu
Sy ben quay sannoo lor pairure
Nétre ran que de lay dorure.
Some aiga, represente tey
Que jaimoi tu n'en vi de tei.
Ai faisin des entrelaissure
Que resennin de léscrissure;
Ay lévancin, ay requelin,
Et faisire lai fleurdelin,
Qui en virovant fu déffaite
Et en revirovant refaite;
Et peu, ay force de trogé,
Faisire lou nom de Rogé;
Encor me deni je ben gade
Qu'ay fire aipré de Bellegarde,
Qui a lou nom tôt en étrou
De note Rogé vaulerou (1) :
Cé lôttre lay léne aipré l'autre,
Lés un passan devan lés autre,
Devan que jaymoy sésoôyé,
Et san sôflay ne relayé,
Ay faisire, et redéfaisire,
Et peu encor lé refaisire.
Je lou vy san me lou montray,
Porcen qui seu in pô lôtray.
Eschevay, ay se débandire
Et vé les autre se rendire :
Celay fay, tô lé musiclau
Se reprinre ay menay tô hau,
Aivô des auboy et bombade,
In chan fay por lay maiscarade.

---

(1) Valeureux. — Comparasion flatteuse entre le duc de Bellegarde et le Roi de France. Les flatteurs du duc avaient rencontré dans son nom cette anagramme : *le Berger de l'âge d'or.* Mais le Roi était le principal berger ou *conducteur* des hommes, sous le nom de *Roger*.

Ai ce son, entry in *rochey* (1)
Aussu hau quin pety clochey,
Tôt effeublay de belle mousse
Qui se montroo et vorde et rousse
Envirenay tôt ailantor
De fontaine qui por dé cor
Renadin ay grosse gôlée
De belle ea claire, ay lay vaulée.
Ma sai tu ben queille ea c'aitoo?
Morbey, sy bon elle sentoo,
Que jaimoy ne fu teille chôse :
Moillou flairoo que lea de rôse (2)
Don chaicun aitoo ébouy.
L'un disoo : c'a de lea de pouy
Qu'in drôguey (dedan say bôticle)
Ey fay santi lou basericle (3);
L'autre essuroo que céte odou
Venoo de queique arbeige dou,
Vou ben de quéque viôlôtte
Qu'aitin défor ay lay gôlôtte,
Et por moy y men réportoo
Ay cennelay que c'en aytoo,
Qui n'y vi ne fleur, ne fleurôtte,
Ne viôlô, ne viôlôtte.
Se tu me demandoo comman
Se faisoo lou chemeneman

---

(1) Le rocher jetant de l'eau. — Dernière entrée.

(2) Ce vers présente un exemple de doubles voyelles ne faisant qu'une syllabe dans la mesure : ainsi *flairoo* se prononce *flairô*, et l'*ea* (même s'il était écrit comme dans certains auteurs, *leaa*) se prononce *liâ*. La difficulté d'assigner une prononciation apparente à ce mot l'a fait écrire de différentes manières : *lea*, *l'éa*, *l'éà*, *l'éaa* et même *l'éàà* (*Rimay en compliman*, 1731). Dans tout le cours de ma Bibliographie bourguignonne j'ai suivi scrupuleusement la manière d'écrire de l'auteur, afin de faire voir la variation de l'orthographe selon les époques. Je ferai observer en même temps que la cédille, ou l'apostrophe, ou les accents, ne se trouvent que rarement dans cette pièce concernant la Mère-Folle.

(3) Le basilique.

De céte grante et grosse piarre,
I ne te lou seroo éparre,
Que ie fu sy tré éténay
De lay voy anfin se trénay
Por lou mitan de céte saulle,
Qu'encor croiy que su sés aulle
In dialle laivoo émenay.
Tu eusse entendu jargonay
Des oisea de tô lé pleumeige
Dan ce rô, comme en in bôqueige,
Et entre aultre lou rôssignô
Qui jazoo din chan si mignô,
Quay pone porséne louisse,
Que tô raivy ne s'endormisse.
Chaicun disoo ce chanteman
N'étre que queique enchanteman,
Porcen qu'on aitoo en déçambre,
Quay n'a pu ne fréze ni ambre,
Poin de vordure, qu'au pointô
Au lorey é téte dé fô,
Au tarrétre, et queique autre harbeige,
Vou lou froy ne porte domeige.
N'ômoin, on louoo gringôtai
Tô ne pu ne moin qu'en l'étai,
Vou ben en lai saison nôvelle
Ou ôtrioche lairondelle.
De ce rochey tôt au devan
Setée aicin comme en in ban
Dessu lor cu deu gardrouillôtte
Qu'aitin sy drue et sy bouillôtte,
Que tu neusse pa vu in ply
Pordessu lor groignô pôly.
Elle aivin dé poitréne blainche,
Lou cor menu, large lés ainche,
Dé jôly pié chaussé ay neu
Que n'eussin écrasay én eu.
Au reste elle aivin lay pairôlle
Puscôlan que lea qui rigôlle

En l'Ouche, su lou gran glaissy.
In borgey quaivoo de laissy
Vou déne belle teulle claire
In chemisô, vou in dômaire,
Aitoo, por lé meu écoutai,
Au darrey de lor écôtay.
Aj laitoo déne belle taille,
Reingé vé cé piarre de taille
Si coj quon ne leu veu rogé:
Ay ly disin lou bea *Rogé,*
Secainy, lay fille plus haute (1),
Ségusie ay cetaj decote.
Cé non lay j ne trôvoo nô,
Et, san in peti clorgenô
Que me disi que Secainie
Aitoo Bregongne, et Ségusie
Lai Bresse, ou a ce fort cheitea
Que lou Roi ey prin de nôvea
Et peu joindu ai lay Bregongne,
Encor n'en seusse si ensongne,
I feusse encor ay épeuillé,
Et lé veille bôcquin feuillé
(Comman y say in pechô leyre)
Por devenay cé porseneyre.
De ce rochey ay lenviron,
Se braguin quatre *vigneron* (2)
Qu'aivin (tan contire gôguette
Ansin qu'i croy) mouillé friquette.
Morbey ay laitin ben vetu,
En loz hebi poin de portu;
Ce naitoo ran que miôstade
Et dou daimar ay gran feuillade;

---

(1) Allégorie de la Bourgogne, sous le nom de *Séquanie*, et de la Bresse, sous le nom de *Ségusie.* Rogé signifiait vraisemblablement le Roi de France.

(2) Les vignerons de la Mère-Folle.

Ay laivin de bea bonnô ron,
Aivô dé plume de chaipon,
Dé jaicôtte tô clicquan neuve
Qu'aitin tannée rouge et bleuve,
Pordesò dé groo maironney
Qui senflin comme des peney
Au droy de lor grand pauteneyre;
Lor corroo c'aitoo dé laneyre;
Au reste, dé gaitre ay cruchô;
En lor soulay guaire de clô.
Lou premey portoo lay bezaice
Qui aitoo pléne de fouaisse;
Lou deuxeime in gra jambion
Dan lou pannô de son sion;
Lou troiseime au leu d'escarcelle
Aivoo éne grante gôbelle,
Et lou quatreime au leu de brô
(Su son espaulle) in gro barrô
Qui montroo que ç'aitoo dé drôlle
Que saivín ben jué lor rôlle;
Et sy les eusse queneussu,
Aivô lor ieuse repoissu.
Fure ti tretô érétai,
Deux nimfle se mire ai chantai
Aivô in borgei dé sornôtte
De si rémargôtaulle rôtte,
Qu'ai lor chan tretô lés oisea
De ce rochei faisin raipea;
Et cette musicle finie,
Commanci cette Séquainie
Ai tôt hauteman déblondaj
Din palai si éfriandaj,
In liton de tan de gran chôse,
Que jaimoy ne fu teille glôse.
Segusie que l'entendoo
Ay tô lé poin ly respondoo;
Ma ce que lou servea me trôble,
Ç'a quelle pairôlin lou nôble,

Et ie ny enten pa trô ben.
Tôte foy y queneussy ben
Que céte belle Séquainie
Se faisoo de Rogé laimie,
Qu'elle l'embraissy por lou cô
Et lou boisy deu ou troi cô.
Rogé lay reboise et l'embraisse
En lai présence de lai Bresse,
Et lor disoo, en lor tatan
Lé tety, qu'ai les aimoo tan
Que jaimoi in jor de sai vie
Ne recharchero d'aultre aimie:
Bon lé faisoo voy et ouy.
Ma ce que mei pu ébouhy,
Que mon ébutô bôtte en acle,
Ç'a én autre pu gran miracle
Que céte roche lai faisoo!
Sembei elle pantagrisoo,
Glôsan dessu tô lé langueige
De cés épluan porseneige,
Lor respondan aj tô lé cô :
Ai nonmin celai in *écô* (1).
Ma y croi que san baulivarne
Qui seu étay en cent taivarne
Vou c'a que jai fa mille écô
Que ne disire jaimoi mô.
Vrai a que queique foi lhôtaisse
Mei fai laissé jeuqu'é garguaisse,
Et si jeusse pu écôyé (2)
Sai langue, y neusse ran poié;
Ma décô i nen nai poin vue
Qu'in palai : son côquesegrue,
Et te déclaire, quant ai moi,
Que je ne lou croirai jaimoi;

---

(1) La roche répétait les paroles, afin de simuler l'écho.
(2) Le vigneron conteur joue sur le mot *écho*.

Putoo cuderoo qu'en cé piarre
On eusse queiché por lai guarre
Queique prôve mainan meutri,
Et que ce soo son esperi
Que tô lé fin bea soi revaingne
Aj l'heure quon lôvre en l'escraingne :
Enfin, soo mor vou soo vivan,
C'a in drôlle et ç'a lai saivan !
I lou vi ben que ces écharre
Lou velire étarrôgai jarre;
Ma si ben lor randi raison
Que victeux comme dé buson,
Enfin finelle ai lou laissire
Comme lor moître et se coisire,
Tôt étau comme dé marmô.
Aj lé rejannoo ai tô mô,
Dou moin ai tretô lés article
Que lé rendoo pu frenaticle;
Et celai que pu me plaisoo,
Ça que chaicun de lor jazoo,
Si tré ben an note langueige
Quai me sannoo étre au villeige.
I me trôvy essorfantay,
Quan je vely entrepetay
Ce que disoo por lay ailôtte
Rogé, aivô cé deu fillôtte,
Por cen que por lé fin discor
Je ne seu aissé moitre clor;
Ma por cé vigneron si drôlle,
I nen pardy ene pairôlle,
Encor qu'ay parlire lon tan
Devan que détre au tu autan :
Ay palin tantoo de lay guarre
Qui fay denay dé tapessare,
Et tantoo, cheingean de prepô,
Ne palin ran que dou repô
Et de lay pay qui torior grongne
Contre note prôve Bregongne

Ly viran lou doo ay tô cô
Ay len récontire in gran cô :
Masmemen lun de lor, entre autre,
Qu'aitoo pu saivan que lés autre,
Deslangoo lay tôt haulteman
Lespiquance, et senefi'man
De tô cen que cé jan disire
Et encor de cen qu'ay faisire :
Ma se tu lou veu meu saivoy,
Ay la imprimay, vay lou voy.

REMARCIMAN DE JAIQUOT

AY SON COMPEIRE (1).

Porrenô, cent mille marcy
De lai gran pone qué aivue
D'ansin me contay ai lesy
Cenlay qui vorroo aivoy vue.

I te premô ben qui voroo
Qu'ay meusse coutay éne oraille
Non de moy, ma d'un qui diroo,
Que j'eusse vu céte morvaille.

Porquey, compeire, dy mey voy,
Ny ey ti moyen qu'en may vie
I peusse éne prôve foy voy
Remarché cette enfanterie?

PORRENÔ.

Vouey, compeire, en cet étay
Tu lay varré chemenay jarre,
Sy je ne séne étailantay
De queique maulhurouse guarre.

---

(1) De ce qu'il lui avait raconté les parades de la Mère-Folle.

JAIQUÔ.

Quey sembey, qui serin çolay
Qu'ancor desirerin lay guarre?
I prie ay Dey quey sin grôlay
Et su lor manbre et su lor tarre.

PORRENÔ.

Tô ço que no desire mau
Et que lai guarre no senonge,
Chésin tretô en dausse d'au
Devan les ôvrei en venonge.

JAIQUÔ.

Ço qui jaimoi guarre feron
De loz auquebutte ou espée,
Peussin devan lé vigneron
Choi en tripe ou cloche de fée.

PORRENÔ.

Ço qui au prôve laiborei
Parron le beu, oson et quéne,
Peussin chaicun en in poirei
Lé môton gadai ai lai léne.

JAIQUÔ.

Tô çolai que son usurei,
Que faison encor pu de pone
E prôve jan que lé guarrei,
Peussin tô charché loz aumone.

PORRENÔ.

Enfin tô çolai qui velon
Que Bon Tan de no se requelle,
Peussin montai ai requelon
En pairaidi por éne eschelle.

JAIQUÔ.

Compeire ç'a trô parôlai,
Ai fau érôzai lai jarbeire.

PORRENÔ.

C'a ben di, laisson tretô lai,
Et alon boire su lôzeire.

LE MENOU D'OR. — ANNÉE 1611 (1).

(Pièce aujourd'hui introuvable.)

Dieu gâde de mô tôte l'écreigne!
Veci én or que jaimenon.
Qui vorrey y montai quai veigne,
Or ni argent je ne prenon.

Cé poûre vaive qui pôreuse
Nôse côchai sôle pôr l'or (2),
Quai ne faisein lés honteuse
Et s'an veigne montai su l'or.

Cety qui é pô que sai fanne,
Pandan que dan son lit ai dor,
Se laisse boisé dan ein branne
Quai s'an veigne montai su l'or.

Cé gentilhomme de lai Biausse
Qui, quand on mene le tambor,
Pisse de pô dedan lô chausse,
Quai s'an venain montai su l'or.

---

(1) Voir pages 237 et 349 de la *Bibliographie raisonnée.* — Je crois avoir reproduit ici avec exactitude cette pièce très-originale, qui a été donnée avec des fautes dans le Recueil anglais.

(2) De peur de l'ours.

Cés aivôcar de trique nique
Qui de pô de demeurai cor
N'ôserain palai en publique,
Quai s'an venain montai su l'or.

Cé fille ai qui lé tetin anfle,
Ai n'oserain faire l'aimor
De pô de deveni bôranfle;
Qu'elle veigne montai su l'or.

Cé coyon qui fon dé quairaille
Et le lendemain los aicor
De pô d'aivoi queuque senaille,
Quai s'an venain montai su l'or.

Cé jan qui son d'humeu si sôte
Que, de pô d'aivoi faute ein jor,
Ai ne mainge que dés airnôte,
Quai s'an venain montai su l'or.

Cé fille qui jaimoi ne mainge
De la pu grosse chair du Bor
De pô de gatai lote groin d'ainge,
Quelle veigne montai su l'or.

Cés officié qui de pô grulle
De retonai chécun ché lor
Por y ailai bridai lai mulle,
Quai s'an venain montai su l'or.

Cé jan qui ont pô que lai paule
Ne se rumpe devan lo mor,
Quai s'an veigne ce n'a pas faule,
Tretô montai dessu nôte or.

Çô qui ont dé fanne si graigne
Qu'ay ne rantre qu'au soir ché lor
De pô d'antandre lé mattaigne,
Quai s'an venain montai su l'or.

Çô lay qui on baillé ay crance
Ai çò qui y on pri ancore,
Qui d'eu ai pu pô, quai saivance
Et s'an veigne montai su l'or.

Ny ety nun en céte taule
Qui ò eu pu pô d'ein recor
Quai nairò pô de Fotépaule (1),
Quai s'an veigne montai su l'or.

Celle qui on pô que lô fille
Ne lé juë de queique tor
Et por ein maitin faisse Gille,
Quai lé venain montai su l'or.

Çô qui poinde lô barbe grise
De pô d'être tenu por mor
Ai troussé bétô lai valise,
Quai s'an venain montai su l'or.

J'on ici aissé fai de pause ;
Sai se trôve queiquun ancor
Qui ô pô de quéque autre chose,
Quai s'an veigne montai su l'or.

É DAIME.

Daime, cet or qui vô fai féte
Veu bé que vô lailain montan,
Ma ai lantan lai pôvre béte
Que ce so ai charge d'autan.

---

(1) Fotépaule ou loup-garou. L'on trouve sur cette croyance une curieuse dissertation de quarante-cinq pages en tête d'un vieux poëme. The ancient romance of William and the *Werwolf* edited from an unique copy, in King's college library Cambridge, with an introduction and glossary by Madden. — Nous ne manquons pas non plus en France d'ouvrages de démonologie qu'on pourrait consulter. Voici ce que dit La Monnoye dans son Glossaire : « Ce qu'est le *Moine bourru* à Paris, la *Malobestio* à Toulouse, le *Mulet-Odet* à Orléans, le *Loup-Garou* à Blois, le *Roi Hugon* à Tours, *Forte-Épaule* l'est à Dijon. Ici fotépaule est mis pour le Diable.

DIALOGUE ENTRE SILÈNE, NASILLON ET GROINDOR

SUR LA

VENUE DE Mgr LE PRINCE D'ANGUIEN A DIJON.

Pièce inédite de 1636 (1).

GROINDOR.

I tén Silène por lou brai,
Lou vieu penar, lou vieux ivrongne;
I l'ai queneussu et tirai
Quan i ai éporsu sai trongne.

NASILLON.

Ai li fau d'aivô in cordeaa (2)
De troi fy sarrey lai garguille,
Et sou le cran de son museaa
Li étaiché lai trainchefille.

GROINDOR.

Ai meurroo, ai s'élanguiroo,
Ai crieroo. Ai fau bén qu'ai pale;
S'el etoo mô, ai ne porròo
Pû érôsai sai babe sale.

NASILLON.

Laisse li ce potu ouvar
Por ou lai pairôle s'échaipe,
Laisse li son né découvar;
Ai ne fau pa que ran l'étraipe.

GROINDOR.

Porquey a-ce qui le tenon?

---

(1) Voir, page 248, à la *Bibliographie raisonnée*.
(2) Je conserve l'orthographe du morceau pour ceci comme pour autre chose.

NASILLON.

Ça por sçaivoi de lai morvaille;
Car si bé je no sôvenon,
Ai prôfetisoo sou lai traille
Et paloo come in devignou,
In disou de bone foteugne,
In chairlaitan, in hairangou,
De qui lou servea sen lai leugne,
Quan ai menoo céte épranti
Et qu'al etoo moitre d'écôle
De ce peu mole qu'anfanti
Cibelay lai cairogne fôle.

GROINDOR.

N'é tu pa tantô antandu
Ce qu'a venun ai no zoraille
Et ce grò bru qu'ai tan randu
Lai tor Fondore (1) dé muraille?

NASILLON.

Que signifiain cé tapereaa,
Cé cô d'éclar et de tonnarre
Qué faisein claa come in carreaa
Qu'on é champai contre lai tarre?

GROINDOR.

J'an seu encore essôrfantay,
Mon oreille en at étainée,
Et vo dirin qu'on m'é plantay
In cataplaume su lou née.

SILÈNE.

Vo le sçairé; mas i voròo
Que mon ame fu bé tranquille
Et que vos oteussin cé coròo
Qué sarre si fô mai garguille.

---

(1) Le bastion de la tour Fondoire était entre la porte Saint-Pierre et la porte d'Ouche. Il paraît que dans ces réjouissances l'artillerie de ce bastion était particulièrement en jeu.

NASILLON.

I te laisseron en repô ;
Tai langue que j'on aimussée,
Débrideré in lon prepô
Su lé cainon et lé fesée.

SILÈNE.

Monsieu lou Prince é fa venin
En ce pays icin son imaige,
Son fi ainé. Les Dey vorin
Que vos fussin tô aussi saige.
Depô son antrée ai Dijon,
Lou peuple é chantay d'aulaigresse;
Lé for, lé mur et lé donjon
On velu tô chaingé de plaice;
Lé tonnarre on bé fai dou bru,
Lou cier é jetai dés éloide,
Et lou trô de vin que jai bu
M'é quasi fai tombé tô roide.
Vo devé bén vo réjouy,
Les Auleman devrin bé rire :
Ça lou fillô du roi Luy,
Lou jeuste et lou benoi bea Sire.

GROINDOR.

Lai leugne é velu aivoi par
Au gran concor de son antrée,
Et se tenan pôchô pu tar
En rôbe rouge s'a montrée.

SILÈNE.

Porce qu'el a venun icin,
Vos airé ène bone année :
Lé clor an disan dou laitin
Gaigneron lôte aipré daignée;
Vo boiré bé dou vin doussô,
Vo vaingne ne seron jaulée;
Ai n'y airé poin de poussô,

Lé moisson ne seron graulée ;
On maingeré tan de couchon
Que, si lé peaa sarvin de rôbe,
On feroo cen caipuchon ,
Cen jaiquôte et cen gaderôbe ;
On maingeré dé gatereaa ,
Dé flaimeusse et tan de goüeire
Qu'on an voiré dé tombereaa
Pu dru qu'an ène mousseneire ;
On bailleré po ran lou lar,
Lai char ne seré pu vandue ;
No muraille seron de far,
Suzon seré de sô (1) fondue.
Dan lé vaingne poin de sarpan ;
Blan de poule dessu no taule,
Dé tarte de troi gran zarpan ;
Dan Dijon poin de fotépaule,
Troi venonge por chécun an ;
Lé treu criron tôjor ailarme.
An in mô de mai, troi printan ;
Dan Dijon ni musquai ni airme...

NASILLON.

Que veu dire que mon fessou,
Quan hié je bôchoo lai tarre,
Net en coutea de Robissou (2)
Come beurre trainchoo lé piarre ?

SILÈNE.

Sa que l'aage dô revenoo
Et qu'ène chôse maulaisée
An pôchenicô devenoo
Come cire et come rosée.

---

(1) Sols, monnaie.
(2) C'est ainsi qu'il faut lire à la page 249.

GROINDOR.

Quan i veli hié côpai
Mon pain por faire ène frôtée,
Mai main ne fi que de frapai,
Lai crôte fu tôte aiprôtée.

SILÈNE.

Sa que masheu et maintenan
On ne gaingneré pu son vivre
Tô pô tô carème prenan;
Quan vo boiré, vo seré zyvre.

NASILLON.

Su mon chaipea al é pleuvu
Dou formaige et de lai draigée.

SILÈNE.

Sa que le bon Dei é porvu
Que lai noge ansin fu changée.

GROINDOR.

Dan note vaingne de Mardor,
I ne di ma fi poin mansonge,
I trôvi troi rasin tô d'or
Dan lou darré tan dé venonge.

SILÈNE.

Lou siaique d'or a retonné
Aivô Louy lou jeune prince :
Sa lu qué no l'é raimené,
Et l'é logey an lai porvince.
D'or molu seron lé rasin,
D'or lé greme et tôte lé souche,
D'or colan lou bea ju dou vin
Quan on le bottré en lai bouche.

NASILLON.

Mas i voroo sçaivoi coman
At errivé in ca zétrainge :
Sa qu'in tomberea de froman,
San potai, se trôve an mai grainge.

SILÈNE.

Sa que por l'aimor dé Brebon
Tô lé bén mointenan foisène
Et que lou cier et lai saison
Veu que san semai lon moissène.

GROINDOR.

Vo qui ate saige et sçaivan
Espliqué me ène aidvanture
D'in soulai qu'on m'é fai por ran,
Vou ai n'y é poin de côture.

SILÈNE.

Sa qu'on veu que lé vaiteman
De pô pechô por ran se denne
Et qu'on lés haibille aiséman
Depô l'oracle de Silène.

NASILLON.

Vos aivé bé di san manti.

GROINDOR.

San manti, vos ête janti.

NASILLON.

Vos espliqué bé lé miracle.

GROINDOR.

Vo prononcé bé lés oracle.

NASILLON.

Maque!... ce que vo dite soo !

GROINDOR.

I seron tô vaitu de soo.

NASILLON.

I riron tôte lai jonée.

GROINDOR.

I boiron ai grosse tonée.

NASILLON.

I maingeron tojor dou roo...

GROINDOR.

Si jan aivòo, jan maingeroo.

NASILLON.

I causeron com' lai nôblesse.

GROINDOR.

I seron tô de gentillesse.

NASILLON.

No nos épeleron mosseu.

GROINDOR.

Lou monde ne seré pu gueu.

NASILLON.

Aidey, aidey, dote Silène.

GROINDOR.

I vo marcisson de lai pène.

SILÈNE (seul).

N'a ce pa aitô lai rason
Que var lou prince i m'achemeine?
Ai n'airé poin de marrisson
De voi venun va lu Silène.
I li présenteré dou fru
Qu'a venun de mon laiboreige.
Quan i boi zène foi dou ju,
Ai lai taule j'ai bon coreige;
I gaigne lés autre ai brôtai,
Bé pu que quate y en aivonge;
Et quan ai taule i fau pintai,
Mai gueule at ène vrai bailonge.

I plantai premei lou sarman,
Et porquey don ran ne boirò-je?
I seu Silène lou sçaivan,
Porquey zé nôce ne varrò-je?

LAI QUAIRELLE AU LARGE ET AU LON

DE LOUCHE, LAI TILLE ET SUSON.

Pièce rare d'Aimé Piron. — Année 1700 (1).

DIALOGUE.

SUSON.

Dite voi, ma palon san rire,
On di que le Roi note Sire
Qui no gouvane saigeman
(Ai l'aide du Prince s'entan
Don lai Serenissime Altesse
Se gone de si bone graice),
Veu faire allai dessu nos eà
Lé gran et lé peti bateà;
Qu'ai veu ai Dijon qué lé vive
Que le ton et que les ôlive,
Lé figue, lé rasin damà,
Les anchoi, hairan, maiquereà,
Lé saumon frai et lai marée,
Lé seucre en pain vou en fresée,
Les aimandre, aivô lé marron,
Les épicerie et le plon;
Anfin ce que de Normandie

---

(1) M. Joliet père avait eu le dessein de reproduire cette pièce, tant parce qu'elle est d'une extrême rareté que parce que c'est une des meilleures d'Aimé Piron. — Voir à la *Bibliographie raisonnée*, p. 293.

Et de Prôvance on nos envie,
Venein de cé paï en blô
Dan dé barque, dan dé barquô
Droi au desô de no muraille.

LOUCHE.

Dijon vaudré meu que ripaille,
Si tu di vrai, ma be tôjor ?
On songe ai cela ! tu m'endor...
On songe bé ai d'autre chôse.

LAI TILLE.

De peu dés année pu de dôze
On en murmure ma bé for.

SUSON.

Raisonnon voi ici ancor,
Celai n'a pa trô maul-aisille.
Quan Suson, Louche, aivô lai Tille,
L'un dan l'autre maulin maulô
Ansin comme un gran sailigô
Seron dan un foussai tré large
Creusai bé bà, dén' haute marge ,
Je peurron ensemble potai
Lé pu grò fadeà, feussein tai
Ossi lor que le mon d'Aifrique :
Tô sô san poine je me pique
Que j'en peurrò veni ai bou.

LOUCHE.

Toi padei autant que toutou.
Oh ! le bon ôuvrei ! Ai t'entendre
On dirò que tu vai tô fendre ;
Toi qu'on voi lai pu par du tan
Meuri de soi, mon prôve enfan.

SUSON.

Ton enfan... A-ce ansin qu'on pale ?
Ène femelle vé le màle !
Di putô Monsieu mon mairi.

LOUCHE.

Vouei étan estôma peurri,
Débauché, vairannei et forbe,
Tu é un beà mairi de borbe,
Si j'ôsò dire ancore pei.

SUSON.

Poin de quairelle et couse tei.

LOUCHE.

Me cousé, je n'en veu ran faire,
Vrai riveire d'epôticaire
Qui ne charie que salletai!
Ça porquei je te plante lai
Por charché meilleure foteugne.

SUSON.

Ceu qui von disan que lai leugne
Ou tôtte enteire, ou en morceà
Pren son geite dan le çarveà
De vos autre, pale en prôféte :
Car dedan vo diale de téte
Ai n'a ni rime ni raison.

LAI TILLE.

Tô beà, tô beà, Monsieu Suson,
Vo vos échaufé lai caillette.
Et vo, Maidaime Guillemette,
A-ce ansin qu'on traitte un mairi?
De dire qu'ai la sale.

LOUCHE.

Pouï,
Cen foi pu qu'on ne serò dire.

LAI TILLE.

Vo me faisé crevai de rire
Quan vo pallé de lai faiçon.
Je souten moi que san Suson
Vo creverein dessu vo give :

San cesse tombereà errive
Côqueluché dessu vo bor
De faigne cognade de por
Qu'on décharge su vos échaigne.
Combé croié vo qu'ai la graigne
Ai don qu'ai trôve en errivan
Le grò magasin de Vôlan
Épainché vé le pon é chévre?
Tré sôvan ai l'en é lai fiévre,
Si bé qu'ai veu, ai me lé di,
Vo plantai lai por renvadi.

LOUCHE.

Q'on se maule de sés aiffaire,
Maidaime; vos aivé l'eà claire,
Et moi je n'ai que le gouïllai.

LAI TILLE.

Coman, que veu dire celai?

LOUCHE.

Vos éte éne bonne némôtte,
Je sçai for bé que vé lé grôtte
D'Aneire, ce drôlle s'en vai
Por desô tarre vo trôvai,
Et qu'ai change son nom en Norge (1).

SUSON.

Je te baillerai su lai gorge
Si tu ne te couse, enten tu?

LOUCHE.

Baille voi.

---

(1) La petite rivière de Suzon, d'abord abondante, limpide et pérenne, perd son eau avant la hauteur d'Asnières. Une croyance commune alors était apparemment que cette perte d'eau faisait sa réapparition vers Norges.

SUSON.

Jarni, poin de bru,
Pale meu : dan lai confrairie
Dé manteuse tôtte tai vie
On te voirré au premei ran.

LOUCHE.

N'a tai pà vrai, de tan en tan
Né tu pà faisu dé fredénne
Aivô lai Tille?... Vé lai Seine
Je vai me joindre, aidieu vo di.

SUSON.

Lé fanne qui von ai Pairi
San congé, oh lé brave fanne!
Vai, vai chaingé ton chevau banne
Contre un éveugle viteman,
Tu voirré en chemin faisan
Ce que ça que tai ceuderie ;
Ma ne retonne de tai vie....
Si d'aivanture on revenò
Vé moi, on ne rencontrerò
De bonne foi ran qui plaisisse.

LAI TILLE.

Maidaime, ou vai vote malice?
Coman et por qui me prend on?
Por lai guairoaille de Suzon?
Anfin lé baittu poie l'aimande!
Vote éfronterie à si grande
Que si je ne me retenò,
Su le chan je vos épraró
Devan que palai, de quei sotte
Ai fau que lé jan se compotte :
Et je vau meu cen foi que vo.
Quan vote homme ven por ché no
Ce n'a pà ai lai dérôbée.
Vos éte aivô lu daime Aubrée ;
Que répondré vo ai ce mô?

LOUCHE.

Aidieu vo di ancor un cô.
Je vai passai dan dé prairie
Vou force fonteine jôlie
S'en vénron au devan de moi :
Pu j'évancerai, pu je croi
Trôvai de joie et de bôbance:
Russeà su russeà en cadance,
Aimourou de lai nôveàtai,
Se jetteron entre mé brai.
Je ne voirrai que marjôlaine,
Et dé trôpeà de béte ai laine
Qui se champoiron su mé bor
En faisan mile drôle tor.
Deçai delai de mai riveire
Lé jeune borgei, lé borgeire
Aivô dé bôquai su lo soin,
Su lo chaipeà, su lo porpoin,
Su lo goudô, su lo jaicôtte,
Barôllai de mille fleurôtte,
Bôttron en euvre tô lé tor
Qu'en campaigne invente l'aimor.
Fringoneà su cés entrefaitte
Praré lé teton ai Jaiquette
Qui li baillerò su le groin
Si ai pensò allai pu loin;
Car lé pucelle de villaige
Lé son, sai là dé fille saige :
Que celai sô di en passan.
En un autre endroi, pu aivan,
Si un roché por évanture
Fai de mai give lai bordure
Et se plai de veni charché
Ai refroichi son large pié,
Osseto céte grande roche
Me montreré su sai caboche

Des épéne ou lé rôssignô
Se vénron parché cô su cô,
Chantan et rechantan san cesse
Que le mau d'aimor lé traicaisse,
Et que çat étre malheureu
Quan ai fau pondre su ses œu.
Pu loin, en un endroi sauvaige,
Je trôverai un harmitaige
Vou un penitan requelai
En pleuran ne fai que tremblai,
Jeunai et couché su lai dure.
Vo mallé demandai pranture·
Ce que ça que ce pegnitan,
Et lai raison qu'ai l'en à tan?
Ai l'en à de tôtte maneire,
Lés un on trainai lai raipeire,
Cetu ci por aivoi vôlai,
L'autre por aivoi cajôllai
Et rempotai dan sé quarquaisse
Ce que le vif argent éfaice
De tei force et si viveman,
Que le poi en tombe et lé dan,
Et que sai çarvelle éfoiblie
Le ran béte tôtte sai vie
Et fô dé tei faiçon sôvan,
Qu'on par son laitin et son tan,
Queique remeide qu'on épotte
Por le guairi de bonne sotte.
Un autre qui né pu d'arjan
Vou que le jeu é mi au blan,
Ma dison meu, lai tromperie,
En enraigean tôtte sai vie,
Se fait harmite po dépei.
Cetu-ci né poin de métei,
Cetu-lai san denei ni maille,
Chargé et de dette et de taille,
De l'haibi d'harmite effeutai,
Vend du noir et plante tô lai.

Anfin on ne voi qu'hipôcrite
Et vieu diale se faire harmite,
Et quan dedan un quateron
Ai s'en trôve un ou deu de bon,
Çat hazar. Un bon sôlitaire
Ansin qu'éne éclipse à bé raire,
Si bé don que le pu sôvan
Ça dé vrai éfronteu de jan.
Ma ça prou dire; enfin l'Yonne,
Su qui on embarque lé tonne
De no bon vin, aipré celai
Me recevré si ai li plai;
L'éne et l'autre ensemble maulée,
En décendant ai lai vaulée,
De son lei j'iron ai Pairi.

LAI TILLE.

Elle en ri d'aise.

SUSON.

Oû (1)! elle en ri.
Ma padei elle en é beà rire,
Né vo jaimoi entendu dire
Le conte qu'Esôpe no fai,
D'én moucheron qu'étò plantai
Su l'impériale d'én cairôsse?
Ai traitò lé chevau de rôsse,
Ceudan qu'ai faisò lé poussô.
Voilai là lai sôttise dé fô
Et des étordi qui se panse
Que vou ça quai son en presance,
Ça lor qui faison le fraca.
Toi qui n'a qu'un chaiti russeà
Qui dans l'Yonne et dans lai Seine,
Qu'an tu serò cen foi pu plaine,

(1) Interjection employée pour *oh!*

Tu i monterò tôt otan
Qu'un soiron su un éléphan,
Enten tu?

LOUCHE.

Je ne seu pa sode.

SUSON.

Toi qui à pairesseuse et lode,
Ai te laisseron en chemin.

LOUCHE.

Lai riveire dé Gôbelin
En tô ca seré mai resorce.

SUSON.

Cette riveire à si reborce
Que, quan tu seré aivô lei,
Tu i trouveré cen foi pei
Qu'aivô moi.

LOUCHE.

J'irai ai Versaille.

SUSON.

Padei! ça bé de lai canaille
Comme toi qu'on i sôfriré;
Je gaige qu'on te chaisseré.

LAI TILLE.

Fraincheman, mai prôve commeire,
Demeuré putò ai Pleumeire.

LOUCHE.

Ai Pleumeire, que voit-on lai?
Un vieu chaiteà, un ni ai rai
Tô desôclai et tôt en àcle.

LAI TILLE.

Et le paquei?

LOUCHE.

Lé gran miracle!
Desô queique abre de noueï
Qui fon le tor de ce paquei,
Pendant éne semaine enteire,
Je ne voi ran vé mai riveire,
Sinon queique foi par hazar,
Au leu dé biche, au leu dés çar,
L'ane du mugnei qui baudoigne,
Sé deu ou troi chén qui badaigne;
Lai éne treuë, ici un por
Qui foüille lai tarre ou qui dor,
Un chevau empigé qui brôtte,
Vou bé queique ivrogne qui rôtte,
Por aivoi rempli son penei
Ché lé Carme ou ché lé bouchei;
Et quan ai lé fai sa cretille,
Je regade ce moitre drille,
En tretelan de çai de lai,
Tombai ai tarre tôt ai plai.
Queique foi lé dimainche et fête,
Lé jan de Dijon si errête
Et si repôse en revenan
De vé Note Daime d'Etan,
Et lai ai faison dé sôttise
Pu qu'ai non disu dan l'église
En se rembrenan du paquai
Qu'é Minime ai l'aivein plantai
Vé le reveran peire Larme;
Et peu ai s'en von ché lé Carme
Vou dan queiqu'autre cabarai
S'empli de flan jeuqu'ai crevai.

LAI TILLE.

Je gade por lai bonne bouche
Le jadin vou le Dauphin couche
Su un tableà de mabre blan :
Ai pren en grai ce beà presan.

Jupitar, moitre de lai bande,
De son aille li fai ôfrande ;
Junon li baille du paivô,
Et Diane aivô son cornô,
Vo bé autreman sai trompette,
Éméne en laisse éne levrette
Liée d'un ruban ginzôlin
Et pu blainche que du saitin.
Por un autre androi vén Harceule
L'i épotai sai grosse queule,
Et ça dequei ai Phelisbor
Ai l'éboli muraille et tor.
Ai peu pu hau que lai fonteine
On regade Atlas qui s'érréne
Et qui suë en li épotan
Le monde antei por son presan.
Ça monsieu Gauthié, ce brave hôme,
Daigne qu'on nôme et qu'on renôme,
Qué fai, en i bôttan sé soin,
Un chédeuvre de ce jadin.
Dan ce jadin tôt i fremille
Dé belle hiacinte et jonquille,
Au dire de cé messieu lai,
Joli, et Délande, et Gilai,
Piarre, aivô Raimon le chanoine,
Lyar, Micheà l'aîné et ce Monne,
Peire... j'ai rôblié son nom.

SUSON.

Peire Rômain.

LAI TILLE.

Vos é raison.
Cé jan lai ça des moître mouche.
Au cen diale zau qu'ai sein louche
Ni que n'un lé peusse trompai
Su le chaipitre dé bôquai;

Car dan lé fon cé porsennaige
Son si antendu et si saige
Qu'ai ne s'équivôque jaimoi.

SUSON.

Ce si beà jadin qu'à vé toi
Ne peu rompre ton entreprise?

LOUCHE.

Aiga, veu tu que je te dise?
Ne sçai tu pa que l'aupeti,
Ansin que le prôvarbe di,
Séguse au chaingeman de viande?

SUSON.

Si je le sçai! belle demande;
Ça lai vrai sausse és artichau
Aivô quei on fai lé coupau,
Et qu'un hôme âgé de soixante
En fait queique foi un de trante,
Comme on le di dan lai chanson.

LOUCHE.

Haila! combé d'hôme voit on,
Ancor que lo fanne sein belle,
Qui corre aipré d'autre femelle!

SUSON.

Haila! combé de fanne aitô
Voit-on qui flaire le vadô!
Tôte lés histoire son pleine
De lo tor et de lo fredeine.
Quan quécun s'en vat ai Pairi,
Un greffié aidon qu'ai l'écri,
Un juge à tai ai l'audiance,
L'aivôcar de son élôquance
Ravi tai dan un lon discor,
Le prôcureu au poin du jor,

Que le chau vou le froi sein rude,
S'enfrome tai dan son étude;
Et cependan qu'un prôve hussié
Aidon qu'on plaide, jaule é pié;
Qu'on a jor et neu por lai ville
Por faire vivre sai famille,
Que fon lé fanne ai lai moison?

LOUCHE.

Elle travaille, ou elle von
Antandre au pu vite lai messe,
Echetai du fi, de lai tresse.

SUSON.

De lai tresse?... Di dé laissô
Por étraipai au traibuchô,
Tei qui se flaitte et qui se panse
Ce jor lai d'aivoi trôvai chanse;
Ma ça chanse ai lai veritai
Qui n'a d'aivonne, ni de blai,
Anco que lai grainge sò plaine.

LOUCHE.

Quei chanse don, di san mitaine?
Ma regadé cet innôcan.

SUSON.

Chanse de lai leugne au croissan.

LOUCHE.

Que vos éte drôlle vos autre!

SUSON.

Jarni disé vo patenôtre
Au coin du feu, et travaillé.

LOUCHE.

Qu'à ce que tu vén babillé?
Bôtte, bôtte, tu é beà faire,
Tu ne feré que de l'eà claire.

J'émenon de l'eà au melin,
Et je n'irein pa note train?

SUSON.

Diale so tei train, érusée;
Le trô, le galô, l'haguenée,
Je sôfre volontei ceu lai,
Ma cetu-ci at endiablai.

LAI TILLE.

Porquéi endiablai?

SUSON.

Porquéi! porce
Que ce train por tôtte resorce
N'éméne ran dans lai moison
Que dé conne ou des conichon;
Ai venon prou san qu'on lé charche,
Ai forò chaissé ai lai parche
Lé fanne que von ce train lai.

LAI TILLE.

Combé de parche forò tai
Por los édouci los échaigne?

SUSON.

Autan que de paisseà é vaigne,
Tan (Dieu me veüille padonnai!)
Ai la de cé gaillade lai.

LOUCHE.

Ma ce maule gorge! Ai l'antandre
Ai no forò tretôtte pandre.
Chainge au pu vite de discor.

SUSON.

Porquéi se gendarmai si for?
Je sçai bé qu'ai l'en à de saige;
Dan lai ville, dans le vilaige
On voi dé fanne de vartu.

LOUCHE.

Et moi, en quei ran me met-tu ?

SUSON.

En quei ran? Ecoute, pran gade,
Je te vai faire tai salade
En deu mô. Ne t'ai-je pa di
Que fanne qui vai ai Pairi
Elle la bé maul évisée
Quan elle fai teille équipée
San le congé de son mairi ?

LOUCHE.

Et si ça du Roi le plaisi
Que j'i alle, qu'é tu ai dire?

SUSON.

Ho ! si ça de note gran SIRE
Le plaisi, je ne di pu ran.
Cheméne vite, j'i consan,
Et por meu faire ce voyaige
Qu'on équemôde ton baigaige
Su le chan : j'antan et je veu
Que tu écheutte un haibi neu
Et éne coëfure ai lai môde
Efeutée de jolie méthôde,
Dé soulié, dé chausse, un fichu.

LOUCHE.

Tu en di trô, tu ni à pu ;
On praré bé meu mai mesure
En haibi, soulié et coëfure,
En chausse, en fichu, ai Pairi
Qu'on ne le serò faire ici.
Nos ôvrei ce n'a que dé béte.

SUSON.

Gouvane toi don ai tai téte,
Je n'ai pu ran ai dire; o bé
Vai, fai coman tu l'entendré ;

Por un trou tu é vin cheville!
Pran dé neuve ou veille guenille ,
Sò demoiselle ou sailigô,
Je met lai bride su ton cô.
Aidieu, vai-tan, poin de ranceugne :
Ça veloi prare é dan lai leugne
Et craiché contre le solô,
Se todre lé brai et le cô
Que d'opiniatrai lé femelle;
Ça se désôclai lai çarvelle.
Vai, côpe, taille ai tai faiçon :
Du moin souvén toi que Suson
At étai un mairi tidéle!

LAI TILLE.

Que lai Tille at éne pucelle ,
Taimoin note brave seigneu
Qui, por consarvai mon honneu,
Veu qu'on vénne depô Astille
Su éne levée dan lai ville.

LOUCHE.

Peusque vo me baillé congé
De bonne graice, j'ai chaingé
Ma chaingé frainchemam d'anvie,
Vo promettan que de mai vie
Jaimoi je ne contrarierai
Ni Suson ni sai velontai.
Ma qu'on vive comme ai fau vivre,
Vou on trôveré éne vivre
Pu reborce que n'a cetei
Qui fai lai raige dan Larrei.
On pran, quan on tormente Louche,
Aivô du vinaigre dé mouche;
Regade si celai se peu !

SUSON.

Nain daime.

LOUCHE.

Ma, Suson, je veu
Etre queique foi lai moitresse.
Vai voi maidaime lai Mairesse
Si tô du lon du mois de mai,
Aidon qu'on presante un plaçai
Por menai en triomphe l'ane
Quan quécun é paulai sai fanne,
Si on pale ai d'autre qu'ai lei?
Monsieu le Maire le premei
Ancor qu'ai lo les haullebade,
N'ôse ran dire : ai lai regade
Écrire tô ce qu'ai li plai
San qu'on l'en antende sôflai.
Autreman s'ai li vén en tête
D'empoché de jué lai fête,
Tôt ansin qu'un autre ai la pri
Et d'un sain Piarre le matri,
On li fai presan su sai potte,
Aivô de bonne côlle fotte (1).
Ai m'at aivi qu'ai te vau bé.

SUSON.

Ai la vrai, j'en seu assuré :
Au leu don de quatre semaine,
Je t'en écode éne dôzaine
Por allai lai vou tu vorré.
Moime aidon que tu t'en iré,
Peusqu'enfin ai fau qu'on te quite,
Je t'irai faire lai conduite.

---

(1) Il paraît qu'à cette époque l'usage de mener sur un âne et à rebours les maris convaincus d'avoir battu leurs femmes était encore en vigueur, que la requête en autorisation était adressée à *la vicomtesse mayeure*, et que le maire ne refusait pas impunément l'autorisation demandée.

LOUCHE.

Ma si je disein no raison,
Pranture on chaingeroo de ton.

SUSON.

Ai prôpô lés Éta errive,
Essemblon no dessu mai give,
Et peu j'iron bén humbleman
Faire au *Prince* ce compliman :
Gran *Prince,* sai l'en a su tarre,
Je venon ici por éprare
Qu'à ce qu'on veu faire de no.
Je sçaivon qu'ai ne tén qu'an vo
Et que vos aivé dan lai mainche,
Ansin qu'on di, lai catte blainche.
Ai la bé rude aipré lontan
De séparai dé prôve jan
Por sarvi maidaime lai Seine
De recuron dan sai cuséne,
Et qui por pidance n'airon
Que dé chaifô vou dé voiron.
No brochai, no lôtte, no truite,
Von être engôlée au pu vite,
Et Dijon ne voiré pu ran
Lé varredi que dés hairan
Et de lai môluë aussi jaune
Que son lé roie d'un jeu de paume.
Que feron lé Peire Chatreu,
Qui ne mainge quasi poin d'œu,
Ni lor ni çeu de Saint-Beraigne ?
Je défie qu'ai chantein maitaigne,
Si deu foi lai semaine ai non
Éne pidance de poisson.
On ne norri pa de canquouoire
Lé rôbe blainche et rôbe noire,
Ni tan d'autre paroailleman
Qui n'on que vic et veteman,

Et qui von couchan su lai dure.
Ansin, gran *Prince*, on vo conjure
D'aivoi queique égar ai celai.
Disé seuleman qu'ai vo plai
Que chécun demeure et se téne
Dan son canton dan sai chaiquéne.
Vos éte le moître absôlu,
Et ça prou que vo lein velu,
Vou que vo le velein, gran *Prince* :
Tô ce qui a dan lai prôvince,
Animau de tôtte faiçon,
Raisonnable vou san raison,
Riveire, russeà et fontaine,
Anfin no montaigne, no plaine,
Si tô que vos airoi palai,
Pas un nôsero requelai.
Lai Sòne, note bonne aimie,
Écoutumée tôtte sai vie
D'aivô no, vo remarciré
Aidon que vo commanderé
Que j'aillein tô troi déne bande
Maulin maulô li faire ôfrande
De nos eà dan un gran santei
Creusai de Dijon ai Charrei.

LAI GADE DIJONNOISE. — 1722 (1).

Qu'on aulle por vau et por mon,
Ran n'at encor tei que Dijon.
Ai fau voi cômme on s'y deméne
Et combé on i pran de péne
Por se sauvai de ce daingé
Qui é tarbeman foraigé
Et désôlai ai tôte ôtrance
Tô lé climar de lai Prôvance.
Tô note monde ésseurfantai
De l'épouvantible prôgrai
De çeute maudite meigeire,
Fossoyouse de cemeteire,
Por s'éxemtai de son poison,
S'évizi comme de raison
Qu'ai failloo s'en baillé de gade;
Et, cômme j'aivire l'aubade
Qu'elle s'évançoo ai gran pa,
Lai prudance dé magistra
Essemblai en l'hôtai de ville
En fai de lai pôlice habille,
Lo fi prare san retadai
Dé mesure por l'érétai
Tô juste ai poin aupré dé boone
Qui son su lé give du Roone.
Note Maire san marchandai
Disi hauteman : Oo çai, çai,
Ne chipôton pa, et qu'on marche
Su le chan et que chécun charche

(1) Cette pièce de vers, la dernière, vraisemblablement, d'Aimé Piron, est d'une verve peu commune pour un vieillard qui avait alors quatre-vingt-deux ans. Le bibliographe Delmasse l'a citée comme inédite; je crois néanmoins qu'elle a dû être imprimée, comme les autres productions de notre poète populaire. Toutefois elle ne serait qu'entre fort peu de mains. — Voir ann. 1722, p. 324 de ma *Bibliographie raisonnée*.

Son équipaige : ai fau gadai
Lé mur, lé pote et lé foussai,
Crainte d'éne évanture étrainge!
C'etoo lai palai cômme ein ainge.
Lai Chambre disi : Velantai.
Monsieu, choisissé le premei
Lai quei vo praré de no pote,
Et peu vo voiré de quei sote
J'alon faire note devoi :
Ç'at ai vo de baillé lai loi.
Ansin lé gade se son faite
D'éne fidailité complaite
De lai Chambre et dés haibitan.

Ma le mau, qui venoo croissan,
Faisi prare d'autre mesure :
Contre éne tai maulévanture
Ai veni odre de lai Cor
Qu'ai Dijon ai failloo d'aicor,
Por no sauvai de lai furie
De ceute traitre mailaidie
Qui méne en droiture ai lai mor,
Que chécun devoo ai son tor
Contre sé cruelle alguairade
Teni pié farme é code-gade.

Por évitai sé rude aissau
Ein borjon de Gaspar de Saulx (1),
(De Gaspar de Saulx, çat tô dire,
Qui mi és ébazoi l'empire,
En faisan padre ai Charlequin
Ai tô bou de chan son laitin,
Obligi en recogneussance
Henry deuzeime, roi de France,

---

(1) Là s'ouvre une parenthèse de trente-huit vers, jusqu'à celui-ci :

Ceute incomparable bailly.

J'ai vu, de la même pièce, une copie où toute cette tirade d'éloges de Gaspard de Saulx était supprimée.

D'ôtai son odre de son cô
Et le bôtre bé ai prôpô
Ai cetu de ce vaillan hômme,
En l'embraissan tôt ansi cômme
De sai majestai le brai droi
Et compaignon de sés exploi,
Qui por triplai lai recompanse
Le nômmi mairichau de France,
Aidmirau su le gran étan
Qui laive lé troi contignan,
Nôrri lé dauphain, lé baléne,
Lé ton, lé triton, lé siréne,
Lé tortue et lé limaiçon,
Ein nombre infigni de poisson,
Et le randi aivô Nepteugne
Airbitre dé risque et foteugne
De ceu qui passe su lé flô
Qui côvre tan d'hôrrible crô.
Ce nôble anfan de tei famille,
Ce gran bailly de note ville,
Tan su lai tarre que su mar
Condeusan no blan étandar
Si nos annemin no traicaisse,
Fairé cognoitre sai prouesse
Cômme sés ancétre on faisu.
Dan lé maulée et au pu dru
Dé bataille lé pu tarrible
Ran ne li seré impôssible :
Je le voiron d'ein gran san froi
Ché l'annemin potai l'éfroi
Et le bôtre en caipirôtade
En depei de sé réjingade),
Ceute incomparable bailly,
Le fin premei on le voisi
Do devan le jor ai lai pote
Por lai vou lé caipuchain sote
Quan ai retonne en lò couvan,
Plantai lai gade aivô sé jan.

Lai trôpe fu bé fotugnée
Qu'ai commandi ai tei jonée.
Ce fu por lei ein riche hazar,
Ansin qu'on disu sé soudar.
Ce seigneu, rampli d'ein cœu nôble,
Annemin du bru et du trôble,
Lo faisi du maitin au soi
Braveman faire lo devoi
En faction, en chére enteire,
On ne peu de moillou maneire;
Et peu ai lò bailli de quoi
Bringuai ai lai santai du Roi :
Chécun de lor aivi por téte
Ein dôble écu blan, bone féte ;
Fraire Girôme le quaiteu
Écrôchi deu loui dor neu ;
Ai ne fu pa mau, lai mitaine,
Poyé grasseman de sé péne.
Ai voroo bé que tô lé jor
Ai trôvisse ein tei reconfor ;
Gaire quai ne prisse l'anvie
De jeté le frô és ôtie :
Car çat un dialeu que l'arjan
Qui tante furieuseman.

Cômme ce comte, lai nôblesse,
Tan lai veille que lai jeunesse,
S'éforce ai marché su sé pa :
N'un de lor ne requeule pa.
Ai là çartaigneman visible
Qu'ai feson pu que l'impôssible;
Car tô lé gentilhomme son
Libérau, vaillan, san faiçon,
Tôjor plein de bravoure anteire,
Proo de bôtre en main lai raipeire
Por teni lai France an seuretai
Contre qui lai voroo heurtai.

Palon de lai pote Guillaume.
Le clergé y chante dé seaume ;

Car de pô d'y étre surpri
Ai l'invôque le Sain Espri
Por qu'ai téne desô ses aille
Lé cômmandan et lo sequelle.
Tôt ostan que dure le jor
On y prie Dieu farme et for ;
Ai fau jeunai ai tôte ôtrance,
On ni fai auqueune dépanse,
Ai ni fau daignai ni sôpai.
Ai l'ire tôjor ce train lai
Gran nombre de jonée anteire :
Car tan que note bone meire
Sainte Eglise i cômmanderé,
Quiconque qui si trôveré,
Depeu lé maiténe é complie
Ni meneré poin d'autre vie.
L'illustre premei Présidan
Jeuste, écompli, saige, prudan,
Dans le Paleman moitre sire,
Que tôte lai Bregogne admire,
Ai lai pote d'Ouche fi voi
Que por le sarvice du Roi
Ai l'aa et de pleume et d'épée,
Un vrai Caton, un vrai Pompée,
Ai tôte chôse disposai.
Aithéne é béaa no chantai
Solon, Sôcraite et Démostène :
Ça se baillé bé de lai péne,
Ce n'étoo que des épranti
Aupré de ce raire hôme ici.
Laisson lai Aithéne et lai Gréce,
Et décrivon voi de quei graice
Ai régali si largeman
Tô ceu de son departeman.
D'aibor u-t'ai plantai lai gade,
On vi veni au code-gade
De Maïance un gro jambion,
Fricaissie et daube ai foizon,

Su dé sôpe poulle bouillie,
Du ròo frian su dé rôtie,
Grosse et grasse longe de véaa.
On trinqui force cô san éaa,
Du Chambôloi mointe bôtaille
Fraincheman ai levé lai paille.
En piainchan de ce vin lai
L'escouade (san vanitai)
Ai mil hôme airoo tenu téte:
Ai n'aitoo ni cretien ni béte
Qui ôseussein se presentai
San étre en antran érétai.

Çaa lai pote de conséquance
Vou tô ce qui vein de Prôvance,
D'Aivignon, d'Orainge et de Lyon,
De vé Mâcon, Tornu, Châlon,
Ai fau qu'ai bôque au pon é Chévre.
Lai peste, lé charbon, lai fiévre,
Veinrein du coutai du midi
Rendre Dijon ébazodi,
Si contre ce daingé maussade
On n'y faisoo tré bonne gade,
Et si por chaissé le vairin
On y beuvo de méchan vin:
Car san le bon vin, lai fricaisse,
On n'y veinroo que d'éne faisse.

Aipré le chef du Paleman,
No respectable presidan,
Por cômmandai de bonne graice
Dés andée quitte lò plaice:
Érive-t'ai? ai semble voi
Ce qu'ai Rôme on vi aute foi
Quan lés Horaice et lé Caimille
Campire é pote de lò ville,
Tan cé générou présidan
Venon cômmandai graiveman.
Quan on gouvane ainsin les arme,
Tô se compote san vacarme,

Et lé soudar (si ai vo plai)
Son porfaiteman régalai,
Largeman et de bone sote
Jeuqu'ai lai clôture dé pote.

De moime Monsieu l'intendan,
Hômme sôlide en jugeman
Autan qu'on peu l'étre su tarre,
En tan de pai, en tan de guarre;
En fai de jeustice excellan,
Dan lai pôlice moimeman,
Et clarvoyan dan lai fignance
(Aujodeu de gran conséquance),
Su le chaipitre de lai Mar,
De ce qui lai conçarne expar,
En queiqu'androi ça qu'ai pairoisse (1),
On se ressan de sé largesse.

Ai fai bon voi no conseillé,
Lé farme aipui et lé pillé
Du bon droi, quitai lo séance
Por cômmandai en essurance;
San dôte on ne peu faire meu.
Depeu le maitin ai lai neu
Je lai voison jeté lés euille
Su lé passan, depeu le seuille
Du code-gade san émoi:
Quai faise chau, quai faise froi,
Cé Monsieu lai ne téne cure
Du mauvoi tan, de sés injure,
Por tan que lé soudar eussein
De quei évairai le chaigrin
Et chaissé lai mérancôlie
Dan le restôran de lai vie.
Por conclusion, le parquai
Cômman lor sa bé compôtai.

(1) La prononciation de ce mot se rapprochait beaucoup de celle de la rime du vers suivant.

Monsieu le premei Presidan
Dé Compte, on di tô fraincheman
Qu'ai lé tô fai de bonne graice
Et que lai Chambre su sé traice
Sé fai gloire de l'imitai,
Aussi a-ce ein hômme parfai.
Et Messieu du Trésô sans dôte
Marcheron su lai moime rôte;
Car lé soudar en lé quitan
S'éstimeron tretô contan.
Présidiau et Baliaige
Contre l'éraignou cairiaige
De lai peste et de ses éfai
Fairon ce que lés autre on fai.
Dan lai ville et dan le fignaige,
On en poteré témoignaige.
Ce n'à pa fai, continuon :
Note coronel, autan bon
Que coronel qui soo en France,
Tan en condeute qu'an vaillance,
Su le fai dés arme antandu,
Por que tô se passe san bru,
Tandi qué pote on fai lai gade,
Entorai de force haulbade,
De bon fusi, de bon mousquai,
Cômme de raison à campai
Dan l'auditoire de lai velle,
Por côpai chemi é quairelle
Et por forni tô jeuste ai poin
Du secor vou on é besoin.
Dessu sai taule bone chére :
On ni voi disaine ni biére,
Ma de Saint-George le bon vin :
Çaa lai parle de son festin.
Aipré lu le gade-Évangille
Et de lai Chambre lai famille
Suséquamman en pairoil ca
San faîlli ni manqueron pa;

Car por seur note haibille Maire
Los é montrai cômme ai fau faire :
An tôte chôse ai laa saivan,
Ai n'ignore padei de ran.
Desô lu et no capitaine,
Lai tranquilitai aa çarténe ;
Encor desô lé lieutenan,
Lés enseigne pairoailleman,
Et lé dizenei san réplique
Seugueron lai moime praitique (1).

Voici ce qu'ai lai gade on fai :
Daibor qu'on at érivai :
Çaa de plantai lai santignelle ;
On défan le bru, lé quairelle,
Et chécun é son for marquai
Por vaillé vé le torniquai.
N'un de lai bande n'en aa quite,
Car on i marche tô de suite.
Su lé huit heure du maitin,
Parmi de borre in doi de vin.
L'heure de médi séne-t-elle?
Le varre en main vou lai gôbelle,
On s'étaule bé prôpeman,
On daigne, on boi bé jôliman.
Au premei cô le capiténe
Chaipéaa en main, gondôle pleine,
S'écrie : Ai lai santai du *Roi!*
Aidon on se leve tô droi,
On fai raison et peu on crie :
Dieu li déne éne bone vie!
On boi ai *Monsieu le Réjan*
Cômme ai tô lé Prince du san,

---

(1) Dans cette pièce singulière, la vieille muse d'Aimé Piron a, çà et là, du penchant à quelque peu de sommeil; mais aussi nous y trouvons la clé de tous les rouages administratifs et militaires de l'époque.

Et peu aipré le capiténe
A salué tô d'éne haléne.

Quand de lai taule on aa levai,
Aipré graice on vai s'éssetai
Dessu le ban du code-gade,
On di queique chanson gaillade.
Lé jeu d'hazar on lé défan,
Crainte de paidre son arjan ;
Lai briscambille aa défanduë.
Si queiqu'un d'aivanture juë,
Çat au jeu de loye vou au char,
Pa pu hau que cinq ou six liar,
Vou un chovéaa por lai recie.
Ceu qui ont corru l'Itailie
Juë ai lai mourre: ç'at ein jeu
Vou on s'aubuse en bé dé leu,
Dan le Piémon, dan lai Prôvance,
Su tô lé por de mar de France.

Ansin j'allon vivre en repô,
Ai l'aise i dormiron tretô.
Je ne craindron ran qu'éne chôse,
Ç'aa que tandi qu'on se repôse,
Le cier ne cheuse tô d'ein cô
Su no... ai no todroo le cô ;
Ma ai n'aa pa pré de le faire:
Dieu ne juge pa nécessaire
Qu'ai faise un tei cutimbelô ;
Car que deveinroo le sôlô,
Ein foudri d'étoile et lai leugne ?
Ai peurrein aivoi force beugne
Su lé pointe de no roché
Et su no busson s'écorché.
D'aivanture ai lai fin du monde
Ai veinron faire ici lai ronde,
Et on voiré cés accidan
Ansin que remarque sain Jan
Dan l'Aipôcalypse tarrible
Qui se lit au bou de lai Bible

Et qui fai dressé lé cheveu
É pu détarmignai liseu.
Porseugon. Ai n'aa dan lai France
Citai de grande conséquance
Qui se peusse dire pu meu
Gadée qui son aujodeu.
Galas et tôte sai sequelle,
Jan de Var en airein dan l'aile
S'ai lo prenoo anvie ancor
De veni faire icin ein tor.
No fanne depeu no muraille
Pisserein dessu sé canaille,
Et no chein jaiperein si for
Quai l'en deveinrein tretô sor.
S'ai venein ai Sain Jan de Loone,
Por certain, lai pleuje et lai Soone
Lés écoutrerein jôliman :
Seroo bé mau prare lo tan !
Ma je sôn seur, queiqu'ai l'événe,
Qu'ai ne fau pa no bôtre en péne,
Et que, Dieu aidan, je voiron
Côlai ché no Louche et Suson
Douceman. Porveu qui sein seige,
De tan de mau le cairiaige
N'ôseré pu nos étaquai :
Je vivron douceman en pai,
San chaigrin, san trôble, san guarre;
Je ne craindron ni tapesare,
Maulencombre, ni airigô,
Ni de lai peste lé sargô.
Por icin tô seré tranquille :
Lé pucelaige de no fille,
Desô lo chemise en seurtai,
Ne seron jaimoi étaquai
Des étraingé ni dé soudrille,
De quei nos annemin fremille :
Çaa bé por lo née cé morcéaa
Si janti, si mignon! Tò béaa,

Ché lé Turque qu'ai se porchaisse :
Ai treuveron dé sultanesse.
No fille, çaa por no garçon,
Quan quinze ou vint an elle airon.
Ai teil aage on devein neubille :
Aipré celai lai char fretille,
Et si on étan trô lon tan,
Le vieu prôvarbe vai disan
Que troi chôse se fon su tarre :
Qu'éne pucelle peu éprare
En caichôte ai se mairiai ;
Qu'ein pô qui bou peu s'écumai
Si lai chambleire ne l'écume ;
Le reste at au bout de mai pleume,
Et cômme ai ne san pa trô bon,
Ai rémôtis i le laisson.

Dieu marci, lai moisson aa belle,
J'airon ai foison dé jaivelle.
Lé por on guaigné lò prôçai,
L'orge at ostan dru que lé blai,
Et tan de glan dan no bôcaige
No dénôte ein tré bon présaige.
J'espéron qu'ai lai Sain Matin
Le jeune lar et le boudin
Veinron ché no en tei bôbance ;
Qu'ai ne seré si bon vaulô
Qui n'an veuille rampli sai panse
Et boire ai tire-lairigô.
Lés andouile, lé charbonnée
Ne seron pa échailifrée
Cômme elle fure l'an passai.
Je boiron d'excellan rapai,
J'an veuderon mointe bôtaille :
Lé vaigne senonge morvaille.
On vai faire dé sô marquai,
On an ampliré dé baquai ;
An bé dés androi de lai France
Cômmeugne seré lai fignance :

Lai Monnaye é dés instreuman
Prôpre ai marquai l'or et l'arjan.
Ai n'aa pa qu'anfin ai nan véne :
Le bon Dieu, tôché de no péne,
Fairé trôvai dé maigne d'or
Et d'arjan au royaume ancor.
Aipré celai qu'é-t'on ai dire?
Chécun trôveré de quei frire,
Et on ne meurré pu de faim.
Autrefoi on charchoo son pain,
Ai pone gaignoo-t'on sai vie!
Mashuan lé caille rôtie,
Et lés autre oséaa ai foison
Dedan lé gorge tomberon
Ansin que du tan de Moïse,
Et chécun vivré ai sai guise.
No fanne ne gronderon pu,
Vé lor je seron étandu
De notre lon dedan no couche.
De lai peste ni de Cartouche (1)
Ai n'en seré non pu palai
Que d'ein pô de tarre cassai.
É fanne ai l'aa bé incômmôde
Quan ai fau que lo mairi rôde
Tôte lai neu é carrefor,
Dan lé ruë et au baa du Bor.
Cés impatiante femelle
Laisse éllemée lò chandelle,
Tan elle aivon pô des espri :
Oh! regadé le gran plaisi!
En étendan, qu'elle receuve
Cependan que lòs hômme beuve.
Elle se vautre dan lo lei
Cômme des treuë su du femei,

(1) Fameux brigand qui rançonnait les bourgs et jusqu'aux villes, et dont le nom seul inspirait l'effroi.

En maudissan tei mainigance
Qui lo fai paidre patiance
Et rechigné bé for dé dan.
Ma j'espéron que le bon tan
Retonneré aipré l'oraige;
Lai pai reveinré au manaige,
Su mon aame velai de quei
J'aivon ai présan gran métei.

Pièce inédite imprimée par moi d'après un autographe qui m'a été communiqué par M. le comte de Vesvrotte. Cette pièce a deux titres, et le premier est en vers.

Rimaillerie borguignôte
De deu barôzai de Dijon,
Qui demeure dan lai Roulôte;
Come pu suti vaigneron,
Jaze, et su le cainau jaibôte
Tôt ansain come el antandon.

DIAILOGUE ENTRE GAULON ET GEOFFROI (1).

GAULON.

Daime jo, compeire Geoffroi,
Come te pote tu? di lou moi.

---

(1) Ce dialogue, attribué à tort à Aimé Piron, mort en 1727, ne peut dater que de 1732, parce qu'il y est question du nouvel évêché, lequel n'a été établi qu'en 1731. Cette pièce est de Petitot, mort en 1735. Ce qui avait pu la faire attribuer, sans autre examen, à Aimé Piron, c'est qu'elle traite le même sujet que sa pièce de vers de l'année 1700 (*Lai querelle de l'Ouche et de Suzon*), c'est-à-dire la création du Canal de Bourgogne. — Voir ann. 1732, p. 334 de ma *Bibliographie raisonnée*.

GEOFFROI.

Su mé deu pié come ein ozon ,
Ben ai ton sarvice, Gaulon.

GAULON.

Epran mei vô queique nôvelle.
Qua-çu quon di dedan lai velle?

GEOFFROI.

On di de belle et bone chôse!
Sai tu, men aimain, qu'on prôpôse
Lou mairiaige de Suson
Aivô lai Sone dan Dijon,
Et cetu de Seine aivô Louche?
Quon vai faire ein lei po lo couche?
Lé contra son desjai passai,
Note bon Roi les é seignai;
Celai niré don pas é crôsse,
Et j'an voiron betô lé nôsse.

GAULON.

Je croi padei que tu raidôte.

GEOFFROI.

Nenà, nenà, pran té lugnôte,
Tu voiré que cé gran mairiaige,
Qui son condu po jan tré saige,
Ce na quein large et lon cainal
Qui vé rejoindre san scandal
Tô fin droi et tô dés andée
Lai mar de Méditaranée
D'aivô cetei de Locian.

GAULON.

Autan en empote lou van!
Ai qui van tu té côquerille?
Ai moi, qui passe po bon drille!
Vai tan d'aute duppe charché
Por los y an débaigôlé.

GEOFFROI.

Croi tu qui te conte dé faule,
Enco que bé dé jan san maule?
Or épran que monsieu Abeil
Daivô son confraire Gabrieil
Et monsieu Despignaici,
Qui doi betô venir ici
Come saivan ingeniou,
San dôte an vainron ben ai bou;
Lé paitante en son jai venue.

GAULON.

Crac, jai don bé lai brelue;
Ai d'aute, tu men devò d'ene.
Aivan que teille chôse aivene,
Mille fois putô je voiron
Lai maire Luzaigne ai Dijon,
Lou mone bouru, Fotépaule
Come autrefois jué lò raule.
Putô lou vantai (1) Jaiquemar,
Quittan son gro mateà de far,
Tête ai tête aivô Jaiquemade,
Sai fanne, come lu gaillade,
Prée de lor lò petit airai,
Vainron su tarre s'essetai
Por cassai noei vou nezille,
Vou por jué lai briscambille.
Ma revenon ai note ôvreige
Impôssible ai fare. Je gaige
Mai corò daivô mon ruchô,
Mon fessou moime, mon barô,
Que jaimoi ai ne le feron.

GEOFFROI.

Ai ne ten quai deux milion,

---

(1) *Vantai*, fameux.

Que lon doi betò depôsai
Po lé tare dédômajai
Qu'on doi prare por céte ôvreige
Qui causerò bé du domeige ;
Belle et bone précaution
Po tô lé jan de no canton
Bôtan lôte arjan ai laibri
Ché Monsieu de Montigni.

GAULON.

Da, ce na pa petite aifaire.
Combé forôti don, por faire
Et ceute somme compôsai,
De deney, liar vou sô marquai?
Morbei ! de dire on é raison
Qu'ein levréà dans ein bouisson
Na pa viande prote ai maingié...
Tu me pran por ein ecôlié.

GEOFFROI.

Poin du tô, ça chôse sarténe ;
Vou que lé fievre quarténe
Te peussein bel et bé sarai,
Si ne te di lai veritai.

GAULON.

Gramarci, monsieu l'ôbligean,
J ten souhaite tôt autan.
Ne raillon pa ; san faire bru,
Di mei vò san faiçon lou fru
Qui no vanré de ce coutai :
Car jan seu tôt ésseurfantai.

GEOFFROI.

Dan lai Bregogne, l'aibondance
De tô lé coutai de lai France,
De lor, de larjan ai fouson
Revaron de teille faiçon

Quon ne sairé pu vou le bôtre.
Je n'airon pas aissé de côfre
Po lé bôtre en seuretai.
Conte, mon aimain (1), su celai.

GAULON.

Chadey! tu te môque de mei (2),
De gaussé je nai pa metei.
Si ce beà cainau, tô deviô,
San qu'on corisse le gailô;
No menò tôt droit ai Pairi,
Je porain bé nos an sarvi;
Mas on di qu'on pran éne rôte
Tôte de quance et qu'on marmôte
Qu'on iré tôt ai requelon
Et que ce seré le pu lon.
Sai tu bé lai vô de Charey?...

GEOFFROI.

Si je lai sai, mandieu que voey.

GAULON.

Veci lai rôte qu'on me di:
De Charey, prée de Pairigni,
Et depeu lai, vée Lai Margelle,
Et de Lai Margelle ai Corcelle,
De Corcelle au Faiy Billô,
Et depeu lai droit és Arvô
De Noiron, lai vou lai riveire
Travarse éne autre san chareire,
San maulai los eà seureman,
Ce qua curiou de tô tan;

---

(1) Mon ami.

(2) On trouve ici et ailleurs encore plusieurs rimes masculines de suite. Il n'y a pas de ces négligences chez Aimé Piron : néanmoins il pouvait se faire que l'auteur n'eût pas suffisamment revu son œuvre, qu'il a laissée manuscrite.

D'ilai vos iré prò d'Aneire.
Ce na pa lai tô, mon compeire :
D'Aneire on tire ai Sombarnon,
Et tô de sutte ai Coutarnon,
De Coutarnon ai Lantenai,
Lai vou lé piqô son pliantai ;
De Lantenai droit ai Rouhan,
Ai peu de lai, chemain fezan,
On tireré vé Laï Rôchelle,
Et tô dein cô droit ai Marseille,
Aiffin de joindré lé deu mar
Seugan le dessein dés espar.
Velai lou plan quon man é fai :
Que peu tu dire ai tô celai?
Panse tu, compeire Geoffroi,
Que por ein chemin si maudroi
Tô cé beà cainau reussisse !

GEOFFROI.

Porquei non? pu que ça dé Suisse
Qui lantreprenne, ce dit on,
Ma de tôte éne autre faiçon
Que cetei que tu ven de faire,
Por éne rôte bé contraire,
Qui n'é ni rime ni raison.
Queiqun té pri por ein ozon
Ne saichan pa lai gôgraifie:
Car di mei vò don, je te prie,
Ça ne peut étre qu'éne béte
Qui té bôtu dedan lai téte
Dé passeige si biscornu.
Quan nos espar seron venu,
Que celai ne te bôte an pone,
Ça tu voiré come ai lou tone :
Ai pranron bé meu lo mesure;
Car el an saive lou pranture.
Droi depeu lou solô levan
Dan dé baiteà jeusqu'au meusan

Je nos iron, ne vo déplaise,
Jeusquai Pairi ben ai note aise,
San quai no coute tan d'arjan
Que po lou cairosse ai presan.

GAULON.

Celai seré don drôle ai vò!
Jan dessarerai mai corò.
Padei! padei! Çat ai ce cô
Que jan riron tô note sõ.
Ce na pas aissé; di mei don
D'autre aivanteige que j'airon.

GEOFFROI.

No bliai, no vin, no danrée,
No bô, no far, tôte l'année
Je lé vandron tôjor coran
Et jan feron bé de l'arjan.
Je niron pu dedans Arou
Poché saumon, j'an airon prou
Qui s'an varon tô dés andée
Passai devan lou for dé Fée,
Et tô lé poisson dé deu mar
Séprôcheron de no rampar,
Lé maiquereà, lé marluche,
Les airan, béte come cruche,
Et lé môlue maulain maulô,
San qu'ai trôvain des airigô,
Passeron pré de no muraille,
Se jetteron dedan lé maille
De tô no poichou lé fillai.
D'aivô no trute et no brochai,
No lôte, no parche et gouiffon,
Tô paule maule je lé praron.
Que lé Chatrou, le Banadeigne
S'an von faire joiouse maigne,
Lé Minime, lé Jaicôpain
En maingeron soir et maitin,

Et les mone de Sain Beraigne,
De l'Eveché, qui son si graigne
Qu'ai baillerain lo caipuchon
S'on velô l'ôtai de Dijon ;
Enfin lé prôve Jaicôpeigne,
Qui mérite bé qu'on lé plaigne,
Qui se releuve ai lai mainneu
San chambeleire ni san feu
Et qui ne mainge poin de char,
El airon frais poisson de mar.
Tu me sane bé dur ai croire;
N'un ne peu faire ein ane boire
Si ce na quan el é bé soi.

GAULON.

Jurerò tu bé po tai foi
Ce que tu me di véritable?

GEOFFROI.

Queman, me croirò tu caipable
De te contai dé rogaton?

GAULON.

Nanain da, mas épran mei don
Enco lai grande utilitai
Qui no vanré de c' canau lai.

GEOFFROI.

De tôte lé ville et villeige
Lé riche et lé pouillou maneige
Profiteron, ma largeman;
Je ne voiron pu de quaiman:
Jan de metei, lé fenian,
Lé barôzai, lé poyisan
Gaigneron tretô de quoy frire;
Ai rampliron lò tirelire,
Lò poteneire, lò gouçai
Braveman san se tormantai.

Chaicun se vai bôtre au comaice
De bonne foi, de bonne graice;
Ma po maidaime lai jeustice,
El ne vaudré pu tan dépice :
Ai nos en vénré du Levan
San qu'ai no coute tan darjan.
Lé procurou, les aivocar
En devénron tretô camar,
Controlou, greffier et sorjan
Seron tô penau dan ce tan.
Combé je vandron de gruzelle,
De graite-cu et de pernelle
Dedan Lion, dedan Pairi!

GAULON.

Poui! compeire, de mei tu ri,
Quei marchandi me di tu lai?
Ai ne vau pas ein sô marquai.

GEOFFROI.

Pai, couse tei, nò pa si couite,
I men vai t'éprare lai suite
Dé quemôditai que j'airon.
Dan dé baiteà je nos iron
Vandre ai Lion couchon de lai
Qui son rare en ce poyi lai,
Si vrai quai dise en lò repà :
Rôti couchon vive lai peà.
Je voiron passai tré sôvan
Et fanne et fille su dé ban,
Au coutai feulan lo quelogne
Dan lou coche po lai Bregogne,
Dequéne dé fois dé gaudrille
Qui contrefon lé brave fille,
Ma qui charche ai vos émorçai
Queique ecu, queique sô marquai,
Vou bé putò queique aute chôse
Que de pô de mau dire i nôse.

Dessu leà, ça chôse plaisante,
On y boit, on y mainge, on chante.
San queuzan on si divarti,
Et quan on veu, on peu dremi,
Quéque foi potan quan on jue,
Gare qu'on ne sô pri po grue;
Car on y voi mainte fripon
Qui vo fillôte san faiçon,
Et d'autre metei ne se méle
Jeuqu'ai tan quai trôve éne echéle
Qui lé faise degraingôlai,
Et maugrai lu su ran sautai.
Combé de toneà, de futaille
Vainron autor de no muraille,
Plaine de vin blan de Macon
Qu'a si douçô, qua si bé bon,
Que no fanne et no chambeleire
En érôseron lò jarbeire;
Du vin de Neu don lou climar
At estimai de tôte par :
Taimoin lou quanton de Saint-George
Si prôpre ai réjoui lai gorge,
Moime ceu de Vône et Vougeô
Qu'érôse si bé lou conô;
San palai de lai Romanée
Que l'on vante et qu'a si prisée
Par Monsieu de Cronambor
Qu'el en forni tôte lai Cor;
Chambôle, Chambartin et Baise
Qui vo bôte tan ai vote aise
Et qui revaille lés éspri
Quan ai serain tôt andremi;
Du vin de Brochon, de Ficin,
Qui passon ben encor po fin;
Ceu de Brognion et de Fissey,
De lai Chaipelle et de Gevrey;
Ceu d'Heu, de Tailan, de Fonténe,
Quéque foi on vo lés anméne;

Ceu de Chenôve et du Chaipitre
De tré bon vin el on lou titre,
Moime tô ceu du clô du Roy,
Qui rechauffe quan on é froy.
Ceu de Violôte et Mardor
Ne vaille ti pa bé de lor ?
Et lé Paureire de Dijon,
Crais de Pouilly, dés Echaillon,
Dé Valandon, Champ de Padri,
Qu'on anméne tô ai Pairi ?
Por tô ceu du cru de Pliemeire,
De Messigny, cômme d'Aneire,
Quan on é soi, on en peu boire,
On ni trôve pas du déboire.
Tô celai feré de l'arjan
Qui devenrai bé pu coran.
Por Gemeà, Bretigny, Chaignai,
Ça po lé prôve jan ceu lai :
Car on vandré tô lé moillou.

GAULON.

Bôte, bôte, jan airon prou.

GEOFFROI.

Aibé di mei vò, lus-tu-cru ?
Que tan de bé feusse venu
De ce cainau que dò lontan
On velò faire? Ma queman
Sauveige ne saive si prare :
Poin d'ingeniou su lai tare
Nan airin pue jaimoi chaivi
San lou secor du gran Loui,
Quaiprée laivoi bé conseultai,
Trôve que ça tô note fai.
Ai ne no forò qu'ein dauphin,
Po de no mau zen voi lai fin,
Et dé casane po logé
Lé chevaulei, lé jan de pié

Qui bôte tô en desaroi
Aivô lustansille ai lò doi.
Combé de jan venrein ici
Por travaillé, por sétabli,
Nos aidan ai potai lai taille
Qui no laisse deneì ni maille!
Gaulon, ne pàdon pa coreige:
Lou bon tan vén aipré l'oreige,
Espéron bé que dan pechô
Je no rejouïron tretô.

GAULON.

Que lou bon Dei le vouille ansain
Et que note Roy si benain,
Si generou, si bé feuzan,
Oo gran pidié dé prôve jan.
Nos ôvreire et no prôve airai
S'egôsillerain de chantai :
Vive Loui et son Dauphin!
En jò, anchantai, san chaigrin
Daivô lai reine et no troi daime,
De tôte lé fille lai craime,
Pandan du siaicle ein bon odon
Jan chanteron lou Tédéon.
Finisson note diailôgue
Que tô té poéte épiliôgue
Ni trôvan rime ni rajon :
Quai rimain meu s'ai le velon.
Compeire Geoffroi, gramarci,
De ce que tu mé tôt épri.

GEOFFROI.

Ai Dei te queman, mon voisin,
Ai te revoi jeusquai demain.

CHANSON NOUVELLE

SUR LA RENTRÉE DU PARLEMENT,

Par le Vacher de Talant.

Pièce inédite. — Année 1788 (1).

Aujodeu de pu belle,
Aimin, recommançon
No chanson,
Note bon Roy raipelle
Pô l'oneu de Suzon
Tô de bon
No bon juge ai Dijon.

J'cn aivein dé pôstiche,
Mas el-étein si neu
Et si gueu,
Quoiqu'ai faisin lé riche,
Qu'an trôtignan ai pié
Tô broillié,
Ai no faisin pidié.

Po ceu de lote bande
Qu'on nommô residan
Remanan,
Qu'on les bôtte ai l'aimande :
On ne lés plaindrai pa
An tô ca
Qu'ai dévaulin pu ba.

Ma que fau ti qu'on faisse
De tô cé raimassai
Qui son lai ?
Ai quiteron lai plaice.
Si él y on jugé
Mal ou bé,
El an son prou poiyé !

---

(1) Cette pièce de vers, que je crois de L. Drouhin, m'a été communiquée manuscrite par M. Milsand.

Vou bé, po récompanse,
Qu'on faize un Pairleman
Ai Tailan :
El y praron séance;
Po ressor él airon
Vaisson,
Ainére et Chamoron.

Graice ai note bon Sire,
Dijon vai refleuri,
S'ambelli.
Prion le qu'ai retire
Et bé vite et bé tô
Lés impô
Qui nos écrason tô !

ENVOI

PAR G. PEIGNOT A SON BEAU-FRÈRE NICOLAS

de son ouvrage en 2 volumes in-8° intitulé : *Dictionnaire des Livres condamnés au feu* et qu'alors il appelait *le Bûcher bibliographique*.

Pièce inédite du 5 décembre 1807.

Jon beà charché dan not' sarvéa
Et nô creûsai lai téte,
Y n'y trôvon ran de nôvéa
Por célaibré tai féte.
Veci de mes anfan l'darnié
Qu'y on fa san not' famme;
Pran le cheu toi por aimiquié ,
J'te l'offron d'cœu et d'ame.

Ce cher anfan dé pu chau !
Ai dureré, j'espeire ,
Pu que tô lé petiô mairmo
Don tai sœu m'é fai peire;
Ma, morgué, queique chau qué soi,
Y veu qu'on m'déshonore
Si mon cœu d'aimiquié po toi
Ne brul' pu for ancore.

FRAGMENTS INÉDITS

DE

B. DE LA MONNOYE.

COUP-D'ŒIL

SUR B. DE LA MONNOYE

ET

CHOIX DE POÉSIES FRANÇAISES

LAISSÉES PAR LUI INÉDITES.

Personne n'a laissé un plus grand nombre d'ouvrages imprimés ou manuscrits que notre illustre La Monnoye : on en trouvera aisément la liste soit dans Papillon (1), soit dans Rigoley de Juvigny, soit dans Quérard, etc. Sans examiner à fond ses nombreux titres de gloire littéraire, je me bornerai ici à constater ce que cet écrivain célèbre a subi d'entraînement vers la pente dangereuse du XVIII[e] siècle.

Que d'instants précieux n'a-t-il point sacrifiés aux *Poggiana* (2), aux *Segraisiana* (3), aux *Menagiana* (4) et

---

(1) On y trouve plus de soixante titres d'ouvrages tant en prose qu'en vers, sans compter les œuvres étrangères auxquelles La Monnoye a pris part par des critiques et annotations.

(2) Remarques sur le *Poggiana* de Lenfant. Paris, 1722.

(3) Édition de 1722 du *Segraisiana*, avec des notes de La Monnoye. Elle fut saisie parce que le duc de Noailles avait trouvé que M[me] de Maintenon n'y était pas traitée avec assez de respect.

(4) La censure mordit aussi aux remarques et aux appendices ajoutés par La Monnoye à l'œuvre de Ménage. Elle ne fut pas encore trop sévère; car La Monnoye avait la bonne foi de s'écrier : « Je ne puis m'empêcher de rire quand je réfléchis sur les endroits qui ont échappé à la censure : *Dat veniam corvis, vexat censura columbas.* » — La meilleure édition est celle de Paris, 1715.

autres facéties du jour, et à toutes ces bagatelles enfin qui composent la joie et la couronne des académies de province ! Il a laissé jusqu'à des remarques sur les quinze joies du mariage et sur les facétieuses nuits de Straparole (1) ; mais, en revanche, il a brillé dans un genre qui a été le meilleur titre de gloire du XVIII[e] siècle, je veux dire la critique littéraire. Il y a été judicieux et profond et s'est attiré sur ce point l'éloge d'un juge sévère et compétent, c'est-à-dire de Bayle. L'érudition la plus ample, l'esprit le plus judicieux, distinguent les nombreuses dissertations de La Monnoye, et, entre autres, sa lettre au président Bouhier sur le livre des *Trois imposteurs* (2), et surtout ses volumineuses remarques sur les bibliothèques françaises de la Croix-du-Maine et du Verdier (3). Aucun bourguignon n'a été plus versé que lui dans les lettres grecques et latines : il écrivait dans les deux langues avec une élégance et une facilité peu communes, et, quoiqu'il ne se fût mis à l'étude du grec qu'après l'âge de quarante ans, cette langue lui devint familière au point de traduire ses propres œuvres en latin, ou d'autres poésies latines en vers grecs (4). Il fit avec bonheur l'essai de ce rare talent sur la sixième satire de Boileau, et ce ne fut point de sa part un simple tour de force de lauréat de l'Université : il y mit le *molle atque facetum* de l'inspiration ; et d'ailleurs il faisait, par cette singulière tentative, sa cour à Boileau,

---

(1) Paris, 1726. 2 volumes in-12.

(2) Voir Rigoley de Juvigny.

(3) 6 volumes in-4°. Là on peut se faire une idée du mérite littéraire de La Monnoye.

(4) Il traduisit en vers latins son poème du *Duel aboli*, et en vers grecs plusieurs odes d'Horace, etc.

auquel on avait entendu dire que ses œuvres avaient été traduites dans toutes les langues excepté en grec. Ce grain d'encens ne fut sans doute pas inutile à La Monnoye, en 1708, pour entrer un peu plus tard à l'Académie française, et il eût été embrassé alors, s'il l'eût voulu, par toutes les Philaminte et les Bélise du siècle; de plus, il avait remporté le premier prix de poésie française qu'ait fondé l'Académie, et ce succès avait été suivi de quatre autres du même genre. On le pria même de ne plus concourir, afin de ne pas décourager les lutteurs; mais La Monnoye n'aimait point l'éclat, et surtout il redoutait de passer pour bel esprit. Sa réputation littéraire était si bien fondée, que tout ce qu'il y avait de plus illustre dans le Clergé et à la Cour voulut assister à son installation (1).

La Monnoye rassemblait en lui, comme il l'a dit quelque part lui-même, *Perse, Horace* et *Juvénal;* mais son penchant pour les choses graveleuses lui vaudra d'autres analogies encore, ainsi que nous le dirons tout à l'heure. Il ne faut peut-être pas trop lui faire un reproche de cette faiblesse ni du temps employé par lui à reproduire Rabelais, ni de ses notes sur les contes de Bonaventure Desperriers, etc. Si des personnes par trop exclusives se

---

(1) Avant la centralisation, Paris honorait bien plus la province : en effet, l'Académie française recevait, en 1671, Bossuet; en 1707, le marquis de Mimeure; en 1713, La Monnoye; en 1721, Languet; en 1727, le président Bouhier; en 1729, l'abbé Sallier; en 1731, Crébillon; en 1750, le comte Thiard; en 1753, Buffon; en 1758, La Curne Ste-Palaye.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres recevait, en 1699, Vauban; en 1712, Moreau de Mautour; en 1740, l'abbé Lebœuf; en 1744, le marquis de Courtivron; en 1766, le président de Brosses; en 1771, Fevret de Fontette; en 1778, Larcher.

Tous ceux que je viens de nommer étaient bourguignons et, pour la plupart, dijonnais.

mettaient aussi, d'une autre part, à lui reprocher sa traduction des hymnes à saint Bénigne ou ses autres hymnes latines à la gloire de saint Mammert (1), etc., aucun de ces critiques de sympathie si opposée ne ferait attention à une chose : c'est que les Noëls bourguignons, l'auréole de gloire de notre poète, forment un amalgame des plus fins du sacré avec le profane : je dis cela pour les connaisseurs et pour les personnes de goût; le reste m'importe peu. Qu'on sache bien qu'il y avait deux sortes d'entraînements chez La Monnoye : en même temps qu'il traduisait des passages d'Homère, d'Anacréon, d'Horace, de Bion, de Catulle et du pastor Fido, il traduisait en vers français les hymnes de Santeuil, et cédait facilement à la prière de l'abbé Febvret de traduire aussi en vers français un petit poème espagnol très-mystique intitulé : *Glose de sainte Thérèse* (2). Le XVII[e] et le XVIII[e] siècle se livraient évidemment bataille dans l'esprit de La Monnoye, et si je ne présente pas un peu sa vie en raccourci, je ne réponds plus, à cause des œuvres inédites que j'ai à signaler, qu'il reste bien défini.

Rigoley de Juvigny parle en ces termes de l'auteur des Noëls (3) : « M. de La Monnoye avait recueilli une quantité d'anecdotes littéraires qu'il avait distribuées par morceaux dans les marges et au devant de ses livres. Rassembler tout cela pièce à pièce, écrivait-il le 10 juillet 1718,

---

(1) *Divo Mammerti martyri hymni*, œuvre sans date et sans nom de lieu ni d'imprimeur. On trouve seulement pour toute indication, à la fin: B. Monneta.

(2) Comme ces stances expriment les transports de l'ame unie à Dieu, La Monnoye eut l'idée de dédier sa traduction à M[me] de La Vallière, devenue Madeleine repentante; mais elle refusa cet honneur par esprit d'humilité.

(3) Voir page 470 de son ouvrage.

ne serait pas une petite affaire pour un paresseux comme moi ; j'y penserai cependant, aussi bien qu'à recueillir mes poésies... D'autres occupations l'empêchèrent d'en rien faire. »

Eh bien ! je me permettrai de contredire Rigoley de Juvigny et de lui assurer que La Monnoye a accompli son projet; car il a laissé manuscrits huit gros volumes (1) compacts, d'un format in-32, sans pagination et d'une écriture nette et fine, formant un recueil d'anecdotes, de réflexions plaisantes, de bons mots fort croustilleux et de poésies épicuriennes et libertines. Tout cela est extrait d'une foule d'auteurs français, latins ou étrangers, de Cyrano de Bergerac, d'Eutrapel, de Sorbière, d'une multitude de volumes d'Ana, du livre des *Curiosités inouïes*, par Gaffarel, de La Mothe-Levayer, de Palissy, des facéties du maestro Poncino, des nouvelles de Nicolo Granucci, etc., etc., etc. Chacun de ces huit volumes manuscrits est divisé en titres arrangés dans l'ordre alphabétique, et il y a toujours plusieurs feuilles laissées en blanc à la suite de chaque matière concernant ces titres et de façon à pouvoir y transcrire en tout temps ce que les conversations, les lectures ou l'inspiration du moment lui fournissaient; aussi a-t-il semé ces volumes de bribes de ses propres vers, au nombre de deux cent soixante fragments environ.

Si ce recueil est resté inédit, c'est parce qu'il y règne un grand dévergondage et que l'esprit du XVIIIe siècle y déborde. Il serait malheureux toutefois qu'il fût interprété par des gens pour lesquels un atome de mal détruit beau-

(1) Le quatrième est perdu.

coup de bien : ce genre de caractères faux et exagérés n'est que trop commun. Le jugement sur La Monnoye demande, ce me semble, quelque sagesse et quelque circonspection ; car cet écrivain est né dans une bonne époque et il est mort dans une très-mauvaise. C'est dans cette dernière phase que La Monnoye faisait provision afin de vivre richement et à huis-clos avec ses amis, emportés comme lui vers cette vie légère et railleuse dont les gens choisis commençaient à vivre alors. Je ne me hasarderai certes point à donner en son entier ce qui dans ce recueil appartient à La Monnoye : je puis néanmoins y faire un choix, ne fût-ce que pour laisser apprécier le génie épigrammatique et l'esprit fin et subtil de ce poète, se donnant carrière avec plus de liberté qu'il n'avait jamais fait. Il ne faut pas que le lecteur s'effarouche par trop du recueil fort épuré que je lui donne, s'il veut bien connaître la grâce et le tour d'esprit épicurien et galant de l'auteur.

Voyons, il faut faire son compte équitablement : il a d'assez bonnes et jolies choses pour se racheter! Avouons-le, il a fait sur l'ame un malheureux couplet d'un matérialisme libertin tout à fait digne de Voltaire, puis encore une horrible paraphrase du passage latin : *Omnia fert œtas animum quoque.* Il y a dans ce malencontreux recueil telles de ses poésies lascives qui offrent, en vers heureusement construits, des peintures tellement voluptueuses que, malgré le laisser-passer accordé d'ordinaire au latin, je n'oserais pas les reproduire, tant elles affrontent les modèles les plus passionnés en ce genre soit dans Catulle et Properce, soit dans Tibulle et Martial, soit même dans l'Arétin, dont la lecture était familière à La Monnoye, à en juger par diverses imitations qu'il nous en a laissées dans ses compilations inédites. Il disait que l'Arétin n'avait que

de l'esprit et point de science (excepté celle du libertinage, hâtons-nous de protester).

On trouverait d'une impiété patente les jeux d'esprit que se permet La Monnoye soit sur le sacrement le plus vénéré des chrétiens, soit sur l'hostie miraculeuse de la Sainte-Chapelle, véritable palinodie d'un sonnet religieux fait auparavant par lui sur ce même sujet. Je ne vois rien de plus ridicule en fait d'impiété gratuite, et qu'on n'a pas dans le cœur, qu'un sixain de sa façon daté du 22 juin 1724, où il plaisante sur la procession de la Fête-Dieu. A cette époque il avait quatre-vingt-trois ans, et Voltaire trente. Le siècle était devenu si déplorable, que les anciens sages se confondaient déjà avec les jeunes fous.

Si quelques-uns des feuillets dont je révèle l'existence eussent voltigé de la fenêtre de La Monnoye sur la place publique, ses amis n'auraient fait qu'en rire ; mais un peu moins tard, quand dominait la pruderie à la cour, et lorsque Louis XIV était sévère pour les autres, un semblable accident amenait Pierre Petit, pieds et poings liés, sur la place de Grève, pour y subir le supplice du feu.

Certes, en fait d'imagination, le pauvre Alexis Piron n'avait pas fait pis à vingt ans que La Monnoye dans sa vieillesse ; et, de plus, Alexis Piron avait racheté par une rétractation honorable et par un long repentir le libertinage d'esprit d'un moment. Néanmoins, il a eu à en souffrir toute sa vie ; au lieu que La Monnoye, discret aux yeux du public et libertin seulement avec ses amis, fut toujours honoré. Il y a une autre cause encore du discrédit de Piron : c'était, malgré une vie constamment honorable et beaucoup de bonté d'ame, son penchant irrésistible à la raillerie et son état de guerre avec toute une ville pour faire triompher un paradoxe : car refuser de l'esprit à des gens

qui en ont plutôt trop que pas assez, c'était se créer bien gratuitement de méchantes affaires (1). La Monnoye, au contraire, était toujours rempli de bienveillance, et son enjouement ne blessait jamais la susceptibilité de personne.

Aussi bien les plaisanteries libertines de La Monnoye n'ont été que sur ses lèvres : il devait à sa gaieté et à la vivacité de son esprit de se laisser aller sur ce point au-delà des bornes. Le venin que l'abbé *Magnien*, vicaire de Saint-Etienne, prétendait rencontrer dans les noëls en 1702, ne s'est pas trouvé en suffisante quantité pour déférer *Blaizôte* à la congrégation de l'Index à Rome; et le contradicteur eût-il eu cent fois raison, les noëls sont si gracieux, ils vont si bien au fond spirituel et narquois du caractère bourguignon, que ce contradicteur devait passer pour fâcheux.

Cette Blaizôte, qui a tant fait faire de suppositions, n'est autre chose, il faut bien le reconnaître aujourd'hui, qu'une fiction, la plus spirituelle et la plus piquante à imaginer dans une gracieuse ville où les plaisirs ne sont pas ce qu'on quitte le plus tôt. Comment croire, en effet, qu'un père de famille donnant à sa femme, à ses quatre enfants et à ses relations de société tout le temps que ne lui prenait pas un travail assidu, aurait pendant vingt ans entretenu une fille *qui avait de grands talents pour l'amour?* C'est alors que l'abbé Magnien et son cortége n'eussent

---

(1) C'est sur une équivoque, en effet, qu'Alexis Piron a guerroyé. Au moyen âge, les bourgs et même les villes se donnaient des sobriquets comme les individus entre eux. On disait les *loups* de tel village, les *dogues* de tel autre, comme on disait les *veaux* d'Arnay, les *ânes* de Beaune, etc. Aucune ville de Bourgogne n'a produit au contraire plus d'hommes distingués.

pas manqué d'aggraver la question sur les Noëls, comme l'a pensé fort judicieusement G. Peignot. Enfin, jamais la réputation de La Monnoye n'a souffert d'atteinte au point de vue des mœurs. Le babil d'un poète et les écarts de sa muse ne constituent pas, Dieu merci! toute sa vie privée.

Quoi qu'il en soit, La Monnoye, d'une part, fatigué des tracasseries que lui avaient suscitées ses Noëls, et, d'autre part, vivement sollicité par son fils aîné, avocat à Paris, se décida à faire ce qu'il avait jusqu'alors refusé à ses amis, c'est-à-dire à quitter sa chère province (1) pour aller habiter Paris. Il y trouva, il est vrai, de grands honneurs et beaucoup de célébrité; mais il y rencontra la ruine totale de sa fortune. Voilà certes une de ces épreuves où l'on peut juger un homme. Eh bien! si quelques poésies inédites avaient pu nous donner un instant le change sur le caractère honnête et modéré de La Monnoye, la correspondance inédite de cet homme célèbre non-seulement le réhabiliterait, mais le grandirait dans notre esprit (2).

Il ne trace que ces mots stoïques à son fils, en 1720, après la funeste catastrophe du système de Law : « Vous ne pouvez pas, mon cher fils, ignorer l'état présent du

(1) De tout temps les Bourguignons les plus distingués ont préféré leur patrie au séjour de la capitale. Je pourrais citer à notre époque les *Riambourg* et les *Nault*. On a offert à ce dernier un poste à la Cour de cassation et même un portefeuille ministériel. Il a rejeté ces honneurs pour consacrer son temps et ses services à sa ville natale. Noble et honorable attachement qui n'a pas peu contribué, à diverses époques, à l'illustration de notre belle cité. Puisse-t-il se perpétuer malgré le peu d'encouragement qu'offre de loin Paris, et de près la province elle-même.

(2) Ces lettres inédites, de 1703 à 1726, écrites par La Monnoye à son fils, prédicateur Cordelier à Bar-sur-Aube, viennent d'être publiées dans le *Spectateur de Dijon* par M. l'abbé Bougaud, avec des réflexions préliminaires remplies de goût et de justesse.

royaume. Ce n'est plus en argent ni en or que se font les paiements, c'est en billets de banque. » Il annonce en même temps ne pouvoir lui envoyer pour sa pension annuelle de 36 fr. qu'un billet de 100 fr. pour deux années, et nous apprendrons tout-à-l'heure, dans une lettre subséquente, que son fils a perdu 40 fr. sur ce billet.

« Je souhaite, ajoute le pauvre père, que cette proposition puisse vous accommoder ; tout ce que je puis vous dire, c'est que je suis absolument hors d'état de vous en faire une autre. Si vous saviez la misère dans laquelle nous vivons depuis trois mois, votre mère, moi et le reste de la famille, vous trouveriez votre sort de beaucoup préférable au nôtre. »

Voilà toutes ses plaintes. N'est-ce pas un spectacle admirable que tant de calme et de résignation dans une des plus grandes infortunes de la vie ?

Il n'est guère de ses lettres où il ne se recommande, lui et le reste de la famille, aux prières de son fils, et où l'on ne trouve de grandes et belles pensées. La dernière lettre, dans laquelle il lui envoie des stances sur la mort de sa mère, est simple et touchante, et de tels regrets confirment encore la fiction du quatorzième noël (1).

Sait-on comment La Monnoye se mit à composer des noëls ? Il voyait depuis trente ans son ami Aimé Piron faire de la *poésie expéditive* (2) qu'on s'arrachait pour aller

---

(1) C'est celui où il est question de *Blaizôte* et que La Monnoye avait composé en 1699, à l'âge de 58 ans.

Dans les stances sur la mort de sa femme, on lit ces vers :

> Nous fûmes moins époux qu'amants,
> Dix lustres, avec toi, m'ont paru dix moments.

(2) C'est ainsi que La Monnoye qualifiait les noëls d'Aimé Piron.

la chanter le soir aux portes des maisons, pendant l'Avent. Un beau jour qu'il le vit très-occupé à cela, il fut tenté de lui venir en aide. Alors Piron lui dit qu'il ferait bien pour l'amour *dé Barôzai* (1) d'agir ainsi. C'était en 1688, et La Monnoye avait alors quarante-sept ans. Il fit treize noëls sous le nom de *Gui Barôzai;* et si l'élève surpassa le maître par la finesse de la touche, il ne l'égala point, à mon avis, pour la rondeur de langage des francs vignerons.

A cette époque, La Monnoye était correcteur à la Chambre des comptes de Dijon; mais après vingt années d'exercice de cet office très-honorablement rempli, il le résigna en 1696 pour se livrer entièrement aux lettres. Dès ce moment sa riche bibliothèque, celle de Lantin, conseiller au Parlement de Bourgogne (2), et celle de l'abbé Nicaise, chanoine de la Sainte-Chapelle (3), devinrent le centre du mouvement littéraire qui se faisait alors avec tant d'éclat en Bourgogne.

La Monnoye était d'une rare obligeance et ouvrait volontiers son riche portefeuille à tous ses amis. Aussi s'en concilia-t-il un grand nombre, tels que : Philibert de La

---

(1) On désignait ainsi les riches vignerons de la Côte, parce qu'ils portaient des bas à raies de couleur rose.

(2) Lantin, né à Dijon en 1620, mort en 1695, résigna sa charge de conseiller en faveur de son fils en 1692 et put s'abandonner à tout le charme des lettres. Sa science était diverse : une fois il réduisait les éléments d'Euclide en vers techniques afin de les mieux graver dans sa mémoire; une autre fois il mettait en musique trente odes d'Horace et l'*Atys* de Catulle.

(3) L'abbé Nicaise, né à Dijon en 1623, y mourut en 1701. Il était en correspondance avec le plus grand nombre des savants de l'Europe, et il était lié d'amitié avec le célèbre abbé de la Trappe. Sa correspondance a consumé sa vie, et il n'a pas laissé un grand bagage littéraire.

Mare (1), Pierre Legouz (2), Pierre Dumay (3) et Etienne Moreau (4), avocat général en la Chambre des comptes de Bourgogne, etc.

Il ne faut pas s'étonner que Dijon ait été, parmi les villes lettrées de France, la première à sentir le besoin d'une académie. Ses érudits et ses poètes se groupaient chez La Monnoye, comme, chez Richelieu, les premiers membres de l'Académie française, fondée en 1635. Etienne Moreau fit imprimer en 1693, chez Claude Michard, un discours sur la nécessité et sur la possibilité d'établir une académie de belles-lettres dans la ville de Dijon. Les précurseurs de l'*académie Pouffier*, un moment disjoints par la mort du conseiller Lantin, reformèrent leur assemblée

---

(1) Philibert de La Mare, conseiller au Parlement de Bourgogne, né à Dijon en 1637, où il est mort en 1687. Aucun Bourguignon de son temps n'a laissé d'écrits plus sérieux ni un plus grand nombre de manuscrits sur l'histoire de Bourgogne. Il obtint la qualité de citoyen romain, comme l'avait obtenue le savant châtillonnais Guillaume Philandrier. La Monnoye a dit quelque part avec raison que le style latin de Philibert de La Mare était formé sur celui du président de Thou.

(2) Pierre Legouz, conseiller au Parlement de Bourgogne, né à Dijon en 1640, y est mort en 1702. Il avait beaucoup d'érudition et excellait dans la poésie latine.

(3) Pierre Dumay, conseiller au Parlement de Bourgogne, né à Dijon en 1647, y est mort en 1711. Voici ce qu'en dit La Monnoye lui-même (*Menag.*, p. 102, édition de 1715) : « Pierre Dumay était grand humaniste et l'un des meilleurs poètes latins de notre siècle. C'était pour moi un oracle universel, un maître intelligent, un ami sans fard, également sincère et discret, dans le sein duquel, pendant quarante ans, j'ai déposé sûrement tous mes secrets, et qui, réciproquement, me confiait tous les siens. Il avait deux recueils de ses ouvrages, dont une des deux copies, laissée par lui par mégarde sur une table, lui fut dérobée. Il en soupçonnait l'une ou l'autre de deux personnes qu'il m'a nommées. » — Il n'est pas étonnant que l'honorable famille Dumay conserve si précieusement le beau portrait de La Monnoye, peint en 1721 par d'Archeville. C'est un des plus précieux souvenirs de cette famille.

(4) Etienne Moreau, né à Dijon en 1639, y mourut en 1699. C'était un homme d'infiniment d'esprit, mais trop enclin à la raillerie.

dans la bibliothèque du président *Bouhier* (1), où ils se rendaient assidûment un jour de chaque semaine ; et lorsque, en 1738, le président se fut retiré de la magistrature, il donna à cette réunion intime un tel caractère, qu'il n'y manquait plus que la sanction royale pour la constituer en corps académique (2). Les membres les plus assidus de ce cercle littéraire étaient : le baron de La Bastie, Desforets, les PP. Oudin et Hennin, jésuites, l'abbé Joly, etc.

Il faut aussi compter parmi les appréciateurs de La Monnoye le grand Bossuet, le plus illustre de ses con-

---

(1) *Jean Bouhier* était né à Dijon en 1673, et avait par conséquent trente-deux ans de moins que La Monnoye. Il devint son collègue à l'Académie en 1727, un an avant la mort du même La Monnoye.

(2) Ce fut seulement en 1725 que *Pouffier*, doyen du Parlement, fonda l'Académie de Dijon. La physique, la morale et la médecine étaient les sciences dont il voulait que cette Société favorisât le plus le développement. Douze pensionnaires, divisés en trois classes, devaient en constituer le personnel, qui fut d'abord composé de cinq ecclésiastiques, trois médecins, un chirurgien et deux avocats. Un fauteuil resta vacant. Lorsqu'en 1739 *Lantin*, alors doyen du Parlement, demanda des lettres-patentes pour l'établissement de cette académie, peu s'en fallut que d'envieuses et sourdes pratiques n'empêchassent qu'elles fussent expédiées ; car la protection du prince de Condé, gouverneur de la province, fut nécessaire pour les obtenir. Enfin, en 1741 seulement, une séance publique annonça l'existence de cette Académie. Il y avait alors treize ans que La Monnoye était mort. Cependant un cercle rival s'établit en 1752, et alla tenir ses séances dans la bibliothèque de Richard de Ruffey, président honoraire de la Chambre des comptes. L'Académie se sentant dès lors atténuée, usa d'adresse : elle décida plusieurs de ses membres à s'affilier aux gens de lettres du cercle étranger. Dès qu'ils y furent admis, ils travaillèrent à une fusion qui commença par la nomination de Richard de Ruffey comme membre honoraire de l'Académie. Bientôt la petite association baissa ; on reçut quelques-uns de ses membres à l'Académie, et, après une *sorte de baiser Lamourette*, cette dernière n'eut plus de rivale. Quelle ressource et quel ornement pour une ville, disait-on, qu'un choix d'hommes chez qui la politesse des mœurs est épurée par de bonnes et solides études, par la confraternité, par la courtoisie des rapports mutuels et par le désir que le succès de chacun de ses membres profite au crédit de tous ! — C'était bien dit, ma foi ; mais, hélas ! ce vœu est encore à réaliser.

temporains (1), mais le moins serviable, pour lui du moins; car La Monnoye se plaignait à l'abbé Nicaise que le prélat, malgré son crédit, n'avait pu le faire décharger d'une certaine taxe. « Pourtant, ajoutait-il avec chagrin, j'ai flatté quelquefois l'oreille de Bossuet, il me l'a dit; mais je n'ai jamais pu toucher son cœur. » La Monnoye était devenu, sur la fin du XVII[e] siècle, l'ame de toutes les conférences intimes sur la poésie grecque, latine et française. Un journal de Leipsik disait de lui : « *Vir omnis elegantiæ peritissimus et studiosissimus.* » Il tenait dans ces assemblées les palmes de la science et de l'amitié, et il était aussi modeste que simple et bon. Néanmoins il avait des envieux, et personne n'a prouvé mieux que lui que la vie d'un homme de mérite ne peut échapper à ce triste martyre. En effet, ayant été cité honorablement dans un éloge de l'abbé Boisot, fait en 1694 par son ami Etienne Moreau, il écrivit à l'auteur de vouloir bien l'ôter de la liste des personnes citées par lui dans cet éloge. « Vous connaissez Dijon, lui disait-il : de tous les torts qu'on y peut avoir, le mérite est sans contredit le plus grand; et quiconque en a, doit infailliblement s'attendre à une multitude d'ennemis qui ne se feront aucun scrupule de le déchirer. Encore s'ils se contentaient d'attaquer les talents! mais ils décrient la conduite et le cœur aussi bien que l'esprit de tous ceux qui leur font ombrage. C'est le sort assuré de tous ceux qui paraissent vouloir se distinguer, et cette basse jalousie ne fait qu'augmenter chaque jour. »

La plupart des hommes gagnent peu à être vus en dés-

(1) Bossuet était né en 1627, quatorze ans avant La Monnoye.

habillé, et pourtant rien n'est plus empreint de raison, de piété, de vertus domestiques, d'humilité et de bon sens que sa correspondance intime avec son fils; elle est le contre-poids de ces vilains petits volumes inédits qui avaient bien gagné le feu dont quelque main amie aurait dû les gratifier plutôt que de les produire au grand jour. Si nous en citons quelque chose un peu plus bas, c'est pour étudier, nous l'avons dit, ces singuliers phénomènes de la vie d'un homme d'esprit, fort enclin à faire succéder aux labeurs de ses infatigables travaux un petit nombre d'heures folles dont la légère rumeur ne dépassait pas le seuil de quelques amis, et qu'il désavouait le même jour par une vie simple et régulière.

Un peu trop passionné pour l'équivoque et pour les jeux d'esprit, La Monnoye avait inventé trois anagrammes de son nom : celle d'*Abran Lyron de Modène* (Bernard de La Monnoye); celle de : *A Delio nomen* (de La Monnoie); il la préférait comme rappelant le nom d'Apollon, dieu de Délos, et elle figurait sur le premier feuillet de la plupart de ses livres. Enfin il adoptait dans certaines circonstances celle de : *Io amo le donne* (de La Monnoie), ce qui a pu faire croire que son humeur était portée à la galanterie (1); mais ce n'était là qu'un tribut à la mode et au ridicule dans lequel tombaient alors les plus graves esprits. Il s'en accuse, au reste, de bonne grâce dans une strophe des

---

(1) Il a bien exprimé aussi dans les vers de son épitaphe le calme et la dignité de son intérieur :

Non his (conjugibus) ambitio, non sedit pectore livor;
At simplex probitas, et sine labe fides.

La Monnoye a été inhumé à Saint-Sulpice, à Paris.

stances remarquables qu'il a composées à l'âge de quatre-vingt-six ans, peu de temps avant sa mort.

Repassant en esprit ma jeunesse égarée,
Je n'y trouve qu'erreur, que coupables desirs,
Une science vaine et toujours préparée
A justifier nos plaisirs.

Je me tais enfin pour montrer notre poète dans ses courts instants de laisser-aller. Je ne donne en effet ici certains fragments de ses poésies françaises inédites que comme étude de mœurs, et dans l'intime pensée qu'ils ne constituent pas plus le véritable esprit de La Monnoye que les Saturnales de Rome ne constituaient le caractère romain.



ALCHIMIE.

Épigramme sur un beau livre contre cette science.

Aurum posse nefas fieri qui viribus artis,
Aurum artis fieri viribus ecce probas :
Nam tibi, dum chymici rides ludibria follis,
Aurea de labris verba quis ire neget (1)?

ARBRE.

Distiques sur un tronc destiné aux aumônes.

Languebam sterilis, dum me mea terra fovebat,
Et vix fronde virens fructibus orbus eram...
Atqui nunc ipsos amisi frondis honores
Avidus innumeras profero truncus opes.

---

(1) Ce quatrain est signé des initiales B. D. L. M. (Bernard de La Monnoye) ainsi que chaque pièce du recueil.

BEAUTÉ.

Une dame ayant admis La Monnoye à son petit lever, le poète lui laissa ce couplet :

Lorsque vous vous levez, mignonne,
Je ne sais quoi dans ma personne
Voudrait parler en ce moment ;
Et s'il disait ce qu'il médite,
Il vous dirait : Objet charmant !
Vous vous levez, je vous imite.

A une dame, sur les agréments de sa personne.

Pouvez-vous de votre air n'être pas satisfaite ?
Moi, je vous trouve si bien faite !
Vous avez le port noble et fier ;
Votre bouche, vos yeux, vos bras ont de quoi plaire ;
Votre corps, en un mot, n'est que trop régulier !
J'y voudrais bien trouver quelque chose à refaire.

A Phillis.

Phillis, au galant qui vous aime
Ne refusez rien tout à fait,
Et vous le traiterez de même
Que la nature vous a fait.

Au jeune époux d'une jolie femme.

Tirsis, on vous croirait boiteux,
Vous n'allez plus que d'une fesse ;
Mais, cher ami, cette faiblesse
Ne doit pas vous rendre honteux :

Ainsi Jacob après la lutte,
Et ayant fait mainte culbute,
Allait, dit-on, tout de côté.
Cet accident n'a rien d'étrange :
Comme lui vous avez lutté
Toute la nuit avec un ange.

BRUIT.

Inscription pour la grande cloche que les religieux de Cîteaux firent baptiser sous les noms de Louis et de Marie-Thérèse en 1683.

J'ai Louis pour parrain, Thérèse pour marraine,
Le plus grand roi du monde et la plus grande reine.
L'un remporte le prix sur cent héros divers ;
L'autre, par ses vertus, a surpassé les anges.
Que ne puis-je égaler le bruit de leurs louanges !
Je me ferais entendre au bout de l'univers.

CARÊME.

Le carême nous assassine,
On ne le hait pas sans raison.
Trois maux : peste, guerre et famine,
Accompagnent cette saison.
Elle déclare aux sens une guerre inhumaine ;
La faim partout alors fait de hideux portraits,
Et sans doute qu'aussi la peste suit de près,
Puisque nous faisons quarantaine.

CHAPEAU. — BONNET.

« Un chapeau de cardinal avec ce mot : *Capite altior*
« *ipso*, aurait été une devise juste et fine pour le cardinal
« de Richelieu. »

Près d'entrer au palais, un jour
Certain conseiller de la Cour
Se trouva sans bonnet ; cela le mit en peine.
Il ne faut pas s'en étonner :
Un conseiller à la douzaine
Ne peut que du bonnet seulement opiner.

CHAPELET.

L'autre jour, certaine bigote
Croyant trouver un grand secret,
Pour mourir d'une mort dévote,
S'étrangla de son chapelet.

L'auteur ajoute au bas de ce quatrain : « Je connais un
« Languet de Dijon qui a épousé une Syrdé de Châtillon.
« Ce Languet ne peut souffrir la vue d'un chapelet ; si on
« lui en présente un, il se retire tout interdit ; et on le
« ferait pâmer si l'on s'opiniâtrait à le lui tenir longtemps
« devant les yeux. »

CHEVAL.

Le maudit cheval de louage !
Oh qu'il est rude ! qu'il va mal ;
C'est un *chevalet*, je le gage,
Ce ne fut jamais un cheval.

BARBIER.

Il veut passer, ce charcutier,
Pour chirurgien et pour barbier :
C'est avec raison, ce me semble :
Il rase et saigne tout ensemble.

La Monnoye emprunte l'historiette ci-dessous au P. Bourée, de Dijon, prêtre de l'Oratoire (*Vie de Mme de Courcelle de Pourlon, réformatrice de l'abbaye de Tart ;* Lyon, 1599).

« Une fois, un ecclésiastique qui avait les cheveux fort « longs vint voir Sébastien Zamet, évêque de Langres. « Notre saint évêque, qui ne laissait rien passer, mais qui « savait accompagner ses corrections d'une douceur et « d'une suavité charmantes, lui dit en riant : « Monsieur, « votre barbier est bien maladroit de vous servir si mal « à votre gré; car, de la régularité dont je vous connais, « je suis sûr que vous n'aimez point les longs cheveux. » « — Il le fit asseoir, lui disant : « Mettez-vous là, je vous « les ferai aujourd'hui, et puis vous lui irez montrer « comme ils doivent être faits pour être bien, afin qu'il « vous les fasse toujours de même. » Ce qu'il fit, lui cou- « pant lui-même les cheveux comme il voulait qu'ils « fussent. »

CLEF.

A une dame qui, pour plaisanter, avait promis à l'auteur la clef de sa chambre.

Si j'avais, aimable Phillis,
La clef tant desirée,
Je croirais que du Paradis
J'aurais trouvé l'entrée ;
Mais, au reste, j'en userais
Autrement que saint Pierre :
J'entrerais seul et j'exclurais
Le reste de la terre.

CLOCHES.

Cloches, si les lois de l'Église
Ont ordonné qu'on vous batise,
Le mystère en est délicat :
C'est de peur que le diable, à qui chacun vous donne
Lorsque trop longtemps on vous sonne,
Ne vous prît et vous emportât.

⁂

Æra sacerdotes a nobis sæpe requirunt;
Et tantum reddunt æris, ob æra, sonum.

DORMIR.

Le sommeil de la mort dure éternellement.
Catulle, tu l'as dit, ce n'est pas un mensonge,
Et le malheur est qu'en dormant
Nous ne pourrons alors faire le moindre songe (1).

FARD.

La noire Lycoris voyant un jour Silvie
Et de son beau visage admirant la fraîcheur,
A l'aspect de tant de blancheur
Ne put déguiser son envie.
A quel peintre, dit Lycoris,
Devez-vous ces lis, cette ivoire?
C'est, dit l'autre, avec un souris,
A celui qui vous fit si noire.

---

(1) Je me contenterai de donner ce seul fragment à l'appui de ce que j'ai dit des moments d'épicurisme de La Monnoye.

FÊTES.

Quatrain donné aux tonneliers de Dijon pour mettre au bas de l'image de Madeleine, leur patronne.

Grande sainte du Paradis,
Voyez les besoins où nous sommes;
Priez Dieu pour les pauvres hommes,
Vous les aimâtes tant jadis.

FESTIN.

« Une soupe à l'écrevisse n'est pas une soupe de « cancre. »

⁂

Moi qui craignais les vendredis,
Qui les nommais jours de supplice,
Présentement je m'en dédis
En mangeant soupe à l'écrevisse.
De tels vendredis, sur ma foi,
Sont les plus saints de tous pour moi.

⁂

Couplet chanté par l'auteur, pour une dame, dans un festin, en présence du mari.

Ce repas si grand et si beau
N'a rien qui me contente,
Je n'y découvre qu'un morceau
De qui l'aspect me tente.
Je puis en repaître mes yeux,
Mais hélas! je ne touche
A ce morceau délicieux
Du doigt ni de la bouche.

⁂

Quatrain attribué par La Monnoye à Lafontaine.

Après festin, rapt, puis guerre intestine,
Rude combat en champ clos quoique à nu,
Point d'assistants, blessure clandestine,
Fille damée et le vainqueur vaincu.

FEU.

« La nuit du lundi 9 au mardi 10 d'avril 1703, on jeta « dans la cour de plusieurs maisons à Dijon divers exem- « plaires d'un livre intitulé : *Histoire du Quillotisme,* con- « tenant les particularités du procès fait à Claude Quillot, « prêtre accusé de quiétisme, par lequel livre on préten- « dait faire voir que ledit Quillot avait été injustement mis « hors de cour. Cela obligea M. Parisot, procureur géné- « ral, à requérir, le lundi 4 juin de la même année, que « ce livre serait brûlé par la main du bourreau; ce qui « fut exécuté le samedi suivant, en conséquence de l'arrêt « rendu sur les conclusions du procureur général. Peu de « temps après on fit courir ce quatrain : »

Thémis, par un arrêt falot,
Signale à Dijon sa mémoire.
On y devait brûler Quillot,
On n'y brûle que son histoire.

MALADIES.

L'ENRHUMÉ (1). — CAPRICE.

Je n'ai point d'ennemi, je n'ai point de procès;
Mon argent dans le jeu trouve un plus doux succès.
La mort n'a point coupé la trame de mon père
Et ne peut de longtemps attenter sur ma mère.
Un savant conseiller, favori des neuf Sœurs,
Sur ma prose et mes vers m'écrit mille douceurs;
On m'offre, si je veux, pour l'hymen une fille
Belle comme le jour et de bonne famille,
Enfin tout me promet un plus heureux destin:
Et je pleure pourtant du soir jusqu'au matin!
Je sens mes yeux baignés d'une humide amertume.
Qui vous fait donc pleurer? direz-vous. — C'est un rhume,
Un déluge de fiel en mon corps répandu,
De l'absinthe liquide et du poivre fondu.
Le ciel, de ce fléau, nous frappe en sa colère:
Il nous fait mieux par là sentir notre misère;
Par là de nos forfaits il punit mieux l'horreur
Et nous les fait pleurer avecque plus d'aigreur.
Ainsi, quand tout à coup devenu lâche et traître,
Pierre jusqu'à trois fois eut renié son maître
Et que, d'un saint remords divinement touché,
Il eut au chant du coq reconnu son péché,
On sait que de ses yeux, instruments de ses peines,
Jaillirent à longs flots deux amères fontaines;
Mais de ces flots salés, de ces pleurs si féconds,
On ne sait pas qu'un rhume était l'unique fonds:

---

(1) La Monnoye nous révèle dans cette pièce, qu'il intitule *Un Caprice*, beaucoup de traits de son caractère, et entre autres sa passion bien connue pour le jeu. La Monnoye, âgé alors de 30 ans, commençait sa célébrité en remportant le premier prix de poésie que venait de fonder l'Académie française.

Il l'était cependant, et quiconque s'en moque,
C'est la sainte parole et non pas moi qu'il choque.
On y voit près du feu ce vieillard un peu prompt
Pester, jurer, suer et s'échauffer le front,
Puis, d'un vif repentir suivant la violence,
Prendre l'air aussitôt pour pleurer son offense.
Ce combat si soudain du froid avec le chaud
Emut au pénitent la région d'en haut,
D'où coula par ses yeux une double rivière
Dont un rhume obstiné fut la triste matière.
Pour moi qui bec à bec n'ai jamais eu l'honneur
De voir, comme Simon, la face du Seigneur;
Moi qui ne fus jamais témoin de ses miracles,
Qui n'ai point de sa bouche entendu ses oracles,
Qu'il n'a point honoré des clefs de son palais,
Je ne l'ai de sang froid désavoué jamais.
On n'a point à la voix d'une faible servante
Vu mon zèle abattu ni ma foi chancelante.
Il est vrai qu'autrefois, quand le sort inhumain
M'arrachait dans le jeu mon argent de la main,
On m'a souvent ouï dans mon malheur extrême
Sur tout autre joueur raffiner en blasphème;
Mes jurements sortaient l'un sur l'autre entassés :
Mais mon argent perdu me châtiait assez,
Et le ciel équitable, excusant la coutume,
Aux cruautés du jeu n'ajoutait point le rhume.
Un meilleur astre enfin, par un juste retour,
De vaincu me rendant le vainqueur à mon tour,
Je me suis corrigé de cette impatience,
Et je ne jure plus que *par ma conscience,*
Que *certes, sur mon ame,* ou *foi d'homme de bien,*
Et tel autre serment séant au bon chrétien.
Ma résolution ne s'est point démentie :
Je n'ai pris Dieu depuis ni ses saints à partie,
Et quand une disgrâce a suivi mon bonheur,
J'ai perdu mon argent, mais non pas ma froideur.
Pourquoi donc aujourd'hui, malgré mon innocence,
Un rhume trop mutin lasse-t-il ma constance?

D'où me vient ce torrent de malignes humeurs?
Quel crime ai-je commis digne de tant de pleurs?
Mon cerveau par mes yeux se perdrait goutte à goutte
Si mon nez à l'envi n'en partageait la route.
J'ai les bras languissans, le regard effaré,
Le visage bouffi, le gosier altéré.
Mon palais, corrompu d'une saveur étrange,
Donne un goût de salpêtre à tout ce que je mange,
Et mon étonnement surtout est sans égal
De ne pouvoir trouver la source de mon mal.
Je n'ai point de Bacchus excédé la mesure
Ni de mets superflus accablé la nature.
De la nuit en hibou je ne fais point le jour,
Je n'use pas mes reins au service d'amour:
Ils m'ont beau demander les remèdes extrêmes,
Je leur laisse le soin de s'alléger eux-mêmes,
Et qui voit de mes draps les chiffres amoureux
Voit qu'un beau songe est tout ce qui me rend heureux.
Sans y penser à mal je sème la fleurette,
Et j'ai pour les effets la conscience nette (1).
Enfin, ce qui me tient justement alarmé,
Je me trouve innocent, et je suis enrhumé.
Mon corps mince et douillet fuit tout rude exercice,
Et la chasse, et le mail, et la paume, et la lice;
D'un régime soigneux je prends la sûreté,
Et cependant un rhume ébranle ma santé!
Ce rhume est du bon Dieu peut-être une visite
Pour me faire, en souffrant, un sujet de mérite.
Dans le monde dévot souvent l'affliction
Est un signe assuré de notre élection.
Aux épines du siècle un méchant fait la nique;
Mais un bon n'est jamais sans mouche qui le pique.

---

(1) La Monnoye nous fait connaître par ce vers qu'il était plus licencieux dans ses propos que dans ses actes. C'est l'opinion qu'on doit avoir, tout en déplorant le fâcheux tribut payé par lui à son siècle.

Dieu laisse rarement ses favoris en paix,
Et de son amitié nous faisons tous les frais.
Une telle amitié cependant m'effarouche:
Je perdrais volontiers cette pierre de touche.
Retirez vos présens, trève, trève, Seigneur,
A votre humble vassal vous faites trop d'honneur;
Traitez-le sans façon, vos caresses le tuent,
Il est mort si pour lui vos bontés continuent.
Aimons-nous moins, Seigneur; ou, s'il faut nous aimer,
Faites-moi des faveurs que je puisse estimer.
J'ai besoin de vigueur: donnez-m'en, j'en demande,
Et rabattez-le-moi plutôt sur ma guirlande:
Autant m'est dans le ciel, quand j'y serai placé,
Un marchepied tout nu qu'un siége tapissé.
Non, je ne prétends point grossir la compagnie
Des héros dont le nom pare la litanie:
Il en est déjà tant, que les pauvres mortels
N'ont plus pour les loger de niches ni d'autels.
Qu'importe, après ma mort, qu'on révère mon buste?
Ne me suffit-il pas de me sauver tout juste?
Et voudrais-je, après tout, que l'on pût dire un jour
Qu'un Seigneur comme vous me dût quelque retour?
Ne me chargez donc plus d'une grâce inutile;
Reprenez cet amas et de phlegme et de bile;
Réservez, s'il vous plaît, ces dons à d'autres gens,
Et me laissez sauver tout comme je l'entends.
Dois-je m'imaginer, hypocondre bizarre,
Que je deviendrai saint à l'aide d'un catharre,
Puisque, lorsqu'il fatigue et mon nez et mes yeux,
Je sens languir mon zèle et mes élans pieux?
Souvent à m'essuyer je passe une heure entière:
Ces longs ruisseaux de pleurs morfondent ma prière,
Et, sur le livre ouvert tombant hors de saison,
Au fort de ma ferveur effacent l'oraison.
Je ne fais que cracher, je tousse, je renifle;
J'entends, en me mouchant, mon oreille qui siffle,
Et si je pousse au ciel trois mots mal entonnés,
Ma bouche, en les poussant, parle moins que mon nez.

Je devrais, je le sais, vous offrir mon supplice,
De ce rhume cruel vous faire un sacrifice,
Vous étaler l'ardeur de mes intentions
Et mettre tout à prix, jusqu'aux distractions;
Mais à de tels efforts je ne puis me contraindre:
Quand le mal me saisit, je ne sais que me plaindre;
Je sens ce que je souffre et laisse aux plus adroits
Le secret délicat de ménager leurs croix:
Cette route, à mon sens, est une route obscure,
Je ne me connais point à ce genre d'usure;
J'aime mieux, sans chercher tant de subtilité,
Un peu moins de mérite et beaucoup de santé.

1671.

Ma femme, ne pouvant ni boire ni manger
Qu'elle ne rejetât le manger et le boire,
    Se voyait dans un grand danger
    De passer bientôt l'onde noire.
Burette, embarrassé plus que l'on ne peut croire,
Lui proposait des bains, tournait autour du pot;
Mais Colot, qui du mal voit la cause secrète,
Ordonne la saignée, et sans autre recette
    Guérit la malade aussitôt.
    Rare effet d'un coup de lancette!
Ma femme dans l'instant rompt sa longue diète,
    Mange, boit, et, grâce à Colot,
Elle n'a rien depuis rejeté que Burette (1).

15 novembre 1724.

---

(1) Burette et Colot, deux médecins de l'époque.

MARIAGE.

Quatrain sur un nouveau marié qui paraissait tout chagrin le lendemain de ses noces.

Vous êtes bien triste, ma foi,
Le lendemain de votre fête :
Il faut sans doute dans la tête
Que vous ayez je ne sais quoi.

⁂

L'eau dans le vin fait un breuvage
Qui n'est bon que pour les badaux;
Contre un si mauvais assemblage,
Amis, inscrivons-nous en faux :
Ne souffrons point ce mariage,
Les partis sont trop inégaux.

⁂

Vous dites que tout homme sage
Doit s'engager au mariage,
Mais à d'autres, je n'en crois rien.
Selon moi, c'est une folie :
Le mariage est un lien,
Et ce n'est que les fous qu'on lie (1).

---

(1) On notera qu'il n'y avait pas à Dijon de ménage plus uni que celui de La Monnoye. Il n'était donc pas plus sincère ici que dans son prétendu épicurisme et dans son libertinage anti-religieux. Il était entraîné à faire de l'esprit à la façon du XVIII[e] siècle, et voilà tout. C'est presque toujours sur des équivoques et des jeux de mots en effet que roule tout ce genre abusif d'esprit, dans lequel s'évertuait le poète avec quelques amis.

⁂

Vous pensiez épouser Marcelle,
Mais on court sur votre marché :
Jean vous enlève cette belle,
Et vous n'en êtes point fâché!
C'est à tort que l'on vous censure
D'avoir essuyé cette injure
Sans vous en être ressenti.
Pourquoi faire le diable à quatre?
Jean épouse votre parti :
Est-ce une raison pour le battre?

MASQUE.

Mélite, un jour de mascarade,
Dit à son cher Hylas : Prête-moi tes habits,
Je te laisserai pour parade
Et mon brocard et mon tabis.
— Je le veux, dit Hylas, agréable Mélite;
Mais si vous avez le désir
En portant mes habits d'avoir bien du plaisir,
Il ne faut pas que je les quitte.

MÉDECIN.

Un médecin de par le monde
Qu'à toute heure en tous lieux je fronde
De ma satire un jour se plaignait en ces mots :
C'est moi qui par un somnifère
L'ai délivré de son beau-père,
Et l'ingrat traite ainsi l'auteur de son repos!

MOURIR.

J'ai, disait l'aimable Silvie,
Sur la tête vingt ans et plus;
Mais j'en voudrais avoir vingt encor par dessus,

Tant je me lasse de la vie.
Vous n'avez, lui dis-je, entre nous,
Pour satisfaire votre envie,
Qu'à me laisser monter sur vous.

Madrigal que je fis dans le temps de la conversion de mes biens en billets de banque, l'an 1720 (1).

Viens, douce mort, viens contenter l'envie
D'un bon vieillard de vivre dégoûté,
Qui dès longtemps à venir te convie.
Maux si cruels coup sur coup l'ont maté
Qu'il ne lui faut pas moins en vérité,
Pour réparer les chagrins de sa vie,
Qu'une éternelle insensibilité.

---

(1) Le système de Law a été cause de la ruine complète de La Monnoye. Il dut en concevoir une douleur d'autant plus profonde qu'il passait pour peu prodigue. Sa position était cruelle; car il se trouva dans la triste nécessité de vendre jusqu'aux médailles qu'il avait obtenues comme prix académiques. Mais à cette époque on n'encourageait pas seulement les lettres, on venait à leur secours : Le duc de Villeroi, qui ne connaissait La Monnoye que de réputation, lui fit une pension de six cents livres; une société de libraires de Paris lui en constitua une de pareille somme. Glucq de Saint-Port, membre du Grand Conseil, offrit à La Monnoye de lui acheter ses livres, sous le prétexte qu'ils étaient chargés de notes marginales curieuses. Il lui en offrit dix mille livres, et ajouta délicatement la condition que son vendeur conserverait pendant tout le temps qu'il vivrait la jouissance de sa bibliothèque. — Eh bien, malgré l'atteinte profonde portée à sa fortune, malgré la vente forcée de ses médailles d'honneur, La Monnoye ne put résister, même sur ce triste sujet, au démon de l'équivoque. On connaît sans doute les vers suivants ; je ne les reproduis que comme un des traits les plus saillants du caractère de notre poète :

Les prix du pauvre La Monnoye
Du système fatal sont devenus la proie.
Ciel! faut-il perdre ainsi tout le fruit de mes vers!
Ce coup me perce les entrailles;
Et, pour d'assez belles médailles,
Il le faut avouer, c'est un vilain revers

NAIVETÉ.

Messire Yvon confessait grand Thibaud,
Qui, plus naïf que l'on ne saurait croire,
De ses méfaits lui racontant l'histoire :
« Ardé, dit-il, pas ne suis trop ribaud,
Et si vingt fois ai fait la drôlerie,
Il est bien vrai qu'accuser il en faut
Le bon marché ; jugez-en, je vous prie :
Un carolus en faisait la raison.
— Un carolus ! répond messire Yvon,
Voilà, voilà ce qui perd mes ouailles.
De la friponne il faut savoir le nom,
Qui livre ainsi sa chair pour peu de mailles ;
Nomme-la-moi. » Lors Thibaud lui répond :
« Quelque niais ! si vous saviez l'affaire,
Vous même iriez en prendre votre part.
A si bon prix qui ne le voudrait faire ?... »

NOBLESSE.

Il vante partout ses mérites
Et se dit de grande maison ;
Mais il devrait avec raison
Etre logé dans les petites.

OFFICIER.

La Monnoye cite les vers suivants comme lui ayant été donnés par M. le président Bouhier :

N'a pas longtemps à l'audience
Non pas d'un ministre barbon
(De tels, hélas ! il n'en est plus en France),
Mais d'un à peine encore ayant barbe au menton,
Une jeune beauté, pour son époux, dit-on,

Demandait un lieutenant.
Non, ce serait trop peu, répond, en souriant,
Notre ministre vert-galant.
Pour dignement payer vos soins et votre peine,
Il faut le faire capitaine,
Et je serai son lieutenant.

OISEAU.

Ici gît un moineau qu'on ne peut trop vanter,
Qui, sensible autant qu'on peut l'être,
Témoigna tant de joie en revoyant son maître,
Que deux jours et deux nuits il ne fit que chanter.
Il en mourut! Un objet plein de charmes,
Iris, pour cet oiseau, verse d'injustes larmes.
Il mourut de plaisir.... j'en voudrais faire autant.
Oui, dans l'ardeur qui me transporte,
Volontiers pour Iris je mourrais de la sorte ;
Mais je ne voudrais pas que ce fût en chantant.

ORAISON.

La Monnoye écrivit ces vers sur le premier feuillet des Heures d'une dame :

Je sais que le ciel nous écoute
Quand nous prions d'un cœur fervent :
Dieu vous pardonnera sans doute ;
Mais péchez donc auparavant.

« L'an 1695, les prêtres de Saint-Nicolas de Dijon étant
« aussi mécontents du nommé *Provin*, alors leur curé,
« qu'ils avaient été contents du sieur *Chamvenant*, son

« prédécesseur, je fis en leur nom cette oraison à Saint-
« Nicolas : »

Toi qu'on réclame au milieu de l'orage,
Qui sais calmer les flots séditieux,
Regarde, hélas! grand Saint, du haut des cieux
Ta barque ici prête à faire naufrage :
D'un bon pilote elle aurait grand besoin.
Sous Chamvenant, tandis qu'il en eut soin,
Elle vogua sans que rien lui pût nuire.
Les matelots font assez leur devoir ;
Le seul patron ne sait pas la conduire :
Daigne, grand Saint, d'un autre la pourvoir.

PARADIS.

« Ayant fait une épitaphe pour Santeuil, où je disais
« qu'il avait le plaisir d'entendre les bienheureux chanter
« ses hymnes dans le ciel, je me suis là-dessus adressé à
« moi-même le sixain suivant (1) : »

Si les bienheureux dans la gloire,
Comme ta muse le veut croire,
Chantent les hymnes de Santeuil,
Pour lui de Lucifer je crains la destinée :
Par l'excès du plaisir son ame subornée
Pourrait bien succomber aux attraits de l'orgueil.

Depuis longtemps gens d'érudition
Cherchent le lieu du Paradis terrestre :
Les uns à droite et d'autres à sénestre
En ont posé la situation.

---

(1) Les poètes, comme on va le voir, ne sont pas toujours sincères.

Ces bons Messieurs me font compassion ;
Mieux instruits qu'eux dans la géographie,
Je leur apprends que la construction
Du Paradis était en *utopie* (1).

PÉAGE. — IMPOTS.

« Le contrôleur général *Pontchartrain*, grand et impi-
« toyable *architecte d'impôts*, ayant voulu à toute force
« que le sieur de La Loubère ait été reçu à l'Académie
« française, on a fait (j'ai fait) là-dessus ce couplet : »

Messieurs, vous aurez La Loubère ;
L'intérêt veut qu'on le préfère
Au mérite le plus certain.
Vous l'aurez, quoique l'on en crie :
C'est un impôt que Pontchartrain
Veut mettre sur l'Académie.

POÈTES.

Les poètes, dit Paul, sont de méchantes ames ;
Ce sont des brutaux, des infâmes ;
Pour les plus saintes lois ils n'ont que du mépris...
Le galant de deux sœurs est sujet au supplice,
Et ces Messieurs de neuf se disent favoris.
N'est-ce pas braver la justice ?

---

(1) Une partie de l'esprit de La Monnoye est de jouer sur les mots. Tel a été, au surplus, le pauvre mérite des myriades de bouts-rimés du XVIIIe siècle.

Gilles, vous tirez vos vers
De cent poètes divers :
On peut dire que vous êtes
Le poète des poètes.

⁂

Oro, argento, il sol, la luna et le stelle,
J freschi gigli e le rose novelle
Nelle tue rime à sgorgo
Ritrovarsi m'accorgo.
Ma che tanti tesori e si diversi ?
O povero poeta ! o ricchi versi !

⁂

Ce favori de Calliope
Se vante de ravir *l'Europe;*
Mais qu'il ne s'en vante plus tant,
Jadis un bœuf en fit autant.

⁂

Si tu veux me faire avouer,
Bourdelot, que ta muse, habile à se louer,
Fera voler ton nom de l'un à l'autre pôle,
Qu'elle a mille charmes divers,
Ne me fais point voir de tes vers :
Je te croirai sur parole.

PRÊTRE.

La prêtrise me désespère,
On a beau me la proposer.
Hé quoi ! si l'Eglise est ma mère,
Comment pourrai-je l'épouser ?

SATIRE.

Quoi ! Si l'on a su te rosser,
Ta muse pour cela doit-elle renoncer
Au talent qu'elle a de médire ?
Les coups que tu reçois sont des signes certains
Qu'on applaudit à ta satire,
Et que tu ne peux rien écrire
Qu'on ne frappe aussitôt des mains.

Malgré l'esprit fin et délicat que l'on connaît à La Monnoye, il était d'une crudité *arétinienne* (qu'on me passe le mot) dans certaines de ses satires, telle qu'une pièce intitulée : *Pasquinade sur quinze tant dames que demoiselles étant à Dijon l'an* 1680, *faite sur des mémoires fournis par Madame de Viteaux*.

Cette pièce manuscrite, de dix-sept strophes, est la lanterne magique de Dijon à cette époque. Elle n'a dû circuler que très-discrètement dans les mains des amis intimes. Malheureusement on ne peut pas l'attribuer à une indiscrétion de jeunesse, car La Monnoye avait alors quarante-huit ans. Il y donne crûment les noms propres.

Je ne citerai que la treizième et la quatorzième strophe.

La T***** se plut autrefois
A l'amoureux mystère ;
Elle borne aujourd'hui son choix
A faire bonne chère.
Après le plaisir amoureux
C'est le plus agréable :
Le saut n'est pas trop périlleux
Du lit jusqu'à la table.

La L********** à son mari
  Fait fausse confidence ;
Mais tel est bien plus favori
  Que la dupe ne pense.
Croit-il que sa femme en son cœur
  Voulût le faire lire,
Puisqu'à peine à son confesseur
  Ose-t-elle tout dire !

⁂

Peu de jours après la réception de Boileau à l'Académie, on fit courir le bruit qu'il était mort ; sur quoi La Monnoye fit ce quatrain :

Boileau, ce fameux satirique,
Forcé de haranguer la troupe académique,
En fit l'éloge avec succès ;
Mais il est mort de cet excès.

⁂

La Monnoye a fait en italien et en latin l'épitaphe de l'Arétin.

EPITAFFIO DI PIETRO ARETINO.

Qui giace l'Aretin, poëta Tusco,
Che d'ognun disse mal fuorche di Dio,
Scusandosi col dir : Io nol conosco.

⁂

Mordacissimus hic jacet poëta :
Aretinus is est, poëta Tuscus,
Cujus lingua Deo pepercit uni,
Deum scilicet ille nesciebat.

⁂

On me donna, au commencement de l'an 1709, à Paris, la loterie suivante, composée de huit lots :

I. Une copie de la statue de Nabuchodonosor qui ne voit ni n'entend, boit et mange bien. — Louis XIV.

II. Une Madeleine peinte dans la jeunesse il y a soixante-dix ans, ayant pour pénitence de mener un ours par le nez du matin au soir. — Mme de Maintenon.

III. Un homme en léthargie qui prend plaisir à la chasse tous les jours. — M. le Dauphin.

IV. La résurrection de la taille de M. de Luxembourg, avec un livre sur les bornes de la valeur suivant les principes de géométrie, enrichi de figures en taille-douce où l'on voit la bataille d'Oudenarde, le siége de l'Isle, le passage de l'Escaut, le tout en perspective à travers un moulin. — M. le duc de Bourgogne.

V. Un affranchi d'Auguste exilé de la Cour pour quelques gentillesses, rappelé au ministère pour sa probité, sur le revers d'une pièce de quatre sous fabriquée du temps de Colbert. — M. Desmarets.

VI. Un anthropophage qui fait peur aux grands et aux petits, éteint le feu des Vestales, se radoucit aux pieds des grisettes, et dont le plaisir est de faire mourir de faim et aller tout nus ceux qu'il ne peut dévorer. — Le temps vraisemblablement.

VII. La carte d'un royaume qui subsiste par miracle sans tête, sans pain et sans argent. — La France.

VIII. Une horloge de l'hôtel de ville de nouvelle fabrique, qui ne marque au rentier que six heures au lieu de douze. — Réduction des rentes.

SECRET.

« Le S[r] Le Païs, auteur des *Amours, Amitiés, Amou-*
« *rettes,* ayant vu certain sonnet énigmatique de ma façon
« dont le mot était le chapelet, m'envoya ce quatrain pour
« explication : »

Cette énigme a beaucoup d'attraits :
Le mot en est obscur, et chacun s'imagine
Qu'on ne le saura pas si l'on ne le devine,
Car l'auteur *ne le dit jamais.*

« Je lui fis cette réponse : »

Il ne le dit jamais... tout doux,
Vous savez peu de ses nouvelles!
Apprenez qu'il est comme vous,
Un grand diseur de bagatelles.

SERPENT.

Quoique assez funeste animal,
La couleuvre te convient mal,
Colbert ; cherche d'autres symboles :
La couleuvre rampe, et tu voles.

Que croirons-nous de ce serpent fatal
Qu'Ève écouta pour son mal et le nôtre?
Fut-ce un démon? fut-ce un simple animal?
Ce ne pouvait être ni l'un ni l'autre :
Comme serpent il n'aurait su parler;
Comme démon, rebelle à Dieu son maître
Qui dans l'enfer venait de l'exiler,
En Paradis il ne pouvait pas être.
Or, après tout, ce qui plus me surprend,
C'est que je vois qu'on chasse à la malheure
Du paradis les dupes du serpent,
Tandis que lui, séducteur, y demeure.

SIÉGE A S'ASSEOIR.

« Mlle *de Fienne* ayant épousé M. de Villequier, a eu le
« tabouret en qualité de duchesse. Mlle *de Brouillis*, sa
« sœur, moins ambitieuse, épousa par amour M. de Châ-
« tillon, qui est chez Monsieur. On fit (je fis) là-dessus ce
« couplet : »

La Brouillis, en se mariant,
N'a contenté que son devant;
Mais sa sœur, bien plus fière,
Eh bien!
Contente son derrière;
Vous m'entendez bien.

PORTRAIT.

Voyant ce portrait de Marie,
J'ai dit qu'il vous ressemblait fort.
Vous n'en demeurez pas d'accord,
Et m'accusez de flatterie.
Non, non, je ne vous flatte pas :
Je vois dans cette image éclater vos appas,
Et l'art imiter la nature;
Phillis, jamais rapport ne fut si bien fondé :
Tout le monde est persuadé
Qu'on voit, en vous voyant, une vierge en peinture.

TITRE.

Jean, ce galant homme, se moque,
De ce que j'aime l'équivoque;
Pourquoi m'en tiendrai-je choqué?
L'équivoque me plaît, et je crois même, comme
J'ai traité Jean de galant homme,
Que je me suis équivoqué.

TRADUCTIONS.

« M. Dumay, conseiller au Parlement de Dijon, m'a « dit qu'il avait traduit en bourguignon le second livre de « l'*Enéide* de Virgile (1). »

Sur le mariage de M. Cousin, président à la Cour des Monnoyes.

Le grand traducteur de Procope
Faillit à tomber en syncope
Au moment qu'il fut ajourné
Pour consommer son mariage.
Ah! dit-il, le pénible ouvrage,
Et que je suis infortuné !
Moi qui fais de belles harangues,
Moi qui traduis en toutes langues,
A quoi sert mon vaste savoir,
Puisque partout on me diffame
Pour n'avoir pas eu le pouvoir
De traduire une fille en femme?

VANITÉ.

« Un échevin de Dijon dont la femme est assez coquette « se vantant que M. le Duc, gouverneur de la province, « lui avait autrefois fait l'honneur de venir en sa maison, « et croyant par là se rendre plus considérable, on (je) « rabattit sa vanité par cette épigramme : »

Il est vrai, notre gouverneur
Vous a daigné faire l'honneur
De vous visiter en personne:
Toute la ville en est témoin.
Un gouverneur chez vous est chose belle et bonne ;
Votre femme en a grand besoin !

(1) La Monnoye avait aussi le secret de quelques pièces assez égrillardes du conseiller.

VERTU.

Vous nous dites qu'il est si sage et si pieux
Qu'on le croirait venu des cieux!
Ses belles qualités ne me sont pas connues;
Mais, à le voir toujours interdit comme il est,
On peut bien dire qu'il paraît
Sinon venu des cieux, du moins tombé des nues.

VIEILLESSE.

Vous qui fuyez Bacchus et qui suivez l'Amour,
Belles, changez cette méthode.
Il est temps que Bacchus vous gouverne à son tour,
Ou vous ne savez pas ce qui vous accommode.
Amour n'est qu'un enfant, Bacchus un homme fait.
Dites-moi qui des deux est le mieux votre fait.

Vous passez pour un ange,
Vous disais-je autrefois;
Mais depuis que je vois
Que votre beauté change,
Je crois que c'est assez
De dire : Vous passez.

YEUX.

A une femme un peu chassieuse.

Tes yeux ont, je crois, résolu
D'arrêter les cœurs au passage;
Car il en sort assez de glu
Pour retenir le plus volage.

Moi qui jadis bonnement crus,
Faisant maints lyriques couplets,
Etre un Horatius Flaccus,
Je suis aujourd'hui bien confus
D'être un Horatius Coclès (1).

(1) La Monnoye, âgé alors de 82 ans, écrivait en 1723 à son fils le cordelier : « Ma vue est extrêmement affaiblie ; mais j'ai la poitrine bonne, « la jambe ferme, et l'appétit autant qu'il en faut pour mes deux petits « repas journaliers. » (*Lettres inédites de B. de La Monnoye*, publiées en ce moment par M. l'abbé Bougaud.)

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

TROISIÈME PARTIE.

QUATRIÈME PARTIE.

FIN DE LA TABLE.

(279) — Dijon, imprimerie Loireau-Feuchot, place Saint-Jean.




NOV 69
N. MANCHESTER,
INDIANA

